JOU
2981

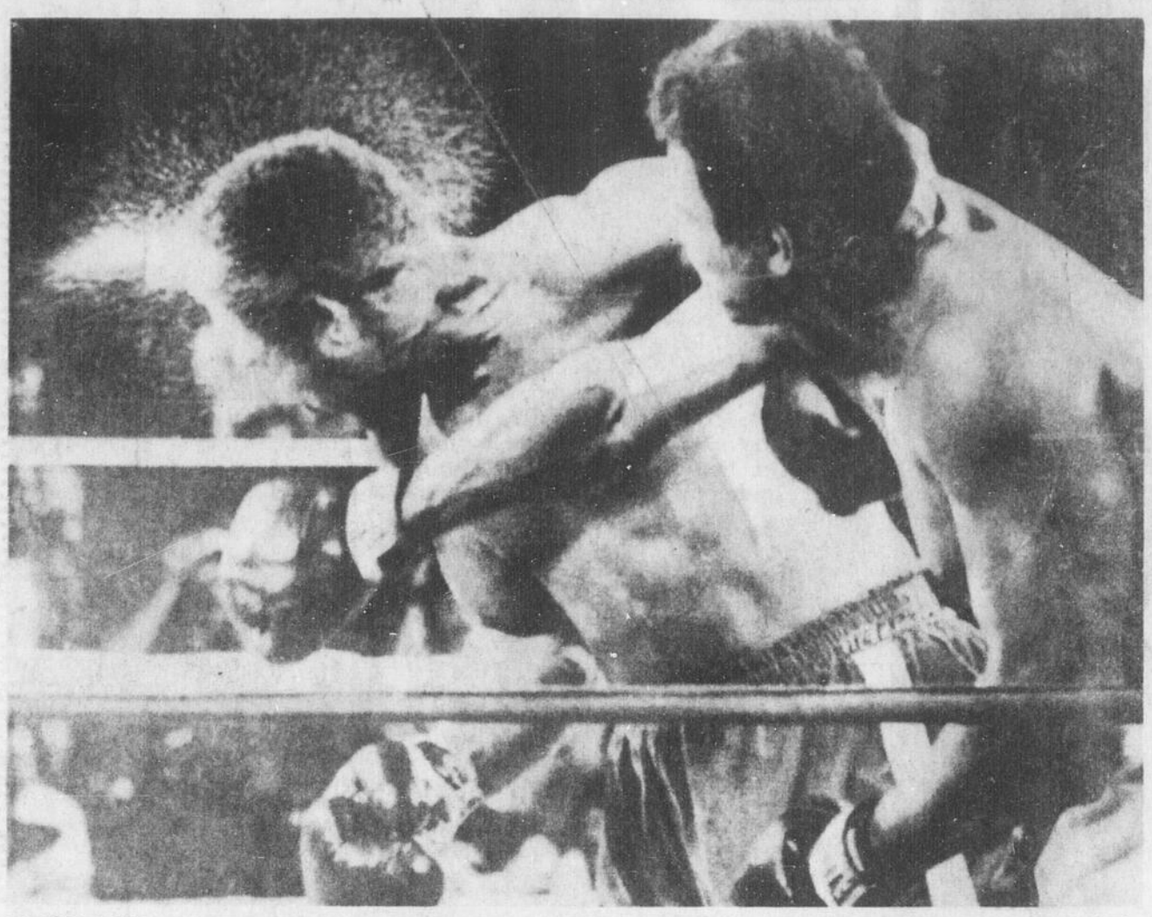
BONNE SAISON DE CHASSE
Saguenay Dry Ginger Ale

Bibliotheque Nationale du Quebec
Dept. des Periodiques
1700 rue St-Denis
Montreal 129 Compl.

LE QUOTIDIEN
SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN
CHIBOUGAMAU—COTE-NORD

PEPSI
BONNE CHANCE AU BONSPIEL ARVIDA DU 21 OCT. AU 3 NOV.

2e année No 25 Mercredi 30 octobre 1974 36 pages 20 cents



C'EST LA FIN — Mohamed Ali décroche un puissant crochet de droit qui sera aussitôt suive d'une gauche, qui mettra fin au combat. Le champion mondial des poids lourds George Foreman, venait ainsi de remettre à Ali la couronne des poids lourds. (Détails, page 15) (Téléphoto PA)

Au Saguenay-Lac-Saint-Jean

Price investira $12 millions

QUEBEC (PC) — Au cours des deux prochaines années, la compagnie Price dépensera $74 millions pour des projets d'expansion et de modernisation, en sus de son programme régulier d'immobilisations.

De ce montant, $47 millions seront dépensés au Québec et $27 millions à Terre-Neuve.

Le président de Price, M. C.-R. Tittemore, a annoncé ce nouveau programme d'investissements dans un communiqué publié mardi, à Québec.

M. Tittemore a précisé qu'environ 60 pour cent des immobilisations prévues seront utilisées pour accroître de 77,000 tonnes par année la production combinée des deux principales usines de papier-journal de la compagnie.

NOUVELLE TECHNIQUE

Pour atteindre cet objectif, Price accéléra la production de ses machines à papier à grande vitesse à Alma, au Québec, et à Grand Falls Terre-Neuve. Par ailleurs, elle remplacera, totalement à Grand Falls et en grande partie à Alma, le présent système de production de pâte mécanique par meulage par une nouveau système de raffinage par disque.

L'entreprise investira d'autre part $18.5 millions pour mécaniser davantage ses opérations forestières, dont $12 millions au Saguenay-Lac-Saint-Jean, $4.3 millions à Terre-Neuve et $2.2 millions à Chandler, en Gaspésie, où elle possède une autre usine de papier journal.

La compagnie Price construit une usine de sciage et de rabotage de $14 millions, d'une capacité de 120 millions pieds, à l'Ascension, au Lac-Saint-Jean

"Laberge ne mérite pas le poste qu'il détient à la FTQ"

—Renauld

MONTREAL — Poursuivant son intervention, hier, devant la Commission d'enquête sur les libertés syndicales dans la construction au Québec, le témoin-vedette André Renauld a affirmé que le saccage du chantier LG-2, en mars dernier, avait été autorisé par René Mantha, maintenant collaborateur canadien au Zaire.

A la troisième journée de présence devant la commission présidée par M. Robert Cliche, Renauld a également mentionné que Louis Laberge ne mérite aucunement le poste que ce dernier détient au sein de la Fédération des travailleurs du Québec. "J'ai des preuves que Laberge ne mérite pas le poste qu'il détient", a-t-il lancé.

Un membre du Conseil provincial des métiers de la construction de la FTQ, Renauld a recommandé que cet organisme de la FTQ soit aboli ou mis en tutelle, parce que "c'est là que commence le scandale". Il a aussi recommandé la mise en tutelle des locaux 144 des plombiers; 791 des opérateurs de machinerie lourde; 62 des journaliers et 134 des menuisiers.

André Renauld a répété que les deux grands patrons du "racket" dans la construction étaient M. Louis Laberge et un autre de la FTQ dont le juge Cliche a demandé de taire le nom pour respecter le principe du "sub judice".

Affirmant qu'il ne voulait pas impliquer toute la FTQ, le témoin a déclaré qu'il croyait en la sincérité de M. Fernand Daoust, vice-président du mouvement.

En terminant, il a reçu du juge Cliche la permission de lire les recommandations qu'il croit devoir être apportées dans l'industrie de la construction.

RECOMMANDATIONS

En plus des deux nommés plus haut, il a aussi fait les recommandations suivantes:

— l'abolition des bureaux de placement syndicaux dans la construction;

— le "nettoyage" de la Commission de l'industrie de la construction, chargée d'appliquer le décret de la construction, en vue d'éliminer les complots avec le Conseil provincila et les gros contracteurs;

— que le choix des délégués de chantiers soit fait par les travailleurs du chantier, et qu'ils ne soient pas nommés par les syndicats;

— que le gouvernement prenne en mains la période de maraudage afin que les syndicats ne puissent plus se servir de la force pour recruter des membres.

Au commissaire Guy Chevrette qui lui demandait quelle opinion il s'était fait des travailleurs au temps où il était agent d'affaire du local 791, M. Renauld a déclaré:

"On s'est servi des travailleurs comme des niaiseux, des bouffons. On a profité des travailleurs pour des fins personnelles, pour s'emparer d'un monopole et des finances.

Il a ajouté que certains entrepreneurs se faisaient les complices de certains syndicats et de certaines locales syndicales.

Il a déclaré qu'il croyait qu'il ne serait pas bon qu'il n'y ait qu'un seul syndicat dans la construction, "ce serait trop dangereux pour les rackets", a-t-il dit.

PARJURES

Il a raconté avec force détails comment, à la demande du chef syndical qu'on ne peut nommer, il avait faussement accusé d'assaut un syndiqué de la Confédération des syndicats nationaux.

Il avait alors accusé M. Yvon Leclerc de l'avoir frappé et avait produit en cour quatre témoins pour corroborer ses dires.

Les preuves étaient tellement accablantes que M. Leclerc a été reconnu coupable par le juge Roger Lagarde. Il a admis qu'il n'avait jamais été frappé par M. Leclerc et que lui et ses quatre témoins s'étaient tous parjurés.

Nixon dans un état critique

LONG BEACH, Calif. (AFP) — M. Richard Nixon, qui a subi mardi matin une opération chirurgicale pour combattre les nouveaux caillots de sang formés dans sa jambe gauche, se trouve dans un état critique. Selon un bulletin de santé publié mardi soir par le docteur John Lungren, médecin personnel de l'ancien président, de sérieuses complications dues à ces hémorragie sont apparues après l'intervention chirurgicale.

Une équipe de médecins a administré au malade, pendant trois heures, des soins pour combattre le choc post-opératoire, a précisé le docteur Lungren.

Ces soins ont permis de régulariser la condition cardiaque du malade. Mais l'état de santé de M. Nixon reste critique, a ajouté le médecin.

Les hémorragies sont probablement dues à l'administration d'anticoagulants. Ces médicaments étaient destinés à réduire les caillots de sang formés dans les veines de l'ex-chef de l'Exécutif.

Le bulletin de santé, publié vers 2h. à l'hôpital de Long Beach, a été aussitôt diffusé par toutes les radios et télévisions américaines. Quelques heures plus tôt, on avait annoncé que M. Nixon se remettait normalement de l'opération.

30,000 personnes à la manifestation de la FTQ

MONTREAL (PC) — Plusieurs milliers de personnes, travailleurs membres de syndicats affiliés à la Fédération des travailleurs du Québec, ont manifesté hier soir dans les rues de Montréal, et ont servi au gouvernement du Québec, ce que M. Laberge a appelé un "avertissement pacifique, mais déterminé".

Les manifestants dont le nombre, selon les policiers et M. Laberge, atteignait 30,000, portaient des pancartes où étaient inscrits des slogans dénonçant l'inflation et réclamant l'indexation des salaires au coût de la vie et le relèvement du salaire minimum.

Selon les policiers, aucun événement violent n'aurait troublé la manifestation.

Le président de la FTQ, M. Laberge, qui présidait la marche en compagnie du secrétaire général, M. Fernand Daoust, a déclaré: "C'est la démonstration des gagne-petit, c'est une démonstration de solidarité dans la lutte des travailleurs."

"Cette réunion, a-t-il poursuivi, rassemble tous ceux qui sont frappés par l'inflation."

Interrogé par les journalistes au début de la manifestation, M. Laberge a déclaré qu'il n'avait rien à dire sur Renaud, ce témoin devant la commission Cliche, ancien officier de la FTQ, qui a dénoncé les pratiques en usage dans cette centrale.

M. Laberge a d'autre part ouvertement dénoncé la CSN qui a décidé de ne pas participer officiellement à la manifestation.

Des manifestations semblables ont été tenues dans diverses villes du Québec.



IMPOSANT DEFILE — Quelque 30,000 travailleurs membres de la FTQ, ont participé hier soir, à Montréal, au défilé d'avertissement au gouvernement concernant la majoration du salaire minimum et l'indexation des salaires au coût de la vie.

EN BREF

—Jérôme Choquette dépose son projet de charte, pour la création d'un tribunal des droits de l'homme

Page 13

—Les mutins de la prison de Scheveningue exigent un avion

Page 28

SOMMAIRE

— Arts et spectacles	12
— Annonces classées	26
— Bandes dessinée	25
— Bourse	22
— Bridge	24
— Cinéma	12
— Décès	27
— Entrecroisés	25
— Finance	21
— Famille	C-1 à C-8
— Horoscope	C-6
— Morts croisés	C-6
— Mot mystère	25
— Patron	26
— Sport	15 à 20
— Télévision	12

Peu de préjudices financiers pour les compagnies de transport

Par Guy BERGERON

Chicoutimi — Selon M. Pierre Joron, ancien président provincial de l'Association des transporteurs du Québec, les compagnies de transport ne subissent que peu de préjudices financiers avec la fermeture du traversier entre Baie-Sainte-Catherine et Tadoussac.

M. Joron, qui a fait l'étude de la question au cours de la saison estivale, lors de l'arrêt de travail qui avait résulté à l'interruption du service, affirme que les camionneurs sont peut être plus longtemps sur la route mais qu'on économise du temps en conséquence.

M. Joron a expliqué, hier, que la différence était de 60 milles, soit entre Chicoutimi et Sacré-Coeur, mais que l'absence des côtes ainsi que l'attente à la traverse, faisant économiser du temps au compagnies de transport même si le millage était plus important.

Cependant, pour la région Saguenay-Lac-Saint-Jean, l'économie régionale bénéficie de cette situation tout en ne grevant pas pour la peine les budgets des compagnies de transport.

Eleveurs de bovins

Subvention additionnelle de 13 cents la livre

Par Norman DELISLE

QUEBEC (PC) — Une subvention additionnelle de 13 cents la livre sera versée aux éleveurs de bovins pour contrer la hausse constante des coûts et de l'inflation.

C'est ce qu'a annoncé, mardi, le ministre de l'Agriculture, M. Normand Toupin, à la reprise des travaux de l'Assemblée nationale, alors qu'il était assailli de questions de la part de l'Opposition.

Cette subvention de 13 cents la livre de bétail sera versée en décembre ou en janvier, selon M. Toupin, et coûtera au Trésor provincial quelque $2.6 millions.

La nouvelle subvention s'ajoutera à une première subvention annoncée en septembre dernier, qui sera versée en juin prochain, et variant de $0.12 à $0.16 la livre, pour un coût total de $3.2 millions.

L'Union des producteurs agricoles (UPA) avait vigoureusement dénoncé cette première subvention, la qualifiant d'insuffisante.

Mardi, c'est l'Opposition qui a globalement critiqué la nouvelle mesure annoncée par M. Toupin, la dénonçant avec force.

M. Toupin a expliqué qu'en additionnant l'ensemble des deux subventions, un producteur de viande possédant 30 têtes de bétail touchera $2,442, alors que l'an passé la subvention qu'il touchait était de $752. Les demandes de l'UPA pour un tel producteur sont de $6,000.

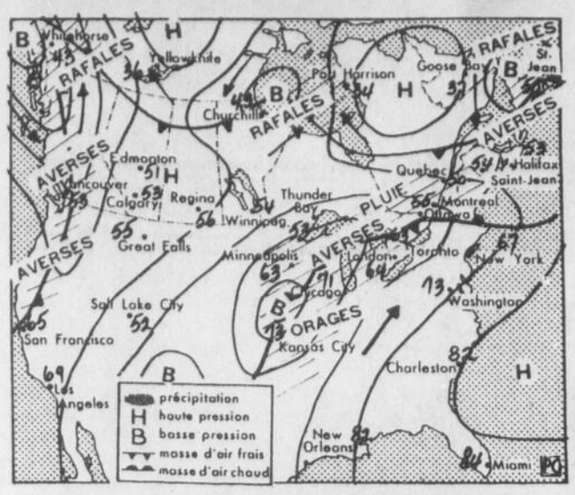
Au sujet des demandes de l'UPA, M. Toupin a affirmé qu'elles n'étaient pas nécessairement exagérées, mais qu'elles dépassaient ce que les producteurs des autres provinces recevaient.

INDEXATION

Interrogé sur l'indexation des prix de la viande payés aux producteurs, M. Toupin a soutenu qu'elle représentait un danger, puisque le Québec risquait de se fermer les marchés.

A titre d'exemple, le ministre de l'Agriculture a dit que si le prix minimum était fixé à 75 cents la livre au Québec, mais qu'il demeurait à 40 cents la livre ailleurs au Canada ou aux Etats-Unis, le Québec ne serait plus concurrentiel sur le marché de la viande.

MÉTÉO



PRÉVISIONS

Régions de l'Abitibi et de Chibougamau: minimum 45 à 50 (7 à 10 C). Nuageux avec pluie. Maximum près de 55 (13 C). Jeudi: généralement ensoleillé.

Régions de Pontiac-Témiscamingue, des Laurentides et de la Haute-Mauricie: minimum 45 à 50 (7 à 10 C). Nuageux avec pluie passagère. Maximum 45 à 50 (7 à 10 C). Jeudi: passages nuageux et doux.

Régions de l'Outaouais, de Montréal et des Cantons de l'Est: minimum 45 à 50 (7 à 10 C). Nuageux avec pluie passagère. Maximum 60 à 65 (16 à 18 C). Jeudi: passages nuageux et doux.

Régions de Québec, de Trois-Rivières, de Rimouski, du Saguenay et du Lac-St-Jean: minimum près de 40 (4 C). Nuageux avec pluie passagère. Maximum 50 à 55 (10 à 13 C). Jeudi: nuageux et doux.

Régions de Baie-Comeau et de Sept-Iles: minimum 30 à 35 (-1 à 2 C), sauf 25 (-4 C) dans la région de Sept-Iles. Généralement nuageux. Maximum 40 à 45 (4 à 7 C). Jeudi: passages nuageux.

DANS LE MONDE

	Min.	Max.
Vancouver	46	52
Victoria	35	55
Jasper	29	47
Edmonton	23	46
Regina	34	59
Winnipeg	32	57
Fredericton	38	60
Saint-Jean, N.-B.	36	51
Moncton	32	59
Halifax	35	54
Charlottetown	33	54
St-Jean, T.-N.	35	44
Kingston	41	56
Ottawa	38	67
Montréal	33	66
Québec	35	49
Minneapolis	56	61
Chicago	56	65
Détroit	42	63
Buffalo	45	72
Boston	43	68
New York	52	66

LES MARÉES

SEPT-ILES — La marée sera haute à 00h. 45 (7'6") et basse à 07h. 40 (1'1"). Elle sera à nouveau haute à 13h. 55 (9'2") et basse à 19h. 20 (0'6").

PORT-ALFRED — La marée sera haute à 02h. 00 (15'6") et basse à 07h. 50 (2'7"). Elle sera à nouveau haute à 14h. 10 (17'6") et basse à 20h. 30 (1'7").

CHICOUTIMI — La marée sera haute à 02h. 10 (14'0") et basse à 08h. 55 (2'7"). Elle sera à nouveau haute à 14h. 25 (16'0") et basse à 21h. 35 (2'0").

LE QUOTIDIEN
DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Fondé le 1er octobre 1973,
édité et imprimé par:

LE PROGRES DU SAGUENAY
LTEE, 316, avenue Labrecque,
Chicoutimi, P.Q.
Tél.: 545-4480

Alma et les environs
662-7829
St-Félicien et les environs
679-3832
Sans frais interurbains
Abonnement et
Service à domicile
545-4664
Petites annonces classées
545-4895

Président-éditeur:
Jean-Guy FAUCHER

Vice-président, directeur-général:
Gaston VACHON

Directeur de la rédaction:
Denis TREMBLAY

Rédacteur en chef, éditorialiste:
Bertrand TREMBLAY

Directeur de l'information:
Bertrand GENEST

Chef des nouvelles:
Charles-J. GAUVIN

Chef de pupitre:
Marcel RIVARD

Directeur des ventes:
Paul BERGERON

Directeur de la publicité:
Yvon RHAINDS

Directeur du tirage:
Jean-Louis LAVOIE

Le Quotidien du Saguenay-Lac Saint-Jean, est membre de la Presse Canadienne, qui transmet également une sélection des meilleures informations des agences France-Presse Associated Press et Reuters et de CDNPA (Canadian Daily Newspaper Association). Seule la Presse Canadienne est autorisée à reproduire les textes de: Le Quotidien du Saguenay-Lac Saint-Jean.

MEMBRE DE

Dépôt légal
Bibliothèque Nationale
du Québec
Courrier de la
deuxième classe. (No 3213).

"Je suis persuadée qu'ils se trouvent dans une des îles"

Mme L.-P. Vézina

Par Guy BERGERON

Chicoutimi — "Je suis certaine qu'ils sont vivants. Mon mari connaissait le secteur de l'Islet et il y allait à la chasse chaque année. Pour moi, même si la chaloupe a été retrouvée, je suis persuadée qu'ils se trouvent dans une des îles". C'est le message optimiste que donnait hier soir, Mme Louis-Philippe Vézina, de retour de l'Islet, à la suite de la disparition de son mari, M. Louis-Philippe Vézina du boulevard Jean-Noël Tremblay, de même que de son neveu, M. Paul-Eugène Roy, fils de M. Antoine Roy, du boulevard Jean-Noël Tremblay également.



PORTE DISPARU — M. Louis-Philippe Vézina, sur la vignette, en compagnie de son épouse et de son fils, M. Vézina manque à l'appel à la suite d'un voyage de chasse à l'Islet.

Aussi sont portés disparus depuis trois jours, la soeur de M. Vézina, Mme Jean-Baptiste Poitras, de l'Islet de même que M. Jean-Baptiste Bernier, âgé de 30 ans, également de l'Islet.

Les recherches se continuent toujours dans le secteur de l'Ile-aux-Oies où le groupe de chasseurs se rendait.

M. Vézina, avec son neveu Paul-Eugène Roy, ce dernier âgé de 41 ans, avait quitté Chicoutimi mardi dernier pour se rendre à la chasse aux oies dans le secteur de l'Islet.

Toutefois, pour ces chasseurs, il s'agissait du voyage annuel. Depuis trois jours, cependant, on est sans nouvelle d'eux et la chapoupe dans laquelle les quatre personnes avaient pris place a été retrouvée renversée près de l'Ile-aux-Oies.

Les dernières nouvelles que des gens de l'Islet ont eues des chasseurs furent lorsqu'ils quittèrent le quai de l'Islet en direction de l'Ile-aux-Oies. Il semble bien que la chaloupe ait fait au moins cinq milles et arrivait sur le bord de l'Ile-aux-Oies lorsque l'accident se serait produit.

Pour Mme Vézina, le fait que son mari de même que M. Roy aient des flotteurs, et qu'on n'ait rien retrouvé, la persuade que tous sont encore vivants.

La Sûreté du Québec à Saint-Jean-Port-Joli a précisé, hier, que l'hélicoptère de la SQ avait patrouillé le secteur au cours des dernières heures, et que les recherches se continuaient toujours.

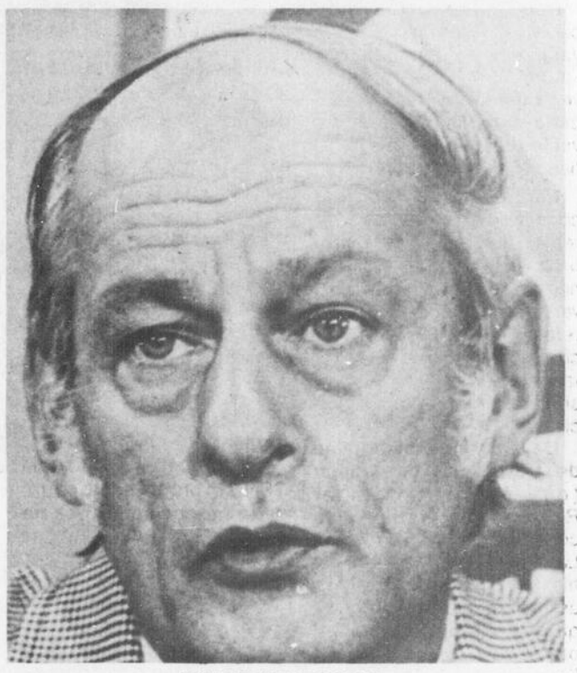
Toutefois, pour la famille Vézina, il reste l'espoir que le groupe soit campé sur l'île.

René Levesque dans la région, en fin de semaine

Chicoutimi — Le président du Parti québécois, M. René Lévesque, sera dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean samedi le 2 novembre. Cette visite s'inscrit dans le cadre de sa tournée précédant le congrès national des 15, 16 et 17 novembre.

En après-midi le chef péquiste enregistrera une émission d'une heure qui sera radio-diffusé lundi sur les ondes d'un poste de radio de Chicoutimi.

Samedi soir, M. Lévesque rencontrera, en compagnie du député péquiste de Chicoutimi, Me Marc-André Bédard, les militants et sympathisants péquistes de la région. La rencontre se déroulera à la salle Arvida, du motel Richelieu.



RENE LEVESQUE

Un juge doit s'adapter aux changements du climat social

MONTREAL (PC) — Un juge qui ne peut s'adapter aux changements du climat social, économique et politique, crée, dans son esprit, le divorce entre la loi et la réalité.

C'est ce qu'a déclaré hier à Montréal, M. Jules Deschênes, juge-en-chef de la Cour supérieure du Québec.

Le juge Deschênes, qui parlait devant la Chambre de commerce de Montréal, a soutenu que le magistrat n'est pas un robot qui applique les lois sans tenir compte de l'évolution sociale.

"Le rôle du pouvoir judiciaire n'est pas seulement d'interpréter et d'appliquer les lois", a affirmé le juge-en-chef.

"Il doit suivre le mouvement de l'évolution sociale afin de satisfaire les besoins de justice sociale dans un univers en proie à des changements rapides.

Le juge Deschênes a réclamé du gouvernement une amélioration des lois du travail, afin d'éviter que la crédibilité des tribunaux ne soit érodée.

"Le légalisme dont nous avons hérité, a affirmé le juge-en-chef, est la séquelle de facteurs politiques et sociaux d'autres temps. Un juge doit assurer le bien-être de la société en évoluant avec elle.

Bédard solidaire aux agriculteurs

CHICOUTIMI — Au moment où les agriculteurs s'apprêtent à manifester leur contentement, le député péquiste du comté de Chicoutimi et président régional, M. Marc-André Bédard, a exprimé sa solidarité face aux revendications des agriculteurs.

Il est urgent, a affirmé M. Bédard dans un communiqué, que le gouvernement prenne les mesures nécessaires pour que le prix des produits rencontre au moins les coûts de production et que les producteurs soient assurés d'un revenu normal.

M. Bédard rappelle que le Parti québécois a récemment fait pression sur le gouvernement pour qu'il instaure dans l'immédiat un régime de prix de soutien raisonnable et ce, pour toutes les productions, en particulier dans le boeuf et le lait nature.

Six mois de prison et $1,000 d'amende pour Martha Adams

MONTREAL (PC) — Accusée d'avoir vécu des fruits de la prostitution, Martha Adams, qui a longtemps défrayé la chronique des journaux, a été condamnée, lundi, à six mois de prison et à $1,000 d'amende en cour municipale de Montréal.

Le procureur de la Couronne avait réclamé contre Mlle Adams une peine de deux ans de prison. Toutefois, à défaut de payer l'amende de $1,000, la célèbre courtisane québécoise devra purger une peine supplémentaire de six mois.

Or elle a affirmé en pleine cour qu'elle n'avait aucunement l'intention d'enrichir le trésor québécois d'une telle somme.

Rappelons que Mlle Adams, âgée de 42 ans, était passible d'une peine maximale de 10 ans de prison.

Martha Adams avait été appréhendée au début de 1972 sous l'accusation d'être l'organisatrice d'un réseau de prostitution comptant plusieurs dizaines de prostituées et des clients par centaines. Depuis ce temps une lutte juridique très serrée lui avait permis de demeurer en liberté.

Aucun obstacle

DOLBEAU — Il n'y a plus d'obstacles pour l'ouverture de nouvelles rues dans le secteur des vétérans.

C'est ce qu'a indiqué, hier soir, au Quotidien, M. J.-Armand Vézina que a mentionné que dans quelques jours, son conseil devrait prendre une décision pour le début des travaux.

M. Vezina a fait remarqué que la commande des matériaux avait été retardée pour un temps indéfini, et il n'a pu affirmer si le développement de 150 lots à bâtir commencerait cette automne ou le printemps prochain.

Présentement, la municipalité est à effectuer des travaux dans un autre secteur, ce qui donnera quelque 75 terrains pour la construction domiciliaire.

Convention signée à Nordair

MONTREAL (PC) — Le groupe Nordair Ltd a annoncé hier que les 140 pilotes à son emploi ont signé une convention collective de travail d'une durée de 18 mois et dont les effets sont rétroactifs à mars dernier, date où l'ancienne convention est tombée à échéance.

Le porte-parole de la société a déclaré que les détails du nouveau contrat ne sont pas encore rendus publics, à la demande expresse des négociateurs syndicaux. Ces détails, a expliqué le porte-parole, doivent d'abord être exposés aux pilotes avant d'être communiqués à la presse.

La société aérienne fournit des services de transports aux passagers et de freight aérien en divers points du Québec, de l'Ontario et des Territoires du nord-ouest.

Desjardins acquitté

QUEBEC (PC) — Jean-Guy Desjardins, 32 ans, de Val-Bélair, en banlieue de Québec, a été acquitté mardi de l'accusation de tentative de meurtre sur la personne de Jacques Marrette, 20 ans, de Québec.

Ce dernier avait été blessé de quatre balles de révolver, dans la nuit du 21 au 22 janvier dernier, dans un parc de stationnement de la ville de Québec.

Au cours du procès qui a duré 17 jours, plusieurs témoins ont déclaré que Desjardins était à son travail au moment de l'attentat, alors que la victime elle-même avait identifié Desjardins comme étant son assaillant.

Le jury de 12 hommes a délibéré pendant une heure et demi pour rendre le verdict en une soixantaine de personnes ont été appelées à témoigner.

Juge assigné

CHICOUTIMI — Le juge Louis Dussault, de Québec, a été assigné par le juge en chef, à la demande du juge Jean-Charles Simard, pour entendre les procès d'Eric et de Gilles-Alix Gagnon, accusés d'importation de 330 livres de haschisch.

Le procès s'instruira à compter de jeudi et devait normalement être entendu par le juge Bertrand Gagnon, de Roberval.

Mais, comme le juge Gagnon a subi des blessures dans un accident et que les autres juges de la région se sont récusés dans cette cause, le doyen des juges, l'Honorable Jean-Charles Simard, a obtenu, hier, du juge en chef, un juge de Québec pour entendre ce procès.

Saint-Nazaire

Fillette perdue et retrouvée

Saint-Nazaire — La population de Saint-Nazaire a vécu des heures sombres, hier soir, lorsqu'une fillette âgée de sept ans, Janick, enfant de M. Michel Martel de Saint-Nazaire, s'est perdue dans les bois, en allant lever des collets pour la chasse au lièvre.

Une quarantaine de chercheurs avaient été mobilisés et la Sûreté du Québec avait dépêché un détachement lorsque la fillette a été retrouvée.

La petite Janick avait quitté la demeure familiale vers 4h30 après être revenue de la classe pour faire la tournée des collets pour la chasse au lièvre lorsqu'elle s'est égarée dans les bois.

Cependant, tout s'est bien terminé et la fillette en a été quitte pour une bonne peur.

Vols éclaircis à Alma

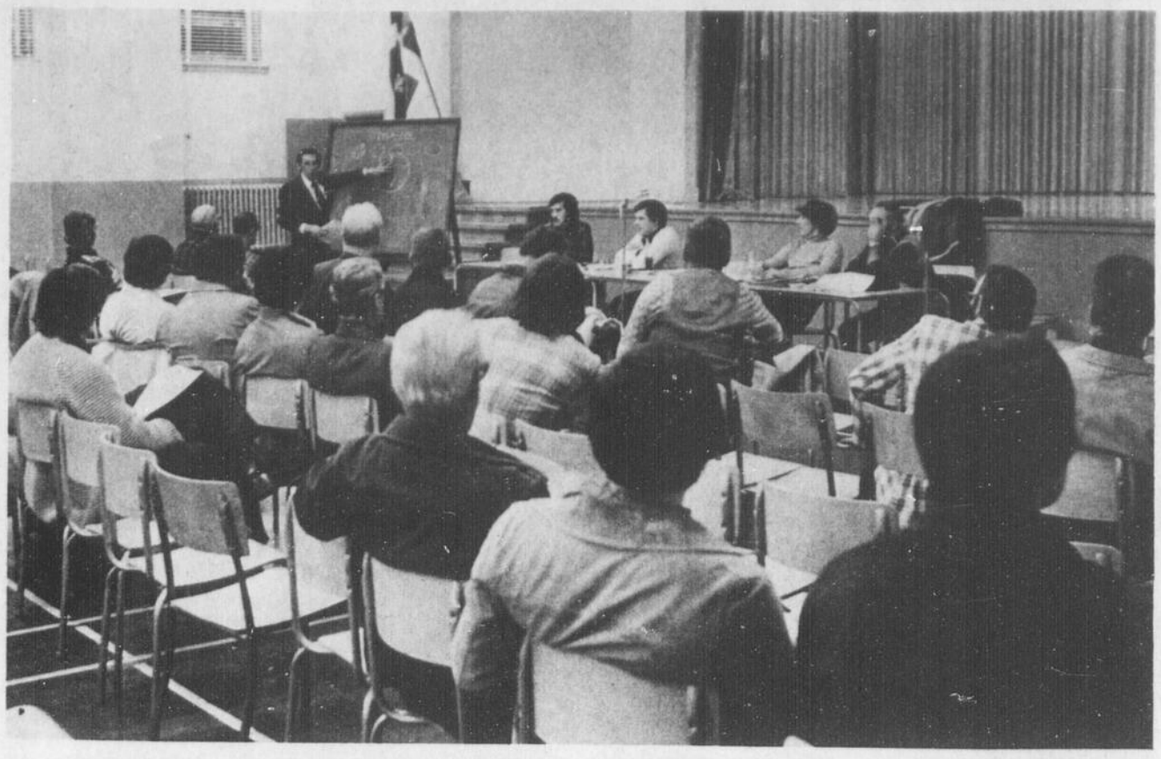
Alma — Le capitaine André Gaudreault de la Sûreté municipale d'Alma a réussi un beau coup de filet, hier, en éclaircissant plusieurs vols commis dans les écoles au cours des derniers jours de même que dans des automobiles.

Presque toute la marchandise volée a été retrouvée même des stéréos-cassettes, des cassettes de même que les appareils audio-visuels volés dans les écoles principalement à l'école Sainte-Thérèse.

Il s'agit d'adolescents âgés entre 14 et 15 ans.

Gérard Bilodeau
COURTIER D'ASSURANCES
GENERALES
Incendie - Auto
Responsabilité - Etc.
1034, Pierre-Bédard CHICOUTIMI 549-2786

37 UNITES
Motel DEQUEN
TELEVISION
TELEPHONES
ET DOUCHES
Votre clé de chambre vous donne droit d'assister au théâtre Canadien
GRATUITEMENT
Pour réservations
662-6649
JACQUES BERNIER, PROP.
800, DUPONT NORD, ALMA



ON N'ABANDONNE PAS — Les travailleurs de l'Alcan affiliés à la CSN, ne veulent pas abandonner complètement la bataille de l'indexation. Toutefois, ils se montrent plus conciliants sur certains points.

On aperçoit ici le groupe des travailleurs de chemin de fer Roberval-Saguenay, lors de l'assemblée d'information, hier soir.

La CSN accuse l'Alcan de créer le schisme chez les travailleurs

Par Martha GAGNON

BAGOTVILLE — La CSN blâme la compagnie Alcan de diviser les travailleurs par des conditions différentes d'une région à l'autre.

Pour la centrale syndicale qui regroupe 1,100 travailleurs du secteur de l'aluminium, le temps est venu de mettre un terme à cette exploitation des travailleurs qui n'est pas justifiée.

Même si elle est consciente qu'elle ne peut régler totalement ce grave problème au cours d'une négociation sur une réouverture de contrat, la CSN refuse d'accepter que la compagnie aggrave davantage la disparité à l'occasion de la présente négociation.

Devant une soixantaine de travailleurs de l'Alcan (du chemin de fer Roberval-Saguenay), le conseiller syndical (CSN) Laurier Fortin, a affirmé hier soir, au cours d'une assemblée d'information, qu'il était injustifiable de payer les travailleurs de l'Alcan du Québec bien moins que ceux de l'ouest.

Devant cette situation, la CSN n'abandonne pas la bataille de l'indexation mais elle se dit prête à négocier du principe avec la compagnie à la condition que cette dernière consente à donner aux travailleurs un ajustement immédiat de 65 cents. Car, pour la CSN, ce qui importe c'est de combler la perte actuelle du pouvoir d'achat des travailleurs. Quant à l'avenir, elle ne rejette pas complètement la formule proposée par la compagnie, soit 63 cents d'augmentation pour la durée du contrat suivant une courbe de 12 pour cent de progression du coût de la vie.

Après avoir négocié durant toute la journée d'hier, la CSN est en mesure de dire que l'Alcan veut devancer les augmentations futures du coût de la vie mais néglige la perte actuelle.

Devant cette situation, la CSN se propose au cours de la prochaine séance de négociations (elle n'est pas encore fixée) de faire comprendre à l'Alcan qu'elle doit corriger les pertes que les travailleurs subissent depuis deux ans. C'est là l'enjeu de toute la négociation.

Dans les prochains jours, tous les représentants syndicaux de Shawinigan, Roberval-Saguenay et de Terre-Neuve (les mines) se rencontreront pour étudier l'attitude à adopter face à l'Alcan.

Lors de la soirée d'information, hier, M. Laurier Fortin a longuement insisté sur les disparités de salaires qui existent d'une région à l'autre. Ainsi, il a posé la question suivante: "Est-ce justifiable pour l'Alcan de payer ses mineurs à Terre-Neuve $2 de moins de l'heure que ceux de l'ouest parce que Terre-Neuve est une des provinces les plus pauvres?"

Si l'intérêt de l'Alcan est de diviser les travailleurs, il faut se donner la main pour au moins empêcher la détérioration de la situation actuelle. C'est l'appel lancé par M. Fortin aux travailleurs. Ces derniers ont répondu qu'ils étaient résolus à obtenir leurs augmentations.

L'OFFRE

La compagnie offre toujours un ajustement du journalier à l'électricien de 26 à 34 cents à compter du 1er décembre 1974. Pour l'année 1975, en même temps que l'augmentation prévue le 15 juin 1975, la compagnie offre 5 cents additionnels.

Au premier janvier 1976, un ajustement du journalier à l'électricien de 24 à 32 cents. Ces offres constituent une augmentation globale de 63 cents.

Dès la première rencontre de négociations, l'Alcan a admis que sa position financière était excellente. Selon la CSN, alors que le profit net de la compagnie était de $4 millions en 1973, il est passé en 1974 à $57 millions.

PLUS QU'UN CHEVAL

A l'heure actuelle, la CSN considère qu'il n'y a plus qu'un seul cheval dans la course des négociations. D'après M. Fortin la compagnie ne veut plus discuter avec la FSSA.

Il a toutefois refusé de commenter l'attitude de la Fédération des syndicats du secteur aluminium, même si plusieurs travailleurs se sont interrogés à ce sujet, hier soir. Il semblaient s'inquiéter de la tournure prochaine des événements.

La CSN continuera donc de demander l'ajustement des salaires dès le 1er octobre 1974, par une augmentation générale de 65 cents.

Débat public

Girard annonce quelques nouvelles et Ruelland parle de la noirceur

Par Jacques DUBUC

CHICOUTIMI — Du nouveau dans la campagne électorale à Chicoutimi: hier soir au cours du débat public organisé par la Jeune chambre de Chicoutimi, le maire sortant s'est permis d'annoncer quelques nouvelles alors que le candidat à la mairie, contre M. Girard, soit M. Benoît Ruelland, a eu plus de temps pour déclarer et prouver ce qu'il appelle "les quatres années de noirceur avec Henri zéro Girard".

Rigoureusement encadrée par une procédure permettant à chacun des candidats de s'exprimer pendant 15 minutes au début et à la fin, et, d'autre part, par une période de questions où chacun pouvait poser deux questions au candidats de choix, l'assistance n'a pas souffert du controle prévisible des débats par l'une ou l'autre des organisations.

HENRI GIRARD

Le maire sortant, bien que solidement appuyé par une foule partisanne, n'a pas tiré profit du temps qui lui était alloué, comme il avait pu le faire la veille lors du débat télévisé à CJPM.

Tout au plus, le maire sortant a-t-il répété, et parfois avec nervosité, les éléments contenus dans son livre électoral. Sur la situation de la dette obligatoire et de la dette à court terme, le maire Girard s'est livré, à chaque fois qu'une question lui était posée, à un long exposé sur son bilan des quatre dernières, et pour finalement donner un chiffre en pourcentage du taux de la dette de la ville de Chicoutimi, chiffre qui est d'ailleurs écrit en page 9 de son livre, mais qui malheureusement pour M. Girard a été contredit à plusieurs occasions par M. Ruelland, ce dernier se basant sur le bilan de l'année financière tel que déposé par le trésorier de la ville.

Des engagements que M. Girard a pris, soulignons qu'il considère l'équipe sortante comme étant l'équipe du tonnerre. Egalement, que M. Girard s'excuse auprès de la presse régionale pour un manque de communication avec celle-ci et devant le public, s'engage à rencontrer des représentants de celle-ci pour qu'un mécanisme plus adéquat, soit mis en place pour la couverture des activités du conseil municipal.

Le maire sortant à également annoncé et ce sur un ton solennel, le dévoilement demain matin du protocole d'entente permettant l'aménagement du centre-ville par le groupe York de Toronto.

BENOIT RUELLAND

Sur la situation financière de Chicoutimi, c'est ironiquement M. Ruelland qui avait les réponses les plus précises à fournir là-dessus.

Aidé par le bilan financier de 1973 et d'un bilan provisoire de l'année 1974, M. Ruelland, l'aspirant comme le nomme non sans ironie le maire sortant, a souligné à l'assemblée que la dette à court terme de la cité de Chicoutimi était de $4,886,000 en date du 1er octobre, alors que la dette obligatoire, c'est-à-dire à long terme, était de plus de $20 millions.

M. Ruelland a par la suite fourni à une assemblée devenue silencieuse que seulement pour payer les intérêts sur ce capital cela constituait pour chaque propriétaire une somme de 18 cents du $100 d'évaluation imposable.

Invité par M. Marcellin Martel à déclarer ce qu'il avait l'intention de faire pour ne pas augmenter les taxes s'il était élu maire, M. Ruelland n'a pas caché l'impossibilité pour lui de ne pas augmenter les taxes. Il a par ailleurs précisé que des coupures budgétaires seront nécessaires surtout au domaine des frais de représentation et en employant davantage les services du personnel en plae plutôt que de passer constamment par des firmes d'ingénieurs-conseils ou autres.

M. Ruelland a par ailleurs expliqué les raisons motivant sa présence dans la lutte municipale. "C'est davantage pour un sens commun et pour le besoin d'offrir plus à notre jeunesse qu'il me faut agir; j'ai reçu de la société et je crois qu'il est de mon devoir de donner un peu".

Au contraire de M. Girard, M. Ruelland a conclu son exposé de la fin par un non catégorique à l'administration Girard, "administration qui va au-delà de la noirceur, dit-il; c'est quatre ans de silence et de patronnage et il est temps que cela disparaisse".

Le maire sortant, a conclus de son côté en répétant que l'Université du Québec, le transport régional et le parc industriel sont des réalisations de son équipe du tonnerre et que personne ne devait nier les bonnes actions de son administration.

Il se dégage de cette soirée d'information que le maire sortant, encore plein d'assurance vendredi dernier, doit maintenant surveiller ses arrières s'il ne veut pas se faire dépasser par un Benoît Ruelland vigoureux et convaincu de ce qu'il avance sur les quatre dernières années d'administration Girard.

L'enfouissement sanitaire subventionné de $300,000

Par Jacques DUBUC

CHICOUTIMI — Le comité d'enfouissement sanitaire du Haut-Saguenay prévoit un budget de $162,200 pour l'année 1975 et ce en tenant compte d'une aide du gouvernement provincial de l'ordre de $300,000, pour l'achat d'une machinerie plus adéquate pour les fins d'enfouissement sanitaire selon les normes du ministère de l'Environnement du Québec.

Ce budget pour l'année 1975 veut donc dire un versement pour chacune des nunicipalités membres d'un montant allant de $1.33, à $1.90 pour chacun des citoyens des onze villes du Haut-Saguenay, comprise dans le comité.

Avec l'engagement fait par le maire sortant de Port-Alfred, M. Laurier Simard, quelques jours après celui de Jonquière, de faire partie du comité régional d'enfouissement, M. Paul Décoste, porte-parole du comité, croit que le montant à payer pour chacune des municipalités membres sera davantage le plus bas, puisque le nombre de participants a considérablement augmenté depuis que l'on a préparé le budget.

Bien qu'il ne l'ait pas déclaré ouvertement, le comité d'enfouissement sanitaire du Haut-Saguenay ne partage pas les vues du gouvernement provincial, d'obliger, dans un bref délai, les villes de la rive nord autre que Chicoutimi-Nord, à déverser dans le secteur du lac Brochet, les déchets que ces villes ou paroisses pourraient, à des coûts moindres de transport et d'installation, déverser au dépotoir sanitaire de Laterrière.

Le comité d'enfouissemment a l'intention dans un avenir rapproché de ce procurer la machinerie manquante afin de procéder au plus vite à un enfouissement plus économique en terme d'espace et plus sanitaire en matière de protection de l'environnement.

Une banque occupera les locaux de United

par Gabriel BERBERI

CHICOUTIMI — Tout indique actuellement qu'un établissement bancaire, probablement la Banque Royale, occupera les locaux laissés vacants à compter du 15 novembre prochain par le magasin United, de la rue Racine, à Chicoutimi.

C'est en effet le 15 novembre prochain que United ferme définitivement ses portes à Chicoutimi. Le 31 décembre, ce sera aussi le sort de l'autre succursale United, rue Saint-Dominique à Jonquière. Au fait, tous les magasins United au Canada abandonneront leurs affaires sous peu, par suite d'une décision de la société-mère, aux Etats-Unis.

Une autre chaîne, Peoples, qui exploite deux magasins au Saguenay, a déjà fait l'acquisition de certains établissements de United.

INCERTITUDE

Pour le moment, les quelque 35 employés syndiqués (CSN) des deux magasins United ignorent totalement ce que l'avenir leur réserve, car on n'a pas encore constitué de comité de reclassement multipartite. Etabli depuis une vingtaine d'années, le magasin United, de Jonquière, serait remplacé par une pharmacie, dit-on.

A Chicoutimi, United et son successeur probable, la Banque Royale (la principale succursale de Chicoutimi et de la région) sont voisins et logent tous deux dans un édifice appartenant aux Immeubles Murdock.

Le projet de la Banque Royale est de transformer le local plus spacieux de United (23,000 pieds carrés de plancher, en incluant le sous-sol) en un véritable "siège social" régional de l'institution. Ce "changement de vocation" du local utilisé présentement par United implique des modifications fort coûteuses.

Pour leur part, des dirigeants de United auraient déclaré que la succursale de Chicoutimi n'a jamais été rentable...

Quant au local libéré par la Banque Royale, il servirait apparemment à un nouveau type de magasin à rayons sur la rue Racine, Encore Mart, d'après les derniers renseignements officiels recueillis par le Quotidien.

Opemiska recherche déjà 150 travailleurs miniers

Par Gabriel BERBERI

Chapais — La compagnie Opemiska, de Chapais, filiale de Falconbridge Copper, recherche déjà 150 travailleurs au moins, en prévision de l'ouverture de sa nouvelle mine Cooke, qui produira du cuivre et de l'or.

Un porte-parole de l'entreprise a même révélé, hier, lors d'un entretien, qu'Opemiska est même disposée à défrayer entièrement la formation de ces hommes qu'elle voudrait bien recruter au Saguenay-Lac-Saint-Jean. En fait, un tel entraînement de base est disponible chez Opemiska depuis 18 mois environ.

On sait que les compagnies minières, notamment celles de Chibougamau-Chapais ont beaucoup de mal, depuis quelque temps, à recruter de la main-d'oeuvre expérimentée ou non, pour diverses raisons.

LE PROJET COOKE

Peu connu jusqu'à maintenant, le nouveau gisement minier qui sera mis en valeur par Opemiska, à Chapais, comprend des réserves évaluées à 555,000 tonnes présentement, selon un rapport publié le 26 octobre dans l'hebdomadaire Financial Post.

De plus, la teneur en cuivre du minerai extrait de Cooke serait de 1,46 pour cent, et chaque tonne contiendrait également 0,30 once d'or.

Le reporter John Soganich, du Post, ne le précise pas, mais on a appris, hier, du représentant d'Opemiska que la production de la mine Cooke débutera en 1977. Commencé au printemps 1974, le creusage du puits se poursuit et on atteint présentement une profondeur de 600 pieds.

De ces nouvelles réserves, Opemiska entend extraire au début 300 tonnes par jour de minerai. Le raffinage se fera à l'usine de traitement de la compagnie, à Chapais.

LA PLUS PROSPERE

Dans le district minier de Chibougamau-Chapais, les réserves d'Opemiska sont toujours considérées les plus riches de toutes. Opemiska, comme on le sait, est la seule industrie minière de Chapais, municipalité située à une vingtaine de milles de Chibougamau.

A Chibougamau, les principaux producteurs de cuivre (ils extirpent également de l'or de leurs mines) sont Campbell et Patino, cette dernière étant une entreprise appartenant à des intérêts hollandais.

Pour sa part, Opemiska emploie présentement 712 personnes, à Chapais, grâce à l'exploitation des mines Springer et Perry.

Avec l'ouverture de la mine Cooke, les effectifs permanents d'Opemiska seront certainement de plus de 850. A cet endroit, les travailleurs sont membres d'un syndicat affilié à la CSN, tandis que les mineurs de Patino et de Campbell, à Chibougamau, font partie des Métallurgistes Unis d'Amérique.

D'après les agents syndicaux, les principaux facteurs provoquant actuellement un taux de roulement élevé de main-d'oeuvre dans ces entreprises minières et la pénurie constante de personnel sont des taux de salaire insuffisants et des conditions de travail inadéquates.

En outre, le rude climat sévissant dans cette région nordique (la saison froide dure plus longtemps qu'au Saguenay-Lac-Saint-Jean, par exemple) et l'isolement des grands centres ne contribuent pas à atténuer le malaise.

FALCONBRIDGE NICKEL

Si Opemiska, de Chapais, appartient à Falconbridge Cooper Ltd, cette dernière est à son tour la propriété de la puissante Falconbridge Nickel Mines Ltd, laquelle détient en réalité 50,2 pour cent des actions de FC.

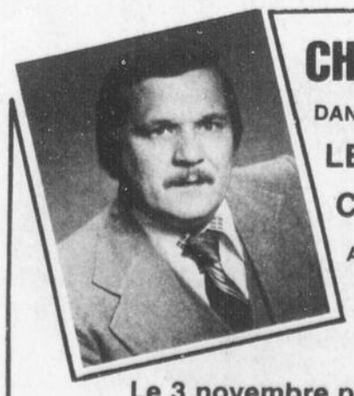
Incidemment, Falconbridge Copper a inauguré la semaine dernière sa mine de Sturgeon Lake, en Ontario, et possède d'autres réserves intéressantes de cuivre, de zinc, d'argent et d'or à la mine de Lake Dufault, près de Noranda. Un rapport géologique datant de la fin de 1973, indique en effet que la teneur des métaux est la suivante, pour chacune des 2,787,000 tonnes de minerai de Lake Dufault: 3,5 pour cent de zinc, 2,8 pour cent de cuivre, une once d'argent et 0,015 once d'or.

Enfin, dans les deux mines actuelles d'Opemiska, à Chapais, où on n'extrait pour l'instant que du cuivre, les réserves totales sont estimées à 6,529,000 tonnes. La teneur de cuivre y est de 2,42 pour cent. L'or qui proviendra de la nouvelle mine Cooke, apportera un supplément de revenus alléchant à Opemiska.

Michel Tremblay
Ass. Générale
500B, Bécard Chicoutimi
VIE — FEU — AUTOMOBILE
RESPONSABILITE
549-9983 ASS. SALAIRE



Michel Tremblay
C.D.A. Ass.



CHICOUTIMI
DANS
LE DROIT
CHEMIN
AVEC
CONRAD
LANGEVIN
Le 3 novembre prochain
on vote pour un administrateur
et hommes d'affaires *avertis.*
Electeurs et électrices du quartier Est,
VOTONS
CONRAD LANGEVIN

NOUS DESIRONS VOUS
CONSEILLER
ET VOUS
SERVIR!



M. Adrien Gravel
Gérant des ventes



M. J. Charles Brisson



M. Marcel Bouchard



M. Laurent Boivin



M. Jules Blackburn



M. Yvon Thivierge

FORD
MERCURY
BOULEVARD AUTO
ALMA, — P.Q.
POUR UN SERVICE DIFFERENT

COMMENTAIRE QUOTIDIEN

L'infestation de la tordeuse

Un inventaire aérien effectué par le Service d'Entomologie et de Pathologie du ministère des Terres et Forêts révèle que cette année une superficie de près de 55,000,000 acres des forêts québécoises a été infestée par la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Cet insecte a même envahi nos villes comme jamais auparavant.

L'infestation a commencé il y a environ sept ans; il est difficile d'être plus précis,car une infestation de la tordeuse ne peut être décelée que lorsque les arbres commencent à mourir, c'est-à-dire trois ou quatre ans après avoir été attaqués. Ainsi, en 1965, deux spécimens seulement de l'insecte avaient été découverts et, en 1969, 200,000 acres étaient affectés.

Depuis le début du siècle, la présente épidémie de la tordeuse est la troisième qui ravage les forêts de l'est de l'Amérique du Nord; la première a duré de 1910 à 1920 et la seconde, de 1940 à 1960. Cette fois, l'étude révèle une infestation solide de l'Ontario jusqu'à la rivière Pentecôte. Fait à remarquer, à cause de la prédominance des vents d'ouest, chaque fois qu'il y a eu infestation, l'épidémie a commencé dans l'est de l'Ontario pour se propager jusque dans l'est du Québec et au Nouveau-Brunswick.

Au cours de l'été dernier, le ministère des Terres et Forêts a fait un inventaire aérien qui a été suivi d'un inventaire au sol alors que 1,200 points de la superficie infestée on été visités. Ces inventaires, forcément incomplets, ont toutefois permis une évaluation approximative de l'étendue des dommages. Selon les critères adoptés pour cette évaluation, l'épidémie est légère sur environ 14,500,000 acres de peuplements infestés, et elle varie de modérée à sévère dans presque tout le reste de la superficie, soit 38,500,000 acres. On considère que l'infestation est modérée si les pousses nouvelles de la cime du sapin sont mangées à 60% et sévère, si elles le sont à 80%. Or, l'étude révèle que sur une superficie de 200,000 acres, les arbres sont déjà morts et devront être coupés avant qu'ils ne pourrissent au sol.

LA TORDEUSE

"La tordeuse est un insecte indigène dont les épidémies font partie du biotique de la forêt boréale, dit le Dr Robert Blais, chef de la section d'entomologie au Centre de Recherches forestières des Laurentides. Elle est un insecte qui s'attaque surtout au sapin, son essence préférée, et à l'épinette blanche. L'épinette noire est moins affectée et c'est à tort que l'on appelle l'insecte la tordeuse des bourgeons de l'épinette."

La tordeuse pond ses oeufs sur les aiguilles de l'arbre en juillet et août. La chenille émerge de l'oeuf une semaine ou deux après la ponte et tisse son cocon dans lequel elle passe l'hiver. Jusque là, elle n'a causé aucun dommage. Mais arrive le mois de mai de l'année suivante, la chenille sort de son hibernaculum et mange les bourgeons et le nouveau feuillage du sapin. Elle se nourrit ainsi durant six semaines, après quoi elle se métamorphose en papillon. Ce laps de temps lui a permis d'endommager partiellement le sapin. Comme le papillon pond de nouveaux oeufs, l'année qui suit,une nouvelle chenille mange de nouveau la cime de l'arbre de sorte qu'à la suite d'attaques répétées, durant quatre ans pour le sapin et de cinq à six ans pour l'épinette blanche, l'arbre meurt.

La tordeuse s'attaque de préférence aux arbres qui ont atteint leur maturité parce qu'ils sont alors porteurs de fleurs qui offrent une excellente nourriture à l'insecte. L'infestation cesse quand les arbres sont morts et que la tordeuse ne peut plus y trouver de nourriture. Elle ne reviendra sur les lieux que lorsque de jeunes sapins seront parvenus à maturité.

LA LUTTE A LA TORDEUSE

"Il n'y a aucun moyen de faire disparaître la tordeuse à jamais. L'insecte est toujours présent en forêt, mais à l'état endémique il est très rare. Il est aussi impossible de le détruire que de détruire le virus du rhume ordinaire, dit le Dr Blais. Ces infestations sont un phénomène naturel et il y en eut bien avant que l'homme ne pénètre en forêt. Elles durent une dizaine d'années et cessent lorsque l'insecte a détruit les essences de son choix."

Pour lutter contre cet insecte, faute de connaître des moyens plus efficaces, on traite le territoire infesté à l'insecticide. On utilisait autrefois le DDT avec grand succès, mais cet insecticide affectait quelque peu la vie des oiseaux et des poissons. Aujourd'hui, on utilise le fénitrothion dont on arrose une aire donnée deux années de suite suivies de deux années sans traitement.

Cependant, si l'on continue les arrosages avec cet insecticide qui ne cause la destruction des insectes qu'à 75% et ne protège le feuillage de l'année qu'à 60%, il est possible qu'on change cette cédule et qu'on arrose tous les ans tant que l'épidémie durera. On prévoit étendre la superficie des terres traitées à 10,000,000 acres l'année prochaine et autant l'année suivante si l'insecticide est disponible en quantité suffisante et que l'on dispose d'assez d'avions. Les régions qui auront priorité sont celles de la Gaspésie, de la Mauricie et celle du nord de la région de Québec.

LA RECOLTE DU BOIS

Le bois que la tordeuse a fait mourir était déjà rendu à maturité, par conséquent, il ne fait aucun doute qu'un grand effort sera fait par les sociétés papetières, dès cet automne et l'an prochain pour récupérer les peuplements de sapins déjà morts dans l'ouest de la province et qu'une récolte à un rythme accéléré des peuplements mûrs sera effectuée dans presque toutes les autres régions affectées par l'épidémie.

Paul-E. Lachance
Le Papetier

A NOS CORRESPONDANTS

Le Quotidien du Saguenay-Lac-St-Jean met gratuitement à la disposition de ses lecteurs cette rubrique d'expression d'opinion. Le journal se réserve toutefois le droit du choix des lettres à publier, une sélection basée sur l'intérêt général pour les lecteurs.

Ces opinions émises par nos correspondants se doivent d'être résumées dans toute la mesure des possibilités et comporter un caractère général.

Nous nous devons également de publier toutes les lettres sous la signature et l'adresse véritables des auteurs.



L'ASPIRANT

Gallarge 30/10/74

PAROLE AUX LECTEURS

Lettre ouverte à Lise Payette

Madame, je ne vous en veux pas, même si vous obligez le vieux moine fourbu que je suis à veiller, depuis plus de deux ans, jusqu'à l'heure des matines. En dépit de l'heure tardive (23 heures pour les téléspectateurs du Québec, minuit pour ceux des provinces de l'Atlantique), mes étudiantes anglophones — une trentaine de jeunes filles désireuses d'apprendre le français et d'observer l'évolution socio-culturelle du Québec — subissent le même envoûtement que le professeur. Sur le coup de minuit la plupart se précipitent vers le téléviseur.

On me dit, et j'en suis fier, qu'elles louchent vers le beau Jacques Fauteux et aussi vers la frimousse inspirée et espiègle de François Cousineau.

J'apprends, par surcroît, que l'émission "Appelez-moi Lise" jouit d'une excellente cote d'écoute en Acadie, pays de LA SAGOUINE.

D'Edmundston à Caraquet, à Tracadie, à Pointe-Sapin, à Richibouctou, à Saint-Louis et Sainte-Anne de Kent, à Bouctouche, Shédiac, Barachois, Cap-Pelé, Shemogué, sur toute la longueur du détroit de Northumberland où s'échelonnent les villages acadiens, vous comptez, madame Payette, des auditeurs ponctuels et beaucoup d'amis.

Pour la poignée d'Acadiens de Sackville, votre émission possède un charme particulier et prend une importance exceptionnelle.

Fondée en 1761 par des marchands anglophones, Sackville médite en silence, face aux collines de la Nouvelle-Ecosse et aux puissantes marées de la baie de Fundy. Du haut de son campus universitaire, s'aperçoivent, à quelques milles, au centre de la grande plaine de Beaubasin, les ruines du fort Beauséjour, capturé par les Anglais en 1755. Des quelque trois mille Acadiens chassés d'ici par la Dispersion, il ne reste que quelques familles noyées dans un milieu anglophone.

C'est dire, madame Payette, toute l'importance que les Acadiens de Sackville attachent à votre émission.

Elle leur arrive du Québec comme une bonne brise. Vos interviews et entretiens agrémentés d'humour leur font retrouver leurs racines. En écoutant votre verve bien français, il se rappellent l'heureux temps où le vol des goélands et le drapeau fleurdelisé flottaient au souffle de la mer sur ce coin de pays chanté et immortalisé par Longfellow.

Madame Payette, je ne vous tiens pas responsable de certains propos qui peuvent échapper parfois à vos hôtes, tels ceux du distingué dentiste-explorateur qui, le 25 septembre, nous a entretenus des aborigènes des Nouvelles-Hébrides. "Malheureusement, a-t-il dit, ils ont été évangélisés; je dis malheureusement parce qu'ils possédaient une très riche culture." On m'a toujours enseigné, et je garde la ferme conviction que les missionnaires, porteurs du message évangélique, ouvrent la voie à la civilisation et à la culture. C'est bien ce que pensait le bon saint Pierre (2 Pet., 2,22) et ce qu'après lui ont pensé tous les chrétiens adultes, de Tertullien à Gilson et Maritain.

Ai-je tort de croire qu'en acceptant l'Evangile les peuples se civilisent et qu'en le rejetant ils retournent à la barbarie?

En tout cas, la question est à l'ordre du jour puisqu'on en discute présentement au synode de Rome.

Monsieur l'explorateur-dentiste connaît bien les peuples des îles du Pacifique.

Il a cueilli chez eux des images fascinantes. Connaît-il aussi bien l'histoire des civilisations, celle de l'Europe et de la France chrétienne? J'admire son courage et ses talents de cinéaste, d'anthropologue, et je l'aime bien, mais je l'aimerais et l'admirerais davantage si, au Québec qu'il visite présentement (ce Québec qui, tout de même, tient encore à certaines valeurs chrétiennes), il gardait pour lui des allégations qui fleurent l'ignorance.

Puis-je lui suggérer de lire, entre deux voyages, quelques belles pages de Daniel-Rops, ou, si le coeur lui en dit, certains passages du moine Roger Bacon, surnommé le Docteur admirable? Quoique d'époques différentes, ces penseurs pourraient sans doute élargir son champ de vision.

Je supporte mal qu'un explorateur-dentiste ait une dent contre le christianisme.

Professeur Jean Bousquet, O.P.,

Mount Allison University, Sackville, N.-B.

Pour la disparition du crime organisé

Nous ne sommes pas d'accord avec les propos du spécialiste américain M. Raphaël Salermo, tenus devant la Commission d'enquête sur le crime organisé (CECO) à Montréal, d'après le reportage de Lise Lachance du journal "Le Soleil" du 18 octobre 1974.

Nous sommes au contraire d'avis que tous les crimes, isolés ou organisés, peuvent disparaître.

Pour cela, il faut changer complètement notre mentalité, laquelle nous fait voir crime, là où il n'y a qu'erreur due (errare humanum est, non le crime humain), à un accident ou une prédisposition dont l'auteur n'est pas le seul responsable, dont il n'est responsable qu'à des degrés divers; erreur qui ne doit pas être sujette à punition mais à conseils, remèdes, mesures de précaution, protection tout comme pour toute maladie physique!

Dans l'état avance des connaissances (le cardinal Léger soulignait le tragique de la situation quand il déclarait: des hommes descendent dans les prisons, quand d'autres se rendent à la lune); dans l'ère de progrès où nous vivons, crime isolé ou crime organisé ne disparaissent pas parce qu'il y a des intérêts à milliards.

Sans être voulus directement, ils le sont indirectement de la façon dont on les tolère, dont on les réensemence.

Cela entretient de beaux emplois aux policiers, fonctionnaires, de beaux revenus aux avocats, de plantureux salaires, des listes de dépenses confortables, des honneurs à messieurs les juges.

Policiers, avocats, juges, doivent être exclus de ce domaine où ils ne sont pas à leur place, où ils ne comprennent rien.

A preuve, depuis des siècles, leur seule prescription est: prison, prison, prison.

Ces prisons, ces écoles de crimes, ces fabriques de criminels, doivent être fermées ou totalement réformées pour servir à un autre usage.

Dès la plainte, prenant bien garde d'insulter, de blesser, de monter le responsable d'une erreur (sa collaboration est nécessaire à sa réhabilitation), docteurs, psychiatres, professeurs, psychologues, éducateurs, professionnels, spécialistes dans les diverses branches dont les services sociaux, joindront leur savoir à la réhabilitation de cet individu que le NOUVEAU MINISTERE DE LA REHABILITATION aura pris en charge.

Tout et aussi longtemps que ce patient ne sera pas guéri, il ne pourra retourner dans la société; si bien que, en cas de récidive, ce sera la société qui sera responsable de la récidive, ce sera avoir mal accompli son travail de réhabilitation.

Jean Gagnon, Rue Piché, Valin, Chicoutimi-Nord.

A propos des Caisses Pop

Arvida, le 28 octobre 1974.

Monsieur Gabriel Berberi,
Rédacteur,
Le Quotidien,
Chicoutimi, Qué.

Bravo! pour votre éditorial du vendredi, 25 octobre 1974 sur "Des Caisses moins "populaire"."

Ca demande toujours beaucoup de courage pour dire la vérité à certains "Frankensteins" de notre société économique.

Il est vrai que ce monstre de notre fabrication qu'est "Nos Caisses Pop" n'a plus et depuis longtemps que le nom de coopératives.

Semblables à certains criminels de guerre qui doivent leur succès militaire à l'exploitation indue des mots comme liberté, civilisation, démocratie, etc., nos caisses doivent le leur à l'exploitation honteuse parce que mensongère du mot "coopérative". Il y a belle lurette qu'elles ont abandonné les vrais principes des fondateurs Desjardins et autres.

En effet, après avoir frustré le fisc, pendant de nombreuses années, sous le faux prétexte de la coopération, elles ont épousé toutes les méthodes vexatoires, spoliatrices et tyranniques des banques à charte, jusqu'à faire, comme elles, la création d'argent scripturaire, la restriction ou l'expansion du crédit d'une façon arbitraire et désordonnée, la montée scandaleuse des taux d'intérêt, etc., etc.

Voilà ce qui explique l'érection d'édifices somptueux pour loger l'argent et le crédit ainsi que les nouveaux petits princes (gérants) et les autres nobles à l'échelon supérieur, avec leurs plantureux salaires. Les innombrables sociétaires à la part figurative de $5.00 doivent se contenter, comme le pauvre Lazare, des miettes qui tombent de la table du méchant riche.

On ne dénoncera jamais assez ces complices d'un système financier cruel, despotique et anarchique qui crée, suivant son jeu, l'inflation ou la déflation au gré de sa fantaisie, étant toujours bénéficiaire soit de l'une ou soit de l'autre.

Bravo encore, M. le Rédacteur, et sincères félicitations.

Humblement vôtre,
Gérard Lacombe,
592, Fickes,
Arvida, Qué.,
Le 28 octobre.



LES GROS MOTS — C'est maintenant le langage (voir sur la photo) que l'on tient aux Industries Couture Ltée où la situation se détériore de plus en plus. Les employés ont effectué, hier soir, une petite démonstration en exhibant la tête d'un porc frais sur un piquet de grève, comme étant celle de leur employeur.

Le gérant des Industries Couture dénonce l'irrespect de l'injonction

par Martha GAGNON

CHICOUTIMI — C'est avec colère que le gérant général des Industries Couture Ltée, M. Jean Amiot, déclarait, hier, au cours d'une entrevue téléphonique, que les employés syndiqués ne respectaient pas l'injonction.

Contrairement à son habitude, M. Amiot s'est montré très en verve lors de cette conversation où il a laissé échapper: "Si les employés veulent faire sauter toute la baraque, je suis prêt à leur vendre l'entreprise car j'en ai par-dessus la tête de tous ces troubles."

Le gérant général a expliqué que les syndiqués devaient se soumettre à l'injonction: "Ils vont la respecter car on ne peut défier la loi indéfiniment", a-t-il dit.

Selon M. Amiot, les employés croient, parce qu'ils ne sont pas nommés dans la procédure d'injonction, qu'ils ne sont pas concernés par cette dernière.

LE ROI SOLEIL

Sur un ton d'écoeurement, M. Amiot a blâmé le négociateur syndical, M. Laurier Fortin, d'agir en "roi soleil", c'est-à-dire en pensant à son prestige personnel, et en régnant sur les syndiqués.

Le gérant général estime que le syndicat commet des abus. D'après lui, il ne devrait pas prendre comme otages les clients qui se présentent devant les portes des Industries Couture pour réclamer leurs biens.

Durant la journée d'hier, M. Amiot a déclaré avoir vu les syndiqués empêcher les camions de sortir de l'entreprise et certains cadres d'y pénétrer.

AUCUNE SOLUTION

M. Amiot n'envisage aucune solution pour l'instant. Il se dit prêt à négocier même devant les caméras de la télévision: "Je n'ai rien à cacher".

Concernant les offres monétaires, M. Amiot soutient qu'elles sont "en or". Si la grève continue, il affirme que certains employés perdront leur emploi en raison d'un manque de commandes. Il s'agirait surtout des employés de la division des travaux de construction et non ceux de la fonderie.

De plus, le gérant des industries n'hésite pas à dire qu'il sera difficile de regagner la confiance des clients, une fois le conflit terminé.

M. Amiot soupçonne le négociateur syndical d'attendre d'avoir réglé la question de la réouverture du contrat des travailleurs de l'Alcan (CSN) avant de "bien vouloir s'occuper de régler le conflit des Industries Couture".

Il a été impossible d'obtenir la version syndicale, à la suite des propos de M. Amiot, les représentants syndicaux étant occupés à négocier à différents endroits.

Une séance de négociations prévue pour lundi

BAGOTVILLE — Après plus de trois semaines de grève, une séance de négociations est prévue pour lundi prochain à la ferronnerie J.-H. Duchesne de Bagotville.

Le conseiller François Guérin a convoqué les deux parties à cette rencontre que l'on n'espérait plus. Le syndicat et la compagnie ont accepté de s'asseoir à nouveau à la table commune.

Les 25 employés syndiqués (CSN) sont en grève légale depuis le 10 octobre dernier. Il s'agit de la négociation d'un premier contrat de travail. Plusieurs points, une douzaine, sont en litige.

Les Femmes chefs de famille ouvrent leur nouveau local

Par Jacques DUBUC

CHICOUTIMI — Hier soir, au 310 rue Hotel de Ville à Chicoutimi, l'Association des femmes chefs de famille, après 17 mois d'existence, procédait à l'inauguration de leur local permanent.

BILAN

Depuis mai 1973, l'Association des femmes chefs de famille du Saguenay-Lac-Saint-Jean a procédé à un regroupement et c'est ainsi que sur plus de 325 dames contactées, on en retrouve une soixantaine du secteur de Chicoutimi et une quarantaine du secteur de Jonquière qui sont vraiment actives.

Créée dans le but d'offrir plus d'informations et d'aide au secteur de la population particulièrement en difficulté à la suite des mortalités, de séparations ou divorces, ou encore, après des accidents de travail, l'Association répond à ces besoins par l'éducation, par des cours ou activités communes, en offrant et un support moral et un centre de dépannage.

DONS

Au cours des derniers mois, l'Association a pu jouir d'une aide financière de la part d'hommes d'affaires du service de la pastorale du diocèse et de la part de mouvements familiaux de la région.

En avril dernier au moment du dépannage, c'est-à-dire au moment où il y a eu retard dans la livraison des allocations gouvernementales, l'Association a recueilli environ $3,000, en argent et en vivres, elles les a distribués à 126 familles d'assistés-sociaux.

PERMANENCE

Avant de s'installer dans les locaux de la rue Hotel de Ville, l'Association des femmes chefs de famille, était installée au centre Sacré-Coeur dans les locaux du Joint, un autre organisme qui a pour but, premier la promotion et la défense des intérêts des défavorisés.

L'installation de l'Association dans ses propres locaux, a été rendu possible grâce à des octrois de la part de PLURA (réunion des Eglises canadiennes) et du secrétariat d'Etat, une somme de $1,000 chacun.

Dans l'immédiat, l'association garde bon espoir d'obtenir une charte provinciale, de former quatre nouveaux groupes à Alma, Roberval, Saint-Félicien et Dolbeau, ainsi qu'un bureau permanent à Jonquière.

Lors de l'inauguration, l'Association par la voie de la présidente, Mme Guylaine Caron-Leduc, précisait son intention de modifier son nom afin d'éliminer toute discrimination entre hommes et femmes.

C'est ainsi qu'il ne faudra plus dire "Association des femmes chefs de famille" mais bien "Association des chefs de famille".

L'Association rencontre ainsi plus de facilité dans une coordination provinciale du groupe défendant les intérêts des familles monoparentales, soit la Fédération des familles monoparentales.

Le juge Simard est nommé au tribunal des professions

CHICOUTIMI — Le juge Jean-Charles Simard, doyen des juges de la Cour provinciale au Saguenay-Lac-Saint-Jean, vient d'être nommé au tribunal des professions.

Le juge Simard continuera à occuper ses fonctions régulières dans la région mais sera appelé de façon irrégulière à siéger sur le tribunal des professions qui est composé de trois juges de la Cour provinciale.

Actuellement, le tribunal de professions est formé de cinq juges mais trois siègent lorsqu'il y a appel par un professionnel contre son comité de discipline. Le juge Simard est un de ces cinq juges.

Soldes FDM

FIN DE MOIS

gagnon FRERES

CHICOUTIMI TEL.: 543-1501

Liquidation de marchandises désassorties ou légèrement défraîchies, mais constituant quand même de belles valeurs offertes souvent en bas du prix coûtant. Pas d'échange ou d'approbation. Surveillez les étiquettes jaunes et rouges: elles vous indiqueront des valeurs FDM.

EN VENTE DEMAIN JUSQU'A 9 hres. p.m. ▶ Pas de commande par la poste

GARCONS

3 VESTONS SPORT ET PANTALONS Choix de tissus et de teintes. Ages: 1 de 6, 1 de 7, 1 de 8 ans. **Val. sugg.: $40.00 — SPECIAL:** $9.99

18 VESTONS SPORT Modèle double croisure, choix de teintes à rayures. Ages: 11 à 18 ans. **Val. sugg.: $34.00 — SPECIAL:** $7.99

13 ENSEMBLES comprenant: veste sans manches, pantalon à jambe évasée. Choix de tissus et de teintes. Ages: 3 de 12, 6 de 16, 4 de 18 ans. **Val. sugg.: $36.00 et $38.00 — SPECIAL:** $4.99

ENSEMBLES DEUX PIECES Jaquette courte à la taille. Pantalon jambe évasée. Choix de teintes à carreaux. Ages: 10 à 18 ans. **Val. sugg.: $25.00 — SPECIAL:** $9.99

FILLETTES

5 BLAZERS Confection fortrel. Teintes: rouge vin, violet. Ages 10 à 14x ans. **Orig.: $17.00 — SPECIAL:** $2.99

ROBES Choix de modèles, manches longues ou courtes. Choix de teintes. Ages: 10 à 14X adolescentes. **Orig.: $16.00 à $19.00 — SPECIAL:** $5.99

SPORT

5 PAIRES, BOTTES DE SKI pour hommes, marque: Tyrol. Pointures: 1 de 7½, 1 de 9, 3 de 10. **Orig.: $70.00 — SPECIAL:** $29.99

1 PAIRE, BOTTES DE SKI pour hommes. Marque Koflach. Grandeur 8. **Orig.: $150.00 — SPECIAL:** $69.99

1 PAIRE, BOTTES DE SKI pour enfants. Marque: Tyrol. **Orig.: $39.95 — SPECIAL:** $19.99

4 PAIRES, BOTTES APRES SKI pour hommes, pointures: 1 de 8½, 2 de 9½, 1 de 10. **Orig.: $20.95 — SPECIAL:** $9.99

25 CASQUETTES pour hommes. **Orig.: $4.50 — SPECIAL:** $1.99

PETITES MASCOTTES Gonflées. Officielles de la ligne nationale de hockey. **Orig.: $1.79 — SPECIAL:** .99

1 SNO JET neuf 1975, 25 forces. **Orig.: $1,225.00 — SPECIAL:** $975

1 SNO JET neuf 1974, 19 forces. **Orig.: $775.00 — SPECIAL:** $699

HOMMES

4 MANTEAUX LONGS AVEC CAGOULE Confectionnés en tissu à carreaux, doublure en borg. Modèle à fermoir éclair, boutons en bois, poches à rabat à l'avant. Tailles: 2 de 36, 1 de 40, 1 de 44. **Orig.: $90.00 — SPECIAL:** $60

1 PALETOT BLEU MARINE Modèle avec ceinture, boutons dorés, poches à rabat. Grandeur: 42. **Orig.: $45.00 — SPECIAL:** $9.99

3 PALETOTS 100% coton. Modèle avec ceinture, boutons, poches sur le biais à rabat. Grandeurs:1 de 36, 1 de 38, 1 de 40. **Orig.: $60.00 — SPECIAL:** $10.99

1 COUPE VENT SUEDINE Modèle à fermoir éclair, collet et manches en borg. Grandeur: 40. **Orig.: $50.00 — SPECIAL:** $19.99

1 COUPE VENT SIMILI CUIR Modèle à fermoir éclair, collet simili fourrure. **Orig.: $45.00 — SPECIAL:** $15.99

LOT DE COMPLETS Modèle 2 ou 3 boutons. Confection tissu 100% laine ou terylène et laine. Choix de teintes et grandeurs. **Orig.: $115.00 à $185.00 — SPECIAL:** $69.95

14 PANTALONS SPORT EN FORTREL Garantis lavables à la machine. Poches droites, ceinture de 2 pouces. Ceintes désassorties. Tailles: 2 de 28, 3 de 30, 5 de 32, 2 de 36, 1 de 38, 1 de 40. **Orig.: $17.00 à $45.00 — SPECIAL:** $3.99

36 CHEMISES Tissu: fortrel et coton. Manches longues poignets simples, poche à la poitrine. Choix de teintes unies ou à motifs. Grandeurs: 3 de 13½, 3 de 14, 6 de 15, 3 de 15½, 9 de 16, 10 de 16½, 1 de 17, 1 de 17½. **Orig.: $5.00 à $12.00 — SPECIAL:** $2.99

TISSUS A LA VERGE

150 VGES JERSEY DE LAINE ET ACRYLIQUE Teintes: rouge, marine, fushia, violet, pêche, gris foncé. Largeur: 60". **Orig.: $4.99 — SPECIAL: LA VERGE** $2.98

75 VGES SOIE A DOUBLURE Teintes: jaune, bleu pâle, turquoise, rose. Largeur: 45". **Orig.: $0.69 — SPECIAL: la verge** .29

200 VGES TWEED ET HERINGBONE En tricot polyester. Teintes: vert mousse, rose cendré, gris, beige, rouge, vin. Largeur: 60". **Orig.: $6.95 — SPECIAL: la verge** $2.95

150 VGES TOILE — CREPE — JERSEY Lignes désassorties. Teintes pastelles. Largeur: 45". **la verge** .69

70 VGES TRICOT POLYESTER Teintes: marine, violet. Largeur: 45". **la verge** .89

80 VGES CREPE FAILLE Teintes: blanc, bleu paon, rose, beige. Largeur: 36". **Orig.: $5.50 — SPECIAL: la verge** $1

30 VGES CREPE DE LAINE Teintes: vert mousse, beige. Largeur: 54" **Orig.: $6.95 — SPECIAL: la verge** $1.98

30 VGES GABARDINE Teintes:orangé, or. Largeur: 54". **Orig.: $7.98 — SPECIAL: la verge** $1.98

TOUS NOS COUPONS DE LAINE VELOURS, CORDUROY, SOIE, COTON.

A DEMI PRIX

MAISON

TISSUS A DRAPERIE A LA VERGE Teintes et motifs désassortis. Largeurs: 45" et 48". **Orig.: $1.95 à $3.95 — SPECIAL: 2vges pour** $1

DAMES

3 MANTEAUX SUEDE Teintes: marine, beige. Grandeurs: 1 de 9, 1 de 12, 1 de 15. **Orig.: $65.00 et $75.00 — SPECIAL:** $15

LOT DE PANTALONS Grandeurs et teintes désassorties. $5

2 MANTEAUX SIMILI CUIR Teinte: brun. Grandeurs: 1 de 12, 1 de 9 ans. **Orig.: $45.00 — SPECIAL:** $15

3 MANTEAUX SUEDE Teinte: rouge. Grandeurs: 1 de 8, 1 de 12, 1 de 14 ans. **Orig.: $80.00 — SPECIAL:** $20

3 MANTEAUX Teinte: beige. Grandeurs: 2 de 14, 1 de 15 ans. **Orig.: $145.00 — SPECIAL:** $40

2 MANTEAUX SUEDE Teinte: vert. Grandeurs: 1 de 12, 1 de 14 ans. **Orig.: $110.00 — SPECIAL:** $20

60 PAIRES, SOULIERS choix de teintes et grandeurs. **Orig.: A partir de $25.00 — SPECIAL:** $18.90

PANTOUFLES Modèles sandale ou régulier. Grandeurs désassorties. Teinte: marine ou blanc. $4.50

SOUTIEN GORGE De marque connue. Grandeurs désassorties. $3.50

A QUI PROFITE LE CHOIX DU GRAVIER ?

SINON AUX PATRONNEUX D'HENRI...

POUR UNE ADMINISTRATION INTEGRE

JE VOTE RUELLAND X



FOURRE-TOUT QUOTIDIEN



ILS NE SE PARLENT PAS...

Dans une boutade à des journalistes qui lui posaient une question relativement à ses relations avec son collègue de Port-Alfred, le maire Hervé Tremblay, de Bagotville, s'exclamait, dans un restaurant de Chicoutimi: "Je n'ai aucun problème avec mon ami Laurier...

On ne se parle pas!" Les deux hommes ont été croqués sur le vif, récemment, lors d'une conférence de presse donnée par les autorités de la Consolidated-Bathurst.

Ils ne se parlaient pas évidemment, mais écoutaient attentivement, comme il se doit.

On remarquera le sourire presque moqueur du maire Hervé Tremblay qui contraste avec le regard légèrement inquiet de son ami Laurier Simard. Doit-on percevoir, dans la physionomie du maire Simard, les préoccupations de la présente campagne électorale?

LA HACHE DE GUERRE

Le président du super-comité des ouvriers spécialisés de l'Alcan, à Arvida, entend bien obliger la FSSA (Fédération du syndicat secteur aluminium) à régler le problème de son groupe de travail avant la fin des négociations sur l'indexation, sinon M. Jeannot Duchesne croit que les ouvriers spécialisés devront déclarer la guerre à la FSSA.

UNICEF

C'est jeudi que les enfants passeront dans les foyers de la région en faveur de la campagne UNICEF. Ils se présenteront entre 16 et 20 heures, munis d'une boîte jaune orange sollicitant la générosité de la population.

Mme Monique Gagnon, publicitaire de l'Unicef, tient à rassurer les parents que la collaboration des policiers est acquise, lesquels patrouilleront, à ces heures, principalement les quartiers résidentiels pour éviter les accidents.



AU NOM DE L'AMITIE

Même s'ils furent adversaires lors de la dernière campagne électorale provinciale et aujourd'hui dans le projet de regroupement municipal JAK, le maire Francis Dufour, d'Arvida, et le ministre Gérald Harvey ne sont pas au point d'être des ennemis jurés.

A preuve cette photo prise, cette semaine, lors de l'inauguration des travaux d'aqueduc sur la route 170, dans la paroisse de Jonquière. Les deux hommes étaient côte à côte.

Ils ne sont pas lancés des fleurs, mais des injures non plus. Gérald tente-t-il de convaincre Francis qu'il y a une toute petite différence qui sépare les deux hommes!



QUI EST LE MAITRE?

Même si c'est lui qui tient la laisse, le jeune Douglas Raymond, qui pèse 29 livres, n'est pas le maître de la situation. Il est plutôt sous la responsabilité de ce chien Danois qui, avec ses 180 livres, peut facilement assurer la protection du bambin.

SALOMON

Les mérites lumineux du photographe Réal Tremblay, du QUOTIDIEN, viendront bientôt apporter un peu de relief aux épreuves que traverse le Carnaval-Souvenir. Le chevalier à la caméra a en effet été choisi pas les organisateurs du Carnaval, pour être le Salomon d'un vaste concours de photo-amateur dédié au Carnaval.

CAS DE DIPHTERIE

Si vos enfants ne sont pas vaccinés contre cette maladie, il serait bon de ne pas trop tarder. Quelques cas de diphtérie ont été signalés depuis quelques jours sur la Côte-Nord, principalement à Sept-Iles, à Baie-Comeau et à Hauterive. On ne parle pas encore d'épidémie, car on estime que les autorités médicales peuvent empêcher que cette maladie se répande. La diphtérie est une maladie contagieuse qui se transmet habituellement d'individu à individu par voie aérienne, se localise sur les muqueuses du larynx et du pharynx.

TOUT UN CAMIL

C'est tout un discours enflammé et "enflammant" que le maire Camil Gagné, de Jonquière, a fait, l'autre jour à Montréal, lorsque sa ville a été choisie comme site des Jeux d'hiver 1976 du Québec. Il a commis plusieurs lapsus et il serait ici trop long de les reprendre. Toutefois, il ne fut pas le seul à commettre des erreurs. Un journaliste de Montréal-Matin a pris Camil pour le maire de Rimouski, et on nous dit que notre arpenteur-géomètre était loin d'être heureux. D'autre part, le maire de Jonquière a révélé qu'il avait hâte de revoir son "ami" Henri Girard, s'il est réélu dimanche, pour "récupérer le $5,000 que la municipalité de Jonquière a apporté comme contribution à l'organisation des Jeux d'été du Québec à Chicoutimi". Intention qu'il a révélée à quelques intimes réunis pour célébrer la victoire de Jonquière sur ville La Salle.



RENDEZ-VOUS

Séréna — Remettez-vous en question votre méthode de régulation des naissances! Aimeriez-vous avoir un enseignement complet sur les moyens actuels de planification familiale? Recherchez-vous une grossesse? Le Service de régulation des naissances met à la disposition des couples, des individus et des groupes, un service continuel d'appels téléphoniques, d'accueil à domicile et d'enseignement public. Si vous êtes intéressés à recevoir de plus amples informations, prière de téléphoner aux numéros suivants: Chicoutimi-La Baie, 549-8892 et 544-4145; Dolbeau-Mistassini, 276-1864; Jonquière-Kénogami-Arvida, 542-3982; Roberval-Saint-Félicien, 275-3514; Alma, 349-2529.

CHICOUTIMI

Chevaliers de Colomb — Le conseil 1989 des Chevaliers de Colomb de Chicoutimi invite ses membres et leurs amis vendredi, le 1er novembre à une soirée de l'Halloween. Samedi soir, le 2 novembre à 20h., il y aura commémoration des Chevaliers décédés dans les douze derniers mois et la célébration de la messe suivra immédiatement. Cette cérémonie, se fera conjointement avec les trois conseils du district No. 12, à la salle des Chevaliers de Chicoutimi.

Servantes du Saint-Sacrement — Jeudi soir, à 19h.30, à la chapelle des Servantes du Saint-Sacrement, rencontre eucharistique-pélérinage de l'Année sainte. Les paroissiens de Sainte-Claire viendront en groupe et sont tout spécialement invités. Les membres de la Garde d'honneur et le public sont aussi invités.

SAINT-BRUNO

Association libérale: — L'Association libérale du comté Lac-Saint-Jean, soucieuse de garder le contact avec ses membres et la population en général, organise pour le 3 novembre 1974, une soirée bavaroise à la salle Camaro de Saint-Bruno. Un ministre du cabinet Bourassa ainsi que le député du comté, M. Roger Pilote, assisteront à cette soirée.

CLINIQUES DU 31OCTOBRE

Base de Bagotville: clinique de vaccination et d'immunisation d.c.t., polio, rougeole-rubéole à l'église catholique Sainte-Thérèse de 14 à 15h.

Mistassini: clinique antituberculeuse (R.X. pulmonaire) au bureau de l'Unité sanitaire, de 14 à 16h.

Saint-Eugène: clinique d.c.t., polio, rougeole et rubéole au collège, à 14h.

Sainte-Rose-du-Nord: clinique de vaccination et d'immunisation d.c.t., rougeole-rubéole au Couvent de 14 à 15h.

Épargnez 40% par rapport au coût des cigarettes en paquets avec le tabac à cigarettes Export.



LE TABAC À CIGARETTES LE PLUS VENDU AU CANADA.
IDÉAL POUR TOUS LES MOULES ET MACHINES À CIGARETTES.

Nouveaux tarifs d'électricité

Afin de répondre à la demande d'électricité des Québécois qui double tous les dix ans, l'Hydro-Québec doit poursuivre un programme de construction intensif qui nécessite de grands investissements. Ainsi au cours des 10 prochaines années les nouvelles centrales suivantes feront partie du patrimoine québécois: **Manic 3, Outardes 2, Gentilly 2, et La Grande 1, 2, 3, 4.**

Les tarifs d'électricité de l'Hydro-Québec sont modifiés par le règlement 163 approuvé par le gouvernement du Québec le 16 octobre 1974. Ce règlement remplace les règlements tarifaires antérieurs.

Les nouveaux tarifs entrent en vigueur le 1er janvier 1975 et s'appliquent à l'électricité dont la consommation est constatée par les relevés de compteurs effectués à compter de cette date.

- La mise en vigueur des nouveaux tarifs ne constitue qu'un aspect de la nouvelle tarification. De nombreux principes, aussi importants que la hausse elle-même, font partie de la nouvelle politique tarifaire.
- Ainsi, les groupes tarifaires sont abolis; dorénavant les mêmes tarifs s'appliquent partout où l'Hydro-Québec fournit l'électricité, sauf dans deux postes isolés du Nouveau-Québec.
- La nouvelle tarification vise à orienter le choix du consommateur dans le domaine de l'énergie.

Les nouveaux tarifs mensuels ci-dessous concernent l'usage domestique et l'usage général petite puissance en 1975 et sont donnés à titre indicatif.

Tarif domestique

$0.85 de redevance d'abonnement, plus
- 3.7 ¢ le kilowattheure pour les premiers 100 kilowattheures;
- 1.45¢ le kilowattheure pour les 200 kilowattheures suivants;
- 1.25¢ le kilowattheure pour le reste de l'énergie consommée.

Montant mensuel minimum de la facture: $1.70.

Voici des exemples de ce que représentent les nouveaux tarifs d'usage domestique pour une facture bimestrielle en comparaison des tarifs en vigueur en 1974.

Consommation bimestrielle en kWh	Groupe tarifaire	1974 $	1975 $	Hausse (Baisse) %
200	1	8.20	9.10	11
	2	9.40		(−3,2)
500	1	12.40	13.45	8,5
	2	13.60		(−1,0)
1 000	1	18.20	19.90	9,3
	2	19.40		2,6
2 000	1	29.20	32.40	11
	2	30.40		6,6
4 000	1	51.20	57.40	12,1
	2	52.40		9,5

L'Hydro-Québec enverra sur demande à ses abonnés un dépliant explicatif sur les nouveaux tarifs domestiques et généraux, dans lequel ils trouveront également une table de calcul abrégé à l'usage des abonnés domestiques et les principales façons d'économiser l'électricité.

Ceux qui désireront des renseignements pourront communiquer avec le bureau de l'Hydro-Québec dont l'adresse et le numéro de téléphone sont inscrits sur leur facture.

Tarif général

- $0.85 de redevance d'abonnement, plus
- $2.75 le kilowatt de puissance à facturer excédant 20 kilowatts, plus
- 3.7¢ le kilowattheure pour les premiers 100 kilowattheures;
- 2.6¢ le kilowattheure pour les 900 kilowattheures suivants;
- 2.15¢ le kilowattheure pour les 4 000 kilowattheures suivants;
- *1.1¢ le kilowattheure pour le reste de l'énergie consommée.

*Ce prix est réduit à 0.68¢ le kilowattheure pour la partie de l'énergie consommée qui excède à la fois 5 000 kilowattheures et 250 heures d'usage de la puissance à facturer.

Le montant mensuel minimum de la facture est déterminé par les dispositions ci-dessus, sans toutefois être inférieur à $1.70 lorsque l'électricité livrée est monophasée et à $5.10 lorsque l'électricité livrée est polyphasée.

Voici des exemples de ce que représentent ces nouveaux tarifs mensuels d'usage général pour une facture bimestrielle en comparaison des tarifs en vigueur en 1974.

Consommation bimestrielle en kWh	Puissance	Groupe tarifaire	1974 $	1975 $	Hausse (Baisse) %
1 000	2.5 kW	1	28.20	29.90	6
		2	31.80		(−6)
2 000	5 kW	1	53.20	55.90	5,1
		2	59.80		(−6,5)
4 000	10 kW	1	91.20	98.90	8,4
		2	97.80		1,1
8 000	20 kW	1	167.20	184.90	10.6
		2	173.80		6,4

Hydro-Québec

Les nouvelles structures du tourisme régional satisfont Alma

ALMA — Les nouvelles structures du tourisme régional satisfont la zone d'Alma. Vice-président de la Commission touristique du Lac-Saint-Jean, M. Louis-Gaétan Fortin, a expliqué hier, aux journalistes comment il fallait interpréter les décisions du récent congrès de l'organisme, et pourquoi, selon lui, elles favorisent l'ensemble de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

M. Fortin a d'abord rappelé que le Bureau touristique régional serait formé de huit personnes, dont quatre du Lac-Saint-Jean, déléguées par les secteurs d'Alma, Dolbeau-Mistassini-Normandin, Roberval-Saint-Félicien, et Chibougamau-Chapais, le Saguenay délèguera quatre personnes également.

M. Fortin affirme en outre que le secteur Lac-Saint-Jean allait coopérer avec le BTR pour financer l'organisme créé par le Conseil régional de développement.

AU LAC-SAINT-JEAN

La Commission touristique demeure donc, sera composée de douze personnes, dont un président, quatre vice-présidents représentant les quatre zones, et de sept directeurs. Le secteur Lac-Saint-Jean aura donc son permanent, qui sera engagé par le Bureau régional, après consultation avec les délégués du secteur. C'est le CRD qui versera le salaire et paiera les dépenses de ce permanent, comme de celui du Saguenay.

Selon M. Fortin, le Lac-Saint-Jean présume que l'organisme du Saguenay sera indentique à celui que l'on vient de décrire. Le BRT et le CRD en assumeront l'organisation.

Et parce que le congrès de la Commission touristique, tenu à Normandin, a jugé qu'un mois sera acceptable comme délai, sans en faire cependant une condition, pour organiser le Saguenay, les zones du Lac-Saint-Jean s'organiseront le plus tôt possible également.

LA ZONE D'ALMA

Comme cela existe déjà dans la zone de Chicoutimi et dans celle de Dolbeau, par exemple, la zone d'Alma pourrait avoir son permanent.

Ce sujet sera discuté d'ici quinze jours entre les personnes intéressées à l'industrie touristique dans le comté Lac-Saint-jean, et M. Fortin se fait fort de les réunir d'ici là.

On ne connaît pas encore la forme que pourrait prendre cette permanence, mais des discussions auront lieu sur le sujet.

PHILOSOPHIE

"Nous sommes contents de la tournure des événements, parce que nous croyons que chaque zone pourra ainsi s'occuper efficacement de son affaire, de son milieu, tout en bénéficiant des structures régionales de promotion", explique Louis-Gaétan Fortin.

Selon lui, on a toujours tort de penser que le Lac-Saint-Jean est contre les structures régionales, "mais nous voulons savoir qui nous sommes dans ces structures, et ce que nous y faisons."

Si chaque zone des deux secteurs du Saguenay-Lac-Saint-Jean s'organise une permanence, le jour viendra peut-être où huit permanents travailleront au tourisme à l'année, sans compter les deux permanents de bureau régional, au Lac-Saint-Jean et au Saguenay.

Le MEER veut se garantir l'implantation d'industries

Par Jacques DUBUC

CHICOUTIMI — Conscient que la structure industrielle du Québec souffre par son manque de bien durable (industrie secondaire), le ministère de l'Expansion économique régionale, formule dans ses critères d'analyse, l'obligation d'assurer à l'intérieur de subventions à l'infrastructure d'un parc industriel, une garantie d'implantation d'entreprise secondaire.

M. Michel Lasalle, fonctionnaire à la direction générale pour le MEER dans le secteur de la province de Québec, a précisé pour LE QUOTIDIEN les critères et la stratégie du MEER dans sa politique de subventions au développement régional au Québec.

Au-delà d'études de rentabilité, le MEER évite d'accorder des subventions d'une manière désordonnée, le ministère fédéral accorde beaucoup d'importance à renforcer ce qui existe déjà dans le milieu ou dans la région, et finalement de MEER vise à favoriser la subvention d'un parc là où il y a déjà un carnet de commande bien garni.

QUALITE DE TRAVAIL

Tout en acceptant le besoin de créer de l'emploi le MEER depuis quelques temps à provoquer parmi les industries désireuses de s'implanter dans un parc industriel une assurance que la qualité des emplois offerts ne soit pas inférieure à la moyenne générale.

"Nous n'avons aucun n'intérêt, ni Ottawa, ni Québec, à subventionner des industries pour créer de l'emploi aux seules fins d'en créer." M. Lasalle considère qu'il est plus important de créer des emplois vraiment productifs et par voie de conséquence, avec un niveau de salaire plus imposant à l'intérieur des économies de la région.

DOSSIER DU PARC

Bien que le dossier du parc du Bas-Saguenay soit présentement en négociation, pour l'obtention de la signature d'une entente auxiliaire, aux yeux de M. Lasalle, "il ne peut-être question actuellement de négociation parce que, dit-il, nous ne sommes pas encore à discuter du fond du sujet, il manque encore des pièces à être complétées au dossier pour que l'on puisse vraiment analyser si il y a vraiment des points de divergences entre les vues du Québec et celles d'Ootawa."

M. Lasalle croit que tout le dossier de subvention des infra-structures des parcs industriels sera compléter avant la fin de l'année fiscale, c'est-à-dire avant avril 1975.

Là-dessus, il n'est pas certain que M. Lasalle nourrisse le même optimisme que le maire Girard sur les conclusions des négociations entre le fédéral et Québec.

Sévère amende pour un joint

Par Guy BERGERON

CHICOUTIMI — Gratien Lepage, de Montréal mais demeurant depuis quelques mois à Jonquière, a été condamné, hier matin, à une amende de $200 après avoir été trouvé en possession d'une cigarette de marijuana.

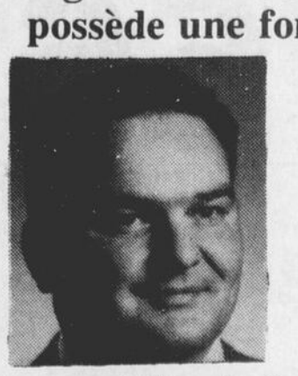
Le prévenu a écopé de cette sentence sévère du juge Simard, après que ce dernier eut admis avoir écopé d'un mois de prison, il y a un an, pour une offense similaire.

Par ailleurs, Serge Boies, de Jonquière, a écopé d'une amende de $50, après avoir admis sa culpabilité sous l'accusation de possession de sept cigarettes de marijuana.

Ces saisies avaient été effectuées lors des perquisitions des policiers à l'Hôtel Pierre, de Jonquière, il y a quinze jours.

Enfin, la Cour fonctionne au ralenti encore une fois, cette semaine, puisqu'à la suite d'un accident de la route qu'a subi le juge Bertrand Gagnon, plusieurs causes ont été remises.

Dans le Quartier Centre
Siège No 3 **HUDON**
possède une forte avance



C'est normal DEPUIS
20 ANS
qu'il se dévoue pour ses citoyens

La population du Centre le sait... c'est pourquoi elle le choisit comme échevin.
LE 3 NOVEMBRE
Nous votons un homme d'action
VOTONS DENIS HUDON
Annonce réservée et payée — Organisation Denis Hudon.

Entrez dans l'ère Panasonic

Panasonic à l'avant-garde du temps

LES FOURS MICRO-ONDES DE PANASONIC
Le miracle moderne de la cuisson

Les remarquables fours "MICRO-ONDES" de Panasonic vous économiseront des heures sur le temps de cuisson. Caractéristiques: cadran-minuterie de précision, marche/arrêt par bouton-poussoir, et sonnette "prêt-à-servir". Panasonic est fier de vous présenter ses nouveaux fours "Micro-ondes" portatifs. Ils sont conçus pour aller sur le dessus du comptoir ou sur une table à roulettes. Branchez-les à une prise de courant ordinaire et vous voici prêt à expérimenter un nouveau monde de commodité pour la cuisson!
Placez la nourriture dans le four, ajustez la minuterie et mettez-le en marche. Durant la cuisson, une lumière spéciale reste allumée à l'intérieur du four pour vous permettre de voir la nourriture au travers la fenêtre pratique encastrée dans la porte en acier inoxydable.

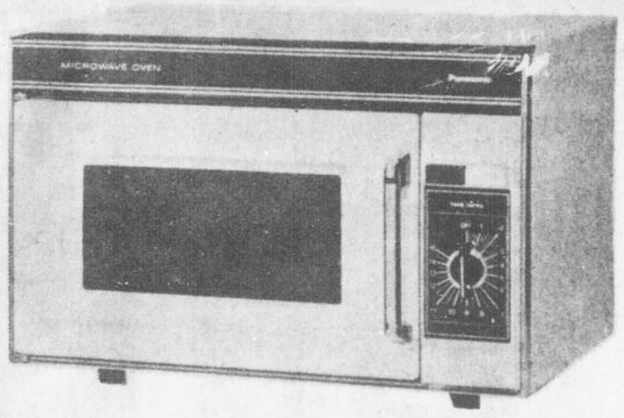
DEMONSTRATION DES FOURS "MICRO-ONDES" PANASONIC
AURA LIEU AU MAGASIN GAGNON FRERES MEUBLES
DE CHICOUTIMI LES 31 OCTOBRE 1 ET 2 NOVEMBRE



MME CANDIDE DESMEULES

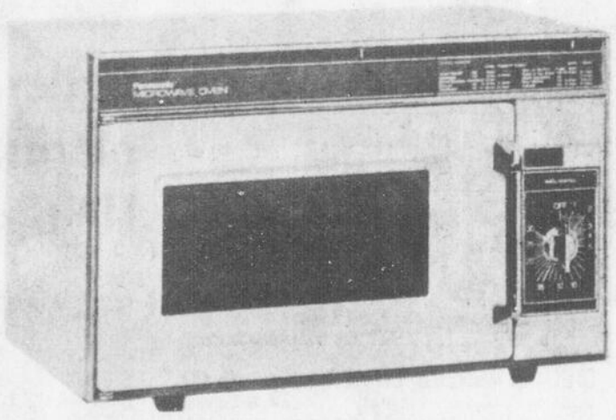
démonstratrice de la compagnie, vous présentera les merveilles des fours Micro-ondes de Panasonic. Elle se fera un plaisir de répondre à toutes vos questions.

Mme Desmeules sera au magasin Gagnon Frères Meubles de Chicoutimi, le 31 octobre et le 1er novembre, de midi à 5 heures et de 6 heures à 9 heures, ainsi que samedi, le 2 novembre de midi à 5 heures.



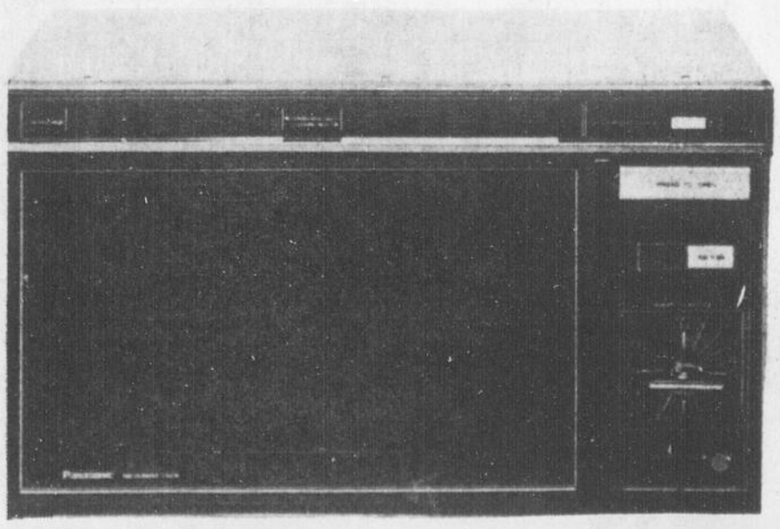
MODELE NE 5300

Ce four compact et léger est le portatif idéal pour la cuisson ultra-rapide. La poignée de porte a un interrupteur de sécurité pour arrêter l'action "Micro-ondes" avant que la porte s'ouvre. Au complet avec livre de cuisson.



MODELE ME 6400C

Economisez 70% de votre temps de cuisson. Caractéristiques: minuterie 30 minutes, lumière intérieure, arrêt automatique à la fin de la cuisson, guide de cuisson incorporé.



MODELE NE 6700C

L'intérieur du four peut facilement accommoder une grosse dinde de 22 lb. Ce four est idéal pour dégeler les aliments congelés grâce à son cycle de dégel automatique. Guide de cuisson incorporé et minuterie de 30 minutes.

Panasonic

gagnon FRERES MEUBLES
DE VOTRE LOCALITE

C'est toujours à cause des viandes!

	LB
BOEUF HACHÉ FRAIS A CHAQUE HEURE!	67¢
PALERON DE BOEUF FRAIS HACHÉ!	95¢

Colonne de *Louise Desaulniers*



La saine alimentation vous préoccupe?

C'est le temps d'en parler.

Comment cuire une viande moins tendre?

Les parties de viande moins tendres se prêtent bien à une cuisson à chaleur humide. C'est-à-dire un rôtissage à couvert ou un braisage ou un ragoût. Le principe d'un feu lent et de peu de liquide demeure un secret de réussite au point de vue de la saveur, de la tendreté, d'une rétention maximum de viande et de valeur nutritive.

Voici comment procéder pour ces modes de cuisson.

Rôtissage à couvert: utiliser un chaudron ou une cocotte épaisse. Brunir la viande. Assaisonner. On peut ajouter ½ tasse de liquide. Bien couvrir et cuire sur un feu lent ou au four à 325°F. Il n'est pas toujours nécessaire d'ajouter du liquide car la vapeur qui se développe à l'intérieur maintient l'humidité nécessaire.

Durées de cuisson par livre de viande

morceaux	sur l'élément	four à 325°F
Rôti de palette haut-côté, croupe poitrine.	25 à 30 m/lb	30 à 35 m/lb
côte croisée pointe d'épaule	30 à 35 m/lb	35 à 40 m/lb

Braisage: ce mode de cuisson à chaleur humide convient pour les morceaux minces, moins tendres: bout de côtes, bifteck de flanc, bifteck de ronde, etc.

- Enfariner.
- Brunir la viande dans un peu de gras.
- Ajouter un peu de liquide.
- Couvrir et cuire lentement sur l'élément doux ou au four à 325°F jusqu'à tendreté. Environ 1½ heure pour 1½ à 2 lbs de viande.

Ragoût: ce mode de cuisson est semblable au braisage mais est approprié aux petits morceaux de viande moins tendres, tels le jarret, les bouts de côtes, queue de boeuf, boeuf à bouillir.

Pour plus d'informations, écrivez à:
LES MAGASINS DOMINION
a/s Louise Desaulniers
Diététiste-conseil
Case postale 278
Place d'Armes
Montréal, Québec

SAUCISSES FUMÉES SANS PEAU · BITTNERS	PQT 1 LB 89¢
FOIE DE BOEUF TRANCHÉ CONGELÉ	LB 99¢

Rosbif de palette

SPÉCIAL!

TENDON DORSAL ENLEVÉ! **78¢** LB

CRETONS BILOPAGE	CONT 12 OZ 96¢
BACON SANS COUENNE SWIFT · FUMÉ A L'ÉRABLE	PQT 1 LB $1.29

Rosbif de côtes croisées

SPÉCIAL!

PRÊT POUR LE FOUR **98¢** LB

SAUCISSES FUMÉES SWIFT PREMIUM	PQT 1 LB 89¢
TRANCHES DE SAUCISSES A DÉJEUNER · MAPLE LEAF	PQT 1 LB $1.29
JAMBON CUIT TRANCHÉ SWIFT	PQT 6 OZ 99¢

Bifteck de palette

SPÉCIAL!

$1.14

COUPE DU CENTRE LB

SAUCISSES À DÉJEUNER FRAICHEMENT EMBALLÉES!	LB 79¢
SPÉCIAL! Roulés cottage SWIFT PREMIUM	**$1.39** LB
GIGOT D'AGNEAU ENTIER DU PRINTEMPS · DE LA NOUVELLE ZÉLANDE	LB $1.29
ÉPAULE DE PORC PICNICS	LB 89¢
SACS "UTILITÉ" BAGGIES (À SANDWICH 100 83¹)	PQT DE 20 57¢
EAU MINÉRALE VITTEL	BOUT. 52 OZ LIQ 56¢

Soupe aux tomates Campbell

SPÉCIAL! **15¢**

BTE 10 OZ LIQ.

ALIMENTS POUR CHIENS BOEUF, POULET OU FOIE · DR. BALLARD	BTE 15 OZ 23¢
FARINE TOUT USAGE FIVE ROSES	SAC 5 LB 87¢
CORNICHONS SUCRÉS MÉLANGÉS · CORONATION	POT 24 OZ LIQ 87¢
SHORTENING DOMESTIC	PQT 1 LB 73¢
JUS DE TOMATES DE FANTAISIE · BRIGHT	BTE 19 OZ LIQ 33¢
SIROP DE MAIS CROWN BRAND	BOUT. 2 LB 64¢
CAFÉ MOULU CHASE & SANBORN	SAC 1 LB $1.28
HUILE VÉGÉTALE PURE · VERITA	BOUT. 128 OZ LIQ $5.19



Betteraves marinées sucrées Habitant

SPÉCIAL! **75¢**

POT 48 OZ LIQ.

FARINE D'AVOINE ROBIN-O PRÊTE À SERVIR · SAVEURS ASSORTIES	PQT 13 OZ 57¢
SAUMON SOCKEYE CLOVER LEAF	BTE ½ LB $1.09
BISCUITS DARES BRISURES DE CHOCOLAT OU FUDGE	PQT 2 LB $1.79

PAPIER DE TOILETTE LADY SCOTT · COULEURS ASSORTIES · IMPRIMÉ	PQT 4 ROUL 96¢
ESSUIE-TOUT SCOTT COULEURS ASSORTIES	PQT 2 ROUL 98¢
BOISSONS GRAND PRIX ORDINAIRES · SAVEURS ASSORTIES	BTE 10 OZ LIQ 16¢
BISCUITS CADBURY AU CHOCOLAT · VARIÉS	PQT 6¼ OZ 69¢
ALIMENTS POUR CHATS 9-LIVES · VARIÉS	BTE 6 OZ 23¢
AMANDES TRANCHÉES MONDÉES OU MOULÉES · HAYHOES	PQT 2 OZ 65¢
THÉ EN SACS HILLTOP	PQT DE 100 $1.01
SPÉCIAL! Petits beignets RICHMELLO	PQT DE 24 **44¢**
BISCUITS THÉ LIDO	PQT 2 LB $1.39
MÉLASSE CROSBY DE FANTAISIE	CONT. 26½ OZ 57¢

Pommes de terre frites congelées McCain ordinaires

59¢ SAC 2 LB

LAIT CONDENSÉ MARQUE EAGLE	BTE 14 OZ LIQ 74¢
POMMES DE TERRE PILÉES INSTANTANÉES SHIRRIFF	PQT 12 OZ 74¢
POLI À PLANCHER LIQUIDE · CLAIRE	BTE 27 OZ LIQ $2.16
ALIMENTS POUR CHATS VARIÉS · MISS MEW	BTE 6 OZ 24¢
SPÉCIAL! Macarons à la noix de coco RICHMELLO PQT DE 16	**59¢**
ALIMENTS POUR BÉBÉS GERBER · VARIÉS	POT 4½ OZ LIQ 20¢
GÂTEAUX SARA LEE BANANES OU CHOCOLAT · CONGELÉS	PQT 13½ OZ 89¢
SPÉCIAL! Huile végétale BLANCHET	BOUT. 32 OZ LIQ. **95¢**
PÂTÉS À LA VIANDE VARIÉS · YORK · CONGELÉS	8 OZ 39¢

FILET DE GOBERGE HIGHLINER · CONGELÉ	PQT 1 LB 82¢
SPÉCIAL! Jus de pommes PUR · ROUGEMONT	BOUT. 48 OZ LIQ **53¢**
BROSSE À DENTS LEVER POUR ADULTE · MOYENNE OU RIGIDE	65¢

Gaufres congelées Aunt Jemima

SPÉCIAL! **49¢**

PQT 10 OZ

"LADY PATRICIA" FIXATIF · RÉG. OU DOUX · H.S. HERBAL	BTE 10 OZ 92¢
"MENNEN" LOTION À BARBE	BOUT. 4½ OZ 97¢
"TWINKLE" MOUSSE POUR LE BAIN	BOUT. 24 OZ $1.50
SPÉCIAL! Boisson au chocolat INSTANTANÉ · NESTLÉ QUIK	BTE 32 OZ PLUS 6 OZ GRATIS **$1.39**
"TUMS 3" OU SAVEURS VARIÉES (TUMS 6 PQTS DE 150 $1.49)	PQT DE 3 42¢
"KLEENEX" COULEURS ASSORTIES	BTE DE 200 47¢
SPÉCIAL! Éponges JUMBO JET	**44¢**
PAMPLEMOUSSES BLANCS - DE FLORIDE GROSSEUR 48 - Juteux - PELURE MINCE	10/95¢
BROCOLI FRAIS DE CALIFORNIE - CANADA NO 1 - GROSS. 14	GROS PQT 49¢
SPÉCIAL! Choux verts fermes CROUSTILLANTS - DU QUÉBEC - CANADA NO 1	**21¢** LB.

PATATES

DU QUÉBEC CANADA NO 1 SAC 10 LB.

SPÉCIAL! **66¢**

NOUS NOUS RÉSERVONS LE DROIT DE LIMITER LES QUANTITÉS!

DOMINION STORES LIMITED

Prix en vigueur jusqu'à la fermeture mardi, le 5 novembre 1974 au Dominion: 2, Place du Saguenay, Chicoutimi.



nous traite bien...

La décision serait déjà prise pour le parc du Bas-Saguenay

Par Marc DORE

CHICOUTIMI — Même si, comme l'ont prétendu plusieurs de ses défenseurs, la décision d'implanter un parc fédéral au Bas-Saguenay sera prise au niveau politique, des indices provenant du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche permettent d'envisager sérieusement la possibilité que la décision ne soit déjà prise. A toutes fins pratiques, Parc-Canada n'y serait pas mêlé.

LE QUOTIDIEN a en effet appris que le MTCP avait procédé à l'engagement d'une firme d'ingénieurs forestiers chargée d'établir un plan directeur d'aménagement du site de Rivière-Eternité. C'est la Maison Gauthier, Poulain et Thériault, de Québec, qui a obtenu la charge des travaux.

Commencé par l'étude des cartes de la région et le dépouillement des données de photographie aérienne, la préparation du plan directeur en est maintenant rendue au stade de l'étude sur le terrain. Elle devrait être terminée en février, selon un porte-parole du MTCP.

Entente-cadre

De plus, contrairement à ce que prétendait le représentant de Parc-Canada venu dans la région à la fin septembre, il est loin d'être certain qu'il soit impossible d'en arriver à une entente entre le Québec et Ottawa à propos de l'utilisation des sommes éventuellement disponibles pour un parc au Bas-Saguenay, sans cession de terrain.

Une nouvelle parue hier dans Le Soleil de Québec fait état en effet du début des travaux d'aménagement du parc Frontenac, dans la région du lac Saint-François, au coût de $8 millions. Le texte du journaliste du Soleil donne en particulier une précision intéressante: le gouvernement fédéral en payerait les deux tiers (de l'aménagement du parc), tandis que le reste serait financé par le Québec. D'ailleurs, les deux gouvernements seraient à négocier une entente à ce sujet."

Renseignements pris à Québec, il s'avérerait que c'est par l'entremise de l'entente-cadre qu'il a été possible de financer les travaux du parc. De toute façon, a-t-on ajouté au MTCP, "ce n'est pas Parc-Canada qui subventionne, c'est le ministère de l'Expansion économique régionale." Signalons que l'entente-cadre touche des projets à la grandeur du Québec.

Planification

Le MTCP serait pour le moment à déterminer une programmation touristique pour chacune des régions du Québec; les investissements éventuels seraient sans doute en rapport avec cette programmation.

De plus, promise pour cette session, la loi-cadre sur les parcs et réserves devrait permettre d'énoncer les principes autour desquels se bâtirait la politique des parcs.

Il semble pourtant qu'en ce moment, la décision définitive ne soit pas encore prise. D'ailleurs, on a fait remarquer au MTCP que ce n'était "pas la décision d'un simple ministère, mais celle du cabinet."

Etonnant quand même qu'on ait pu préciser que le parc de Rivière-Eternité engloutirait entre $2 millions et $3 millions...

Durant quatre heures

Les pharmaciens décident de fermer leurs portes

par Martha Gagnon

CHICOUTIMI — Appuyant le mouvement de pressions au niveau provincial, tous les pharmaciens du Saguenay-Lac-Saint-Jean (environ 45) fermeront la porte de leur établissement durant une partie de la journée, le 7 novembre prochain.

Selon la consigne de l'Association québécoise des pharmaciens propriétaires, toutes les pharmacies de la province, sans exception aucune, devront garder leurs portes fermées de 9 heures du matin jusqu'à 14 heures, durant la journée de jeudi prochain.

En posant ce geste, les pharmaciens veulent montrer au gouvernement supérieur qu'ils sont décidés à faire respecter les droits de leur profession. Pour effectuer leur journée d'étude qui aura lieu au Holiday Inn, à Montréal, les pharmaciens ont choisi la date même où leur association (AQPP) doit présenter son mémoire devant l'office des professions.

Rappelons que ce mémoire vise à donner à la pharmacie son véritable caractère professionnel, en mettant fin aux pharmacies "bazar". L'AQPP appui l'ordre des pharmaciens qui recommande au gouvernement provincial l'application de règlements concernant la tenue des pharmacies et la publicité.

On se souviendra que lors de son récent congrès, à Chicoutimi, il y a quelques semaines, l'Association québécoise des pharmaciens propriétaires avait déjà donné le mot d'ordre concernant la tenue d'une journée d'étude.

Au cours d'une entrevue, hier, le président de l'Association des pharmaciens au Saguenay-Lac-Saint-Jean, M. Fernand Martel, faisait savoir qu'environ 45 pharmacies fermeraient leurs portes dans la région, jeudi.

Selon lui, il est temps que le pharmacien informe le public de son rôle en tant que professionnel. Il doit travailler à empêcher l'automédication et la surconsommation de médicaments.

Lors de la journée de jeudi, les pharmaciens de la région se rendront à Montréal participer de façon symbolique à la courte journée d'étude qui privera la population du service de la pharmacie, durant quatre heures.

M. Martel croit que cette journée permettra de sensibiliser davantage le public aux problèmes de leur pharmacien du coin.

Aujourd'hui, les pharmaciens veulent protéger la population contre la création de besoins artificiels et l'exploitation commerciale des divers aspects de la santé. En somme, ils demandent le respect de leurs droits.

La Cour d'appel lui donne dix mois au lieu d'un seul

Par Guy BERGERON

CHICOUTIMI — Trois juges de la Cour d'appel ont élevé d'un mois à dix mois de prison, la sentance de Jacques Larouche, qui avait assailli, le 15 janvier dernier, M. et Mme Gaston Larouche, de Los Angeles, qui étaient venus dans la région pour une mortalité.

Le 16 mai dernier, Larouche, avait plaidé coupable à cette accusation de voies de faits et avait écopée d'un mois de prison.

L'incident était survenu à l'intersection des rue Savard et Price, alors que Jacques Larouche jugeant que la circulation ne procédait à son goût, perdit patience et infligea des blessures à M. et Mme Larouche.

Larouche avait des dossiers judiciaires antérieurs, en se rendant coupable entre octobre 1964 et janvier 1966 de méfaits et de quatre vols.

Le juge Rinfret, de la Cour d'appel, affirme: "Ce dossier peu impressionnant, surtout si l'on souligne les deux condamnations antérieures pour voies de faits, ce pourquoi il est encore présentement devant nous, ne saurait soutenir la prétention de son procureur au sujet de la réhabilitation de son client."

"Il ne suffit pas d'une possibilité de réhabilitation, d'un espoir de réhabilitation, pour que notre Cour entretienne un pareil argument; le dossier doit démontrer au moins une probalité de réhabilitation. Je n'en vois aucune".

"J'ai déjà eu l'occasion d'exprimer mes vues sur la question de l'aggravation de l'offense quelle qu'elle soit lorsque l'accusé est sous probation où sous cautionnment. Je n'y reviendrai pas."

"Je note, en effet, que l'intimé était au moment des présentes infractions en liberté sous cautionnement dans une cause de vol où il a ultérieurement été condamné à deux mois de détention."

"En parcourant la liste des condamnations antérieures, je constate que l'intimé a bénéficié d'une extrême clémence de la part des magistrats qui l'ont jugé."

"Je prends en considération la période de deux mois de détention préventive qu'a purgée l'intimé et, ayant pesé toutes les circonstances, j'estime qu'un terme d'emprisonnment de dix mois devrait lui être imposé."

Par ailleurs, les juges Turgeon et Mayrand ont patagé l'opinion de leur collègue, le juge Rinfret.

Me Denis Vaillancourt, procureur de la Couronne, avait réclamé de la Cour d'appel une sentence de dix mois de prison.

A la recherche d'un sigle

ALMA — Le centre de vie communautaire du Lac-Saint-Jean se cherche un sigle. Un concours vient d'être lancé à cet effet dans le comté Lac-Saint-Jean, qui s'adresse aux étudiants, aux professeurs d'arts plastiques, et au public en général.

C'est le comité conjoint, scolaire-municipal, qui a demandé qu'on trouve un sigle, et le concours est sous la responsabilité de l'Association des professeurs d'arts plastiques de la commission scolaire régionale.

Le Centre de vie communautaire comprend le Creps(centre régional d'éducation physique et de sports), l'auditorium d'Alma et les ateliers de créativité. Physiquement, il comprend les pavillons Wilbrod-Dufour et Camille-Lavoie, les arénas du Creps et les salles diverses qui s'y trouvent.

Des récompenses sont prévues pour les gagnants, et les intéressés ont jusqu'au 6 décembre pour expédier leur dessin avant qu'un jury ne choisisse le gagnant parmi les dessins retenus par les professeurs d'arts plastique qui feront une première sélection.

Woolco

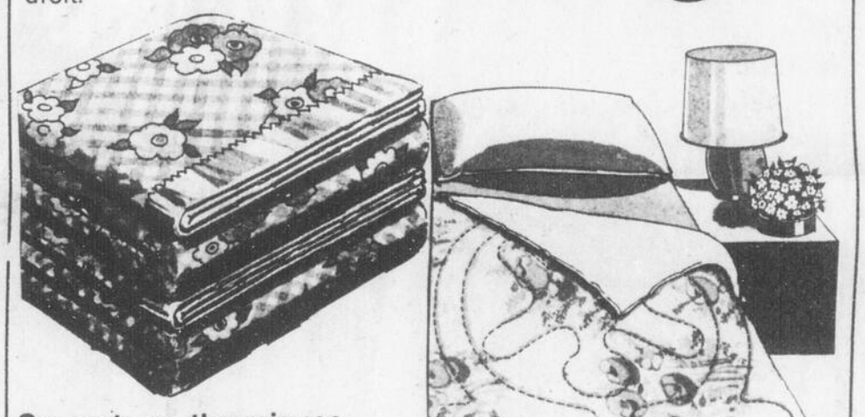
OFFRE A NE PAS MANQUER!
LITERIE
à prix d'aubaine!



Draps variés en flanellette à un bas prix incomparable

Faites provision de ces draps en flanellette légèrement imparfaits. Certains sont en 100% coton uni; d'autres en tissu mixte imprimé ou uni; d'autres encore en tissu mixte, dotés de bordures. Vaste choix de couleurs. Pour lit jumeau, droit ou emboîtant. Pour lit double, droit.

6.66 chacun



Couvertures thermiques polyester/viscose à motif floral attrayant

Avec bordure acétate de 5". Motifs floraux et guingan en rose, or ou bleu. Dimensions: 72" x 90".

11.96 chacune

L'OFFRE SPÉCIALE DE LA SEMAINE!

Couvertures Woolco

Grandeurs 72" x 84", fabrication 85% nylon, 15% rayonne, couleurs: blanc, vert, rose, mauve.

4.99

En vigueur pendant 4 JOURS SEULEMENT!

OREILLERS

Non allergique, rembourrés de coautchouc mousse, lavables, anti-poussière, motifs fleuris.

2 pour $7



Edredons chauds, attrayants pour un confort parfait

De Torfeaco. Ouatinage de 100% polyester fortrel. Petit motif floral sur fond de couleur. Blanche, bleu, rose, jaune.

64" x 70" Lit jumeau — chacun, 17.67

70" x 82" Lit double — chacun, 20.46



Oreillers confortables pour lit régulier ou lit grand format

En plumes d'oiseaux aquatiques et duvet. Bords lisérés. Choix de rayures ou de motifs floraux. Bleu seulement.

Régulier 20" x 26" — chacun, 9.46 ou 2 pour $18

Grand format 20" x 29" — chacun, 10.86 ou 2 pour $20

MAGASINS À RAYONS Woolco — UNE DIVISION DE F. W. WOOLWORTH CO. LTD.

1451, Boul. Talbot - PLACE DU ROYAUME CHICOUTIMI

HEURES D'AFFAIRES:
Lundi à mercredi: 9.15 hres à 5.30 hres
Jeudi, vendredi: 9.15 hres à 9 hres
Samedi: 9.15 hres à 5.00 hres

ACHETEZ EN TOUTE CONFIANCE
SATISFACTION GARANTIE
ECHANGE OU ARGENT REMIS

Magnavox

2 ANS DE GARANTIE SUR PIECES

100% TRANSISTORISEE

TELEVISEUR

26 pouces, contemporain.
Modèle CD 4722

SPECIAL:

$634.20

Lampe écran Block Matrix. Automatique couleur. Accord automatique (AFT). Commande de canaux lumineuse. Entrée pour câble. Syntonisateur VHF. numéroté. Commande pour la tonalité. Modèle compact. 35 1/2L, 20 1/2D, 27 1/2H.



5 ANS DE GARANTIE TUBE ECRAN

STEREO

Table tournante.
Modèle 6204.

$347.60

Radio AM-FM, FM-stéréo-cassettes, style colonial, contemporain, espagnol. Meuble sur roulettes.

FACILITE DE PAIEMENT, PLAN A TERME. MISE DE COTE

CORPORATION DES ÉLECTRONICIENS DU QUÉBEC — QUEBEC CORPORATION OF ELECTRONICIANS

JACQUES TREMBLAY ELECTRONICIEN

693, DEQUEN — TEL.: 543-1898 — CHICOUTIMI

La loi de l'assemblée favorise Cournoyer?

QUEBEC (PC)— L'application des règlements de l'Assemblée nationale a permis, mardi, au ministre du Travail, M. Jean Cournoyer, d'éviter de commenter des témoignages faits devant la commission Cliche au sujet de certaines personnes de son cabinet.

Le président de l'Assemblée nationale et député libéral de Laval, M. Jean-Noël Lavoie, a en effet indiqué au député péquiste Robert Burns que les questions relatives à cette affaire allaient à l'encontre des dispositions du règlement de l'Assemblée nationale.

Le règlement dit, selon M. Lavoie, qu'il est "interdit à un député de parler d'une affaire qui est devant les tribunaux ou devant un organisme quasi judiciaire, ou d'une affaire qui est sous enquête."

M. Burns avait voulu savoir du ministre du Travail, M. Cournoyer, "quels motifs précis l'avaient amené à renverser la décision du directeur général de la main-d'oeuvre, M. Claude Mérineau, et à réinstaller dans ses fonctions une personne qui a été décrite devant la commission Cliche comme le principal responsable du patronage dans l'embauche à la Baie James".

De plus, M. Burns voulait savoir si le ministre Cournoyer "était au courant, lorsqu'il a réinstallé dans ses fonctions M. Yves Bergeron, que le système qu'il dirigeait a permis à quelques dizaines de fiers-à-bras et à des travailleurs d'élections du Parti libéral de s'infiltrer dans le syndicalisme ouvrier".

REPLIQUE DU MINISTRE

Outrepassant le règlement, le ministre Cournoyer eut le temps de retorquer:

—qu'il avait quand même gardé à son poste M. Bergeron parce qu'on n'avait pas encore fait devant la commission Cliche la preuve de l'incompétence de ce dénommé Bergeron.

—que le ministre lui-même ne savait rien du système de patronage qui aurait existé dans l'embauche des travailleurs sur le chantier de la baie James.

Le président Lavoie, en dernier ressort, a décidé de prendre la question du député Burns "en délibéré".

Il décidra, aujourd'hui mercredi, si la question posée remplit bien les normes prescrites par les règlements de l'Assemblée nationale, si elle peut être posée ou non.

Le risque d'épidémie est enfin enrayé

QUEBEC (PC) — Grâce à une vaste campagne de vaccination, les autorités médicales ont reussi à enrayer une "éclosion" de diphtérie qui aurait pu prendre les proportions d'une épidémie, sur la Côte-Nord.

Le docteur Jean-Paul Bretch, du Service des maladies infectieuses du ministère des Affaires sociales, a déclaré, mardi, que tout danger semblait mantenant écarté.

Il a précisé que neuf cas de cette maladie, disparue depuis de nombreuses années au Québec, avaient été signalés entre le 5 septembre et le 11 octobre dans les régions de Forest-ville, Baie-Comeau et Hauterive.

C'est la mort suspecte d'un adolescent de 18 ans, de Forestivlle, qui a mis la puce à l'oreille des autorités médicales. Bien que l'autopsie n'ait pas permis de confirmer que son décès était dû à la diphthérie, probablement en raison de l'effet des antibiotiques, l'apparition de la maladie chez trois compagnons et compagnes de la victime, dans les jours suivants, est venue confirmer les appréhensions des autorités.

VACCINATION

Le Dr. Breton a déclaré qu'une équipe du Service des maladies infectieuses avait immédiatement été dépêchée sur les lieux afin de prêter main-forte aux autorités médicales locales.

La campagne de vaccination, en cours depuis maintenant plus d'un mois, doit se terminer la semaine prochaine.

Elle a débuté à Forestville et se poursuit actuellement dans les régions de Hauterive et Baie-Comeau.

Selon le Dr-Breton, l'intervention rapide des autorités et la bonne collaboration de la population ont permis d'éviter la fermeture des écoles.

La diphtérie est une maladie a bacille qui se transmet généralement par contact. Elle se traduit par un mal de gorge de l'apparition d'une membrane qui recouvre les amygdales.

Le Dr Breton s'est d'autre part dit surpris du fait que la maladie s'était attaquée cette fois à des adolescents aïgés de 8 ans ou plus, alors qu'elle frappe habituellement chez les enfants en bas âge.

Il a indiqué que de huit à 10,000 enfants ou adolescents avaient été examinés ou vacinés au cours des dernières semains.

Suspecte emprisonnée jusqu'à l'enquête

MONTREAL (PC) — Une jeune femme de 24 ans, Carole Moreau, qu'on accuse d'avoir aidé à l'évasion de cinq détenus du pénitencier Saint-Vincent-de-Paul, mercredi dernier, devra attendre en prison que s'instruise son enquête préliminaire.

Hier, le juge Louis Paradis a refusé tout cautionnement à la jeune femme, malgré le témoignage de sa mère, Mme Albert Moreau, venue de Kénogami pour révéler au tribunal qu'elle était disposée à reprendre sa fille chez elle.

Mme Moreau a dit qu'elle ignorait le casier judiciaire d'un certain Bernard Sweeney, marié à son autre fille et chez qui Carole Moreau habitait depuis qu'elle avait quitté la demeure familiale il y a un an.

Moins coriace que Jocelyne Deraiche, Carole Moreau a cédé à l'émotion en voyant sa mère se produire à la barre des témoins et elle a quitté la salle d'audience en pleurant après que le juge Paradis, rappelant le passé criminel des évadés, eût opiné que la sécurité du public exigeait l'incarcération de celles qui avaient pu participer à cette évasion spectaculaire. Le juge Paradis a émis l'opinion que ces bagnards en fuite, armés de révolvers apportés à la prison par les deux jeunes filles du moins selon l'acte d'accusation, n'hésiteraient pas à ouvrir le feu sur quiconque entraverait leur liberté.

"Les policiers sont à la recherche des fugitifs, a dit M. Paradis, et des vies seront en péril prochainement."

C'est demain, jeudi, qu'un juge des sessions de la Paix instruira l'enquête préliminaire des deux jeunes femmes qui sont accusées de vol de l'automobile qui a servi à l'évasion, de possession illégale d'armes à feu et de complicité d'évasion.

PARTICIPACTION
Le mouvement canadien du bien-être physique
En forme... la seule vraie façon de vivre.

Woolco

PANTALONS
EN TRICOT POUR HOMMES



Aubaine sensationnelle sur un élégant pantalon en tricot double de polyester

A. "Collection 401" de Woolco vous propose ce superbe pantalon de confection soignée en tissu brossé qui a l'apparence de fanelle, de la laine. Braguette française, bande de taille, retenant bien le pan de chemise, garniture de teintes assorties et coupe amincie. Tous les éléments nécessaires pour faire d'un pantalon, un vêtement de qualité remarquable. Faites votre choix parmi six couleurs unies: marine, beige, gris, bleu et brun. Tailles assorties, sans demi-tailles.

Prix courant Woolco: 22.95 la paire

16.99 chacun

Superbe pantalon en tricot double de polyester de la "Collection 401" exclusive à Woolco

B. Vous pouvez prendre vos aises dans ce pantalon si facile d'entretien! Point cloqué, braguette française et bande de taille retenant bien le pan de chemise. Garniture de teintes assorties. Couleurs: chameau, brun, marine, gris. Tailles 30 à 44, sans demi-tailles.

17.95 chacun

Elégant pantalon en tricot double de polyester facile d'entretien

C. Ce pantalon de qualité reprend sa forme même après une longue journée! Modèle à jambes évasées de coupe amincie, taille Ban-rol, braguette française, garniture de teintes assorties, poches cavalier devant et 2 poches au dos, et passants pour ceinture. Attrayants motifs dans les tons de marine, brun, bleu ou gris. Tailles 30 à 40, sans demi-tailles. Jambes: 31½ et 33.

12.88 chacun

Pantalon en tricot uni... Un modèle élégant d'entretien facile

D. Pantalon de toilette confectionné en tricot double 100% polyester. Modèle de coupe amincie, jambes évasées, taille Ban-rol, braguette française, passants pour ceinture, 2 poches cavalier devant et 2 poches au dos. Garniture de teintes assorties. Tons unis de marine, brun, beige ou gris. Tailles: 30 à 42.

9.88 chacun

Economisez à l'achat d'un pantalon chic en polyester teint avant tissage

E. Adoptez un style à la fois simple et élégant avec ce pantalon en 100% polyester. Passants pour ceinture, coupe amincie à jambes évasées, taille Ban-rol. Poche inclinée devant et 2 poches au dos. Mini-plaids au goût du jour et quadrillés multicolores dans les tons de bleu, brun, vert olive et gris. Bord sans ourlet. Tailles: 30 à 42, sans demi-tailles.

15.88 chacun

Chic pantalon "Place d'Eiffel" en tricot chaîné de polyester

F. La coupe soignée compte pour beaucoup dans la confection de ce superbe pantalon. Bas de la jambe légèrement évasé, poche inclinée devant et 2 poches au dos, braguette française. Offert dans les couleurs unies brune, marine, noire, grise, beige ou verte. Tailles: 30 à 42.

14.88 chacun

Pantalons chics offerts dans un choix exceptionnel de motifs plaid et de quadrillés d'automne

G. Mettez en valeur votre blazer uni avec ces pantalons en tricot de polyester à l'aspect soigné. Passants pour ceinture. Bas de la jambe évasé; taille retenant bien le pan de chemise; garniture de teintes assorties. Tons de bleu, noir, brun, marine, havane ou vert. Tailles: 30 à 40, sans demi-tailles.

19.95 chacun

MAGASINS A RAYONS Woolco
UNE DIVISION DE F. W. WOOLWORTH CO. LTD.

1451, Boul. Talbot - PLACE DU ROYAUME - CHICOUTIMI

HEURES D'AFFAIRES: Lundi à mercredi: 9.15 hres à 5.30 hres
Jeudi, vendredi: 9.15 hres à 9 hres
Samedi: 9.15 hres à 5.00 hres

ACHETEZ EN TOUTE CONFIANCE
SATISFACTION GARANTIE
ECHANGE OU ARGENT REMIS

Le Québec avoue son impuissance

QUEBEC (PC) — Le leader parlementaire du Parti québécois, M. Robert Burns, a qualifié la déclaration du ministre de l'Immigration, au sujet de l'expulsion de certains Haïtiens, d'un "aveu d'impuissance" face à son homologue fédéral.

L'immigration, a dit M. Burns hier à l'Assemblée nationale, en réplique à la déclaration ministérielle de M. Jean Bienvenue, n'est pas de juridiction fédérale exclusive, comme le laisse entendre le ministre.

Tout le monde sait, a poursuivi M. Burns, que l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique reconnaît à l'immigration un pouvoir partagé entre le fédéral et les provinces. "Le pouvoir que le Québec n'a pas, c'est à toutes fins pratiques le pouvoir qu'il ne prend pas".

M. Burns a rappelé au ministre Bienvenue que le premier rôle de son ministère, en particulier, est de renforcer le Québec français par l'apport d'immigrants.

DES FRANCOPHONES

"Or, il arrive que les Haïtiens constituent le principal apport d'immigrants francophones au Québec. Pour ne citer que les chiffres des six premiers mois de 1974, 1,896 Haïtiens sont entrés au Québec, alors que durant la même période 1,398 Français sont entrés au Québec: c'est dire l'importance de l'immigration haïtienne au Québec.

"Dans ces circonstances, je crois que le ministre n'a pas le droit de considérer les Haïtiens, en tant qu'immigrants, comme les autres, comme le laisse entendre son collègue fédéral, M. Robert Andras; le ministre n'a pas le droit, à mon avis, de considérer des suggestions de sa part comme une démarche allant au bout de sa compétence, comme le laisse entendre encore une fois sa déclaration", a ajouté le député de Maisonneuve.

Par ailleurs, M. Burns a reproché au ministre d'endosser l'attitude de son homologue fédéral, selon laquelle les Haïtiens ne sont ici que pour des avantages économiques, et qu'ils n'ont pas de lien politique avec leurs pays.

DEMISSION PREALABLE

Selon M. Burns, le ministre devrait sursauter devant la récente déclaration du secrétaire d'Etat haïtien selon lequel les Haïtiens qui sont au Québec "ne sont rien de moins que des éléments subversifs. Alors, imaginez-vous comment, contrairement à ce que dit M. Andras, ces gens vont être reçus, si jamais ils sont retournés dans leur pays.

"Cette déclaration constitue une introduction absolument décourageante, démobilisante même à l'étude du projet de loi no 46, en vertu duquel ce même ministre de l'Immigration nous annonce que le Québec va se donner des pouvoirs de recrutement et de sélection des immigrants. Je pense que le Québec s'apprête tout simplement à vouloir se donner des pouvoirs sur papier, si on avoue aussi facilement son impuissance devant un problème concret", a affirmé M. Burns.

"L'Opposition officielle, face à un gouvernement fédéral inefficace, bêtement légaliste et, à mon avis, tellement immoral devant le problème des Haïtiens, réclame que le Québec établisse, dans les plus brefs délais, un bureau d'immigration à Port-au-Prince, et qu'entre-temps le ministre se fasse le défenseur empressé des Haïtiens au Québec", a conclu M. Burns.

Pour sa part, le leader parlementaire du Parti créditiste, M. Fabien Roy, a dit qu'en prenant connaissance de la déclaration de M. Bienvenu, il avait l'impression d'écouter non pas un ministre, mais un assistant-sous-ministre adjoint.

Pour M. Roy, le ministre s'est encore une fois limité à faire quelques "petites pieuses recommandations et qu'encore une fois le Québec ne prend pas ses responsabilités en matière d'immigration".

Les évasions se font plus fréquentes

COWANSVILLE (PC) — Deux détenus qui s'étaient vu accorder un congé temporaire du pénitencier à sécurité moyenne de Cowansville ont pris la clé des champs. L'un deux a même réussi à tromper la vigilance du gardien qui l'accompagnait à la demeure de sa famille, à Montréal.

Un porte-parole de la direction de la prison a précisé que Richard Clarke, 38 ans, qui purgeait une peine de cinq ans pour vol, avait échappé au garde qui l'accompagnait en allant transporter un sac de vidanges dans l'arrière-cour.

Quant à l'autre détenu évadé, Jacques Marcoux, 27 ans, qui purgeait une peine de trois ans pour vol, il a "négligé" de se présenter à la prison, samedi. Il avait obtenu un congé de trois jours sans surveillance afin de rencontrer son éventuel employeur à Québec.

Aucun des deux hommes n'est toutefois considéré comme dangereux par les autorités policières.

CE SOIR
8 HRES
ASSEMBLEE PUBLIQUE
DE
M. HENRI GIRARD
CANDIDAT A LA MAIRIE
A L'ECOLE
JACQUES CARTIER
RUE JACQUES-CARTIER
CHICOUTIMI

Haïtiens

Pour le ministre Bienvenue, le fédéral a agi au mieux dans ce dossier important

Par JACQUES BOUCHARD

QUEBEC (PC) — Face à la décision d'Ottawa d'expulser un certain nombre de ressortissants haïtiens installés au Québec, l'intervention du Québec ne peut se faire qu'au plan moral, pour des raisons humanitaires".

C'est ce qu'a souligné, hier à la reprise des travaux parlementaires à l'Assemblée nationale, le ministre de l'Immigration, Me Jean Bienvenue, qui a fait l'historique de la politique d'immigration du gouvernement fédéral depuis 1967.

M. Bienvenue, au début de son exposé, a par ailleurs rappelé que les décisions concernant l'émission de visas d'immigration, l'expulsion d'une personne en contravention avec la loi fédérale de l'immigration, la poursuite des procédures en appel et l'application des décisions finales sont de la compétence exclusive du gouvernement d'Ottawa.

AU BOUT

Après un long exposé, le ministre Bienvenue a conclu en disant: "Je suis donc allé dans mes démarches jusqu'au bout de ma compétence et j'ai acquis la conviction que le gouvernement fédéral avait agi au mieux dans ce dossier, mettant en oeuvre d'une manière juste et éclairée une loi votée par le Parlement canadien et ses règlements d'application.

"Peut-être y a-t-il eu, chemin faisant, des attitudes et des comportements de certains fonctionnaires relevant plus de l'intolérance ou du racisme que de la responsabilité qui découle du service au public. Je ne saurais ni l'affirmer, ni le nier, n'ayant pu vérifier ou faire vérifier certaines informations. Si par malheur ceci était exact, ce ne serait à mon sens que l'une des manifestations du problème que soulevait très justement le journaliste Pierre Nadeau lors de l'émission Format 60, le 22 octobre dernier: La question, au fond, est de savoir si la société québécoise est disposée à accepter de se transformer en une société multiraciale.

UN MESSAGE

"La question reste posée et elle ne concerne pas seulement les gouvernements et les fonctionnaires. Elle concerne tous les habitants de ce pays.

C'est le message de fraternité et d'accueil que je m'efforce d'exprimer et de faire passer depuis bientôt trois ans où l'on m'a nommé ministre de l'Immigration", a dit M. Bienvenue.

C'est en novembre 1972 que le gouvernement canadien a révoqué un droit accordé en 1967 permettant aux visiteurs étrangers de faire une demande de résidence permanente durant leur séjour au Canada, les obligeant à retourner dans leur pays d'origine pour accomplir cette démarche.

Une telle décision affectait non seulement les personnes qui arrivaient au Canada après le mois de novembre 1972, mais également tous ceux qui, venus avant cette date, n'avaient pas encore demandé le changement de leur statut.

INTERVENTION

M. Bienvenue a mentionné que ses interventions auprès de son homologue fédéral avaient été fructueuses puisque quatre mois plus tard, en août 1973, le fédéral lançait l'opération "Mon Pays" qui permettait aux personnes entrées au pays avant le 30 novembre 1972 de légaliser leur citoyenneté. Près de 50,000 personnes se sont prévalues de ce droit et ont pu régulariser leur situation avant le 15 octobre 1973, la date limite accordée.

Après octobre 1973, en dehors des clandestins, a souligné M. Bienvenue, il ne restait donc plus que deux catégories d'illégaux:

d'une part, ceux qui étaient arrivés avant le 30 novembre 1972 et qui n'avaient pas bénéficié, volontairement ou non, de l'opération "Mon Pays"; d'autre part, ceux qui étaient arrivés comme visiteurs après le 30 novembre 1972 et qui, malgré la réglementation nouvelle, désiraient obtenir un visa d'immigrant depuis le Canada, sans retourner dans leur pays.

De nombreux Haïtiens sont dans ces deux catégories.

LE CAS

Toujours selon le ministre Bienvenue, "il y aurait environ 700 cas d'Haïtiens, et non pas 1,500 comme il a été dit, parmi les appels logés devant la Commission d'appel de l'Immigration. Certains ont déjà été expulsés, parmi les 4,593 pour qui l'ordonnance d'expulsion a été maintenue.

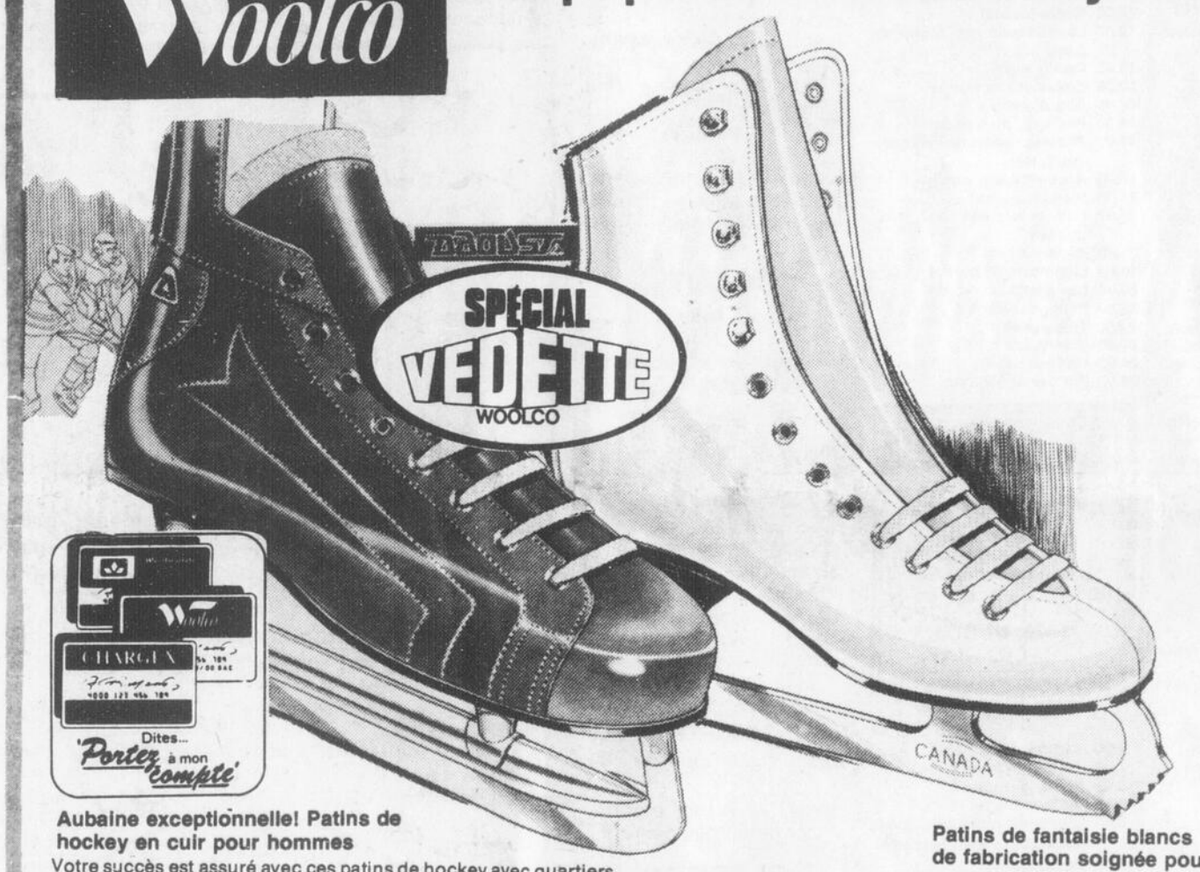
D'autres se retrouvent parmi les 5,064 cas qui restent à entendre et il est difficile e présumer de l'avenir".

Par ailleurs, a ajouté M. Bienvenue, "à la mi-octobre, 28 Haïtiens seulement avaient demandé de bénéficier du statut de réfugié politique, cinq demandes avaient été acceptées, 15 refusées et huit étaient encore à l'étude".

De plus, le ministre fédéral de l'Immigration, M. Robert Andras, a mentionné dans une lettre qu'il a fait parvenir à M. Bienvenue "qu'il ressort de notre expérience que la majorité des Haïtiens qui cherchent à demeurer au Canada ne sont pas des réfugiés politiques et qu'ils n'essaient de parvenir à y rester que pour des raisons d'ordre économique"

Woolco

Valeur incomparable! Patins et équipement de hockey de qualité



Patins de hockey Junior Pro 60 "Daoust" résistants, pour garçons

Pour une bonne joute de hockey... adoptez ces patins en cuir grené. Pointures 6, 6½ et 7. L'intérieur de ces chaussures a été traité au procédé Sanitized, exclusivité de Daoust. Protège contre l'odeur, la croissance des fongus du pied d'athlète et la moisissure. Prolonge la durée des doublures et assure des essayages hygiéniques. Non illustré.

29.97 la paire

Dites... 'Portez à mon compte'

Aubaine exceptionnelle! Patins de hockey en cuir pour hommes
Votre succès est assuré avec ces patins de hockey avec quartiers et bouts en cuir grené. Garniture de vinyle noir; languette monopièce avec doublure ¼"; quartier coussiné; protège-tendon; semelle moulée noire; lame en acier trempé nickelé. Noir. Pointures: 6 à 12. 23.88 paire

Patins de fantaisie blancs de fabrication soignée pour dames
Patins de belle apparence avec bottine régulière et long contrefort robuste. Semelle et talon moulés pour plus de confort. Lame en acier durci nickelé rivée à la bottine. Doublure en vinyle beige. Blanc seulement. Pointures: 4 à 10. 15.99 paire



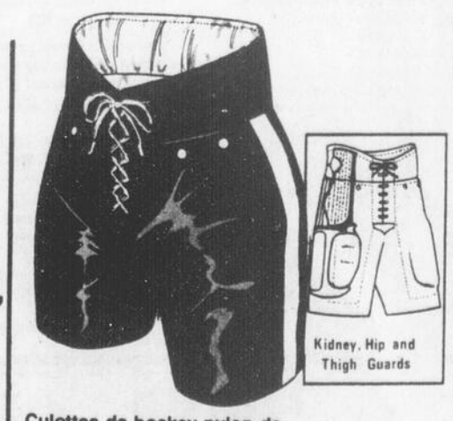
Patins de tout confort pour tout-petits
Patins assurant un support ferme aux garçons et filles qui commencent à patiner. Fabrication en similicuir. Pour garçons: noir. Pour fillettes: blanc. Pointures: 8 à 13. paire 11.47



Casques de hockey "Cooper" approuvés CSA pour plus de sûreté
Modèle avec 6 points d'appui et coussinage de vinyle. Casque moulé avec une double rangée de trous d'aération. Rouge, blanc, bleu. P. M. G. chacun 10.97



Protège-coudes "Intermediate" en vinyle expansé, coussiné
Modèle suivant tous les mouvements du bras en vinyle expansé coussiné. Protecteur en plastique moulé. Bords lisérés. Doublure de coutil de coton. Noir/blanc. paire 3.47



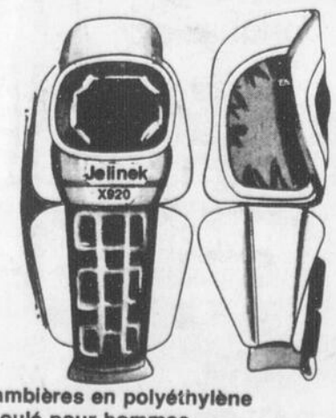
Culottes de hockey nylon de tout confort pour hommes
Culottes doublées de coton avec protecteurs en polyéthylène moulé. Protège-cuisses coussinés. Rayures latérales blanches. Noir, rouge ou bleu roi. Tailles: 36-38, 40-42. Protège-cuisses, hanches et reins. chacune 15.97



Cages de hockey "Intermediate" en acier tubulaire robuste
Un modèle qui plaira à tous les joueurs de hockey! Filet partiellement tenant. Monture en acier tubulaire plaqué zinc. Filet robuste en nylon. 52" x 42" x 18". chacune 8.97



Bâtons de hockey "Pattern Pro" "Sherwood", longueurs 52" à 56"
Choix de modèles droitier ou gaucher avec tige en frêne. Angles: 4 à 7. Lame renforcée. Longueurs: 52 à 56. chacun 5.97



Jambières en polyéthylène moulé pour hommes
Modèle doublé de polyéthylène aux genoux; coup de pied enveloppant; section tibia avec trous d'aération en polyéthylène moulé. paire 11.97

Gants de hockey "Junior Pro" en nylon de bonne qualité
Pour les jeunes âgés de 9 à 13 ans. Extérieur en nylon; paume en cuir; pouce 2 pièces. Avec bourrelets arrière et bourrelets des doigts. Couleurs variées. Longueur 13". paire 14.97



Epaulières 'Intermediate" assurant une protection parfaite
Modèle professionnel avec courroies réglables, épaules coussinées. Pour jeunes âgés de 14 à 18 ans. Blanc seulement. chacune 8.97

Sac de hockey fabriqué de nylon vert résistant
Un sac parfait pour transporter votre équipement de hockey, se ferme par le bout, longueur 36", vert seulement. chacun 6.47

MAGASINS À RAYONS Woolco
UNE DIVISION DE F W WOOLWORTH CIE LTÉE

1451, Boul. Talbot - PLACE DU ROYAUME - CHICOUTIMI
HEURES D'AFFAIRES: Lundi à mercredi: 9.15 hres à 5.30 hres
Jeudi, vendredi: 9.15 hres à 9 hres
Samedi: 9.15 hres à 5.00 hres

ACHETEZ EN TOUTE CONFIANCE
SATISFACTION GARANTIE
ÉCHANGE OU ARGENT REMIS

ARTS ET SPECTACLES



WALKTER KLINKHOFF, dans sa galerie d'art de Montréal, montre deux tableaux réalisés par le peintre canadien Lawren Harris, dont la valeur combinée se chiffre par $75,000. Les tableaux représentent le lac Supérieur et le North Shore.

Non à l'URSS: quoi de neuf!

PARIS (AP) — Le célèbre violoncelliste Mstislav Rostropovitch et sa femme, la cantatrice Galina Vichnevskaia, ont déclaré dans une interview au quotidien L'Aurore qu'ils ne retourneront pas en URSS tant qu'ils n'y seront pas assurés d'une liberté artistique totale.

Rostropovitch et son épouse enregistrent actuellement à Paris un disque de mélodies. Ils se trouvent en Europe occidentale depuis le 26 mai dernier, ainsi que leurs enfants.

Rostropovitch a déclaré au journaliste de L'Aurore qu'il retournera en URSS "quand j'aurai ferme assurance de pouvoir donner tout mon art et tout mon talent à mon peuple, dans la mesure que je souhaite. Comme artistes, nous devons pouvoir jouer ce que nous voulons, où et quand nous voulons, avec qui nous voulons. Pour cela nous avons seulement une vie. Nous retournerons en URSS quand nous obtiendrons la liberté artistique totale."

Rostropovitch et sa femme ont obtenu un visa de sortie valable deux ans.

Sa femme, au cours de l'interview, a fait état des brimades et des humiliations dont ils ont été victimes. L'interdiction qui leur fut faite le 25 mars dernier de poursuivre l'enregistrement intégral de la "Tosca" avec la troupe du Bolchoi, sous la direction de Rostropovitch, fut, a-t-elle dit "la goutte d'eau qui fait déborder la coupe."

"Slava et mois avons alors pris la terrible décision de quitter l'URSS puisque nous ne pouvions plus rien y faire", a-t-elle ajouté.

Johnny Halliday

La fin d'une carrière consacrée à la chanson

PARIS (AFP) —Johnny Halliday ne chantera plus. A partir de la fin du mois d'août prochain, il ne se produira plus sur scène et n'enregistrera plus de disques.

Le créateur de "J'ai un problème, je crois bien que je t'aime", qui a maintenant dépassé la trentaine, a mûrement réfléchi à sa décision.

"Certes, j'aime mon métier, mais je le fais depuis quinze ans, a-t-il dit, et j'en ai assez. Je suis toujours sur les routes. Je ne vois ma femme, Sylvie, et mon fils, David, que trois mois par an... De plus, la fiscalité est telle que j'en suis souvent de ma poche".

Philosophe, Johnny a pourtant laissé de l'espoir à ses "fans": "Ce ne sont pas vraiment des adieux, a-t-il dit, car on ne sait jamais ce qu'un homme peut faire... Disons que c'est un arrêt pendant lequel je réfléchirai à ce que je peux faire".

Unique maison d'édition dans l'Ouest canadien

WINNIPEG (PC) — Les Editions du blé comptent que leurs premiers livres paraîtront au début de décembre. Cette maison est la seule maison canadienne-française d'éditions au Manitoba.

Trois livres, peut-être même quatre, paraîtront au début de décembre.

Gilles Landry, président des Editions du blé, et propriétaire d'une librairie dans le quartier de Saint-Boniface à Winnipeg, note que plusieurs auteurs canadiens-français de renom sont des Manitobains. Il mentionne Gabrielle Roy, Placide Gaboury, Noël Emond et Léandre Bergeron et dit que tous ont été obligés de faire paraître leurs oeuvres en dehors du Manitoba.

Il y a beaucoup de talent chez nous, ajoute-t-il, et il est grand temps qu'on le sache.

Les Editions du blé doivent lancer en décembre La Salamandre, un volume de poèmes par Paul Savoie, Les Eléphants de Tante Louise, du théâtre pour enfants par Roger Auger, et Nico visite le Manitoba, un livre pour enfants illustré par l'artiste Réal Bérard.

Croquer!

Poudre adhésive FASTEETH* ultra-forte. Plus sûre pour ceux qui portent un dentier.

TELEVISION - RADIO - FM

C.J.P.M.-T.V. Canal 6

MERCREDI, 30 OCTOBRE
CJPM-TV

8.45 Dessins animés (C)
9.00 Les bouts d'chou (C)
9.30 Ciné-matin
"Bal des espions"

11.00 Jinny (C)
11.30 Dessins animés (C)
11.45 A votre service
12.15 Les nouvelles du midi

12.30 Rond Point
13.30 Pour vous mesdames (C)
15.00 Personnalités (C)
16.00 Patofville (C)

16.30 La soeur volante (C)
17.00 Les tannants (C)
18.00 Studio Six

18.30 Parle parle jase jase (C)
19.30 Le ranch à Willie (C)
20.00 Grandes productions
"Les touchables"

22.00 Si Québec m'était conté (C)
22.30 Nouvelles TVA (C)
23.00 En fin de soirée (C)
"Vengeance"

DEMENAGEMENT ET LIVRAISON DE TOUS GENRES
MESSAGERIE Villeneuve
237, RUE COLBERT
JONQUIÈRE.
TELS: 547-9919
547-9990

JEUDI, 31 OCTOBRE
CJPM-TV

8.45 Dessins animés (C)
9.00 Les bouts d'chou (C)
9.30 Ciné-matin (C)
"Ferme de Crawhaven"

11.00 Jinny (C)
11.30 Dessins animés (C)
11.45 A votre service
12.15 Nouvelles du midi

12.30 Rond Point
13.30 Pour vous mesdames (C)
15.00 Personnalités (C)

15.30 Adèle (C)
16.00 Patofville (C)
16.30 Michel Vaillant

17.00 Les tannants (C)
18.00 Studio Six
18.30 Parle parle jase jase (C)
19.30 Jeudi 7.30 (C)
"Lady "L""

21.30 Vrai ou faux (C)
22.00 Toute la ville en parle (C)
22.15 Loto-Perfecta (C)

22.30 Nouvelles TVA (C)
23.00 Fin de soirée (C)
"Le salaire de la violence"

C.K.R.S.-T.V. Canaux 12-2-4-8-9

MERCREDI, 30 OCTOBRE
CKRS-TV

8.45 Mini-Fée (C)
9.15 Les Oraliens (C)
9.30 Les cent tours de Centour (C)
9.45 En mouvement (C)

10.00 You-Hou (C)
10.15 Les contes de la rive
10.30 Personnalité féminine (C)
11.00 Les recettes de Juliette (C)

11.30 Le module du midi
12.30 Les Coqueluches (C)
13.31 Téléjournal (C)
13.36 Femme d'aujourd'hui (C)

14.31 Ne coupez pas
15.30 A communiquer
16.00 Bobino (C)
16.30 Picotine (C)

17.00 Cinéma pour rire
"Deux nigauds contre Frankenstein"
18.30 Information première

18.40 Actualités nationales (C)
19.00 Célébrités de la lutte (C)
20.00 La soirée du hockey (C)
"Chicago à Montréal"

22.31 Téléjournal national et international (C)
22.46 Téléjournal provincial (C)
22.54 Nouvelles du sport et météo (C)
23.01 Appelez-moi Lise (C)
00.00 Cinéma
"La vache et le prisonnier"

JEUDI, 31 OCTOBRE
CKRS-TV

8.45 Bagatelle (C)
9.15 Les Oraliens (C)
9.30 Les cent tours de Centour (C)
9.45 En mouvement (C)
10.00 Minute Moumoute (C)
10.15 Fablio le magicien (C)
10.30 Personnalité féminine (C)
11.00 Les recettes de Juliette (C)

11.30 Le module du midi
12.30 Les Coqueluches (C)
13.31 Téléjournal (C)
13.36 Femme d'aujourd'hui (C)
14.30 Cinéma chez-vous (C)
"Maciste dans les mines de Salomon"
16.00 Bobino (C)
16.30 Grugeot et Délicat (C)
17.00 Tarzan (C)
"Les yeux du lion"
18.00 Temporel (C)

18.30 Information première
18.40 Actualités nationales (C)
19.00 Les Pierrafeu (C)
19.30 Les grands films (C)
"Willard"
21.31 Destination monde (C)
22.00 Vedettes en direct (C)
22.30 Téléjournal national et international (C)
22.45 Téléjournal provincial (C)
22.53 Nouvelles du sport et météo (C)
23.00 Appelez-moi Lise (C)
00.00 Cinéma strictement pour adultes (C)
"Le divin marquis"

HORAIRE RADIO-CANADA FM STEREO

MERCREDI, 30 OCTOBRE
CBJ-FM

7.00 Radio-journal
7.03 Au jour le jour
8.00 Radio-journal
8.03 Au jour le jour
8.45 Université radiophonique et télévisuelle internationale
9.00 Radio-journal
9.03 Anniversaires
10.30 Le matin des musiciens
12.00 Radio-journal
12.03 La chanson en étoffe du pays
13.00 Contrepoint
13.30 Emissions scolaires
14.00 Airs d'opéra
14.30 Festivals du monde
16.00 Poésies nationales contemporaines
17.00 Avec ou sans soleil
18.00 Prélude au soir
19.00 Les musiciens par eux-mêmes
20.00 Radio-journal
20.03 Littérature au pluriel
20.03 Les grands concerts
22.00 Petits ensembles
22.30 Mosaïques
23.00 Vienne la nuit
24.00 Radio-journal
24.03 Fin des émissions

PAB-SONIC
Réparation T.V. couleur, stéréo, radio
SPECIAL
stéréo-auto
16% escompte
dépositaire Toshiba.
Tél.: 544-5343
370, BAGOT, BAGOTVILLE

JEUDI, 31 OCTOBRE
CBJ-FM

7.00 Radio-journal
7.03 Au jour le jour
8.00 Radio-journal
8.03 Au jour le jour
8.45 Université radiophonique et télévisuelle internationale
9.00 Radio-journal
9.03 Anniversaires
10.30 Le matin des musiciens
12.00 Radio-journal
12.03 La chanson en étoffe du pays
13.00 Contrepoint
13.30 Emissions scolaires
14.00 Airs d'opéra
14.30 Festivals du monde
16.00 Du monde entier au coeur du monde
17.00 Avec ou sans soleil
18.00 Prélude au soir
19.00 Les musiciens par eux-mêmes
20.00 Radio-journal
20.03 Des livres et des hommes
20.30 Orchestre symphonique
22.00 Petits ensembles
22.30 La musique à Montréal 1920-1950
23.00 Vienne la nuit
24.00 Radio-journal
24.03 Fin des émissions

CINEMA

ALMA
Alma

Jusqu'au 31 octobre incl.: "L'extravagante aventure d'un visage pâle" - "Les hommes".

Canadien

Jusqu'au 31 octobre incl.: "La petite Aurore, l'enfant martyre" - "Mama Dolorès"

CHICOUTIMI
Cartier

Jusqu'au 31 octobre incl.: "Rêves érotiques".

Capitol

Jusqu'au 31 octobre incl.: "Butch Cassidy et le kid" - "Le flic ricanant".

Impérial

Jusqu'au 31 octobre incl.: "Le hurlement des loups noirs" - "Le roi de la jungle".

BAGOTVILLE
Saguenay

Jusqu'au 31 octobre incl.:

"Vivre et laisser mourir" - "Opération clandestine".

PLACE DU ROYAUME

Cinéma 1

"Les ordres".

Cinéma 2

"Lune de miel au karaté" - "Les valeureux chevaliers".

Cinéma 3

"L'audience" - "Le jour du jugement".

DOLBEAU

Météore

Jusqu'au 30 octobre incl.:

"Le dossier érotique d'un notaire" - Perfection de l'amour physique".

JONQUIERE

Bellevue

Jusqu'au 31 octobre incl.: "Butch Cassidy et le kid" - "Le flic ricanant".

Centre

Jusqu'au 31 octobre incl.: "Le hurlement des loups noirs" - "Le roi de la jungle".

Elysée

Jusqu'au 31 octobre incl.:

MISTASSINI

"Rêves érotiques" - "Jeunes séductrices".

Orphéon

Jusqu'au 31 octobre incl. "Les dieux de la guerre" "Bulldozer".

RÉPONDEZ À L'APPEL!
DEVENEZ ENGAGÉ VOLONTAIRE

FILMS A LA TELEVISION

JONQUIERE-CKRS

DEUX NIGAUDS CONTRE FRANKENSTEIN (5)

Mercredi, 17h. — E.-U. 1948. Comédie de C.-T. Barton avec Bud Abbott, Lou Costello et Bella Lugosi. Deux amis ont maille à partir avec les personnages classiques des films d'horreur. Mélange de burlesque et d'épouvante. Réalisation habile mais conventionnelle. Interprétation bouffonne. (a).

LA VACHE ET LE PRISONNIER (4)

Mercredi, minuit. Français 1959 Comédie de H. Verneuil avec Fernandel, René Havard et Inge Choener. Un prisonnier de guerre conçoit un moyen ingénieux de s'évader. Original. Mise en scène adroite. Gags amusants. Fernandel plein de verve.

MACISTE DANS LES MINES DE SALOMON (7)

Jeudi, 14h.30. Italien, 1964. Film d'aventures de M. Andrews avec Reg Park, Wandisa Guida et Dan Harrison. Un colosse s'oppose aux menées ambitieuses d'un ministre cupide. Aventures simplistes et routinières. Mise en scène pauvre. Interprétation sans valeur. Violences appuyées.

CHICOUTIMI-CJPM

LES TOUCHABLES (5)

Mercredi, 20h. Grande-Bretagne, 1968. Comédie de R. Freeman avec Judy Huxtable, Esther Anderson et Marilyn Richard. Quatres jeunes filles kidnappent un chanteur de charme qu'elles exploitent pour leurs ébats amoureux. Exercice de style gratuit et prétentieux. Mise en image valable. Interprètes manquant de métier. Recherche d'effets suggestifs. Liberté sexuelle.

VENGEANCE (5)

Mercredi, 23h. E.-U. 1971. Drame de J. Taylor avec Shelley Winters, Stuart Whitman et Bradford Dillman. Une folle enferme dans sa cave un homme qui, croit-elle, a séduit sa fille. Effets de suspense plutôt grossiers. Mise en scène valable. Bons interprètes. Film tourné pour la télévision. Aspects délicats. Scènes dures.

LA FERME DE CROWHAVEN (5)

Jeudi, 09h.30. E.-U. 1970. Drame fantastique de W. Grauman avec Hope Lange, Paul Burke et Lloyd Bochner. Une jeune femme hérite d'une ferme où elle connaît des expériences horrifiantes. Scénario artificiel. Tension soutenue. Interprétation assez convaincante. Pratiques de sorcellerie. Climat d'angoisse.

Boulangerie-Pâtisserie
provi-d'or

Provi-d'or est synonyme de fraicheur et de qualité! Les pâtisseries Provi-d'or sont fabriquées chaque jour dans notre propre Boulangerie selon des recettes-maison, et elles sont garanties à 100% ou votre argent vous est remis sans condition!

Essayez-les dès aujourd'hui... réchauffées ou telles quelles... elles sont tout simplement délicieuses! Que vous les serviez en collation, comme dessert ou lors d'un goûter en fin de soirée, elles seront toujours les "Bienvenues".

Arrêtez-vous au comptoir des Pâtisseries Provigain, boul. Talbot à Chicoutimi, et faites une ample provision de Pâtisseries et de bons Pains Chauds Provi-d'or...!

GATEAUX FEUILLETES
PROVI-D'OR — CHACUN
99¢

GATEAUX ROULES — A LA GELEE
PROVI-D'OR — CHACUN
69¢

CARRES AUX RAISINS
PROVI-D'OR
6/79¢

provigain
BOUL. TALBOT, CHICOUTIMI

QUEBEC EN BREF

QUEBEC (PC) — Le gouvernement du Québec enquêtera sur les velléités de certaines compagnies américaines qui se seraient concertées pour acheter des terres dans la région du Témiscamingue.

C'est l'assurance qu'a donné le premier ministre Bourassa à la reprise des travaux de la session, mardi, au député créditiste de Rouyn-Noranda, M. Camil Samson. Ce dernier soutenait que certaines lettres circulent actuellement dans cette région. Elles seraient adressées aux propriétaires de terres et leur offriraient de vendre leurs terres contre argent comptant. M. Samson a ajouté que les propriétaires concernés sont invités à poster leur réponse à un certain William S. Christie à un casier postal de La Sarre.

AVANTAGES SOCIAUX

D'autre part, le député péquiste de Maisonneuve, M. Robert Burns a adressé au ministre du Travail, mardi, un télégramme l'enjoignant de respecter sa promesse à l'égard des techniciens de machines fixes.

Il rappelle à M. Jean Cournoyer l'engagement pris auprès des mécaniciens de les entendre d'abord en commission parlementaire avant de modifier leur statut. Dans son télégramme, M. Burns mentionne que la sécurité publique peut être menacée.

Les changements que le ministre est sur le point d'apporter sont particuliers à la surveillance des appareils sous pression par ces mécaniciens.

M. Cournoyer a également présenté un projet de loi visant à confier au Comité des avantages sociaux de l'industrie de la construction l'administration de tout régime complémentaire d'avantages sociaux.

Celui-ci inclut un régime supplémentaire de rentes dans cette industrie.

Selon M. Cournoyer, ce projet de loi 49, s'il passe l'étape des deuxième et troisième lectures, entrera en vigueur le premier janvier 1975.

CURATELLE PUBLIQUE

Le ministre de la Fonction publique, M. Oswald Parent, présente le projet de loi no 56 modifiant la loi de la protection du malade mental et celle de la curatelle publique.

Le projet de loi introduit huit nouveaux articles dont voici les principaux:

—Désignation d'un vérificateur indépendant pour l'étude des livres du curateur public.

—Pouvoir d'émission de certificats attestant l'incapacité d'une personne souffrant de troubles mentaux d'administrer ses biens. Ce pouvoir serait conféré au directeur-adjoint des services professionnels d'un centre hospitalier.

—Le curateur pourrait avoir le droit d'exiger la soumission d'une personne à un examen clinique psychiatrique.

—Advenant la nomination par un tribunal d'un administrateur provisoire à une succession, celui-ci devrait être curateur public.

—Pouvoir accordé au curateur public de réclamer des honoraires pour la surveillance administrative des biens placés sous sa tutelle.

TERRES ET FORETS

Le ministre des Terres et Forêts, M. Kevin Drummond, a présenté mardi le projet de loi no 55, modifiant l'article cinq de la loi régissant son ministère.

Le projet propose le retrait d'une clause contenue dans la loi 14 adoptée en juillet dernier. Il s'agit des terres publiques imposables dans les municipalités.

Désormais, ces terres ne seront plus imposables à compter de la date de concession ou de location ou de celle du permis d'occupation. De même, l'acquéreur de ces terres n'obtiendra plus, tel que le stipulait la loi 14, que les droits de son précédesseur contre la Couronne.

CODE DES PROFESSIONS

Enfin, le ministre d'Etat au Conseil exécutif, M. Fernand Lalonde, a déposé le projet de loi 39 modifiant le code des professions.

Celui-ci ne change pas la loi actuelle en profondeur, mais vise, selon M. Lalonde, a dissiper les ambiguïtés des textes législatifs antérieurs.

"La plus grande partie des modifications, a-t-il dit, ne visent qu'à établir la concordance entre les diverses versions du texte des lois professionnelles."

Charte des droits de l'homme

Le bill 50 assurerait une meilleure protection des droits du citoyen

Par Pierre BELLEMARE

QUEBEC (PC) — La projet de charte québécoise des droits de l'homme est essentiellement un regroupement dans un même texte d'une série de principes déjà reconnus dans la loi actuelle.

Cependant, le projet offre aux citoyens des mécanismes nouveaux pour le respect de leurs droits, en instituant la "Commission des droits de la personne".

C'est ainsi que le ministre de la Justice, M. Jérôme Choquette, a présenté mardi à la presse le projet de loi 50 intitulé "Loi sur les droits et libertés de la personne," projet qu'il a déposé dès la reprise des travaux de l'Assemblée nationale.

Le bill 50 est l'aboutissement de plusieurs années de travaux et il vise à affirmer solennellement les libertés et droits fondamentaux de la personne, afin que ceux-ci soient garantis par la volonté collective et mieux protégés contre toute violation.

DEUX PARTIES

Le projet comporte deux parties. La première définit les droits et l'autre prévoit les moyens de leur mise en oeuvre.

Ainsi, le bill affirme quatre catégories de droits: droits civils, incluant les dispositions antidiscriminatoire: le droit à la vie, à la sûreté, à la liberté, au secours, à la protection de la propriété, au respect de la vie privée, à l'égalité tous devant la loi et à la sauvegarde de la dignité.

— droits politiques: ils comprennent les éléments de base qui fondent notre système démocratique parlementaire, comme le droit, pour tout citoyen, d'adresser des pétitions à l'Assemblée nationale, le droit de vote et celui d'être candidat aux élections.

— droits judiciaires: en cas d'arrestation ou détention, le droit d'être traité avec humanité et respect, d'être promptement informé, dans une langue comprise, des raisons de son arrestation; le droit de prévenir ses proches, de faire appel à un avocat et d'être conduit sans délai devant un tribunal.

Deux grands principes sont consacrés: le premier suivant lequel toute personne arrêtée ou détenue a droit de recourir à l'habeas corpus; le second suivant lequel tout accusé est présumé innocent jusqu'à son jugement. Ces dispositions s'appliquent également aux enquêtes des coroners et des commissaires aux incendies, ainsi qu'aux commissions d'enquête.

— Droits économiques et sociaux : le droit des individus de recevoir une instruction publique gratuite, ainsi que l'aide financière pour assurer un niveau de vie décent en cas de besoin. A travail égal, salaire égal dans une même entreprise, et le droit pour chacun d'exercer son métier à des conditions de travail justes et raisonnables.

Tout enfant a droit à la protection et à la sécurité de sa famille ou de ceux qui en tiennent lieu. Les parents ont le droit d'exiger pour leurs enfants, dans le réseau public, en enseignement religieux et moral conforme à leurs convictions. Ils ont aussi le droit de choisir des établissements privés.

Sur le plan culturel, un article garantit le droit des personnes d'une minorité ethnique de maintenir ou de faire progresser leur propre vie culturelle avec les autres membres de leur groupe.

COMISSION DES DROITS

Le gouvernement a mis un soin particulier à donner une force juridique aux droits énumérés dans le projet 50, a noté le ministre Choquette.

D'une part, une personne qui s'estime lésée pourra s'adresser elle-même à un tribunal pour faire cesser la violation dont elle se dit victime et obtenir une réparation du préjudice moral ou matériel qui en résulte.

Elle pourra également s'adresser à la Commission des droits de la personne, dont les fonctions sont de promouvoir la charte, faire des recommandations au gouvernement, enquêter sur les cas de discrimination, établir un programme de recherche et d'éducation sur les droits de l'homme.

Composée d'au moins trois membres, la Commission devra d'abord convaincre les parties de régler leur différend à l'amiable, mais en cas d'échec elle peut intervenir devant les tribunaux au nom de la victime.

La Commission et l'ombudsman joueront des rôles complémentaires; celui-ce protège le citoyen contre les seuls abus possibles de l'action administrative et gouvernementale.

C'est ainsi que le protecteur du citoyen doit, lorsqu'il constate une plainte portant sur un cas de discrimination, transmettre le dossier à la Commission dont c'est la compétence.

Le bill 50 ne vise que les matières qui sont de la compétence législative du Québec et il n'altère en rien la portée des autres lois du parlement.

MESURES DE GUERRE

En fait, les dispositions ont valeur de principes qui ne sont pas le lot de nos lois. Le ministre a donné deux cas d'exceptions qui seront maintenus: les femmes n'ont pas accès dans les tavernes et les avocats sont volontairement écartés dans les cas devant la Cour des petites créances.

La Charte, dit-il encore, établit de grands principes qui orienteront la législation et la refonte des lois actuelles. La législation actuelle sera modifiée progressivement pour se conformer, autant que possible, aux principes de la charte.

Ces principes pourront toutefois être suspendus, par exemple après la proclamation de la loi des mesures de guerre, mais les dispositions se rapportant aux droits judiciaires seront maintenus, lesquels touchent particulièrement les conditions de détention.

De même, il pourra toujours être permis de pratiquer l'écoute électronique "légale", mais avec la charte le citoyen aura en main les moyens efficaces pour se protéger contre l'écoute clandestine.

APPLICATION EN 1975

Le ministre Choquette a enfin indiqué que le budget de la Commission sera "généreux", c'est-à-dire à l'intérieur du million de dollars.

Le bill 50 sera néanmoins soumis à un examen sérieux devant la commission parlementaire de la Justice, en présence de tous les groupes intéressés à faire valoir leur point de vue.

La Ligue des droits de l'homme, dont le directeur est M. Maurice Champagne, doit d'ailleurs commenter le bill 50 aujourd'hui même, à l'occasion d'une conférence d'information au Parlement québécois.

C'est donc dire que ce projet ne commencera pas à s'appliquer avant le printemps prochain, et peut-être plus tard, selon les procédures qui précèdent l'adoption finale des projets de loi.

Meloche accusé encore une fois d'avoir organisé le saccage

MONTREAL (PC) — Le saccage du camp de LG-2 par Yvon Duhamel, le 21 mars dernier, avait été autorisé par René Mantha, a affirmé mardi matin, à l'enquête sur la liberté syndicale, le témoin André Renauld.

Le témoin, ancien agent d'affaires du local 791 de l'Union des opérateurs de machinerie lourde et en même temps informateur de la Sûreté du Québec, a révélé que "beaucoup de sabotages avait été fait sur la construction par des gars payés par Meloche et Mantha".

Il référait alors à M. Robert Meloche, président du local 791 jusqu'à sa mise en tutelle, le 5 avril dernier, et à René Mantha, coordonnateur des agents d'affaires du même syndicat.

La veille de la mise en tutelle du syndicat par la FTQ, M. Mantha a abandonné son poste. Il travaille maintenant au Zaïre, l'ancien Congo belge, pour le compte de la compagnie Sintec.

M. Renauld a révélé qu'après la bataille de Mirabel, qui a entraîné la condamnation de cinq membres du local 791 à trois ans de prison, M. Meloche avait décidé de recourir à des fiers-à-bras de l'extérieur du syndicat pour faire du sabotage.

Etant donné les dépenses élevées entraînées par cette bataille, il avait décidé qu'il valait mieux "payer $300 ou $400 à des fiers-à-bras" de l'extérieur, a dit le témoin.

Le témoin a aussi démoli les affirmations déjà faites à l'enquête par M. Meloche qui avait affirmé que $75,000 avaient été versés aux cinq hommes condamnés à la suite de la bataille de Mirabel, dans un "but humanitaire".

Selon Renauld, le geste de Meloche avait pour but de s'assurer l'appui de ces hommes parce qu'il savait que les hautes instances de la FTQ avaient décidé de le "faire sauter" lui et René Mantha.

Il a avoué avoir lui-même autorisé des actes de sabotage. On sabotait la machinerie chez les entrepreneurs qui ne faisaient pas l'affaire, a-t-il dit. Comme exemples d'endroits où des actes de sabotage ont été commis, il a nommé la Golden Eagle et les chantiers de Montcalm Construction, à Mirabel.

Il a expliqué que le sabotage portait tout spécialement sur les gures.

A la demande de M. Meloche, il avait même été question de déposer de la dynamite dans l'auto d'un employé des chantiers de Mirabel, membre de la CSN, et de le rapporter ensuite à la police pour le faire arrêter.

Le lendemain du saccage de la Baie James, M. Renauld affirme avoir rencontré M. Mantha qui lui avait alors avoué qu'il faudrait payer les dépenses d'avocat pour les travailleurs impliqués dans le sabotage du camp LG-2, étant donné qu'il avait autorisé Yvon Duhamel à commettre ces actes.

Il était prévu qu'après avoir rempli sa mission à LG-2, Duhamel allait être promu membre du Conseil provincial des métiers de la construction. Le trouble à la Baie James avait été décidé en raison des problèmes qu'avait le local 791 avec l'entrepreneur Lamothe, a dit M. Renauld. Mais il a dit qu'il supposait que Mantha n'avait pas prévu "que ça irait si loin".

Le 16 avril, avant son entrée en prison pour purger sa peine de trois ans, Renauld a assisté à Québec à une réunion du Conseil provincial et à la demande d'un directeur de la FTQ qu'on ne peut nommer, il avait proposé de faire sauter Mantha et Meloche.

Après une réunion des hautes instances du Conseil provincial, à laquelle le témoin n'a pas assisté, il avait été décidé de ne faire sauter que Mantha et M. Louis Laberge aurait alors expliqué à Renauld qu'il était impossible de faire sauter les deux hommes en même temps, parce qu'alors on ne saurait plus où étaient tous les comptes de banque.

La veille de cette réunion où sa tête allait être mise en jeu, M. Meloche avait tenu une réunion au cours de laquelle il avait expliqué à des agents d'affaires qui allaient entrer en prison sous peu qu'il n'avait pas hésité à les dédommager et il leur demandait leur appui.

Lors de cette réunion, M. Renauld a enregistré une partie de la conversation avec M. Meloche et l'enregistrement a été entendu hier, à l'enquête.

Le juge Cliche a souligné que ce "bugging" avait été fait avant la création de la commission qu'il préside. Il a rappelé que le 22 mai dernier, les commissaires avaient décidé de "défendre formellement" aux enquêteurs de la commission "de se servir de l'écoute électronique pour les fins de la commission".

M. Renauld a aussi raconté que le directeur de la FTQ-construction, qu'on ne peut nommer pour respecter le "sub-judice" avait déclaré à plusieurs reprises que "le FLQ, en 1970, ce n'était rien comparativement à la hache de guerre que le FTQ-construction pourrait sortir en 1974".

Au cours de la matinée, le juge Cliche a aussi fait connaître son jugement au sujet de la requête présentée par Me Michel Decary, procureur de la FTQ et du Conseil provincial des métiers de la construction.

Me Decary avait demandé la permission de faire "toute preuve désignée par les commissaires en vue de compléter ou parfaire ou même, le cas échéant, rétablir toute preuve préalablement receuillie par la Couronne."

Dans sa requête, Me Decary avait aussi fait trois autres demandes qu'il a retirées par la suite. Le juge Cliche a décidé de se prononcer sur les quatre demandes afin que les avocats puissent connaître la pensée de la commission sur les droits des tiers.

Le jugement de 22 pages, conclut les trois points suivants:

—Même si la commission peut défendre tout contre-interrogatoire, "elle serait mal venue de se retrancher derrière cette jurisprudence". Elle ne s'opposera donc pas à ce qu'un procureur indique, après un témoignage, les questions qu'il aimerait voir poser au témoin par le procureur de la commission.

—Un procureur pourra présenter une requête écrite à la commission pour indiquer quels témoins il aimerait faire entendre.

—La commission refusera de divulguer les informations qu'elle a recueillies par voie d'enquête.









Bellemare promet de se montrer vigilant

QUEBEC (PC) — Le chef de l'Union nationale, M. Maurice Bellemare, entend bien prendre toutes les mesures pour qu'à l'avenir, "un député mis en accusation par un de ses collègues, ne puisse éviter le jugement de ses pairs."

M. Bellemare, député de Johnson depuis le 28 août dernier, a fait inscrire une motion en ce sens au Feuilleton de l'Assemblée nationale, à l'occasion de la reprise des travaux parlementaires, mardi.

La motion de M. Bellemare, qui ne sera abordée que dans quelques semaines, vise évidemment à empêcher la répétition du geste posé par l'ex-député libéral de Johnson, M. Jean-Claude Boutin, qui a préféré être jugé par ses électeurs plutôt que de faire face aux accusations portées contre lui devant une commission parlementaire.

Tout au long de la campagne électorale dans Johnson, M. Bellemare avait accusé le libéral Boutin d'avoir fui "le jugement de ses pairs".

Plusieurs autres motions et questions apparaissent également au Feuilleton sous le nom de M. Bellemare. Ces questions concernant notamment le ministre du Travail, M. Jean Cournoyer. Le député de Johnson veut savoir si le ministre possède des bureaux à Québec et à Montréal, et quelle est l'adresse de ces bureaux.

BLAME

Le feuilleton contient également une motion de blâme de M. Lucien Lessard, député péquiste de Saguenay, parce que le gouvernement aurait refusé "de prendre immédiatement les mesures nécessaires au relèvement des revenus des agriculteurs et au développement de l'agriculture québécoise".

Enfin, différents projets de loi apparaissent également au Feuilleton. Le ministre du Travail, M. Jean Cournoyer, parraine un projet de loi sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction. Le ministre des Terres et Forets, M. Kevin Drummond, présentera pour sa part un projet de loi sur les réserves écologiques.

Le contenu de ces projets ne sera connu que lors de la première lecture de la loi.

Panartic

Bourassa demande à Trudeau de reporter sa décision

QUEBEC (PC)— Le premier ministre Bourassa exhorte son homologue fédéral, M. Pierre Elliott Trudeau, à ne prendre aucune décision finale sur la participation du Québec dans Panartic Oil, avant de faire l'examen général de ce dossier.

Le chef du gouvernement québécois a rendu public mardi un échange de correspondance entre lui et M. Trudeau, suite à la décision fédérale de ne pas accepter, pour le moment, la participation de la Société québécoise d'initiatives pétrolières dans le consortium Panartic, dont 45 pour cent du capital-actions est détenu par Ottawa.

M. Gilles Massé, titulaire des Richesses naturelles, a exprimé sa déception la semaine dernière à cet égard.

Mais M. Bourassa revient à la charge et, dans une lettre en date du 29 octobre, dont une copie a été envoyée à tous les premiers ministres provinciaux, il déclare à son homologue Trudeau:

"Aussi je me permets d'insister pour que vous me donniez les assurances qui permettront de procéder à l'examen général et aux consultations fédérales-provinciales que vous évoquez dans le climat de réelle confiance nécessaire en pareille circonstance".

Les négociations entre Soquip et Bow Valley Ltd avaient débouché à un accord de principe sur l'acquisition par Soquip des intérêts de Bow Valley dans Panartic Oil.

Deux haïtiennes accusées d'avoir participé à l'immigration illégale

MONTREAL (PC) — Deux travailleuses haïtiennes, membres de la Communauté chrétienne des Haïtiens de Montréal, ont été formellement accusées hier, en Cour des sessions de la Paix, à Montréal, d'avoir aider un de leurs compatriotes à séjourner illégalement au Canada.

C'est à la suite d'une perquisition effectuée par la Gendarmerie royale du Canada à Montréal, où loge le bureau de la Communauté chrétienne des Haïtiens de Montréal, que ces accusations ont été portées contre les deux immigrantes à qui le ministère public fédéral reproche plus précisément d'avoir aidé un certain Franz Nelson à demeurer illégalement au Canada, c'est-à-dire, avec le seul statut de touriste et plus longtemps que la période maximale de trois mois de séjour au Canada.

Pour les deux accusées une déclaration de culpabilité peut entraîner une peine maximale de 6 mois de prison et une amende d'au plus $500, mais les deux femmes pourraient alors faire l'objet d'une ordonnance de déportation étant donné qu'elles ne sont pas encore citoyennes du Canada et qu'elles n'ont que la statut d'immigrants.

Me Jolicoeur, un spécialiste des questions d'immigration, a déclaré au Devoir qu'il s'étonnait du fait que la Gendarmerie royale se livre à des perquisitions dans un bureau qui est subventionné par Ottawa.

Le père Paul Dejean, qui a fondé la Communauté chrétienne des Haïtiens de Montréal, reçoit une subvention du Canada précisément pour aider les citoyens d'origine haïtienne.

De toute manière ces accusations portées contre deux Haïtiennes s'inscrivent dans le vaste débat de l'immigration au Canada, débat qu'ont suscité notamment les amendements aux règlements et à la loi de l'immigration en 1972.

Rappelons que les Haïtiens constituent au Québec le plus important réservoir d'immigration francophone et que le ministère de l'immigration du Québec parait sympathique à ces immigrants. D'autre part, le Canada, qui a tous les pouvoirs en matière d'immigration, cherche à ralentir l'affluence d'étrangers pour diverses raisons économiques dont le problème du chomage.

Avant le 1er novembre 1972 il était possible à un citoyen étranger de faire une demande de résidence permanente au Canada une fois qu'il était arrivé au Canada comme touriste. Cette examen relativement sommaire et le nouvel arrivé pourrait vivre et travailler au Canada jusqu'à l'obtention de sa citoyenneté demande donnait lieu à un au bout de 5 années.

En cas d'échec à cet examen pour l'obtention de résidence, l'immigrant pouvait faire appel à la commission d'appel de l'immigration.

Depuis le 1er novembre 1972 il faut absolument que la demande de résidence permanente soit faite à l'ambassade canadienne du pays d'origine et les critères d'admission exigences sont beaucoup plus sévères.

Les éleveurs poursuivent les manifestations

MONTREAL (PC) — La maladie des abattages de veaux est en train de se répandre dans le Québec.

Après les sacrifices de la fin de semaine dernière dans la région de Louiseville, on révèle maintenant que des milliers de veaux ont également été abattus un peu partout depuis quelque temps, mais sans grande publicité.

Selon M. Paul Couture, président de l'Union des producteurs agricoles, ces abattages s'expliquent par le fait que les cultivateurs ne peuvent plus vendre leurs animaux aux éleveurs, car ces derniers se plaignent que leurs coûts de production sont trop élevés par rapport aux prix de vente.

M. Couture a cité un exemple: il en coûte 60 cents par livre pour élever un veau, pourtant son prix sur le marché de gros oscille entre 15 et 40 cents la livre, selon la catégorie.

C'est dire que les cultivateurs, ne pouvant ni vendre ni élever leurs veaux, préfèrent les abattre et s'en débarrasser.

ACTION

A l'Union des producteurs agricoles, on parle de plus en plus d'action et de lutte à finir avec le gouvernement. Et le secrétaire général Jean-Marc Kirouac dit "qu'on va commencer par régler nos comptes avec le provincial avant de passer au fédéral.

Un télégramme a été envoyé récemment par l'UPA au premier ministre Robert Bourassa, qui a fixé au 7 novembre un rendes-vous avec les preprésentants des agriculteurs.

Quant au ministre de l'Agriculture, M. Normand Toupin, il devait parler de ce problème à l'Assemblée nationale, mardi après-midi, et annoncé probablement une subvention de 13 cents par livre de viande vendue.

Inter-port

Le parlement poursuit l'étude du projet

QUEBEC (PC) — L'Assemblée nationale a repris ses travaux mardi avec la poursuite de l'étude du projet sur la Société inter-port de Québec.

Cette société que le gouvernement provincial veut créer, en collaboration avec Ottawa, aura pour but premier de faire profiter la zone spéciale de Québec de tous les avantages que représentent les installations portuaires de la capitale.

Ce projet est déjà venu sur le tapis en juin 1973. Il a été laissé en plan à l'ajournement de juillet dernier, parce que le fédéral n'avait pas encore accepté l'entente de principe intervenue entre les deux gouvernements.

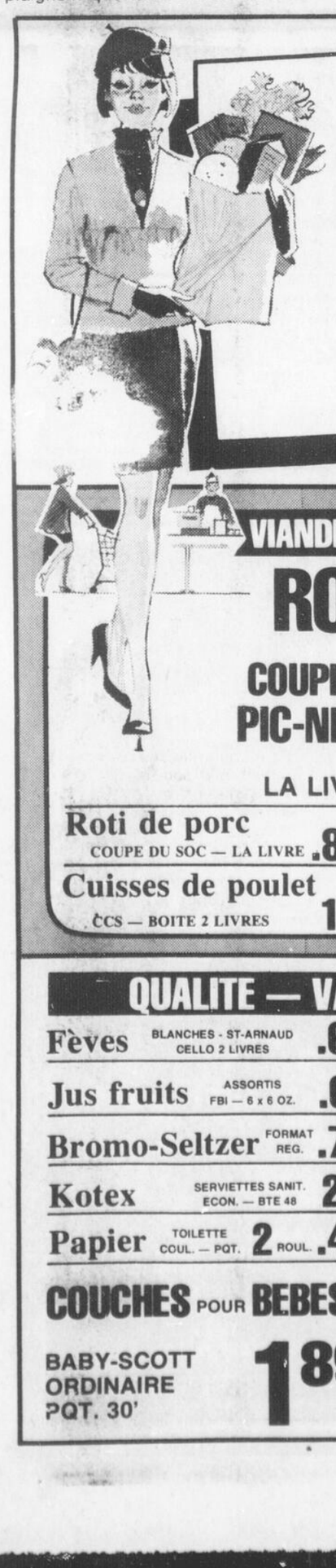
Le principal détiendra 60 pour cent du capital-actions et l'autre 40 pour cent appartiendra au fédéral.

Le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Guy Saint-Pierre, a présenté le projet en deuxième lecture, en insistant sur l'urgence d'avoir un meilleur équilibre entre les secteurs tertiaire et secondaire dans la région de la capitale provinciale.

A l'intérieur du secteur secondaire, dit-il, il faut mettre de l'avant des mesures qui vont favoriser la venue d'entreprises à haute productivité, payant des salaires au-dessus de la moyenne, capables d'exporter et profitant à plein de l'avantage unique qui possède Québec d'être le dernier port en amont du Saint-Laurent à recevoir des navires de plus de 100 pieds de tirant d'eau.

M. Saint-Pierre a donc invité ses collègues de la Chambre à procéder avec célérité, de façon à ce qu'il puisse, cette fois, mener son projet à bon port.

Mais le chef de l'Opposition, M. Jacques-Yvan Morin, a refroidi ses élans en demandant la convocation de la commission parlementaire pour entendre les représentants de la Communauté urbaine de Québec, "qui risque de voir ainsi réduits à néant ses pouvoirs de promotion industrielle".



Obtenez PLUS Pour MOINS D'ARGENT CHEZ provipop

POUR LES BAS PRIX, FIEZ-VOUS à PROVIPOP

Sucre EN POUDRE BOITE 1 LIVRE .69
Margarine CRENEX DURE — 1 LB. .43
Chocolat BARRES — NEILSON ASST. — 4 x .20 .65
Vachon REMPLISSAGE TARTE — CERISE — 19 OZ. .69
Guimauves MINIATURE KRAFT — 10 OZ. .39
SOUPES HABITANT TOMATES - VERMICELLE - MINESTRONE POULET-NOUILLES POULET-RIZ POIS-JAMBON HABITANT 8 OZ. .13
Carottes JULIENNES — CHOIX AYLMER — 14 OZ. .23
Salade DE FRUITS AYLMER — 14 OZ. .43
Marinades SUCREES HEINZ — 24 OZ. .73
Rince-bouche LISTERINE 12 OZ. 1.09
Dill Pickles POLSKI-OGORKI HEINZ — 24 OZ. .73
MAYONNAISE PURE - KRAFT 16 ONCES .85

PRODUITS PROVIGO
CONFITURES DE FRAISES "PROVIGO" AVEC PECTIN JARRE 24 OZ. .89
Ananas TRANCHES PROVIGO BOITE 19 ONCES .46
Ketchup PROVIGO BOUT. 20 OZ. .51
Biscuits CHOCOLAT PROVIGO — 14 OZ. .99
Farine TOUT USAGE PROVIGO — 7 LB. 1.03

VIANDES de QUALITE à BAS PRIX
ROTI DE PORC COUPE PIC-NIC LA LIVRE .77
Roti de porc COUPE DU SOC — LA LIVRE .83
Cretons Provigo BOITE 15 ONCES 1.13
Cuisses de poulet CCS — BOITE 2 LIVRES 1.79
Saucisse fraîche PROVIGO — LA LIVRE .73

Gardez vos certificats de Noël
à date et soyez éligible au tirage d'une machine à coudre "Singer" dans chaque Provipop. Tirage à la fin du mois de décembre.

GRAISSE "DOMESTIC" CARTON 1 LIVRE .67
CAFE "TASTER CHOICE" JARRE 4 ONCES 1.49
FROMAGE TRANCHE KRAFT TRANCHES ENVELOPPEES SEPAREMENT PQT 8 ONCES .55

FRUITS et LEGUMES
BANANES AMIGO ETATS-UNIS, NO 1 .14 lb.
RAISINS ROUGES EMPEREUR — LA LIVRE .35
OIGNONS "SILVER" SAC DE 5 LIVRES 2.99
JUS D'ORANGE PUR TROPICANA — 64 ONCES 1.19

QUALITE — VARIETE ET BAS PRIX!
Fèves BLANCHES - ST-ARNAUD CELLO 2 LIVRES .65
Jus fruits ASSORTIS FBI — 6 x 6 OZ. .69
Bromo-Seltzer FORMAT REG. .77
Kotex SERVIETTES SANIT. ECON. — BTE 48 2.69
Papier TOILETTE COUL. — PQT. 2 ROUL. .49
Serviettes A MAINS VIVA COUL. — PQT. 2 ROUL. .93
Bissel NETTOYEUR POUR CAPITONNAGE — 12 OZ. 2.49
Murine POUR LES YEUX BOUT. 1 OZ. .79
Tissus "KLEENEX" COUL. — BOITE 100 .28
Burger POUR CHIENS DR. BALLARD — 36 OZ. 1.09
COUCHES POUR BEBES BABY-SCOTT ORDINAIRE PQT. 30' 1.89
EPONGES JUMBO "JET" CHACUNE .43

provipop
affilié à Provigo Inc.
Ces prix sont en vigueur jusqu'à l'heure de fermeture, samedi, le 2 novembre 1974

LE QUOTIDIEN
DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Sport

Beautyrest
...la nuit prépare le jour
POTVIN TREMBLAY meubles

Mohamed Ali a reconquis son titre de champion du monde

"Foreman frappe comme une fille"

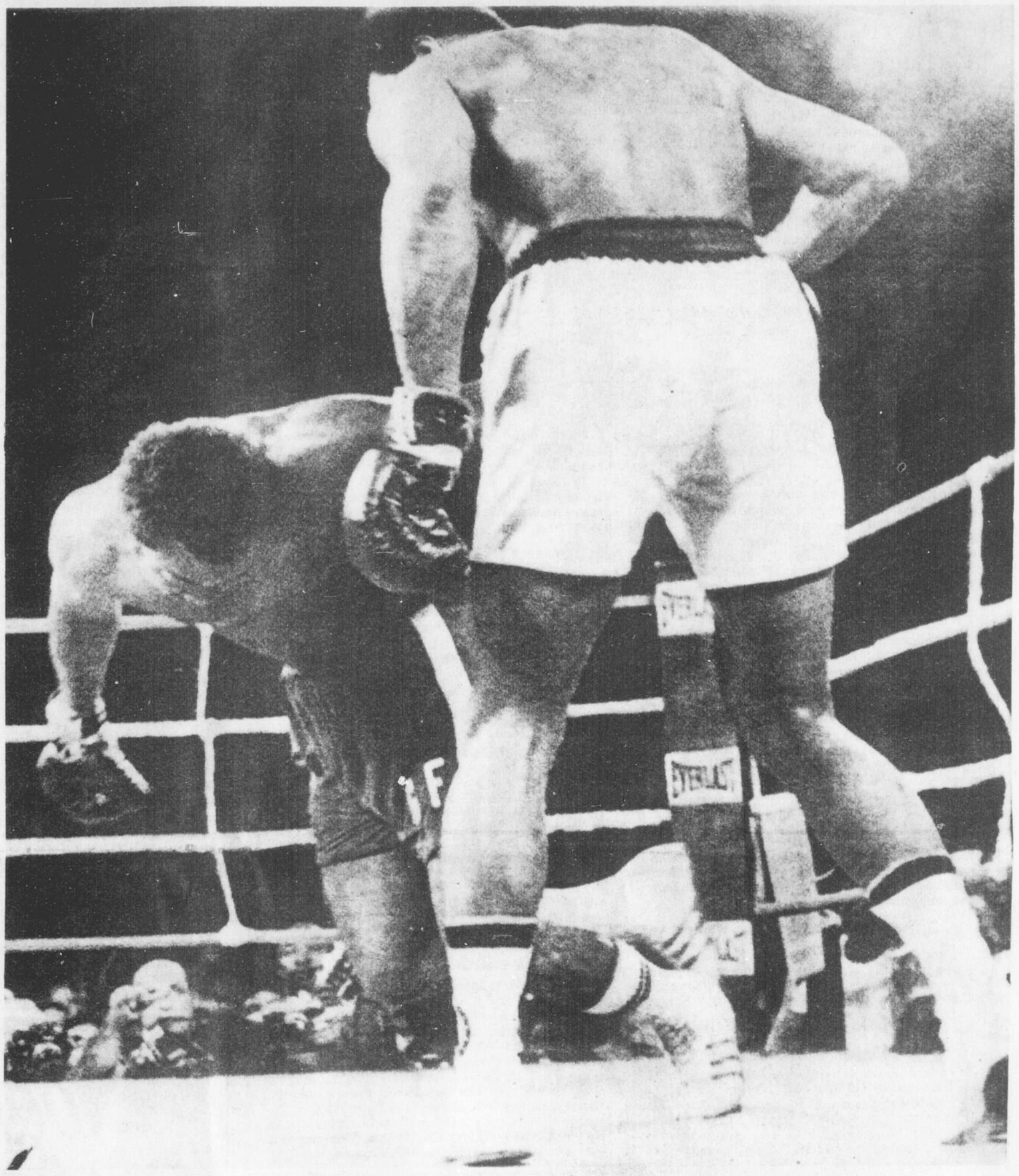
KINSHASA (AFP) — Détendu, sans la moindre trace sur le visage, parlant calmement assis sur un banc de son vestiaire, Mohamed Ali a déclaré laconiquement: "Allah, Allah, encore et toujours Allah, c'est à lui et à sa puissance suprême que je dois cette victoire. Sans lui, je suis rien", a-t-il très sérieusement ajouté. "Si vous voulez devenir aussi fort que moi, je vous conseille d'embrasser la religion d'Allah."

A une question lui demandant si ce combat avait été le plus difficile de sa carrière, Ali a rétorqué: "Sûrement pas. Norton et même Frazier ont été des rivaux beaucoup plus durs". Puis se tournant vers son auditoire, Ali a dit: "Je vous l'avais dit avant le combat que Foreman ne pouvait pas me battre, d'aucune façon. On parlait de sa force de frappe. Ce n'est qu'un mythe. Ses coups ne m'ont fait aucun effet. Il frappe comme une fille."

S'animant petit à petit au fil de la conversation, Ali a ensuite littéralement hurlé: "Ne vous avais-je pas affirmé que j'étais le plus grand et le meilleur boxeur de tous les temps". Et de demander avec insistance: "Allez-vous finir par me croire maintenant?"

Le nouveau champion du monde, qui est devenu le deuxième boxeur à reconquérir la couronne mondiale des lourds — le premier étant Floyd Patterson — s'est montré assez vague sur ses projets d'avenir: "Que me reste-t-il à prouver maintenant", a-t-il confié. "Je pense très sérieusement à me retirer des rings. Mais je n'ai pas encore pris une décision définitive à ce sujet. Tout ce que je peux dire, c'est que je suis très fier de moi, non pas parce que j'ai battu Foreman mais parce que j'ai repris mon titre de champion du monde qu'on m'avait si honteusement volé."

"Ne croyez pas que c'est sur un coup heureux que j'ai mis fin à la légende de Foreman l'invincible", a-t-il poursuivi. "J'avais prévu exactement de cette manière le dénouement de ce match. Ma tactique était de laisser Foreman s'épuiser à me frapper, le plus souvent dans le vide, puis de commencer à faire ma remontée à partir du cinquième round. Il n'y a personne au monde qui peut me vaincre et il n'est pas impossible que je garde ma couronne jusqu'à l'âge de 50 ans," a-t-il conclu.



COUP FATAL — Mohamed Ali vient d'abattre sa victime. George Foreman tombe au tapis à la suite de puissants crochets et ce sera la fin pour lui. Il ne pourra se relever. Ali a ainsi reconquis son titre de champion du monde des poids lourds. Il a prix huit rounds, hier soir, à Kinshasa, pour enlever la couronne à Foreman.

(PA)

Mille excuses... dieu de l'arène

Chicoutimi, le 29 octobre 1974,

Très cher Ali,

Il faut savoir se montrer bon perdant, comme bon gagnant... m'a déjà fait remarquer ma femme.

Un peu à contre-coeur, pour être honnête, je voudrais te présenter mes excuses pour t'avoir mésestimé. Par la même occasion, je me permets de te féliciter pour ta surprenante victoire aux dépens du supposément indestructible George Foreman.

Je dis bien surprenante victoire, car je ne te considérais plus de classe pour ce géant, estimant que tu étais un boxeur fini, rendu à bout de souffle, à l'âge de 32 ans.

Sur le coup, sans doute par déception, j'ai pensé un instant que le combat avait pu être organisé, certaines séquences ressemblant davantage à un "show" de lutte qu'à un véritable combat du noble art.

Je me suis ravisé et dit que cela était impossible de pouvoir berner autant de millions de sportifs qui s'intéressent à la boxe et qui ont versé de fortes sommes pour voir ce "duel des millionnaires".

Laisse-moi te dire que tu m'as surpris. Je n'aurais jamais cru que tu étais aussi solide encaisseur. Je n'ai encore jamais vu un boxeur sortir aussi frais et dispos d'une bataille, après avoir attrapé autant de claques.



ANDRE LESTOURNEAU

Je dois reconnaître que tu t'es montré plus intelligent que Foreman, en ayant la perspicacité de conserver tes énergies, tandis que ton rival s'épuisait dans les premiers rounds, alors que tu te moquais de lui en te reposant dans les câbles.

Parce que tu m'as fait perdre ma paye, j'aurais envie de te détester, de te maudire... Je ne suis pas capable de le faire, sans trop savoir et comprendre pourquoi...

Peut-être parce que je t'estime et que j'ai du respect pour des athlètes qui se maintiennent en aussi bonne condition physique. De nos jours, ils sont de plus en plus rares.

Si tu n'as jamais été mon favori, sache que je ne t'en veux pas. Avec tes millions, tu pourrais te fouter d'un peu tout le monde et envoyer promener ces maudits journalistes qui ne cessent de te harceler.

J'ai toujours apprécié ta rapidité, ton jeu de pieds, évaluant que tu représentais le plus beau danseur à avoir monté dans un ring. Je ne suis pas le seul à penser ainsi. Je ne peux accepter cependant tes bouffonneries.

Ce soir encore, contre Foreman, tu t'es permis de niaiser, de te moquer de tout le monde et de nous faire à croire que ta force dépendait de ton dieu Allah... De la pure foutaise, Foreman n'est pas le champion matraqueur qu'il nous avait laissé entrevoir.

Surpris de te voir triompher de Foreman, j'ai été davantage étonné d'apprendre que tu songeais à te retirer, sous prétexte de n'avoir plus rien à prouver, sinon de t'enrichir de quelques millions supplémentaires lors d'un combat revanche.

Peut-être sur le tard, je réalise que le monde de la boxe perdra son plus grand artiste. J'ai vu des gens, ce soir, à la suite de ta victoire, fêter gaiement et boire à ta santé... avec l'argent qu'ils ont soutiré des innocents qui avaient misé sur Foreman.

Ces derniers se plaisaient à répéter, à crier à pleine tête... "Ali est le plus grand boxeur de tous les temps, le plus grand athlète au monde".

Lorsque je leur ai dit que tu avais annoncé ta retraite, leur visage est devenu triste... comme si la mort venait de passer. La fête a aussitôt pris fin.

A partir de ce moment-là, j'ai vraiment réalisé ce que tu représentais pour eux... pour la boxe.

A te savoir partir, au moment même où tu viens de remporter la plus importante bataille de ta vie, j'éprouve un sentiment de tristesse... un certain remords.

Comme tes milliers de fans, j'aurais envie de te dire que tu es le plus grand, le plus intelligent. Que tu nous manqueras, si jamais tu abandonnes.

Très cher Ali, dieu de l'arène, mille excuses!

André Lestourneau

Personne n'en croyait ses yeux, même les plus fidèles amis d'Ali

KINSHASA (AFP) — Cassius Clay, que ses nombreux frères de couleur de par le monde connaissent sous le nom musulman de Mohamed Ali, est entré dans la légende de la boxe par une fraîche nuit africaine, hier, à Kinshasa, devant des milliers de spectateurs entièrement gagnés à sa cause.

Il a en effet réussi l'incroyable exploit de redevenir champion du monde des poids lourds sept ans après avoir été déchu du titre pour avoir refusé de porter l'uniforme.

Ali, pourtant réputé pour ses qualités pugilistiques plutôt que pour son efficacité, a néanmoins réussi le plus brillant K.O. de son extraordinaire carrière, aux dépens du champion du monde George Foreman, qu'il a mis hors de combat d'une manière des plus nettes à deux secondes de la fin de la huitième reprise.

Ali, bien que de six ans plus âgé que son adversaire, a accompli une performance qui sans conteste fera date dans l'histoire du sport. Elle lui a permis en effet de devenir le deuxième boxeur à reconquérir la couronne mondiale toutes catégories après Floyd Patterson, qui réussit le premier cet exploit il y a une quinzaine d'années, lors de ses combats avec le Suédois Ingemar Johansson.

Ali, qui avait laissé le champion du monde s'épuiser en cherchant surtout à bloquer ou esquiver ses redoutables crochets durant les premières reprises, a expédié, à la stupéfaction générale, Foreman au tapis d'une série de crochets et directs puissants des deux mains à la tête à la fin de ce qui devait être la dernière reprise. Personne n'en croyait ses yeux, même les plus fervents partisans d'Ali. Le spectacle en effet était insolite et tragique. Foreman, la "tornade noire", le roi du K.O., faisait pour la première fois de sa carrière cruellement connaissance avec le tapis, et subissait du même coup sa première défaite de la façon la plus humiliante qui soit.

La première conclusion qui émerge de ce combat fantastique, organisé à coups de millions de dollars, est que finalement Foreman, la terreur, l'impitoyable vainqueur de Joe Frazier, s'est révélé un bien piètre boxeur et un mauvais encaisseur.

Ali au contraire fit preuve d'une résistance peu commune comme celle qui lui avait permis de tenir 15 reprises sous les coups de boutoir de Frazier en 1971, alors à son apogée. Il sut, en véritable matador, placer habilement au moment opportun l'estocade qui devait avoir irrémédiablement raison de la super puissance du champion du monde déjà éprouvé par ses "banderilles".

L'arbitre et les juges, au moment où survint le K.O., avaient tous trois, sur leurs cartes, une confortable avance pour Mohamed Ali, qui, sans cette issue inattendue du combat, se serait acheminé vers une incontestable victoire aux points.

L'arbitre Clayton: 69 à 66.
Le juge Addala: 70 à 65.
Le juge Amartefio: 70 à 61.

Le K.O. s'est produit après deux minutes et 58 secondes de combat au huitième round.

COUPS DE FEU

A Louisville,des coups de feu ont éclaté hier soir, au début de la retransmission du match entre Mohamed Ali et George Foreman, au Convention Centre de Louisville.

Une personne a été tuée et deux autres blessées. L'un des deux blessés était dans un état critique et a dû être opéré.

Louisville est la ville natale de Mohamed Ali.

Deux superbes crochets et Foreman était K.O.

KINSHASA (AFP) — Sept rounds s'étaient déjà écoulés et la fatigue de Foreman se faisait de plus en plus évidente.

Pourtant, à l'amorce du huitième round, le boxeur texan sembla trouver de nouvelles ressources pour repartir à l'attaque. Acculé dans un coin du ring, Mohamed Ali dut alors faire face à une série de crochets des deux mains dont aucun, hélas pour Foreman, n'avait plus la puissance nécessaire pour abattre son rival.

Très lucide, Ali guettait l'ouverture et elle allait survenir à une quinzaine de secondes de la fin du round. Un direct du gauche d'abord obligea Foreman à rompre. Un crochet du droit derrière la tête le déséquilibra un court instant, et c'est au moment ou Foreman reprenait son équilibre que Ali enchaîna. Deux superbes crochets, le premier du gauche, le second du droit à la face, envoyèrent Foreman rouler au milieu du ring. Il n'allait se relever qu'au compte de 10 alors que Ali le contemplait d'un oeil méchant.



ENTHOUSIASTES — Alain Caron, Pierre Chatel et Réjean Houle se réjouissent de constater l'intérêt que portent les sportifs de la région envers les Nordiques de Québec.
(Photo Réal Tremblay)

Davidson abandonne son poste de commissaire de la LMF

Gary Davidson a abandonné son poste de commissaire de la Ligue mondiale de football, évitant ainsi le retrait des Fires de Chicago. A la suite d'une réunion d'urgence du bureau des gouverneurs, Davidson a immédiatement démissionné et révélé la nomination de Donald J. Regan, conseiller général du circuit, comme directeur à l'exécutif.

BEAU TRAVAIL DE RAYMOND

A souligner le travail de Raymond Otis, statisticien des Saguenéens. Les journalistes peuvent suivre l'évolution des joueurs en tout temps. Un changement radical avec la saison dernière. Avant le match d'hier, Gilles Quintal était le joueur le plus puni, avec 53 minutes passées au cachot. Marc D'Amico suivait dans ce domaine avec 46 minutes. Au total, les Saguenéens avaient accumulé 238 minutes de pénalité.

PLANTE A LA COUR

L'ancien gérant-général des Nordiques de Québec, Jacques Plante pourrait bien témoigner à la Cour supérieure, qui est saisie d'une poursuite de $64,470. intentée par l'ancien soigneur de l'équipe, Guy Girardeau.

JE SUIS UN NORDIQUE

Parlant des Nordiques, bien charmante cette réception pour les journalistes, hier, au restaurant Nordique Steak House, de Place du Royaume. En collaboration avec CJMT les cigarettes Rothmans et l'agence O'Keefe régionale, les Nordiques organisent quelques excursions pour les prochains mois. Les amateurs pourront se rendre à Québec, par autobus, avec plusieurs "commodités" pour la modique somme de $15.00. Le premier voyage est cédulé pour le 23 novembre. Les trois autres sont prévus pour le 18 décembre, le 25 janvier et le 17 février. Evidemment, si la demande accroît, l'organisation se charge de réserver d'autres autobus...

BELLES A CROQUER

Elles seront belles à croquer les candidates au titre de Mlle Saguenay-Lac-St-Jean, dimanche soir prochain, à l'Hôtel Le Montagnais. Notre ami Dan Walker nous a promis que le "show" serait de qualité. Le populaire chanteur Guy Harvey sera également sur place. Il paraît même que Dan nous chantera quelques petites "tounes" de son répertoire...

Marcel Dufour a mérité la somme de $50.00, hier soir, à la Confrontation O'Keefe, au centre Vézina. Maurice Brassard et Claude Cyr ont récolté chacun $7.50.

LE BONHOMME ENQUETE

Le bonhomme Clarence Cambell ouvrira une enquête au sujet des joueurs suspendus Don Saleski et Bob Kelly, des Flyers de Philadelphie. On se rappellera que le banc des Flyers et celui des Seals s'était vidé vendredi soir dernier, à Philadelphie... Les Reds Wings de Détroit ont envoyé Pierre Jarry à leur filiale de Norfolk afin "de se retrouver" qu'ils disent.

KENOGAMI SE RAVISE

La municipalité de Kénogami a changé son fusil d'épaule. Elle reprend le contrôle de toutes ses activités sportives et culturelles tels que le centre Price, le Mont Fortin, l'aréna et tout et tout. Les autorités municipales se chargeront elles-même de toute l'animation que cela implique. Lucien Girard verra au bon fonctionnement de toute l'organisation tandis que Théo Gagnon demeurera responsable du centre de ski. En passant, la vente des cartes familiales fonctionne très bien. Environ 1,000 familles de ce secteur ont pris possession de leur abonnement.

CA BOUGE AVEC LABELLE

L'action ne manque pas avec Jean Labelle, des Saguenéens de Chicoutimi. Labelle, premier compteur du circuit régional depuis la dernière fin de semaine, grâce à une offensive de trois buts et six passes, constitue également le joueur le plus puni, totalisant 66 minutes de punition. Son compagnon de ligne, Denis Villeneuve, vient au second rang au chapître des compteurs avec 17 points. Quant à Lambert Tremblay, le premier dans ce domaine lors des deux dernières semaines, il a échoué au cinquième rang, derrière Raynald Jomphe, des Marquis et Gaétan Gagnon, des Aiglons.

LE RAPIDO

Le combat du siècle ou la farce du siècle?



CLAUDE LAROCHELLE

(Tous droits réservés au Soleil et au Quotidien).

Faites votre choix, mais après avoir surveillé ce combat sur écran géant, grâce à une image passablement floue, je considère que la boxe a semé hier soir, de nouveaux doutes sur sa crédibilité.

Avant le match, un personnage connaissant passablement les dessous du pugilat, me prédisait hors de tout doute une victoire de Mohamed Ali. Pour lui, c'était bien simple et ainsi résumé.

"Pourquoi faire un seul combat quand on peut en faire trois, affirmait-il avec assurance. Si Foreman gagne ce soir, il n'y a plus aucun rival sérieux capable de l'affronter. Le seul moyen de faire durer la boxe au niveau des poids lourd est une victoire d'Ali."

Bien sûr, les mordus vont prétendre que (ce combat) n'est pas du chiqué, que l'ex-Cassius Clay a mené la bataille avec une rare sagacité, laissant Foreman le projeter dans les cables, se vider en le martelant inutilement,pour lui passer ensuite tranquillement l k.o. C'est un opinion.

Les observateurs sur les lieux au Zaire prétendent que Ali a trouvé le moyen de loger son jab sur l'oeil droit de Foreman à plusieurs reprises au cours de l'affrontement, préparant le terrain à l'étonnant revirement de la huitième reprise. Cette description concorde mal avec le combat plus ou moins douteux que l'écran géant nous a servi, hier soir. Il faut concéder cependant que l'image était médiocre.

Incapable de se déplacer, les pieds ancrés dans le ciment, Clay a passé la majorité du match le dos rivé dans les cables, parant l'avalanche de coups en se protégeant le visage avec ses gants. Soudainement, au huitième round, sortant comme d'une boîte à surprise, Ali s'est dégagé de son état d'impuissance où Foreman le tenait depuis le début, pour exécuter un véritable tournoiemant de crochets vicieux insoutenables pour le champion.

L'homme cloué dans les cables émergait des abîmes dans un coup de théâtre un peu trop saisissant pour un observateur sceptique! A moins que les images floues nous aient caché bien des choses!

N'est pas Esposito qui veut

"Moi, un Phil Esposito, mais allons donc, j'ai encore des croûtes à manger."

De sa voix bourrue, le colosse Serge Bernier se moquait en ces termes du rôle de Phil Esposito des Nordiques qu'on entend lui faire jouer en 1974-1975.

Afin de le faire tirer à plein collier, Maurice Filion a décrété que son joueur de centre de 190 livres avait besoin de beaucoup de glace, et qu'il en aurait pour suer eau et sang.

Suivant le programme tracé par le patron des Nordiques, Bernier sera en forme comme il ne l'a jamais été. Et c'est alors qu'il est à son meilleur tout comme Phil Esposito, gros et fort, indélogeable dans la pochette (slot). Esposito s'inscrit comme compteur torrentiel avec 30 minutes d'action par joute.

Toute comparaison s'arrête là sur papier.Mais Bernier est toujours libre de tenter de manger les croûtes qui lui font défaut.

N'est pas Phil Esposito qui veut. Il faut d'abord avoir le physique de l'emploi, et par surcroît, l'habileté pour réussir 68 buts et 77 passes.

Bernier n'en est qu'à 37 buts et 49 passes, son sommet atteint l'an dernier. On voit la marge.

Cette marge existe pour tous les aspirants aux exploits d'un Phil Esposito qui a un Bobby Orr derrière lui pour asseoir ses jeux. Ce qui ne prive pas le directeur gérant Jack Vivian des Crusaders de Cleveland de dire ceci:

"Je place Jim Harrison parmi les trois ou quatre meilleurs joueurs de centre du hockey, avec des gens comme Phil Esposito et Bobby Clarke."

Toute une couleuve à faire avaler. Harrison a atteint son sommet avec 39 buts. Faisant partie de la première vague à passer à l'AMH, il n'était plus satisfait des $60,000 qu'il gagnait à Edmonton.

S'il franchit l'épreuve d'un dos récalcitrant, porté par les $600,000 pour quatre ans, courtoisie de Monsieur Vivian, il pourrait faire des Crusaders une puissance redoutable. Harisson est l'un des athlètes les plus brutaux du hockey. Et il a le petit Richard Leduc à ses côtés pour faire des siennes.

Cleveland va devenir une autre belle escale pour les Nordiques de Québec. Ce ne sera pas des dîners sur l'herbe!

On a évité une tuile

Il y a quelques semaines, on avait le sourire dans le bureau des Nordiques. Enfin à défaut d'autres réussites, on allait se hisser à un niveau convenable au chapitre de la radiodiffusion des joutes, et s'approcher un tant soit peu du modèle fascinant, le réseau des Expos. Enfin les Nordiques avaient pratiquement dans la poche un réseau d'une demi-douzaine de postes.

Or la saison débute, et qu'apprend-on. Le réseau est non seulement inexistant, mais CJRP fait savoir qu'il ne donnera les trois périodes d'un match à l'étranger que lorsque les hommes de Jean-Guy Gendron affronteront leurs rivaux de la division canadienne. Pour de que est des autres rencontres disputées aux Etats-Unis, on se contentera de une ou deux périodes, suivant un barème fantaisiste.

Heureusement les amateurs ont protesté énergiquement, et hier après-midi, on apprenait un changement de cap: les joutes à l'étranger seront données en entier. Ce n'est pas encore le réseau, mais on a évité une tuile.

le temps... Le temps vous PRESSE, mais vous désirez un travail bien fait. HE BIEN! Venez nous voir.
IMPRIMERIE LE PROGRÈS DU SAGUENAY LIMITÉE
316, Avenue Labrecque - Chicoutimi
Téléphone: 543-4474
Pour nous VITE et BIEN vont de PAIR.

TOUT POUR LA CHASSE CHEZ Sporama
ALMA 668-8328
JONQUIERE 547-9566
LE CHASSEUR PRUDENT...!
Avant de remiser ses armes pour l'hiver les nettoie, lubrifie, répare si elles en ont besoin et ne garde jamais inutilement des munitions chez-lui pour l'hiver.

C'EST UN DEPART
piste Saguenay
Jonquière, P.Q.
CE SOIR 7H.50

Au Canada c'est TILDEN
Que vous ayiez besoin d'une nouvelle Chevrolet ou d'un camion Chevrolet ou GMC, nous avons ce qu'il vous faut. Aucun frais de millage en ce qui concerne les voitures de promenade.
Vous pouvez filer aussi loin que vous le désirez sans qu'il vous en coûte plus cher.
Appelez donc Tilden et roulez bien.
TILDEN Auto-location
74, JACQUES-CARTIER EST, CHICOUTIMI
Tél.: 549-3888 ou 677-2727

CENTRE DE L'AUTO Woolco M.D.
ACHETEZ MAINTENANT ET ÉCONOMISEZ
PNEUS CEINTURÉS DE FIBRE DE VERRE - AU CHOIX :
À NEIGE OU RÉGULIERS
$22 Flanc noir E78-14 (735)

DIMENSIONS	OFFRE SPÉCIALE Flanc noir	Flanc blanc
E78-14 (735)	$22	23.44
F78-14 (775)	$25	26.44
G78-14 (825)	$28	29.44
H78-14 (855)	*$31	32.44
F78-15 (775)	—	**26.44
G78-15 (825)	$28	29.44
H78-15 (855)	*$31	32.44
J78-15 (855)	—	32.44
L78-15 (915)	—	32.44

* Pneu à neige seulement ** Pneu régulier seulement
• Pas d'échange requis • Installation sans frais
CHARGEX Dites... Portez à mon compte
Hallmark FLYTE TRAC SNOW
• Ceinturés de fibre de verre pour robustesse
• Corde de polyester pour roulement doux
• Ciselures profondes et mordantes
Milage garanti 36 MOIS OU 36,000 MILLES
Tous les pneus HALLMARK sont garantis à vie contre les hasards de la route et les défauts de fabrication SANS AUCUNE LIMITE DE TEMPS OU DE MILLAGE.
Hallmark FLYTE TRAC
• MODÈLE LARGE, SÉRIES "78"
• CORDE DE POLYESTER POUR ROULEMENT DOUX
• CEINTURÉS DE FIBRE DE VERRE POUR TRACTION MORDANTE ET ROBUSTESSE
50 MOIS POWER
BATTERIES PREMIUM
Un seul bas prix pour la plupart des voitures nord-américaines.
Installation comprise avec échange 34.88
Batteries gardées à sec pour 4 ans de haute performance. Séries 22F, 24, 24F.
Pour la plupart des voitures nord-américaines de luxe. Séries 27, 27F : 39.88 avec échange.
fabriquées au Canada
AMORTISSEURS
5.47 chacun
Pour la plupart des voitures nord-américaines. Redonnez à votre voiture le roulement d'une voiture neuve: remplacez vos vieux amortisseurs avec nos amortisseurs de haute qualité.
Installation 2.50 chacun
GRAISSAGE ET VIDANGE D'HUILE
4.77 Pour la plupart des voitures nord-américaines
Comprend l'installation de 3 pintes d'huile multigrade ou monograde au choix et le graissage complet du châssis. ($4 de plus pour transformer les systèmes à joints scellés en systèmes de graissage réguliers.)
OFFRE SPÉCIALE
BOUGIES .77 Champion, AC ou Autolite. Pour la plupart des voitures nord-américaines et importées. Limite de 8. Plus résistantes 97
TRAITEMENT D'ESSENCE STP .59 Limite de 3 Améliore le millage au gallon.
POUR LE RADIATEUR .88 chacun Au choix: obturateur antifuite, rince-radiateur ou lubrificteur de pompe à eau.
ENDUIT POUR CÂBLES D'ALLUMAGE .97 Protège les câbles contre l'humidité.
LAMES POUR ESSUIE-GLACE 2.67 la paire Trico, 10" à 19"
COUSSIN "HEAT THRU" 4.66 HF-104 Réchauffe par la chaleur du corps. Sans fil ni pile.
CARPETTES "GTR" 5.97 fabriquées au Canada Carpettes jumelées, en caoutchouc. Modèle universel. Carpettes pour l'arrière 4.97.
CHAUFFE-BLOC MOTEUR 8.88 400 watts, 6' de corde. Pour la plupart des voitures nord-américaines.
MAGASINS À RAYONS Woolco UNE DIVISION DE F.W. WOOLWORTH CO. LTÉE
1451, Boul. Talbot - PLACE DU ROYAUME - CHICOUTIMI
HEURES D'AFFAIRES: Lundi à mercredi: 9.15 hres à 5.30 hres
Jeudi, vendredi: 9.15 hres à 9 hres
Samedi: 9.15 hres à 5.00 hres
ACHETEZ EN TOUTE CONFIANCE SATISFACTION GARANTIE ÉCHANGE OU ARGENT REMIS

Thériault remercié de ses services

Chicoutimi-- La soirée aura été néfaste pour l'instructeur des Dynamos de Shawinigan, Gerry Thériault. Le pilote des représentants de la cité de l'électricité sera congédié au cours des prochaines heures.

Thériault semblait abattu, à l'issue du match."J'ai peut-être mis les gars sous tension avant la joute en leur avouant qu'ils décideraient de mon sort ce soir. Je leur ai clairement laissé entendre que mon poste d'instructeur était en danger", a déclaré celui qui n'aura pas fait long feu dans la Ligue junior mjeur du Québec.

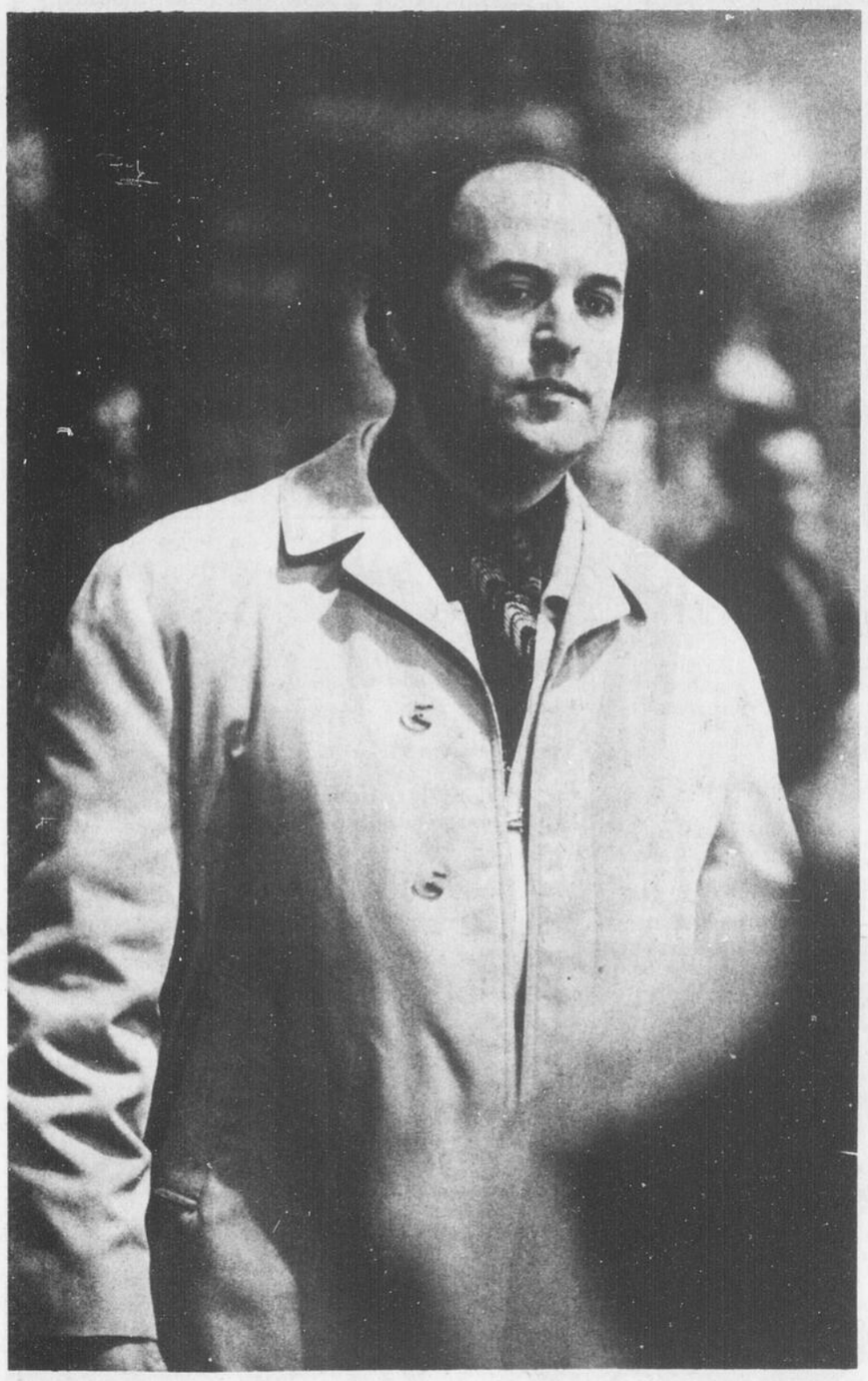
Thériault avait été avisé,plusieurs heures avant le match contre les Saguenéens, que son avenir se jouait. Jack St-Onge, le gérant-général de l'équipe, a confirmé que Thériault serait remplacé très prochainement.

"Nous aurons une assemblée d'urgence demain(aujourd'hui)", a affirmé St-Onge."Nous avons une équipe qui peut définitivement faire mieux que ce soir. Nous prendrons les moyens pour que tout redevienne à la normale. Ca prend du changement a-t-il continué.

Toutefois, St-Onge ne met pas en doute les qualités de son instructeur. "Gerry est un bon meneur d'hommes mais il manque un petit quelque chose. Malheureusement, nous ne pouvons le garder".

A la sucession de Thériault, le gérant-général de Dynamos a prononcé le nom de Roland Lessard, présent instructeur de club-ferme des Dynamos. Lessard est le père de Daniel, qui agissait comme gardien de but des Castors de Sherbrooke la saison dernière.

La décision de la direction des Dynamos ne sera certes pas appréciée par les joueurs. Claude Larose a capté le message de son instructeur avant la joute. "Je sais que ça ne va pas très bien. Je n'approuverais pas la décision de congédier Gerry. Je le considère comme un excellent instructeur. Ce n'est sûrement pas de sa faute si nous jouons mal ces temps-ci", a dit Larose qui a évolué au centre, hier soir, contrairement à l'habitude.



SOUCIEUX — L'instructeur des Dynamos de Shawinigan, Gerry Thériault avait raison d'être soucieux, hier soir, durant le match. Son avenir d'instructeur se jouait à ce moment.



EN QUETE D'UN CHAPEAU — Sylvain Locas, des Saguenéens de Chicoutimi, a travaillé d'arrache-pied pour récolter son troisième but de la soirée. Mais Pierre Allard, des Dynamos, le surveillait de près.

Les Saguenéens assomment leurs rivaux dès la première période

Par
Pierre RAYMOND

CHICOUTIMI — Le ciel bénit les Saguenéens de Chicoutimi. Après avoir bafoué les Dynamos de Shawinigan 7 à 3, hier soir, devant 2,200 spectateurs, la troupe d'Yvan Gingras devait apprendre que les Eperviers de Sorel avaient vaincu les Remparts de Québec, leur assurant ainsi une place en solo au deuxième rang de leur division.

Mieux encore, les Castors de Sherbrooke et les Draveurs de Trois-Rivières, ces derniers détenteurs de la première position, ont fait match nul, au même moment. L'écart n'est plus que de cinq points entre les Draveurs et les Chicoutimiens.

Les Saguenéens ont complètement assommé leurs rivaux, au premier engagement, marquant trois buts rapides dans un intervalle de cinq minutes. Par la suite, les hommes de Gingras ont agi à leur guise, semant les joueurs de Shawinigan bien loin dans leur sillage.

Même s'il soutient que la tension affecte grandement son jeu, à domicile, le jeune Sylvain Locas a passé bien près de se coiffer d'un chapeau. Locas a ouvert le pointage pour les siens à la première minute de jeu pour ensuite trouver le fond du filet aux derniers instants de la période médiane. Au troisième tiers, il a frappé le poteau des buts, gardés par Yves Guillemette.

"Sais-tu combien de poteaux j'ai frappés depuis le début de la saison?", a-t-il questionné. "Sept, ce n'est pas croyable. Je suis incapable de jouer ici. Je ne joue pas la moiti de ce que je peux faire à l'extérieur. Je manque beaucoup trop de chance devant le filet", a continué Locas, boudeur malgré sa production de deux buts et une passe.

Malchanceux ce Jean-Paul Leblanc. Le joueur de centre des Saguenéens a raté d'excellentes chances de marquer, surtout à la deuxième période, lorsque ses lancers ont échoué sur la bande malgré le filet ouvert.

"Je me sens à l'aise pourtant! J'ai manqué deux belles occasions de compter. Mais ce n'est pas grave, nous marchons bien quand même. Le principal, c'est que la saison ne se termine pas comme l'an passé", a révélé Leblanc.

Alain Côté et Marc D'Amico, lors d'avantages numériques, ainsi que Michel Tremblay et Daniel Lecours ont réussi les autres filets des Saguenéens.

Au son d'une musique populaire, l'instructeur Yvan Gingras analysait la rencontre. "Nous n'avons plus cette tension des premières joutes de la saison. Les gars sont beaucoup plus à l'aise sur la glace. Après avoir pris notre avance de 6 à 0 nous avons relaxé", a soumis Gingras.

Le mentor chicoutimien a vanté le travail de Jean-Paul Leblanc. "Jean-Paul donne vraiment beaucoup de coeur. Il patine bien et travaille sans relâche. Le patin, c'est sa force. Je suis convaincu qu'il est le meilleur joueur de centre de la ligue sur ce point".

Jean Bélisle a gardé la cage des Saguenéens pour ce match. Il a fait face à seulement 25 lancers des Dynamos. "Il faut donner crédit aux joueurs. Ils ne lâchent vraiment pas," confié Bélisle, précisant que sa nervosité habituelle disparaissait au fil du temps.

Marc Desforges n'a fait qu'une brève apparition, au troisième vingt. Des vomissements avant le match ont obligé l'inactivité au grand numéro 17. Ceux qui prévoyaient une rencontre axée sur la rudesse ont certainement été déçus puisque la soirée s'est avérée passablement tranquille dans ce domaine. Gilles Quintal a sauvegardé son titre du joueur le plus puni chez les Saguenéens, livrant un combat à Yvan Hamelin. Une décision unanime a été accordée au capitaine des Saguenéens. Renaud Nolet a également jeté les gants à deux reprises.

Enfin, Claude Larose, Jean Thibodeau et Yvan Hamelin ont évité l'humiliation aux représentants de la Cité de l'électricité. Les Saguenéens ont surclassé leurs visiteurs au chapitre des lancers, dirigeant un total de 36 lancers sur les gardiens des Dynamos, Gilles Coutier et Yves Guillemette.

A NE PAS MANQUER!
Dimanche soir, le 3 novembre, 9:00 hres — au Montagnais,
LE FABULEUX PAGEANT DE MINUIT DU GALA MISS SAGUENAY-LAC-ST-JEAN.
ARTISTE INVITE: GUY HARVEY.
Danse de 9:00 à 11:00 hres.
11:00 hres — Tour de chant Guy Harvey.
12:00 hres — Spectacle du Gala avec les finalistes.

Visitez les différents kiosques des sports d'hiver: ski, raquette, patin, ski de fond, patrouille, etc.

SALON DES SPORTS D'HIVER

GAGNEZ CETTE SUPERBE MOTONEIGE YAMAHA
Qui sera attribuée
le 23 novembre 1974
à Place du Royaume
SM 292F
VALEUR DE
$895.00
Présentement en montre dans le mail central de Place du Royaume
Obtenez vos coupons de participation gratuitement dans les boutiques de Place du Royaume ou chez le distributeur Yamaha du Nord-Est Québec.
GREF MOTEURS SPORTS LTEE
787, boul. Talbot, Chicoutimi, 278, St-Pierre, Jonquière.

Cette semaine, profitez de cette occasion unique pour admirer les plus belles motoneiges 1975

ON MARCHE 4 X 4 AVEC
ARTIC CAT
CHEZ
GOBEIL
EQUIPEMENT LIMITEE
1773, boul. St-Jean-Baptiste
CHICOUTIMI, QUEBEC
Téléphone: 549-3956

PENSEZ HIVER AVEC
ski-doo
CHEZ
ALEMEME EQUIPEMENTS INC. 543-3600 CHICOUTIMI NORD

Polaris
PERFORMANCE AVANT TOUT
CHAINE COOPERATIVE DU SAGUENAY
1695 BOUL. TALBOT CHICOUTIMI 549-4770

place du royaume



JULIEN GAGNON

L'hiver favorise nos athlètes

Les athlètes de la région accusent un avantage marqué lors des Jeux d'hiver, comparativement aux Jeux d'été. Un coup d'oeil sur les statistiques recueillies depuis le commencement des Jeux démontrent qu'au cours des quatre années des finales provinciales d'été, disputées à Rivière-du-Loup, à Chicoutimi, à Rouyn-Noranda et à Valleyfield, le Saguenay-Lac-St-Jean a terminé respectivement en deuxième, en troisième, en huitième et en dixième places. Le total de points possibles accumulés a connu également une marque décroissante ave c65, 60, 53 et 52 pour cent de réussite.

Par ailleurs, en deux participations aux Jeux d'hiver présentés à Montréal et à St-Georges de Beauce, le Saguenay-Lac-St-Jean présente une fiche respectable avec une deuxième et une première places pour des pourcentages de 70 et de 77.

En été, les joueurs de golf ont procuré deux premières places au classement en deux présences aux Jeux, la gymnastique a permis de recueillir une troisième et une deuxième places, le plongeon s'est maintenu en position stable avec une quatrième, une deuxième, une troisième et une quatrième alors que le tir à l'arc fut encore très représentatif avec trois fois au deuxième rang et une fois en quatrième.

En hiver, la plupart des disciplines n'accusent pas de recul trop prononcé alors que d'autres ont connu des progrès plutôt remarquables. Signalons, le basketball avec une quatrième et une troisième places, l'escrime, une sixième et une deuxième, le judo, une deuxième et une cinquième, la nage synchronisée, une sixième et une cinquième, le patinage artistique, une huitième et une sixième, le ski alpin, deux fois en deuxième place, le ski de fond, une première et une deuxième, le tennis sur table, une deuxième et une première et le volley-ball, une huitième et une deuxième place.

Autre étape à franchir

Avant d'en arriver à la présentation des Jeux d'hiver à Jonquière, en 1976, il y a encore une étape importante à franchir, soit celle des prochains Jeux d'hiver en 1975 à Rimouski et des Jeux d'été, en 1975 également, à Trois-Rivières. Indépendamment des résultats de ces deux épreuves provinciales, on peut prévoir que les athlètes devraient être en mesure de se maintenir en équilibre stable en ces deux circonstances.

Il faut admettre qu'il s'accomplit un excellent travail à tous les niveaux, dans la région, et on peut difficilement admettre un déclin assez prononcé sur le rendement des athlètes régionaux.

L'esprit de cohésion qui animait la délégation du Saguenay-Lac-St-Jean à la présentation de leur demande, la semaine dernière, à Montréal, a été en quelque sorte la clef de voûte du succès. Les dirigeants de la Société des Jeux se sont rendus compte que c'était une requête de masse et non l'effet d'un acte intéressé de la part de quelques individus qui auraient voulu profiter de la circonstance pour faire une "passe".

La délégation de ville Lasalle qui était la seule opposition à la demande de Jonquière, a semblé trop marquée par l'intérêt privé, et le lourd fardeau causé par le voisinage du grand Montréal n'a pas favorisé le travail des représentants de cette ville.

Il appartiendra aux organisateurs des Jeux de Jonquière de démontrer jusqu'à quel point ils possèdent cet esprit régional qu'ils prônent avec tant d'astuce et de fierté.

Un loustic a demandé à la suite de la conférence d'information, lundi soir, si l'excédent des bénéfices, qui sera enregistré à la fin des Jeux d'hiver 1976, serait versé à la Fondation Timi, comme contribution à la cause du sport régional.

Ce à quoi un responsable des Jeux répondait: "Très bien, l'idée est pleine de sens. Par contre, s'il y a un excédent des dépenses, la Fondation Timi devra s'engager à combler le déficit". La discussion a pris fin "subito presto".

Sport intercollégial

Le sport intercollégial entre dans sa phase d'opération, dès ce soir. Le basketball et le handball sont au programme pour la circonstance.

Au gymnase du pavillon Camille Lavoie, d'Alma, les Jeannois du Collège d'Alma reçoivent la visite des Cougars du Collège de Chicoutimi à 19h. Egalement, durant la même soirée, les équipes masculine et féminine de basketball du Collège d'Alma se rendront au Collège de Chicoutimi, contre les Cougars.

Les filles joueront à 19h et les garçons à 20h 45.

Les Stags peuvent dire merci à Gruen

(Selon PA) — A Détroit, Danny Gruen a compté à 4:22 de la période supplémentaire en procurant un gain de 4-3 aux Stags du Michigan sur les Fighting Saints du Minnesota dans l'AMH.

Gary Veneruzzo, des Stags, a ouvert le pointage à la 10e seconde du match égalant un record du circuit pour le but le plus rapide dans une partie.

Marc Tardif et Legge ont aussi compté pour les vainqueurs tandis que Don Tannahill, Murray Heatley et George Morrison répliquaient pour les vaincus.

A Chicago, les trois Howe ont récolté chacun une passe, hier soir, alors que les Aeros de Houston on défait les Cougars de Chicago 4-2 dans une rencontre de l'Association mondiale de hockey.

Gordie Howe s'est fait complice du but de Paul Popiel, au début du match, et André Hinse a touché la cible vers la fin de la période médiane avec l'aide de Mark Howe et Larry Lund. Lund a marqué le but victorieux, au dernier tiers, après avoir capté une passe de Marty Howe.

Gordon Labossière a réussi l'autre filet des Aeros tandis que Rick Morris et Bob Liddington ont riposté pour Chicago.



MEME A GENOUX — Le gardien de but Mike Curran, des Fighting Saints de Minnesota, met un frein à l'élan de Gary Veneruzzo, des Stags de Michigan... même à genoux. Mais Curran devra s'avouer vaincu plus tard, car les Stags l'ont emporté en période de surtemps.

(PA)

Les Canucks font une bouchée des Red Wings

VANCOUVER (PC) — Les Canucks de Vancouver ont marqué quatre buts en premières période et ont défait les Red Wings de Détroit 7-0, hier soir, pour rejoindre les Black Hawks de Chicago en tête du classement de la section Conn Smythe.

Les buts ont été l'oeuvre de Chris Oddleifson, Paulin Bordeleau, Léon Rochefort, André Boudrias, Garry Monahan, Dennis Ververgaert et Robert Lalonde.

Le gardien Jim Rutherford, des Wings, a été bombardé de 38 lancers tandis que Gary Smith a réalisé 17 arrêts devant la cage des Canucks.

Lefley, Lemaire et Wilson "poussaient" à fond de train

Par Claude BRIERE

MONTREAL — Scotty Bowman avait donné congé à ses joueurs lundi. Il n'avait, semble-t-il, pas le goût de les voir au lendemain de la défaite qu'ils avaient subie la veille, face aux Sabres de Buffalo.

Hier, pendant l'exercice, Bowman a bien failli perdre l'équilibre et tomber, le menton en premier naturellement, sur la patinoire et ce, à plusieurs reprises. Ses joueurs, pourtant si nonchalants à Buffalo, y allaient à fond de train et Bowman criait son approbation. Les Lefley, Wilson, Lemaire... "poussaient" comme ils l'ont rarement, sinon jamais fait depuis le début de la saison.

Peut-être avaient-ils senti cette motivation, certes donc imperceptible qui a la propriété de partir comme elle est arrivée, à la veille de la rencontre qu'ils livreront aux Black Hawks de Chicago, ce soir, au Forum. Il faut dire que les Black Hawks ont réussi à faire parler d'eux au cours du dernier week end, en enregistrant 19 buts en deux rencontres, en deux soirées consécutives de travail. D'abord, samedi soir, les hommes de Billy Reay ont taillé en pièces les Maple Leafs de Toronto 9-3 et le lendemain soir, ils ont flagellé les Blues de St-Louis, 10-3.

"Le pointage réel aurait dû être 20 à 3, tellement les Hawks attaquaient", racontait le prof Caron qui a assisté à la rencontre comme espion du Canadien. "Il faut dire que les Blues ne l'avaient pas, mais pas du tout.

Leurs défenseurs, lents comme jamais, ont complètement délaissé le pauvre John Davidson qui ne pouvait que regarder passer la rondelle. Et le système de jeu des Hawks est bien facile... Beaucoup moins compliqué que celui du Canadien. Les Sabres portent les responsabilités de l'offensive et c'est eux qui dirigent le jeu", de dire le prof.

Aux dernières nouvelles, Bowman jonglait toujours avec son alignement. Il était certain d'employer les trios composés de Gainey, Richard et Lafleur, Wilson, Lemaire et Cournoyer. Il se voit forcé d'ajouter Lambert, Pete et Jim Roberts. Par ailleurs, il a mentionné qu'il utiliserait fort probablement 12 attaquants et cinq défenseurs. Vraisemblablement son quatrième trio sera formé de Lefley, au centre de Shutt et Larose.

MIKITA ET MAGNUSON SUR LA LISTE DES BLESSES

Du côté des Hawks, ils sont arrivés dans la Métropole tard hier soir. Il est douteux que Stan Mikita prenne part à la rencontre. Il a subi une blessure à l'épaule à la suite d'une mise en échec du défenseur Rick Wilson lors de la deuxième période du match de dimanche. Il n'est pas revenu au jeu à l'engagement final.

De plus, le nom de Magnuson a définitivement été rayé de l'alignement. Toujours pendant la rencontre de dimanche, Magnuson a subi une fracture du poignet qui le tiendra hors du jeu pour une période minimum de six semaines. "A quoi bon jouer à la cachette, Magnuson ne reviendra pas avant huit semaines!" raconte l'instructeur Billy Reay.

BLOC-NOTE

Immédiatement après la rencontre, le Canadien s'envolera vers Washington où il rencontrera les Capitals demain soir... Un duel de gardiens est à prévoir pour ce soir alors que Ken Dryden sera opposé à Tony Esposito... L'an dernier, chacune des équipes avait remporté deux victoires, subi autant de défaites et un match a été nul...

DE PORT-ALFRED A...



NORMANDIN, CFGT 1270 10,000 WATTS

Tu peux maintenant capter La radio qui fait l'amour à tes oreilles.

Ceux qui écoutent CFGT aiment plus la radio que ceux qui écoutent la radio.

DEMANDEZ VOTRE CLE "POSTE-PARTOUT"

SANSUI • KENWOOD • ADMIRAL • GRUNDIG • TELEFUNKEN • BECKMASTER • DUAL • ELECTROHOME • MORSE • BRAUN • MSS • SHURE • BYNACO • SHARP • GOODMAN • AKAI • LLOYD'S • AR • GOODMAN • ELAC • ELECTROPHONIC • HARMON • KARDON • CONCORD • ULTIMATE • PANASONIC • TEAC • SONY • NORESCO • PIONEER • SA



TAPE DECK AKAI modèle 4,000 DS,
reçoit la bobine de 7 pouces, 3 têtes, 2 vitesses, mixeurs incorporés. Super-Spécial Saucier: $$$$$$$



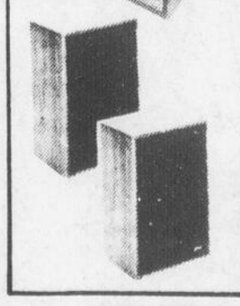
STEREO ADMIRAL
Lecteur 8 pistes. Table tournante. Automatique. Radio AM-FM, stéréo, deux haut-parleurs détachables.
Régulier: 389.95.
Spécial Super Saucier. 299.95

CONCORD - CR - 200



AMPLIFICATEUR
RADIO AM-FM STEREO
PUISSANCE CONTINUE
24 WATTS R.M.S.
COMPRENANT
• RÉCEPTEUR STÉRÉO PIONEER MODÈLE SX-424 DE 125 W
• TABLE TOURNANTE GARARD AVEC CARTOUCHE MAGNÉTIQUE
• HAUT PARLEURS SE-200
L'ENSEMBLE
VALEUR DE $510.00
SPÉCIAL SAUCIER $377.00
ÉPARGNEZ $133





FACILITÉ DE PAIEMENT
SI VOUS AVEZ 18 ANS ET PLUS ACHETEZ SUR NOTRE PLAN D'ACHAT A TERMES FACILES

Les Entreprises JMS aucier Inc
1866, BOUL. TALBOT 549-8265
(Edifice de la Librairie Brassard)

QUESTION A L'ADMINISTRATION D'HENRI

A quoi ont servi les piastres payées pour vos enquêtes et pour vos rapports?

SINON QU'A ENRICHIR VOS ENQUETEURS

LE 3 NOVEMBRE ON CORRIGE TOUT CE FAVORITISME

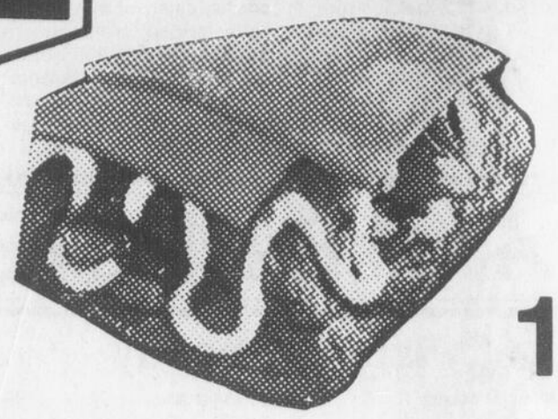
ON VOTE BENOIT RUELLAND



CO-OP minipri

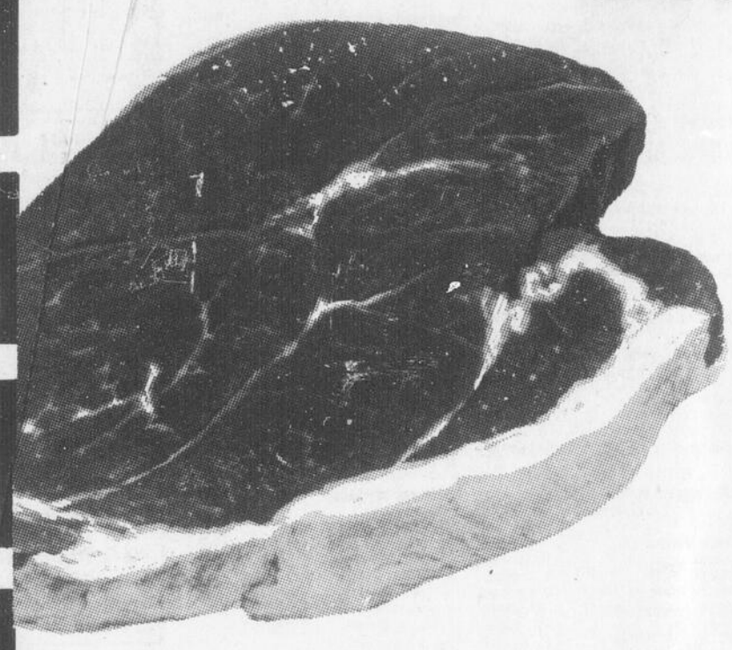
ON EST LA POUR VOUS

Vedette épicerie
CHAUSSONS Pillsbury
ASST



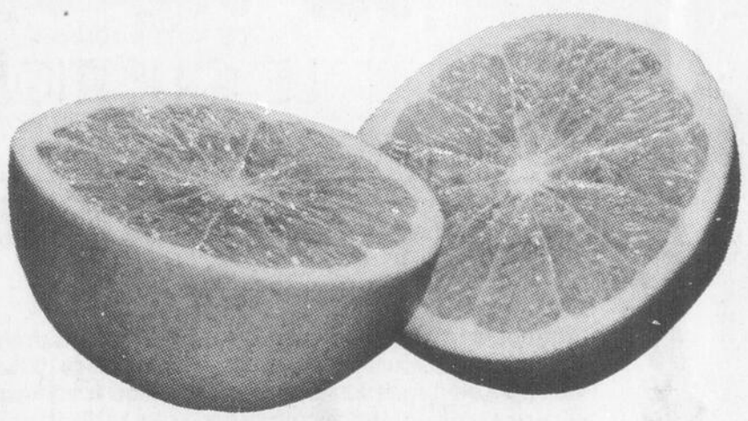
14 oz. .69

STEAK dans la RONDE
tranche complète
CAT. "A", CANADA



1.47 LB.

ORANGES
PRODUIT FLORIDE
GROSSEUR 125



18 pour .67

DETERSIF POUDRE CO-OP

CELLO 5 lb 1.15

Spéciaux en vigueur jusqu'à samedi, 2 novembre 1974

Nourriture pour bébés HEINZ Asst. 4.5 oz. .19

Détergent liquide JOY 24 oz. .59

AMPOULES Best Buy G.E. 40-60-100 watts. 2's .45

Pâté de foie CORDON BLEU 7 oz. .55

Beurre de caramel VACHON 14 oz. .39

Pâtes alimentaires CATELLI macaroni coupé spaghetti-spaghettini. 5 lb. 1.39

EAU DE JAVEL JAVEX 128 oz. .89

Papier toilette DELSEY coul. asst. 4's .87

LIQUEURS SPRITE 28 oz. 2/.49

Nourriture à chiens et à chats CO-OP 15 oz. .14

Vedette poisson Morue Salée lb. .77

Beaucoup d'autres spéciaux dans le journal CO-OP et Minipri de votre localité

PRIX ◇ SERVICE · QUALITÉ · CHOIX

CO-OP minipri

TELEFUNKEN • BEOMASTER • DUAL • ELECTROHOME • MORSE • BRAUN • MSS • SHURE • DYNACO • SHARP • GOODMAN • AKAI • LLOYD'S • AR

HOCKEY

LIGUE JUNIOR REGIONALE

Hier
Aucune joute

Vendredi:
Roberval vs Jonquière
Dimanche
Roberval vs Chicoutimi
Alma vs Port-Alfred

	PJ	G	P	N	PP	PC	Pts
Chicoutimi	7	6	1	0	51	16	12
Jonquière	8	6	2	0	50	33	12
Alma	7	5	2	0	46	31	10
Dolbeau	6	2	4	0	23	26	5
Roberval	6	1	5	0	21	51	2
Port-Alfred	6	0	6	0	14	48	0

	PJ	Buts	Ass.	Total	Pun
J. Labelle	Chic	7	8	10	18	66
D. Villeneuve	Chic	7	5	12	17	0
R. Jomphe	Jonq	8	8	7	15	18
G. Gagnon	Alma	7	6	9	15	0
L. Tremblay	Chic	7	6	9	15	13
M. Marcoux	Alma	7	8	6	14	0
S. Gagnon	Jonq	8	7	6	13	2
D. Paradis	Alma	7	6	7	13	18
R. Dufour	Chic	7	8	4	12	8
P. Girard jr	Chic	7	4	8	12	36
D. Maltais	Alma	7	4	8	12	0
L. Lavoie	Jonq	8	4	8	12	44
Y. Beauseigle	Rob	6	8	3	11	5
D. Dufresne	Chic	7	4	7	11	0
J.C. Gaudreault	Chic	7	2	9	11	20
L. Fortier	Port-A	6	9	1	10	0
M. Lamontagne	Dol	6	6	4	10	4
M. Bolduc	Rob	6	2	8	19	5

LIGUE JUNIOR MAJEURE

Hier
Sherbrooke 0 Trois-Rivière 0
Shawinigan 3 Chicoutimi 7
Québec 1 Sorel 5
Aujourd'hui
Aucune joute

DIVISION EST

	PJ	G	P	N	BP	BC	Pts
Trois-Rivières	14	7	4	3	60	44	17
Chicoutimi	13	6	7	0	62	77	12
Québec	13	5	8	0	55	56	10
Shawinigan	13	3	8	2	58	71	8
Sorel	14	2	12	0	8	8	4

DIVISION OUEST

Cornwall	14	10	2	2	68	46	22
Sherbrooke	13	10	1	2	85	44	22
Hull	13	8	5	0	68	66	16
Montréal	12	5	5	2	66	74	12
Laval	15	5	9	1	85	13	11

LIGUE NATIONALE

Hier
Vancouver 7 Détroit 0
Aujourd'hui
Chicago vs Montréal
Californie vs Atlanta
Boston vs Minnesota
N.Y. Islanders vs N.Y. Rangers

	P	G	P	N	BP	BC	Pts
DIVISION 1							
Islanders	8	6	1	1	40	16	13
Rangers	8	5	2	1	32	24	11
Philadelphie	9	5	3	1	29	25	11
Atlanta	10	4	4	2	32	25	10
DIVISION 2							
Chicago	9	6	3	0	42	19	12
Vancouver	10	5	3	2	35	26	12
St.-Louis	9	2	5	2	23	39	6
Minnesota	8	2	4	2	15	21	6
Kansas City	8	0	7	1	17	39	1
DIVISION 3							
Los Angeles	10	6	1	3	34	17	15
Detroit	9	5	4	0	27	38	10
Montreal	9	3	3	3	30	28	9
Pittsburgh	7	2	4	1	24	27	5
Washington	9	1	7	1	17	37	3
DIVISION 4							
Buffalo	9	5	3	1	31	31	11
Boston	8	3	2	3	33	27	9
Toronto	9	3	3	3	34	33	9
Californie	11	2	6	3	27	52	7

ASSOCIATION MONDIALE

Hier
Houston 4 Chicago 2
Minnesota 3 Michigan 4 (en surtemps)

Aujourd'hui
Minnesota vs Cleveland
Toronto vs N.-Angleterre
Phoenix vs Winnipeg
Chicago vs Houston
Edmonton vs Vancouver

	PJ	G	P	N	BP	BC	Pts
Division Canadienne							
Toronto	6	6	0	0	34	12	12
Québec	5	4	1	0	24	11	8
Winnipeg	4	3	1	0	16	7	6
Vancouver	5	2	3	0	10	16	4
Edmonton	1	0	1	0	0	4	0
Division Est							
N.-Angl.	4	3	1	0	15	12	6
Cleveland	4	1	1	1	10	14	3
Chicago	4	1	3	0	10	14	2
Indianapolis	6	1	5	0	12	23	2
Division Ouest							
San Diego	4	3	1	0	15	13	6
Houston	7	3	4	0	25	28	6
Phoenix	6	2	3	1	23	23	5
Minnesota	6	2	4	0	17	28	4
Michigan	5	1	4	0	12	19	2

FOOTBALL

LIGUE CANADIENNE

Conférence de l'Est

	G	P	N	BP	BC	P.
Montréal	8	5	2	312	251	18
Ottawa	7	8	0	241	244	14
Toronto	6	8	1	257	288	13
Hamilton	6	9	0	253	289	12

Conférence de l'Ouest

	PJ	G	P	N	BP	BC	P.
Edmonton	15	0	5	1	330	240	19
Sask.	16	9	7	0	305	289	18
C.-B.	15	8	7	0	299	284	16
Winnipeg	15	7	8	0	239	341	14
Calgary	15	6	9	0	278	288	12

LA CROIX-ROUGE EST TOUJOURS À L'OEUVRE

Cloutier aura fait son entrée sans tambour ni trompette

Michel LEMIEUX

Québec — Réal "Buddy" Cloutier est loin d'être le joueur de 18 ans qui a fait couler le plus d'encre après avoir été repêché par une équipe professionnelle. Les Sobchuck, Chepperfield, Price et tous les autres ont fait leur entrée à renfort de publicité où les qualificatifs ne faisaient pas défaut.

Pour Cloutier, son ascension avec les Nordiques a retenu l'attention, mais presqu'exclusivement dans la région de Québec. Son nom ne parvenait pas à atteindre les régions lointaines du circuit de l'AMH qui pourtant s'enorgueillissaient des autres acquisitions juniors.

Mais comme les écrits et les paroles n'ont jamais bâti de hockeyeurs, Réal Cloutier ne s'est fié qu'à son propre talent pour prouver qu'il avait été négligé, et il est déjà parti.

Aussi surprenant, pour certains, que cela puisse paraître, le jeune homme de 18 ans occupe le neuvième rang des marqueurs de l'Association mondiale avec une fiche de deux buts et cinq passes, et il devance toutes les autres recrues à ce chapitre. Avec une partie de moins de jouée que Frank Mahovlich, et Paul Henderson, il n'accuse un retard que d'un seul point sur ces deux joueurs des Toros de Toronto. Pas si mal pour un gars qui devrait normalement s'aligner avec les Remparts de Québec cette saison.

REAL PARLE

Réal ne cache pas sa satisfaction à la suite de ce début de saison. "Je suis très heureux de ma performance jusqu'ici. J'ai obtenu deux fois la première étoile à Québec, et je pense que je méritais cet honneur. Je dois admettre que je travaille très fort. Je ne lâche jamais. J'ai aussi l'avantage de jouer avec deux excellents joueurs en Houle et Bernier. Ils facilitent ma tâche. Ce serait peut-être différent avec d'autres joueurs. Réjean et Serge me parlent constamment. Ils tentent de me familiariser davantage à leur style de jeu. Une chose qui m'aide énormément, c'est qu'avec Réjean je peux pratiquer le même jeu qu'avec Jacques Locas l'an dernier. Je vais chercher la rondelle dans les coins et je la passe en avant du but. Réjean a obtenu deux filets de cette façon cette saison".

En ce qui concerne la différence entre les professionnels et les juniors, Réal admet qu'il y a la vitesse, mais il insiste pour dire que le jeu de position et la défensive sont deux facteurs totalement différents.

"Les défenseurs reculent beaucoup moins, ce qui nous empêche d'exécuter des montées à l'emporte-pièce, comme chez les juniors. Les défenseurs sont excellents et ont beaucoup d'expérience. J'ai eu deux échappées jusqu'ici, et je n'ai pas marqué, ce que je ratais très rarement avec les juniors. J'ai lancé contrairement à mon habitude de déjouer. Je pense que la prochaine fois, je tenterai de déjouer les gardiens, même si je sais qu'ils se servent énormément de leur bâton", de dire le détenteur du record de 216 points en une saison, chez les Remparts. L'athlète de Saint-Emile constiue une véritable policie d'assurance pour les Nordiques de Québec. Il ne devrait avoir aucune difficulté à toucher son objectif de 20 buts cette saison. Réal "Buddy" Cloutier possède une qualité essentielle pour réussir dans ce sport qu'est le hockey: il a extrêmement confiance en lui-même. "La seule chose, c'est que je manque trop de buts", conclut-il. Mais il connaît bien le proverbe qui dit: "Tout arrive à point à qui sait attendre".

SOMMAIRES

LIGUE JUNIOR MAJEURE

Shawinigan 3 Chicoutimi 7

Première période

1. Chic., Sylvain Locas (D'Amico, Poulin) 1.43.
2. Chic., Jean-Paul Leblanc (Poulin, Tremblay) 2.09.
3. Chic., Daniel Lecours (Locas, D'Amico) 5.43.
4. Chic., Marc D'Amico (Leblanc, Lecours) 10.57.

Pen.: Nolet, C., Hamelin, S., min. d. 7.09; Latendresse, S., 9.09; Quintal, C., Hamelin, S., maj. d. 11.55; Banc, C., 17.39.

Deuxième période

5. Chic., Michel Tremblay (Leblanc, Poulin) 2.13.
6. Chic., Alain Côté (Laroche, Pérusse) 2.57.
7. Sha., Yvan Hamelin (Leclerc, Thibodeau) 12.28.
8. Chic., Sylvain Locas (Lecours, D'Amico) 16.15.

Pen.: Latendresse, S., 1.24; Nolet, C., Pelletier, S., min. d. 17.12.

Troisième période

9. Sha., Claude Larose (Dubreuil, Gingras) 5.08.
10. Sha., Jean Thibodeau (Lessard, Larose) 15.26.

Pen.: Girard, C., Castilloux, S., maj. d. 4.35; Tremblay, C., 8.24; Gingras, S., 11.45; Tremblay, C., Latendresse, S., maj. d. 12.07.

Lancers:

Shawinigan	6	7	13-26
Chicoutimi	15	19	12-36

A—2,240.

LIGUE NATIONALE

Détroit 0 Vancouver 7

Première période

1. Van., Oddleifson 3 (Gould, Pratt) 0.11.
2. Van., Bordeleau 5 (Kearns, Oddleifson) 4.33.
3. Van., Rochefort 1 (Pratt, Lalonde) 6.06.
4. Van., Boudrias 1 (Lever, Ververgaert) 12.22.

Pen.: Nowak, D., 4.28; Dailey, V., 7.33; Lalonde, V., 14.18; Watson, D., 17.22.

Deuxième période

5. Van., Monahan 4, 11.12.
6. Van., Ververgaert 7 (Boudrias, Lever) 13.05.

Pen.: Watson, D., mineure, majeure, Bordeleau, V., majeure, Oddleifson, V., mauvaise conduite de match, 0.38.

Troisième période

7. Van., Lalonde 1, 8.13.

Pen.: Lever, V., mineure, majeure, T. Bergman, D., majeure, 12.16.

Lancers:

Détroit	5	6	6-17
Vancouver	10	19	9-38

Gardiens: Rutherford, Détroit; Smith, Vancouver.
A—15,570.

ASSOCIATION MONDIALE

Houston 4 Chicago 2

Première période

1. Hous., Popiel 1 (G. Howe) 1.32.
2. Chic., Morris 1 (Zaine) 14.11.

Pen.: Hale, H., mauvaise conduite, Benzelock, C., majeure, Irwin, H., majeure, mauvaise conduite, 9.39; Mavety, C., 13.47; Schella, H., 16.42.

Deuxième période

3. Hous., Hinse 1 (Lund, Mark Howe) 13.09.
4. Chic., Liddington 2 (Proceviat) 19.49.

Pen.: Hall, H., 9.40; Paiement, C., 11.37; Benzelock, C., majeure, Irwin, H., mineure, majeure, 17.09.

Troisième période

5. Hous., Lund 4 (Marty Howe, Hinse) 9.30.
6. Hous., Labossière 3 (Taylor, Hall) 17.46.

Pen.: Schella, H., 6.38; Marty Howe, H., Popiel, C., 17.59.

Lancers:

Houston	12	13	13-38
Chicago	10	9	8-27

Gardiens: Rutledge, Houston; Dryden, Chicago.
A—4,871.

Minnesota 3 Michigan 4

Première période

1. Mich., Veneruzzo 3 (Fontaine, Curtis) 0.10.
2. Minn., Tannahill 2 (Connelly, D. O'Shea) 11.44.
3. Minn., Heatley 3 (Huck) 17.57.
4. Mich., Legge 1 (Speck, Fontaine) 18.14.

Pen.: Boyd, Min., 19.47.

Deuxième période

5. Minn., Morrison 2 (Huck) 5.37.
6. Mich., Tardif 3 (Leblanc, Miszuk) 9.33.

Aucune pénalité.

Troisième période

Aucun but.
Aucune pénalité.

Prolongation

7. Mich., Gruen 2 (West, Johnston) 4.22.

Aucune pénalité.

Lancers:

Minnesota	8	17	5	2-32
Michigan	15	11	11	1-38

Gardiens: Curran, Minnesota; Desjardins, Michigan.
A—2,522.

A LA BARRIERE

Piste Saguenay

PREMIERE COURSE $325

1. Follow Abe	R. Lapointe
2. New Rhythm	Y. Boivin
3. Cax Scott	R. Violette
4. Peanut Boy	R. Lambert
5. Snoopy Moot	Y. Bélanger
6. Dell Drummond	J. Girard

DEUXIEME COURSE $250

1. Enid Adio	E. Lambert
2. La Centenaire	Cla. Tremblay
3. Pleasant Larry	J.-E. Tremblay
4. Hasty Chance	G. Bouchard
5. Castor	S. Gagnon
6. Beau Blazes	C. Corneau
7. Avonian	N. Bélanger

TROISIEME COURSE $450

1. Meadow Victor	Rog. Tremblay
2. Gracieuse Eclair	G. Corneau
3. Coquette Bri	L.-G. Martel
4. Therese de Tracy	Y. Bélanger
5. Meadow Ford	S. Gagnon
6. Stormy Will	G. Bouchard

QUATRIEME COURSE $250

1. Jacquot	R. Lapointe
2. Blue Valley Boy	Co. Tremblay
3. John Glenn	M. Riverin
4. Spencer Sauns	Rog. Tremblay
5. Miss Sag Time	G. Corneau
6. Mc Feathers	R. Violette
7. Gayler	E. Lambert

CINQUIEME COURSE $700
Invitation

1. Step Moraka	G. Bouchard
2. Foster Don	R. Marquis
3. Mighty Scott	R. Lambert
4. Quick Asset	C. Corneau
5. Born To Conquer	L.-G. Martel
6. Fury Star	D. Harvey

SIXIEME COURSE $300

1. Bold Cross	Y. Boivin
2. Flashy Marry	N. Bélanger
3. Denise Lapiniere	S. Gagnon
4. Timely	Stone C. Corneau
5. Honor Leo	Pas nommé
6. Eral May Cash	R. Marquis
7. Comet Mar Mic	L.-G. Martel

SEPTIEME COURSE $275

1. Jimmy Joe Spangler	P.-E. Tremblay
2. Captain Angus	Co. Tremblay
3. Golden Jersey	R. Lapointe
4. Mister Tim	D. Guay
5. Baron de Tracy	G. Asselin
6. Miss Kingston	C. Corneau

HUITIEME COURSE $325

1. Sis Oregon	V. McCarvill
2. Abbe Ann	R. Violette
3. Orleans Girl	Y. Boivin
4. Lowell C.	Cla. Tremblay
5. Fea Wajover	C. Corneau
6. Smoky Seven Up	R. Marquis
7. Eastwood Voladios	R. Lambert

NEUVIEME COURSE $275

1. Romance Adios	S. Gagnon
2. Canadian Sunset	R. Lambert
3. Ginger Stick	Rog. Tremblay
4. Josedale Tryax	V. McCarvill
5. Richard Belle	Y. Boivin
6. Lyhight Patrol	R. Marquis
7. Just Scoit	L.-G. Martel

DIXIEME COURSE $300

1. Expresso Angus	D. Harvey
2. Bullet Kast	Y. Bélanger
3. Fiery Grattan	P.-E. Tremblay
4. Oregon Adios	R. Violette
5. Cash Frisco	G. Corneau
6. Lord Wilson	R. Marquis
7. Steady Candi	Rog. Tremblay

SUR LE NEZ

Piste Jacques-Cartier

PREMIERE COURSE, TROT, $550

1— Shallo Waters Boy, E.-L. Bouchard, 4.40, 2.40, 2.70. 4— Prince Omaha, Y. Pelchat, 2.60, 2.70. 6— Haggis Peg, R. Marcotte, 9.20.

Ont aussi couru: Friendly Scotch, Barlin Mars, Queens Nero, Chockoyotte Lady, Pink Diamond.

Temps: 2.16.2.

DEUXIEME COURSE AMBLE, $500

3- Success Mark, R. Duclos, 4.60, 2.60, 2.30. 4— Josedale Scottie, Y. Boily, 2.90, 2.60. 5— Ace Dean, G. Boily, 2.70.

Ont aussi couru: Etta Gray, Great Star, Isola Flo, Insko Hanover, Debbies Dancer.

Temps: 2.14.3.

Pari-double: 1-3 $12.00.

TROISIEME COURSE TROT, $550

1— Armbro Knave, A. Jean, 4.80, 3.00, 3.10. 2— Daren Caleb, E.-L. Bouchard, 3.30, 3.20. 1— Pompano Valentine, G. Blackburn, 4.60.

Ont aussi couru: Armbro Oslo, Donald James, Great Stepper, Lord For Ney, Lovely Drummond.

Temps: 2.16.2.

QUATRIEME COURSE AMBLE, $500

3— Jacques, G. Hébert, 189.10, 33.60, 22.20. 3— Adios Bill, G. Labonte, 17.80, 14.60. 1— Rey Win Sparkle, F. Nadeau, 13.20.

Ont aussi couru: Georgia J., Scottys Leader, Annrocs Prince, Abe Patch, Cape Pine Lucille.

Temps: 2.15.

Quinella: 3-8 $344.20.

CINQUIEME COURSE AMBLE, $1,000

5— F.B. Time, Y. Pelchat, 5.90, 2.80, 2.80. 1— Lew James, A. Jean, 3.60, 3.60. 6— Jefferson Chief, P. Noël, 6.30.

Ont aussi couru: Fleet Master, Mr Frontenac, Lullis.

Temps: 2.09.

SIXIEME COURSE, AMBLE, $550

2— Super Wil, J. Blanchette, 14.80, 4.30, 4.70. 6— Ithaca, M. Cournoyer, 3.20, 2.40. 3— N.R. Adios, J.-C. Corbin, 4.00.

Ont aussi couru: Justice Minbar, Wise Adios, Pierre Rotan, Miss Chesne Adios, McAdios Hanover.

Temps: 2.12.4.

Quinella: 2-6 $23.20.

SEPTIEME COURSE AMBLE, $650

4— Boumfrise, L. Duquette, 30.90, 15.90, 8.20. 6— Mr Flinstone, M. Birou, 26.20, 17.10. 2— Marie Madeleine, M. Cournoyer, 4.40.

Ont aussi couru: Shiloh N, Chatfield Wind, Denise Hal, Esther Kent, Don's Bob.

Temps: 2.10.3.

HUITIEME COURSE, AMBLE $650

2— Elaine Angus, D. Gingras, 9.00, 9.30, 5.20. 5— Hy Bohemia, A. Tremblay, 4.80, 3.30. 1— Yenry T Volo, R. Lambert, 3.20.

Ont aussi couru: Kimalee Brewster, Robert Volo, Another Jersey, War Cry.

Temps: 2.13.1.

Quinella: 2-5 $27.10.

NEUVIEME COURSE AMBLE, $550

1— Micheline B. C. Denault, 69.70, 13.90, 6.10. 6— Skipper Lou, E. White, 4.20, 4.10. 5— Art's Call, G. Boily, 10.30.

Ont aussi couru: Chuck Time, Briarwood Lance, Queen's Nimbo, Bras d'Or, Gerry Larry.

Temps: 2.14.4.

Quinella: 1-6, $56.30.

DIXIEME COURSE, AMBLE, $600

1— Marie Elaine, A. Jean, 8.20, 4.50, 2.60. 3— Prmia Daryl, F. Nadeau, 3.90, 2.40. 2— Magnum Hanover, J.-C. Corbin, 2.40.

Ont aussi couru: Copper Column, Guido, Wildcat Mir, Country Bob, Tami.

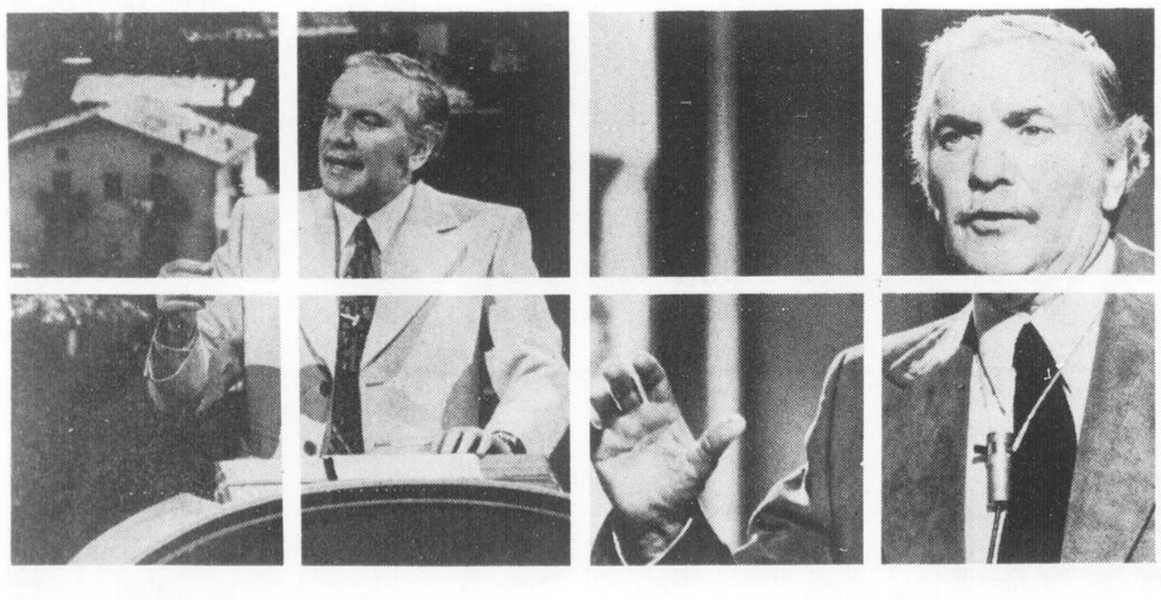
Temps: 2.12.

Exacta: 1-3 $39.00.

Les sélections du Quotidien

Notre choix	A surveiller
1-Follow Abe	*Cax Scott*
2-La Centenaire	*Enid Adio*
3-Thérèse de Tracy	*Stormy Will*
4-McFeathers	*Blue Valley Boy*
5-Quick Asset	*Born To Conquer*
6-Timely Stone	*Comet Marr Mic*
7-Captain Angus	*Mister Tim*
8-Eastwood Voladios	*Orleans Girl*
9-Canadian Sunset	*Romance Adios*
10-Oregon Adios	*Bullet Kast*

Meilleur choix: Eastwood Voladios (8).



Destination: monde

Le jeudi à 21h30 à la télévision de CKRS

L'animateur Jean Duceppe vous invite à participer à un jeu populaire aux questions d'intérêt touristique.

Quatrième concours
Ce soir à 19h.30 dans les studios de CKRS-TV,
175, rue Sir Wilfrid-Laurier, Jonquière.

Condition d'éligibilité:
être citoyen canadien.

Les prix à gagner:
des voyages.

Sujet du concours:
La République fédérale d'Allemagne:
1. Les Alpes bavaroises et la Forêt noire
2. L'Allemagne centrale (l'Allemagne romantique) (la Hesse et la Franconie)
3. La vallée du Rhin et de la Moselle
4. L'Allemagne du Nord et Berlin Ouest.

PARTICIPE AU CONCOURS

Connais-tu la nouvelle?

DE VOTRE JOURNAL
LE QUOTIDIEN
DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

1. Utilisez le coupon qui apparaît dans l'annonce des indices.
2. Faire parvenir votre coupon à Concours "CONNAIS-TU LA NOUVELLE? Le Quotidien, 316, avenue Labrecque, Chicoutimi.
3. Chaque vendredi des lettres sont pigées. Si la première lettre contient la bonne réponse, le concurrent gagne le prix-mystère. Si la réponse n'est pas exacte, une autre est pigée et ainsi de suite jusqu'à concurrence de trois (3) lettres. Si aucune des trois (3) lettres pigées n'a pas la bonne réponse, le concours se continue et nous ajoutons de nouveaux indices.
4. Les lettres pigées qui ne contiennent pas la bonne réponse ainsi que les autres lettres reçues sont conservées pour le tirage final.

4e indice du 3ième prix mystère

JE SUIS PORTATIF



DASHER VENDUE PAR ST-JEAN-EUDES AUTO, DE CHICOUTIMI.

COUPON DE PARTICIPATION
NOM _____
ADRESSE _____
VILLE _____ TELEPHONE _____ DATE ____
Connais-tu la nouvelle trouvaille du Quotidien?
oui, c'est _____

CONCOURS
LE QUOTIDIEN
DU SAGUENAY LAC SAINT JEAN
316, AVE LABRECQUE — CHICOUTIMI.

Le concours est ouvert à toute la population, à l'exception des employés de la compagnie Le Progrès du Saguenay Ltée et des membres de leur famille.

Tous les coupons de participations sont accumulés pour le grand prix final.

Les gagnants devront répondre à une question de qualification.

PORTE-FEUILLES QUOTIDIEN

Le marché brésilien est bien disposé à l'entrée canadienne

OTTAWA (PC) — Une délégation d'hommes d'affaires canadiens dirigée par le ministre fédéral de l'Industrie et du Commerce, M. Alastair Gillespie, est rentrée lundi d'une visite de dix jours au Brésil avec de grands espoirs quant aux possibilités d'exportation de produits canadiens vers ce pays.

M. Gillespie devait d'ailleurs déclarer aux membres de la délégation, à Rio de Janeiro, que le Canada jouit d'une position particulièrement favorable pour répondre aux besoins du marché brésilien, notamment sur le plan des entreprises conjointes.

Le Brésil, un pays de 100 millions d'habitants dont l'économie a l'un des taux de croissance les plus élevés du monde, offre "d'immenses possibilités sur un marché immense", a souligné le ministre.

Mais un bon nombre de membres de la délégation canadienne —des hommes d'affaires représentant des grandes, moyennes et petites entreprises—ont tenu cependant à souligner le fait que les Brésiliens manquent de facilités de financement pour permettre le lancement de projets d'investissement dans leur pays et qu'ils adopteraient "une ligne dure" dans la négociation de tout contrat passé en termes de dollars.

La délégation canadienne, qui était composée d'une cinquantaine de personnes dont M. Gillespie et ses proches collaborateurs, quelque 35 hommes d'affaires et des journalistes, a visité Rio de Janeiro, Sao Paulo et Brasilia—la capitale—où elle a été reçue par le président Geisel.

TOURNEE EXPLORATOIRE

A l'occasion de leurs rencontres avec les dirigeants et hommes d'affaires brésiliens, les Canadiens ont pu constater qu'il existe au Brésil un marché pour les talents canadiens dans les secteurs de technologie appliquée, du traitement des aliments, du béton précontraint, de la potasse, de la production d'électricité, des processus d'enregistrement sur bande vidéo, des laminoirs à chaud, des pipelines, de l'aéronautique, de la machinerie industrielle, de la climatisation d'air, des scieries.

M. Gillespie a rappelé néanmoins, tout au long de cette visite, que la délégation n'était pas venue au Brésil pour signer des "contrats rituels" mais bien plutôt pour explorer les possibilités du marché et convaincre les autorités du désir qu'a le Canada de commercer avec le Brésil.

CONTRATS PROPOSES

Mais les affaires sont les affaires, et un certain nombre d'ententes n'en ont pas moins été conclues.

Ainsi, M. B.B. Bundesman, président de la société De Havilland Aircraft of Canada Ltd., a indiqué que son entreprise a bon espoir de vendre quatorze avions de type Buffalo d'une valeur globale de $70 millions. De Havilland a déjà vendu 24 Buffalo au Brésil.

De son côté , M. R.S. Jickling, vice-président d'Agra Industries Ltd., de Saskatoon, a annoncé que son entreprise ferait une soumission de $15 millions en vue de l'octroi d'un contrat de construction mécanique au Brésil.

M. Ian Ross, président de Swan la Wooster Engineering Col Ltd., de Vancouver, a annoncé pour sa part l'obtention de devis pour un contrat de $60 millions portant sur de la machinerie, contrat pour lequel il fera appel à des soumissionnaires canadiens.



ANCIEN MAIRE — M. Rosaire Gauthier demeure très actif dans le commerce des peaux et il approuve avec enthousiasme la campagne de souscription en faveur de la Fondation de l'Université du Québec à Chicoutimi. On le voit ici, en compagnie de M. Jean-Paul Lessard, représentant de la fondation.

Surplus

TOKYO (AFP) — La balance des paiements du Japon, pour la première fois depuis 19 mois, a été excédentaire au mois de septembre avec un surplus de $128 millions.

Au mois d'août dernier, la balance des paiements avait un déficit de $513 millions, indique mardi un rapport du ministère des Finances.

Ce changement est dû, selon le ministère, à un apport de capitaux — $500 millions, première moitié d'un prêt de $1 milliard — prêtés par un pays producteur de pétrole, et à un surplus de la balance commerciale.

Fiducie

Les compagnies pourront hausser les emprunts

OTTAWA (PC) — Malgré l'opposition catégorique du Nouveau Parti démocratique, les Communes ont approuvé, hier le principe du projet de loi autorisant les compagnies de fiducie ainsi que les sociétés prêteuses à charte fédérale à augmenter leur pouvoir d'emprunter au-delà de la limite actuellement permise, dans le but notamment de drainer plus de capitaux pour les prêts hypothécaires.

En vertu de la législation actuelle, ces institutions financières ne peuvent emprunter ou accepter des capitaux en fiducie que pour plus de 20 fois l'excédent de leur actif sur leur passif.

Le projet de loi, émanant du Sénat, abolit cette limite, mais laisse au ministre des Finances le pouvoir de fixer un nouveau plafond par voie de règlements à déterminer.

Les compagnies en cause ne pourraient pas cependant effectuer d'emprunts par l'émission d'obligations, devant se restreindre aux billets subalternes afin d'assurer une certaines marge de protection pour les déposi-taires, les détenteurs de certificats d'investissement garantis et les détenteurs d'obligations.

CONSERVATEURS CONSENTANTS

Pour les porte-parole du Nouveau Parti démocratique, ce projet de loi, en plus d'avoir été conçu par une instance non-démocratique du Parlement, ne permettra somme toute aux sociétés prêteuses qu'à prêter à des taux d'intérêt plus élevés et qu'à raffermir leur position sur le marché des hypothèques.

Cette modification à la loi ne se traduira sûrement pas par un accroissement du nombre des logements disponibles, mais plutôt par une hausse de bénéfices pour les actionnaires des compagnies en cause, a soutenu le député néo-démocrate de Yorkton-Melville, M. Lorne Nystrom.

Chez les conservateurs, la réaction a été beaucoup plus nuancée, les principaux porte-parole de l'Opposition officielle annonçant leur intention d'appuyer la loi, malgré certaines restrictions.

La plupart des conservateurs ont dit souhaiter que le gouvernement fédéral incite les gouvernements provinciaux à suivre une telle mesure pour que l'on arrive à une uniformité en la matière.

Il est à noter à cet égard qu'en 1973 les 17 sociétés de fiducie à charte fédérale avaient un actif global de $3.5 milliards, en regard de l'actif de $36.2 milliards des sociétés de fiducie à charte provinciale.

Le rapport serait à peu près le même entre les sociétés de prêts provinciales leurs 14 contreparties fédérales.

Les dividendes

Les dividendes sont trimestriels à moins d'avis contraire.

Bethlehem Copper Corp., classe A, 15 cents, classe B, 12.75 cents, les deux le 20 déc. aux actionnaires inscrits le 1er déc.

East Sullivan Mines Ltd., classe A, cinq cents, classe B, 4 1-4 cents, les deux le 6 janv. 1975 aux actionnaires inscrits le 3 déc. 1974.

D. H. Howden and Co. Ltd., 10 cents, le 31 déc. aux actionnaires inscrits le 2 déc..

Leon's Furniture Ltd., 20 cents, premier depuis la formation de la compagnie, le 28 nov. aux actionnaires inscrits le 5 nov.

Montreal Trust, 20 cents, le 29 nov. aux actionnaires inscrits le 15 nov.

Phillips Petroleum Co., 40 cents, hausse de cinq cents fonds US, le 2 déc. aux actionnaires inscrits le 8 nov.

Photo Engravers and Electrotypers Ltd., 40 cents, le 1er déc. aux actionnaires inscrits le 8 nov.

Sullivan Mining Group Ltd., classe A, cinq cents, classe B, 4 1-4 cents, les deux le 6 janv. 1975 aux actionnaires inscrits le 3 déc. 1974.

United Corporations Ltd., classe A, 37 cents, priv. à cinq p.c., 1959, série, 37 cents, priv. à cinq p.c., 1963, série, 37 cents, classe B, 14 cents et un supplément de quatre cents, tous le 15 nov. aux actionnaires inscrits le 6 nov.

Westeel-Rosco Ltd., 18 cents et un supplément de 28 cents, le 13 déc. aux actionnaires inscrits le 22 nov.

Whonnock Industries Ltd., classe A, 12 cents, le 30 nov. aux actionnaires inscrits le 1er nov., non le 13 nov., comme le disait la Bourse de Toronto lundi.

BOURSE

Montréal

MONTREAL (PC) — Les prix ont monté et l'activité a été faible mardi à la Bourse de Montréal.

Il semble que le marché ait été influencé par Wall Street, qui a grandement progressé, à cause notamment de la baisse continue du taux bancaire de base.

Le virement se situe à 724,500 actions, contre 560,800 actions la veille.

Les industrielles montent de 3.18 et atteignent 173.48, l'indice composé monte de 2.58 et atteint 167.76, les banques montent de 1.33 et atteignent 216.85, les papiers, de 1.21 et atteignent 103.33 et les services publics, de 1.06 et atteignent 120.95.

COMPORTEMENT DES VALEURS

	Lun.	Mar.
Gains	55	73
Pertes	114	66
Inchangées	44	56
Total	213	195

Total Petroleum, dont 51,450 actions ont été négociées, a été le titre industriel le plus actif et sa cote a monté de 1-4 et atteint $5 3-4.

Belleterre Québec Mines, dont 142,300 actions ont été transigées, a été le titre minier le plus actif et sa cote a monté de six cents et atteint 58 cents.

Les pétroles ont gagné du terrain.

Imperial Oil A à $26 7-8 gagne 1 5-8, Husky Oil à $15 1-4, 3-4, Pacific Petroleums à $18 3-4, 1-2, Aquitaine à $15 1-4, 1-4, Shell Canada à $12 7-8, 1-8, mais Hudson's Bay Oil recule de 7-8 et tombe à $23 3-4 et Home Oil A, de 3-4 et tombe à $23 1-4.

Dominion Bridge monte de 1 1-2 et atteint $36 3-4, Distillers Corp. Seagrams, de 1 1-8 et atteint $32 1-8, les Distilleries Melchers, de 1 et atteignent $5 1-2, Noranda Mines A, de 3-4 et atteint $33 3-4, Alcan, de 5-8 et atteint $23 7-8, la Banque de Commerce, de 1-2 et atteint $22 1-4, la Banque de Nouvelle-Ecosse, de 1-2 et atteint $35, Abitibi Paper, de 3-8 et atteint $9 7-8, Algoma Steel, de 3-8 et atteint $24 1-4, Canadian Pacific Ltd., de 3-8 et atteint $13 7-8, Moore, de 3-8 et atteint $39, Stelco A, de 3-8 et atteint $26 et Bell Canada, de 1-4 et atteint $41 1-4.

Placer Developments recule de 1 et tombe à $16, Du Pont du Canada, de 1-2 et tombe à $23 1-2, la Banque Provinciale, de 3-8 et tombe à $12 1-8, la Banque de Montréal, de 1-8 et tombe à $12 5-8.

Dans le secteur de la spéculation, Chibex recule de huit cents et tombe à $1.26 dans un virement de 1,830 actions.

New-York

NEW YORK (AFP-AP) — Très forte remontée des cours mardi à Wall Street, dans une atmosphère active.

La reprise, nette dès le début de la séance, s'est poursuivie sans hésitation et a permis un gain de plus de 25 points de l'indice des industrielles. Les nouvelles de la journée ont pourtant été mauvaises, avec l'annonce que les principaux indicateurs, qui sont censés donner des renseignements sur l'évolution future de l'économie du pays, venaient de subir leur plus forte baisse depuis de nombreuses années.

Le marché, mardi, a été plus sensible à la politique de desserement du crédit de la Réserve fédérale, ainsi qu'aux rumeurs selon lesquelles l'Arabie saoudite accepterait de baisser le prix de son pétrole.

La presque totalité de la cote est en hausse. Les meilleures performances ont été établies par les automobiles, où General Motors gagne près de trois points, les ordinateurs, où IBM s'est adjugé 11 points, les aluminiums avec Kaiser en hausse de 7-8, et les pharmaceutiques, où Merck a gagné 4 1-2. Bonnes avances également aux pétroles avec Exxon en hausse de 2 3-4, aux chimiques, où Dupont termine avec un gain de 3 3-8, aux grands magasins, où Sears s'est adjugé près de 4 points, aux papiers, avec International Paper et Crown Zellerbach clôturant en hausse de 1 5-8.

Les aciers se sont également renforcés, de 2 5-8 pour US Steel, de même que les cuprifères, où Kennecott avance de 1 3-8, les télévisions, où Motorola a gagné 3 1-4, les machines-outils, de 1 3-4 pour Ingersoll Rand, les chemins de fer, où Burlington Northwest a progressé de 2 3-8. L'avance a atteint 5 3-8 pour Kodak et près de 3 points pour Xerox. La journée a par contre a été mauvaise pour les mines d'or, avec notamment une perte de 3 3-8 pour Homestake.

L'indice Dow Jones monte de 25.50 et atteint 659.34. Il s'agit de son meilleur gain depuis le début du mois et de son troisième gain en importance depuis le début de l'année.

COMPORTEMENT DES VALEURS

	Mar.	Lun.
Gains	1030	521
Pertes	351	783
Inchangées	379	438
Total	1760	1742

Le virement se situe à 15.61 millions d'actions, contre 10.54 millions d'actions lundi.

L'indice composé de la Bourse de New York monte de 1.33 et atteint 38.37. A la Bourse Américaine, l'indice des valeurs monte de 1.12 et atteint 68.54.

Dans le secteur canadien à la Bourse de New York, Dome Mines recule de 3 1-2 et tombe à $53 1-2, Hudson Bay, de 1 et tombe à $15 3-4, McIntyre, de 1-2 et tombe à $28 1-2, et Distillers Seagram, Alcan, International Nickel, Canadian Pacific et Massey Ferguson subissent des baisses fractionnaires.

Toronto

TORONTO (PC) — La Bourse de Toronto a obtenu mardi son meilleur gain depuis plus de deux semaines. Il s'agit d'une reprise qui a mis fin à quatre séances de baisse. L'activité a cependant été faible.

Les industrielles montent de 1.83 et atteignent 164.13. Il s'agit de leur plus fort gain depuis le 10 octobre. Les pétroles de l'Ouest montent, mais un peu moins, plus précisément de .94, et ils atteignent 145.94.

Les raffineries de pétrole, les aciéries, le bâtiment, les mines industrielles et l'immeuble sont au nombre des plus forts gagnants, alors que les pipelines et l'industrie alimentaire régressent.

L'or a perdu une grande partie du terrain qu'il avait gagné la veille. Des prises de bénéfices ont eu lieu dans le secteur des aurifères et c'est ainsi que l'indice de l'or a reculé de 21.2 et est tombé à 453.40. l'indice des métaux de base a fléchi de .15 et est tombé à 67.52.

On estime que ce qui a le plus contribué mardi à la hausse de Toronto, c'est celle de Wall Street le même jour.

COMPORTEMENT DES VALEURS

	Mar.	Lun.
Gains	225	158
Pertes	185	265
Inchangées	192	219
Total	602	642

Le virement se situe à 1.67 million d'actions d'une valeur totale de $11.78 millions, contre 1.99 million d'actions d'une valeur totale de $12.24 millions la veille.

Les transactions ont été suspendues dans le cas de Peoples Departments Stores, cela à la demande de cette compagnie. La raison donnée, c'est qu'une nouvelle s'en vient. Avant la suspension, l'action avait monté de 32½ cents et atteint $5 1-8.

Westeel-Roscow a monté de 5-8 et atteint $18 5-8. La compagnie annonce que le 13 décembre elle va ajouter à son dividende trimestriel de 18 cents un dividende de 28 cents.

A Londres

LONDRES (PC) — Les cours étaient légèrement à la hausse à la Bourse de Londres, mardi.

L'indice du Financial Times indiquait un gain de 3.5 à 202.1 au milieu de la séance.

Les valeurs canadiennes étaient légèrement à la hausse au cours d'un marché léger.

Les denrées

MONTREAL (PC) — Cours des denrées, transmis à Montréal par le ministère fédéral de l'Agriculture.

Beurre: arrivages courants, 92 points, 84; 93 points, 85; Commission canadienne de l'industrie laitière, 85.

Fromage: blanc, 88; coloré, 88.3.

Poudre de lait écrémé: procédé par vaporisation, No 1, en sacs de 50 lb., 52.5 à 56; procédé par rouleau, No 1, 54; pour nourrissage, en sacs, rouleau et vaporisation, 44.

Lait de beurre en poudre, procédé par vaporisation et rouleau, 48.5; pour nourrissage, 44 à 46. Lait évaporé, 48 contenants de 16 onces, $13.35.

Lactosérum en poudre, pour nourrissage: procédé par rouleau 7 3-4 à 9, procédé par vaporisation, 16; procédé par vaporisation non-hydroscopique, 25.5.

Prix des oeufs, prix moyens des grossistes aux détaillants, en boîte d'une douzaine: A-extra-gros, 81.5; A-gros, 78.4; A-moyens, 73.2; A-petits, 58.9.

Prix payés cette semaine par les distributeurs de la fédération des producteurs du Québec: A-extra-gros, 79; A-gros, 76; A-moyens, 71; A-petits, 57; A-peewee, 37.

Pommes de terre: Québec, blanches, No 1, $2.15 à $2.25 les 50 lb., $1.10 à $1.15 les 25 lb., .54 à .56 les 10 lb.; I.P.E., $2.65 à $2.75 les 50 lb., $1.45 à $1.50 les 25 lb., .62 à .65 les 10 lb.; N.-B., blanches, $2.35 à $2.45 les 50 lb., $1.30 à $1.35 les 25 lb.; .57 à .59 les 10 lb.. Les arrivages comportaient 12 wagons de l'IPE, sept wagons du N.-B., et 2,641 sacs du Québec.

Les mercuriales

MONTREAL (PC) — Prix payés aux producteurs du Marché central métropolitain pour les produits de première qualité. Ces prix sont fournis par le ministère de l'Agriculture du Québec.

FRUITS

Pommes: Wolf River, $4.00 à $4.25 en boîte de verger; McIntosh, $4.25 à $4.50 en boîte de verger; Cortland, $4.00 à $4.25 en boîte de verger; McIntosh, $5.75 pour 12 cellos de trois livres; Wolf River, $4.75 pour 8 cellos de 5 lb.

LEGUMES

Betteraves: $3.00 pour 50 lb.; $1.75 à $2.00 pour 25 lb.

Carottes: $2.00 pour 50 lb., $2.75 à $3.00 pour 24 cellos de deux lb. ou 10 cellos de 5 lb.; mini-carottes, $4.00 pour 20 cellos de 12 onces.

Choux: verts, $1.25 à $1.50 pour 16; rouges, $2.00 la dz.; Savoie, $2.25 à $2.50 pour 12.

Choux de Bruxelles: $5.00 à $6.00 pour 16 pintes.

Choux chinois: $3.00 la dz.

Choux-fleurs: $5.00 la dz.

Citrouilles: $5.00 la dz.

Oignons: jaunes, gros, $4.00 à $4.50 le 50 lb.; moyens, $2.75 à $3.00 le 50 lb.; .65 à .75 pour 10 lb., $4.00 pour 24 cellos de 2 lb. ou 10 cellos de 5 lb.; moyens, $4.50 à $5.00 le 50 lb..

Panais: $4.00 pour 12 cellos de 2 lb..

Persil: $1.00 à $1.25 pour 12 paquets.

Poireaux: $1.50 à $1.75 la dz.

Pommes de terre: $2.15 à $2.25 le 50 lb.; arrivages, 2,641 sacs de 50 lb., trois wagons de l'IPE et trois du N.-B.

Rutabaga: $2.75 à $3.00 le 50 lb..

Tomates: de serre, $3.50 à $4.00 le 8 lb..

L'or

PARIS (AP) — Voici les cours de l'once d'or à la clôture des principaux marchés mondiaux, en dollars américains:

Londres	$167.75
Paris	$174.17
Francfort	$170.58
Zurich	$168.50
Hong-Kong	$163.25
Beyrouth	$5,413 le kilo.

Le dollar

MONTREAL (PC — Le dollar US a monté de 2-25 mardi à Montréal et y a atteint $0.98 11-15 et la livre sterling y a monté de 7-25 et atteint $2.29 4-5.

A New York, le dollar canadien a baissé de 9-100 et est tombé à $1.01 29-50 et la livre sterling a monté de 9-100 et atteint $2.33 11-25.

L'argent

TORONTO (PC) — Handy and Harman of Canada Ltd., évaluait l'argent canadien, mardi à $5.017 l'once de Troyes.

NE L'OUBLIEZ PAS
LA CROIX-ROUGE
AGIT EN VOTRE NOM

Aide financière aux entreprises
JEUDI, 31 OCTOBRE
M. Jean-Claude Roy
sera au
MOTEL CHIBOUGAMAU
de
CHIBOUGAMAU
TEL.: 276-2669
Si vous avez besoin d'un prêt à terme pour vous établir en affaires, développer ou moderniser votre entreprise et que vous ne pouvez l'obtenir ailleurs à des termes et conditions raisonnables, rencontrez notre représentant
BANQUE D'EXPANSION INDUSTRIELLE
bei
BUREAU PERMANENT
152, est, rue Racine, Chicoutimi — Tél.: 543-0261

BOURSE DE TORONTO

Valeurs	Vtes.	Haut	Bas	Fer.	Ch	Net.
A et B						
Abby Glen	750	240	240	240	+10	
Aby Glnw	z100	75	75	75		
Abitibi	3350	$9⅞	9½	9⅝	+ ⅜	
Acres Ltd	300	$5⅝	5½	5⅝		
Acres A pr	z50	$31	31	31		
Acres wt	z200	9	9	9		
Aetna In	500	110	110	110	+10	
Afton Min	2100	345	330	340	−15	
Agnico E	3600	$7⅜	7⅛	7⅛	− ⅜	
Agra Ind	1200	$55	480	. . .	5	+25.
Akaitcho	4620	209	195	195	−15	
Albany	3500	27½	26½	26½		
Alt East G	6500	$5⅛	475		5⅛	+47
Alta Gas A	3591	$11⅜	11⅛	11¼		
Alta G C p	z85	$63	63	63		
Alta Nat	z25	$15½	15½	15½		
Alcan	9823	$23⅞	23½	23⅞	+ ⅜	
Algoma St	907	$24	24	24	+ ⅜	
All-Can B	500	215	210	215	+ 5	
Allarco Dv	300	$8¼	8	8	− ¼	
Alminex	500	475	460	475	+10	
Alum 4 pr	z155	$16	16	16		
Am Bonza	1100	146	142	142	− 3	
Am Larder	2000	50	45	47	+ 9	
Am Eagle	2000	60	60	60		
A Ledu	20000	4½	4½	4½		
A Quasar P	200	$9	8½	9		
Andres W	450	$9½	8⅞	9½	+ 1	
Anglo-C	z10	$17½	17½	17½		
Ang C T 265	z30	$25½	25½	25½		
Ang C T 290	z40	$28⅜	28⅜	28⅜		
Ang U Dev	1300	51	51	51	− 4	
Aquitaine	8802	$15¾	15¼	15¾	+ ½	
Argus B pr	210	$27	27	27	+ ¼	
Argus C pr	300	$10⅛	10⅛	10⅛	− ⅜	
Args 260 p	z30	$25⅞	25¾	25¾		
Asamera	3200	$8¼	7¾	7⅞	+ ¼	
Ashland I	1000	$16⅞	16⅞	16⅞	− 1	
Asoc Porc	200	125	125	125		
Atco A	400	$11¼	11¼	11¼	+ ¼	
Atl C Cop	2500	42	42	42	+ 3	
Ato Hard A	600	$9¼	9	9¼	+ ⅛	
Bad Boy	200	370	370	370	−10	
Banister C	100	480	480	480		
Bnkno	26700	195	189	195	+10	
Bk Mtl	15070	$12⅞	12⅜	12¾	− ⅛	
Bank N S	8400	$35⅛	34⅝	35	+ ½	
B Cdn Nat	250	$14	14	14	+ ½	
Baton B	700	475	475	475	−10	
Beavr Eng	1300	320	315	320	+20	
Becker B p	1100	350	345	345	+ 5	
Belding A	220	$6½	6½	6½	− ½	
Bell Can	13197	$41½	41⅛	41¼	+ ¼	
Bell A pr	1157	$41¼	41	41¼	+ ¼	
Bell B pr	930	$41⅜	41⅛	41¼		
Bell C pr	825	$24	23⅞	23⅞	− ¼	
Beth Cop A	1375	$10¼	9⅞	10¼	+ ½	
Block Bros	3800	340	330	340	+10	
Bombrder	100	225	225	225	− 5	
Bovis Cor	800	112	107	107	− 5	
Bow Valy	3350	$14½	13⅞	14½	+ ¾	
BP Can	16960	$10⅝	10½	10⅝	− ⅛	
Bralor Res	550	112	112	112	− 3	
Bramalea	2450	395	380	395	+15	
Brascan A	1265	$11¾	11¼	11¾	+ ¼	
Brenda M	z50	425	425	425		
BC Forest	3600	$11¼	11	11¼	− ⅛	
BC Frest p	150	$31	31	31		
BC Pack B	100	$25	25	25		
BC Sugar A	z15	$18½	18½	18½		
B Phone	502	$45⅝	45½	45¼	− ¼	
BCPh 5.15	z10	$48	48	48		
BCPh 5¼ p	z15	$54	54	54		
BCPh 6 pr	z18	$58	58	58		
BCPh 6.80	250	$16¼	16¼	16¼	+ ¼	
BCP 7.04 p	100	$17⅝	17⅝	17⅝	− ⅜	
Broul R	2000	42	42	42	− ½	
Brunswk	7260	450	435	450	+ 5	
Budd Auto	800	$5⅞	5⅝	5¾	− ⅛	
Budd A w	200	180	180	180	+ 5	
Bulra C	12500	147	135	135	−12	
Burns Fds	100	$8¾	8¾	8¾	− ¼	
C						
Cad Frvw	4200	$11¾	11½	11¾	+ ⅛	
CAE Ind	1800	$7⅛	7	7	− ⅛	
Cal Pow	2365	$18¾	18¾	18¾		
Cal P 4 p	1050	$42½	42½	42½	+4½	
Cal P 4½ p	z90	$48	47	48		
Cal P r	18860	29	26	29	− 1	
Calmor I B	z500	50	48	48		
Cambridg	400	$10½	10½	10½		
Camfl	13195	$15⅛	14⅛	14¼	− ⅜	
Cam Chib	500	435	435	435	−15	
Camp R L	1915	$38¼	36⅝	37½	− 1	
Campau A	4800	460	445	460	+25	
Can Cem L	519	$9⅞	9¾	9¾		
C Cem L p	666	$13	13	13		
C Nor West	2500	290	285	290	+10	
C Pakrs C	125	$18½	18½	18½	− ¼	
Can Perm	1675	$15	14⅝	15	+ ¼	
C Safway p	z50	$80	80	80		
CS Pete	3700	255	250	254	+ 3	
C Tung	2350	310	305	305	− 5	
Cdn Arrow	2000	28½	28½	28½	+ ½	
C Cablesy	2321	$9½	9¼	9⅜	+ ¼	
Cdn Cel	2630	415	390	400	−10	
CC Man A	200	$18½	18½	18½		
C Ex Gas	2200	230	225	230	+10	
C Found	300	175	175	175	+15	
CGE	100	$20	20	20		
CG Invest	868	$14½	14½	14½		
Cdn Gen L	z100	$6	6	6		
C Homestd	2500	320	305	315	+15	
C Hydr	2300	480	460	460	−20	
C Imp Bank	5200	$22¼	21⅞	22¼	+ ½	
C Ind Gas	506	$5¼	5¼	5¼		
CIL	151	$17½	17½	17½	+ ⅜	
C Int Pow	100	$11½	11½	11½	+ ¼	
CLI Pete	3000	15	15	15		
C Manoir	1000	340	335	340	+ 5	
C Mal	16500	29	23	28	+ 5	
C Marconi	300	315	315	315		
C Merrill	280	275	275	275	+ 5	
C Ocdental	400	$7⅞	7½	7¾	+ ¼	
CP Inv	12310	$13⅞	13¾	13⅞	+ ⅛	
CP Invep r	825	$27½	27¼	27½	+ ½	
CP In w	200490	2	1	1½		
CP Ltd	9270	$13¾	13½	13¾	+ ¼	
CPL UK p	328	465	465	465	−35	
C Reserve	700	237	237	237	− 7	
Cdn Salt	100	$14	14	14	+ ¾	
Cdn Sup O	1700	$33¾	33	33	− ½	
Cdn Tire	750	$32½	32½	32½	− ½	
Cdn Tire A	1478	$34	34	34		
Canbra	400	260	250	260	+10	
Candel Oil	100	$6¼	6¼	6¼	− ¼	
Canron	125	$18½	18½	18½	+ ¼	
Capit Div	1900	31	30	31		
Cara	160	380	380	380	−10	
Carl OK	6854	230	222	222		
Carl OK A p	200	$16¼	16	16	− ⅜	
Carl OK B p	350	$19½	19½	19½		
Cassiar	1530	370	365	370		
Cassidy L	400	380	350	380	+ 5	
CC Yachts	200	225	225	225		
Celanese	1600	450	450	450		
Cent Pat	z25	74	74	74		
CFCN	300	$5¼	5¼	5¼		
Chestrvile	500	10	10	10		
Chib Kay	5000	11	10	10	− 2	
Chieftan D	600	480	480	480		
Chimo	700	100	100	100	+ 1	
Chrysler	4822	$10	9¾	10	+ ¼	
Coch Will	2942	137	133	133	− 5	
Cokfield	z10	360	360	360		
Coin Lake	2500	19	18½	18½		
Coldstm	100	135	135	135		
Coles Book	z25	450	450	450		
Compr Ap	100	$9¾	9¾	9¾	+1¾	
Cominco	2328	$25⅜	25¼	25⅜	+ ⅛	
C Holiday I	100	375	375	375	+ 5	
Coniagas	1300	140	135	135		
Con Bath	670	$24½	24¼	24½	+ ¼	
Con Bath w	4035	26	26	26		
C Bath 68 w	400	$9½	9	9¼	+ ¼	
Con Bldg	1250	223	219	221	+ 7	
Con Fardy	700	95	95	95	− 3	
C Durham	3500	65	63	63	− 1	
C Morisn	2000	105	102	105	− 1	
Con Nichol	1050	8½	8½	8½	− ½	
C Prof	10800	57	52	52	− 3	
C Rambler	3800	300	290	295	+15	
Con Distrb	300	$7	7	7		
C Gas	11705	$13¼	12⅞	12⅞	− ⅛	
Conwest	1100	261	258	258	− 7	
Cop Fields	500	100	100	100	−10	
Corby vt	150	$16½	16½	16½	− ⅜	
Cornat Ind	2946	410	405	410	+10	
Cornat pr	125	$20	20	20		
Corontn p	300	150	150	150	− 5	
Coseka R	1000	165	160	162	+ 5	
Craigmt	1075	390	385	390	+ 5	
Crain R L	100	$9¾	9¾	9¾		
Crow Nest	294	$14¼	14¼	14¼		
Crush Intl	9275	$5½	5¼	5¼	+ ¼	
Cuvier M	6400	112	106	110	− 5	
D à G						
Dale R pr	200	$7	7	7	+ ¼	
D Aragon	z200	14	14	14		
Decca R	100	260	260	260	+ 5	
Delta Ben	1000	195	195	195	+ 5	
Denison	325	$38¾	38¾	38¾	− ¼	
Dicken	14005	$8¼	7⅜	7½	− ¾	
Discovry	1220	140	140	140	− 1	
Distl Seag	3977	$32¼	31¾	32	+ ¾	
Doman I	1000	475	475	475		
Dome	5825	$55½	53½	53¾	− 2	
Dome Pete	3700	$20¼	20	20⅛		
D Bridge	900	$37½	37¼	37½	+1¼	
D Explor	z200	25	25	25		
Dofasco	1077	$24¼	24	24¼		
Dom Store	475	$14½	14¼	14⅜	− ⅛	
D Textie	2425	$7⅜	7⅜	7⅜	+ ⅜	
Domtar	1555	$20⅛	19⅞	19⅞	− ⅛	
Dr Mc C A	200	$13⅞	13¾	13⅞	+ ⅜	
Dunraie	z17	15	15	15		
Du Pont	282	$24	23¾	23¾	+ ¼	
Dustbane	z10	445	445	445		
Dylex A	2150	475	430	430	−25	
Dynasty	9240	$7½	7	7⅜	+ ⅜	
Estn Can S	100	$10½	10½	10½		
E Mal	14560	485	450	450	−25	
East Suil	110	200	200	200	− 5	
Ego M	44900	79	75	77	+ 1	
E-L Fin	100	380	380	380	+20	
E-L Fin w	z200	63	63	63		
Electro A	4035	470	440	470	+25	
Elect Asoc	300	105	105	105	−10	
Emco	430	$6	6	6	+ ⅛	
Exquisite	200	110	110	110		
Falcon C	2650	$8⅜	8⅛	8¼	− ⅛	
Falcon	531	$32¼	32⅛	32⅛	+ ⅛	
Fed Ind Ltd	z25	485	450	450		
Fields S	600	$9⅜	9⅜	9⅜	− ⅛	
F Mar	24000	40	36	36	− 4	
Foodcrp L	400	120	116	120	+ 6	
Foodex S	100	250	250	250	−20	
Ford Cnda	z25	$54	54	54		
F Seasons	100	425	425	425		
Francana	1000	$9½	9½	9½	− ¼	
Fruehauf	200	$7¾	7¾	7¾	+ ⅜	
GH Steel	300	$7⅜	7⅜	7⅜	+ ⅛	
GMC	416	$33	32	33	+1½	
Genstar L	900	$14¾	14⅝	14¾		
Gnstar L w	200	390	390	390	+ 5	
Gnt Masct	4621	68	66	66	− 1	
Giant Yk	1800	$14¾	13⅜	14	− ⅜	
Gibraltar	7775	$5¼	490	490	−35	
Glendale	100	190	190	190	− 5	
Goodyear	z70	$11⅜	11⅜	11⅜		
G Mckay A	100	$5	5	5		
Granduc	900	185	180	182	− 3	
Granisle	3101	$13	13	13		
Gt Oil Sds	z58	$5⅜	5	5		
GL Nickl	z100	50	50	50		
GL Paper	525	$18½	18⅛	18½	+ ½	
GL Pap w	100	400	400	400		
Gt West S	2300	360	355	355		
G West wt	500	110	110	110		
Greyhnd	3305	$13½	13½	13½	+ ¼	
Guar Trst	1772	465	450	450	−10	
Gulf Can	8298	$25¼	25	25		
Gulf Corp	1000	$18⅛	18⅛	18⅛	+1⅝	
H à L						
Hambro C	200	225	220	225	−25	
Ham Tr	1510	$8½	8½	8½	+ ¼	
Hard Crp A	600	440	430	430	− 5	
Harris J S	2700	450	435	450	+15	
HWood A	500	210	210	210		
Hawker S	600	485	475	485	+15	
Hayes D A	4025	470	460	470	+20	
Hedway C	100	350	350	350	+10	
Holinger A	500	$24	24	24	+ ½	
Homco A	400	285	285	285		
Home A	2775	$24	23¼	23¼	− ¾	
Home B	3501	$21	21	21	+ ¼	
Houston O	8000	124	120	124	+ 5	
Hud Bay A	2618	$15⅞	15¼	15⅞	+ ⅜	
H Bay Co	986	$12¾	12⅝	12¾	− ¼	
HB Oil Gas	1785	$24½	23½	23¾	− ¾	
Huron Eri	835	$23⅛	22	23	+1½	
Husky	14250	$15⅛	14½	15⅛	+ ⅜	
Husky A pr	z25	$37	37	37		
Husky B pr	z10	$32	32	32		
Husky E w	1200	425	425	425		
Hydrd	27500	77	68	68	− 6	
IAC	1000	$17¼	17	17⅛	− ⅛	
IAC 5¾ p	100	$14¾	14¾	14¾	+ ¾	
Imasco A	750	$23	22⅝	23	+ ⅜	
IOil A	15052	$26⅞	25½	26¾	+1⅝	
Indal Can	1200	$9	9	9		
Indusmin	z4	$6⅜	6⅜	6⅜		
Inland G p	100	$10⅛	10⅛	10⅛	− ⅛	
Inter-City	300	395	380	380		
Inter C B p	200	$15¼	15¼	15¼		
Intrmetco	1300	450	445	450	+ 5	
IBM	437	$187⅜	180	187⅜	+12	
IMC	250	$52	50½	52	+ 2	
Int Mogul	1305	300	290	290	−10	
I Mogul A	400	$8½	8¼	8½		
Inco A	5826	$23⅜	23⅛	23¼	+ ¼	
Intpr Pipe	4595	$13⅜	13⅜	13½		
Int Pipe w	2000	250	240	245	+ 9	
Ipsco	700	$13⅛	13⅛	13⅛	− ⅛	
Inv Grp 5 p	455	$12⅜	12⅜	12⅜		
Iso	600	100	100	100		
IU Intl	7340	$10	9¾	9⅞		
Ivaco Ind	100	$11	11	11		
IWC Com	200	111	111	111	− 1	
Jannock	2400	$5⅝	5½	5⅝	+ ⅜	
Jannock A	100	$10⅜	10⅜	10⅜	+ ¼	
Jannock B	650	$10½	10	10½	+ ½	
Jorex Ltd	2250	23	22	22	− 1	
Kaiser Re	3196	430	425	425		
Kaiser w	4510	183	177	178	− 3	
Kam Kotia	3300	67	65	65	− 2	
Kaps Tran	2100	235	230	235	+ 5	
Keen Ind	100	325	325	325	−25	
Kerr A	15745	$11½	10⅞	10⅞	− ½	
K Anacon	2000	22	22	22	+ 1	
KT Mng	10000	3½	3½	3½	− ½	
Koffler	500	355	350	355	+ 5	
Labatt A	1365	$18¼	18¼	18¼	− ¼	
Labatt A p	505	$18¼	18¼	18¼	+ ¼	
Lacanex	500	75	75	75	+ 5	
Lacroix I	200	$7⅛	7⅛	7⅛	+ ⅛	
Laidlaw T	100	420	420	420	+15	
Lakehead	4000	7	7	7	− 1	
LOnt Cem	3900	350	300	350	+50	
L Shore	1000	490	485	485	−40	
Lambda M	500	80	80	80	− 5	
Laurasia	z200	47	47	47		
Lau Fin	370	$7⅛	7	7	− ⅛	
Lau Fn 140	100	$14¼	14¼	14¼	+ ¼	
L J A	100	$15	15	15		
Leigh Inst	1700	165	155	165		
Lincoln Tr	110	$8⅞	8⅞	8⅞	− ⅜	
LL Lac	1500	205	190	200	−10	
Livingsto	500	$8¼	8¼	8¼		
Living w	150	410	410	410	+10	
Lob Co A	1100	490	485	485	+ 5	
Lob Co B	z60	$5	475	5		
Lob Co pr	100	$22	22	22	− 1	
Lob Ltd Ap	z30	$13¼	13¼	13¼		
Lob Ltd Bp	150	$13½	13½	13½	− 1	
Lob Inc	200	315	315	315		
Lochiel	500	127	124	124	+ 3	
Loeb M	100	265	265	265	+20	
Lost River	3400	177	172	172	− 3	
M à O						
MB Ltd	2335	$23⅜	23⅜	23⅜	+ ⅜	
Madsen	5300	72	70	70		
Magnason	100	175	175	175		
Magnetcs	2100	35	34	35	+6½	
Maislin I	300	350	340	340	+20	
Majst Wil	1100	190	185	185	− 5	
Malartic	1550	142	132	132	−10	
Man Bar	2100	100	98	98	− 2	
M Lf Mills	575	$21¾	21½	21¾	− ¼	
Maritime	133	$15¾	15¾	15¾	− ⅜	
Markboro	200	$9½	9½	9½	− ½	
Markel F	700	285	255	255	−25	
Martin	5000	29	28	29	+1½	
Mas F	14169	$14⅛	13¾	14⅛	+ ½	
Matchan	5000	13½	13½	13½		
Mattgmi	150	$14⅝	14⅝	14⅝	+ ¼	
Mc Adam	1000	31	31	31	+ 1	
Mc Intyre	765	$27½	27½	27½	+ ¼	
McLaghln	640	$9½	9⅜	9½		
MDS Helth	1000	151	151	151	− 4	
Melchers	1200	$5¾	5½	5½	+70	
Melton R E	200	200	200	200	−10	
Mentor	1300	160	155	155	− 3	
MEPC w	1050	130	125	125	− 5	
Mercantil	1082	$16¼	16	16¼	+ ¼	
Met Stores	z7	$10⅛	10⅛	10⅛		
Mex L P pr	200	$11	11	11	+ 1	
MICC	1000	$8½	8½	8½		
Microsyst	962	265	260	260	− 5	
Micrsys w	600	120	120	120	− 5	
Midcon	1000	75	75	75		
Midrim	1000	13	13	13		
Milt Group	400	165	160	160		
Mindamr	2500	34	33	33	+ 1	
Moffat A	1600	400	375	375	−25	
Molson A	1545	$15¼	15⅛	15¼		
Molson B	100	$14½	14½	14½		
Mon Life	100	$26½	26½	26½	+ ½	
Mtl Trust	100	$10	10	10		
Moore	8825	$39¼	38⅞	39		
Mt Wright	8500	26	21	23	− 3	
Multi-Mi	3200	39	38	38	− ½	
Nabrs Dlg	200	$18	18	18	+ ½	
NaChrs I	9655	$7	6⅝	7	+ ¼	
Nat Drug	400	425	425	425	+15	
Nat Pete	8500	24	21	24	+ 4	
Nat Trust	2000	$13¾	13¾	13⅜	− ⅛	
NBU Mine	1100	280	280	280	+ 5	
Neonex	600	130	125	125		
New Ath	4000	24	20	20	− 4	
NB Tel	757	$11¼	11¼	11¼	− ¼	
NB Tel A p	z75	$14¾	14¾	14¾		
N Kel	26500	30½	28	28	− 2	
Newnor	2000	7	7	7	− 1	
N Que Ragl	100	300	300	300		
N Senator	3500	21½	20	21½	+ ½	
N Yok Oil	2000	38	38	38	− 2	
Nfld L P	100	$10⅝	10⅝	10⅝	− ⅛	
Noble M	2000	35	33	33		
Noma Ind	100	$5	5	5		
Nor Acme	1100	10	10	10	− ½	
Noranda A	2130	$33⅞	33½	33¾	+ ¾	
Nordair L	100	265	265	265		
Normick P	1700	210	195	195	−20	
NC Oils	1350	355	350	355	+ 5	
Nor Ctl G	3045	$9⅜	9	9⅜	+ ¼	
Nor Ctl B p	1960	$18	17⅝	17⅝	− ⅜	
Nor Ct 150 p	150	$16⅞	16⅞	16⅞	− ⅛	
Nor Ctl w	1100	190	165	190	+15	
Nor Elect	210	$20¾	20⅜	20¾	− ⅜	
Northgat	400	390	380	390		
Northld	500	10	10	10	+ 2	
NW Util p	z25	$43½	43½	43½		
Nowsco W	400	$6½	6	6½	+ ½	
NSI Mark	3000	50	46	46	+ 1	
Nima	12800	95	90	90	− 5	
Numac	1750	$11¾	11½	11½		
Nu-West A	3903	460	450	460	+ 5	
NW Fin	z50	85	85	85		
Okwd	12000	76	70	74	− 1	
Obrien	1000	46	46	46	+ 1	
Ocdentl Pt	725	$10⅞	10⅜	10⅞	+ ⅜	
Ocelot Ind	100	380	380	380		
Okanagan	100	420	420	420	− 5	
Orlando R	100	$8½	8½	8½	− ¼	
Oshawa A	4700	430	415	425	+15	
Osisko	1000	19	19	19	+ 1	
Overland	z10	$12¼	12¼	12¼		
P à S						
Pac Coper	3000	45	42	42	− 3	
Pac Pete	4000	$18¾	18⅝	18¾	+ ¼	
Pac West A	z80	$12⅜	12⅜	12⅜		
Page Pet	350	127	127	127	− 1	
Pmour	18328	$12¼	11	11	− 1	
Pancana I	z300	82	82	82		
PanCdn P	325	$7⅜	7¼	7⅜	− ⅛	
Pan Ocean	6355	$8¾	8⅜	8⅜	+ ⅛	
Patino N V	283	$17⅜	17	17⅜	+ ⅜	
Paulin	900	295	290	295	+10	
Pembin A	500	200	200	200		
Pennant	z1	100	100	100		
P Dept S	5560	$5⅛	480	5⅛	+32	
Petrofina	200	$18½	18½	18½		
Peyto Oils	3600	295	276	295	+15	
Pick Crow	3000	45	45	45	+ 2	
Pine Point	4695	$31½	31¼	31½	+ ¼	
Pitt Eng C	200	$7¾	7¾	7¾		
Place G	700	24	24	24		
Placer	2200	$16	15¾	16	+ ¼	
Pow Corp	950	$8½	8½	8½		
Pow Crp pr	z90	$23¼	23	23		
Pow C 5 pr	1000	$8¾	8¾	8¾	+ ⅛	
Prec S	16500	51	48	50	− 1	
Pre Trst	100	$33	33	33	− 1	
Preston	295	$11	11	11		
Provigo	200	$7	7	7		
Prov B Can	724	$12¼	12¼	12¼	− ⅜	
Pure Silv	900	165	155	165	− 1	
Pursides	900	122	117	117	− 8	
QC: Ind A	z150	75	75	75		
Que Man	2000	18	18	18	− 2	
Q Mattgmi	2000	40	40	40	− 2	
Que Sturg	5700	$5⅞	5½	5½	− ⅜	
Radiore	1500	20	17½	17½	−2½	
Ram	200	200	199	200	+14	
Ranger	9050	$15	13½	15	+ 1	
Rnk Org A	1400	245	240	245	+15	
Rayrock	100	100	100	100		
Rdpath A	100	$19⅜	19⅜	19⅜	− ⅛	
Reed Pap A	625	$18⅜	18	18⅜	+ ⅜	
Reed Oslr A	1200	$6	5¾	6	+ ⅛	
Reeves	2500	55	50	55	+ 8	
Reichhold	400	$22½	22¼	22½	+ ¼	
Reich wt	100	$13	13	13	+ ½	
Reid Litho	z50	$41	41	41		
Reitman	100	$7¼	7¼	7¼		
Reitman A	3200	$6⅝	6⅝	6⅝	+1⅛	
Revnu Prp	7333	87	85	87	+ 4	
Rileys D	z200	92	92	92		
Rio Algom	255	$22⅜	22⅜	22⅜		
Ripley Int	100	275	275	275		
Roman	2350	$10½	10½	10½		
Rothm 2p	4150	$11¼	10⅞	11⅛	− ⅛	
Rothmn w	100	140	140	140	+10	
Royal Bnk	7532	$27¾	27⅜	27⅜	− ⅛	
Royal Tr A	116	$19	19	19	+ ½	
Russel A	2800	$14	13⅞	13⅞	+ ⅛	
StL Corp p	z50	$59½	59½	59½		
Sayvette	375	200	200	200		
Schneid b p	515	$7¼	7	7¼	+ ¼	
Scintrex	500	90	90	90	− 5	
Scot York	300	160	160	160	+ 8	
Seco Cem	100	$7½	7½	7½	− ⅜	
Shaw Pipe	500	415	415	415		
Shell C	23641	$13



Miss Canada

TORONTO (PC) — Terry Lynne Meyer, 22 ans, d'Edmonton, a été choisie lundi parmi une trentaine de candidates pour porter le titre de Miss Canada.

Mlle Meyer, qui s'était livrée à quelques imitations au cours de la revue de talents du concours, étudie présentement à l'Université d'Alberta.

Les trois autres finalistes étaient: Manny Fink, 20 ans, de Calgary, Regan Wendy Gustus, 19 ans, de Saskatoon, et Leslie Anne Mitchell, 18 ans, d'Oakville, Ont.

Jacqueline Robichaud, 20 ans, de Missisauga Ont., a remporté le premier prix de la revue de talents pour son chant.

Monique Odile Hubert, 22 ans, de Québec, a été choisie Miss Cordialité par les autres candidates.

Pas de "chance" aux immigrés haïtiens

OTTAWA (PC) — Le ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, M. Andras, ne paraît pas vouloir dévier de la ligne de conduite adoptée envers les quelque 1,200 Haïtiens menacés de déportation, en dépit d'un appel "aux principes humanitaires" lancé par M. Claude Wagner PC—Sainte-Hyacinthe.

Ce dernier a demandé une fois de plus si le ministre, étant donné la situation "spéciale" dans laquelle se trouvent des personnes qui craignent de graves représailles s'ils retournent dans leur pays, ne voudrait pas considérer l'affaire comme un tout, au lieu d'étudier chaque cas individuellement.

M. Andras a réitéré que son ministère n'applique pas de politique globale dans le cas des immigrants mais que chaque demande est étudiée à son mérite.

Quant au ministre des Affaires extérieures, M. Allan MacEachen, il a indiqué qu'il n'est pas intervenu auprès des autorités haïtiennes pour leur expliquer le cas.

Il a cependant promis qu'il ferait les représentations nécessaires auprès du gouvernement Duvalier.

M. Andras, plus tard, a expliqué que les journaux de Port-au-Prince, la capitale haïtienne, ont publié la prise de position du gouvernement Duvalier là-dessus et Ottawa a délégué là-bas des fonctionnaires pour bien expliquer aux dirigeants d'Haïti la loi canadienne de l'immigration.

CETTE SEMAINE
A
PLACE
du SAGUENAY

Visitez le kiosque du Syndicat d'initiatives touristiques du Saguenay, et achetez un baluchon d'une valeur de $15.00 ou un sac de voyage d'une valeur de $10.00 et vous aurez la chance de gagner un voyage de dix jours à Miami incluant l'avion, transfert, hôtel, chambres.

REPAS NON COMPRIS

En collaboration avec
Place du Saguenay,
Agence de voyage Tournesol
et le
Syndicat d'initiatives touristiques
Le tirage aura lieu le .....

VENTE D'ANNIVERSAIRE



COMPLETS

Tip Top inaugure son anniversaire en vous offrant ses plus beaux complets, aubaines incroyables pour cette célébration. Tous les nouveaux styles et tissus d'automne dans une gamme élaborée de teintes, de modèles et de tailles. Tip Top pour un bien-être complet.
Valeurs rég. jusqu'à $142.50

$89.99

PANTALONS

De toilette ou de ville, nos pantalons de la meilleure qualité ajoutent l'accent parfait à la garde-robe de tout homme chic. Vaste assortiment de tons, de modèles et de tissus. Votre style préféré s'y trouve.
Valeurs rég. jusqu'à $24.98

$16.99

CHANDAILS

Les shetlands à encolures batelières et à cols roulés ont toujours été à la mode, mais c'est dans le moment seulement, au cours de la vente d'anniversaire, que vous les trouverez à ces prix, dans votre choix de couleurs.
Valeurs rég. jusqu'à $13.00

$9.99

VESTONS SPORT

Le veston qui se porte partout, en tout temps, au prix le plus bas de tous les temps. Faites votre choix dans les tissus à carreaux, les étoffes écossaises et les tweeds. Elégance confortable à prix modique.
Valeurs rég. jusqu'à $85.00

$49.99

CHEMISES

Quelle bonne occasion pour compléter votre garde-robe avec quelques chemises sport ou habillées à manches longues portant une étiquette renommée. Beau choix de tissus à rayures, à motifs ou unis. Le complément parfait de tout ensemble.
Valeurs rég. jusqu'à $14.00

$7.99

20% DE RABAIS Paletots de confection

En vente dans le magasin suivant ...
Place du Saguenay

Ouvrez un compte pratique Tip Top.

TIP TOP

DYLEX

Economiser n'a jamais paru aussi intéressant!

1 PLACE DU SAGUENAY — BOUL. TALBOT — CHICOUTIMI

Le "procès des oeufs pourris devient rapidement celui des agences de mise en marché agricole

Par FAY LA RIVIERE

OTTAWA (PC) — Le ministre fédéral de l'Agriculture, M. Eugene Whelan, s'est démené comme un diable dans l'eau bénite, mardi matin, sous le feu des conservateurs et même de l'ancien ministre de la Consommation et des Corporations, M. Herb Gray, lors de sa comparution devant le comité spécial des Communes qui enquête sur le fonctionnement de l'Office canadien de commercialisation des oeufs.

"J'ai l'impression que certaines gens sont partis en guerre pour détruire les agences de mise en marché des produits agricoles", a laissé tomber le ministre à la fin d'une séance mouvementée de questions, qui ressemblait fort à un interrogatoire suivi d'une mise en accusation.

A ce jour, quelque 26.4 millions d'oeufs ont été détruits par l'agence de mise en marché parce qu'ils étaient pourris.

JURIDICTION PARTAGEE

Les conservateurs cherchent à déterminer qui, finalement, est responsable de cette destruction: les producteurs, les agences provinciales de mise en marché, l'Office canadien de commercialisation des oeufs (OCCO), le Conseil national de commercialisation des produits de ferme (CNCPF) ou bien le ministre fédéral de l'Agriculture lui-même.

"Après avoir vu fonctionner l'OCCO, je n'arrive pas à comprendre comment le Confédération a pu durer 107 ans. Il a fallu pas moins de 32 signatures pour la création de cet organisme fédéral", a commenté M. Eugene Whelan au milieu des débats passionnés, cherchant à résumer les complexités sousjacentss à de tels organismes opérant dans des champs d'activité à responsabilité fédérale-provinciale partagée.

En gros, on peut dire que l'agriculture dépend des provinces, alors que le commerce interprovincial et international est sous la juridiction du gouvernement fédéral. Les agences fédérales de mise en marché se préoccupent de production et de distribution et donc opèrent aux deux niveaux de juridiction.

Pour ce qui est de l'Office canadien de commercialisation des oeufs, il est composé de représentants de 10 provinces et du gouvernement fédéral.

GUERRE

Cet office, créé en décembre 1972 afin de mettre fin à la guerre des oeufs et des poulets qui faisait alors rage, établit pour chaque province un quota de production fixé selon une moyenne de la production des cinq années antérieures, plus l'augmentation anticipée de la demande.

Chaque province doit s'assurer que le quota est respecté dans sa province. Si une province dépasse son quota elle doit l'absorber. Si, par contre, chaque province respecte son quota et si, finalement, il y a tout de même trop d'oeufs, c'est l'agence fédérale qui doit acheter les surplus, les emmagasiner et finalement en disposer.

DES POULES DE TROP

Le feu des questions de mardi matin a permis de reconstituer dans leurs grandes lignes, les circonstances qui ont mené à la destruction des oeufs depuis la fin de l'été dernier.

Ainsi, au moment où l'agence fédérale est entrée en fonctionnement, il y avait déjà trop de poules pondeuses au Canada par rapport à la demande.

Par conséquent, depuis sa création, l'OCCO fait face à des surplus d'oeufs pour lesquels elle cherche activement de nouveaux débouchés industriels et commerciaux.

Au cours de 1974, l'agence fédérale a dû absorber des quantités de plus en plus grandes d'oeufs.

En effet, les provinces déclaraient qu'elles respectaient les quotas de production qui leurs étaient alloués mais qu'elles avaient quand même des surplus, de sorte qu'il était du devoir de l'agence fédérale d'acheter ces oeufs et d'en disposer.

Les oeufs ont été entreposés dans de mauvaises conditions, ils ont pourri, et l'OCCO fédérale a dû finalement les détruire.

Pendant ce temps, les importateurs privés continuaient à importer des oeufs des Etats-Unis, où une surproduction avait fait chuter les prix en-dessous des coûts de production.

Pour protéger les producteurs avicoles canadiens, que cette concurrence insoutenable mettent en danger, le ministère de l'Industrie et du Commerce, dut imposer, entre mai et septembre 1974, des quotas d'importations d'oeufs, basés sur les quantités que les Américains ont l'habitude d'écouler sur le marché canadien. Les importations d'oeufs ne furent donc qu'un peu limitées, mais jamais arrêtées.

RESPONSABILITE

Pour les Conservateurs, le ministre fédéral de l'Agriculture est responsable de toute cette affaire.

Légalement, en effet, l'Office de commercialisation des oeufs est un organisme indépendant surveillé par le Conseil national de commercialisation des produits de ferme. Ce conseil est un organisme qui fait rapport directement au ministre de l'Agriculture.

DECEMBRE 1973

Dès décembre 1973, l'Office de commercialisation des oeufs aurait tiré la sonnette d'alarme aupres du ministre et du Conseil.

En janvier 1974, la Commission de surveillance des prix des aliments publiait un rapport consacré uniquement aux oeufs. Ce rapport blâmait l'OCCO pour sa façon d'administrer le marché et l'accusait d'être responsable du prix élevé des oeufs.

La Commission Plumptre recommandait une révision complète du système de commercialisation des oeufs.

En mai, l'Association canadienne des consommateurs sonne encore une fois l'alerte; il y avait, selon elle, $2 millions de surplus d'oeufs.

En août, la Commission Plumptre publie un second rapport consacré uniquement aux oeufs.

Au cours du même mois, une première douzaine de millions d'oeufs pourris sont détruits.

Début septembre, une querelle publique éclate entre le ministre de l'Agriculture, d'une part, et la Commission de surveillance des prix des aliments, appuyée par le ministre de la Consommation et des Corporations, M. André Ouellet, qui venait tout juste d'assumer la charge de ce ministère.

L'ouverture de la nouvelle session voit l'opposition réclamer à corps et cris l'ouverture d'une enquête qui vient de commencer sous les auspiece d'un comité spécial des Communes, formé le 17 octobre.

Selon les conservateurs, la chronologie des événements montre que le ministre de l'Agriculture a eu amplement le temps d'intervenir avant que la situation ne pourrisse et ils cherchent à démontrer l'inefficacité de l'office de commercialisation et le manque de liaison avec le ministère de l'agriculture.

ERREURS POSSIBLES

M. Whelan, de son côté, souligne avec force que la destruction ne représente que un demi de un pour cent de la production totale canadienne, ce qui est minime, dit-il, pour un produit aussi périssable et fragile que des oeufs, ajoutant que l'industrie du métal, par exemple, calcule un gaspillage de cinq pour cent et est très heureuse de se maintenir dans cette marge.

Le ministre admet cependant que l'Office canadien de commercialisation des oeufs a pu faire des erreurs dans cette affaire.

Mais, finalement, ajoute-t-il, le commerce des oeufs n'est pas comme les autres: lorsqu'il y a surproduction "on ne peut pas tout simplement fermer l'interrupteur et mettre les poules sur l'assurance chômage".

En 1971, le surplus d'oeufs et de poules a contraint le gouvernement à financer la destruction de trois millions de pondeuses au coût de $3.4 millions, afin de chercher a stabiliser le marché, suite à la guerre des poulets et de oeufs.

Le ministre de l'Agriculture estime que malgré ces accidents de parcours, l'Office de commercialisation des oeufs est indispensable à la stabilisation de la production et de la distribution.

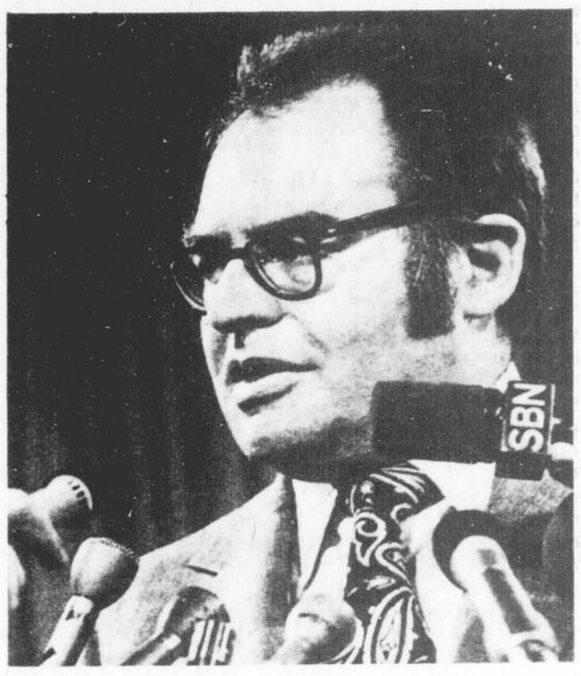
Selon M. Whelan, les incidents qui ont provoqué l'enquête sont peu de choses comparés aux désordres, au gaspillage et aux frais du système de marché libre avant la création de l'Office.

Consommateurs et producteurs ont intérêt, dit-il, à avoir de bons organismes de commercialisation.

Après la séance du comité, M. Whelan a cependant déclaré aux journalistes qu'il semble évident que certains ont deux objectifs: détruire le concept d'un office de mise en marché, puis avoir sa tête.



TEMOIN — A la commission d'enquête sur la mise en marché des oeufs, le ministre de l'Agriculture fédéral, M. Eugene Whelan (à gauche) a témoigné et accusé M. Herb Gray (debout), ancien ministre de la Consommation d'avoir utilisé de l'information obtenue au cours de réunions du cabinet.
(PC Téléphoto)



M. HERB GRAY

Le fédéral n'a pas l'intention d'intervenir pour empêcher les massacres de bétail

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral n'a pas l'intention d'intervenir d'une manière spéciale dans l'affaire du massacre d'animaux de ferme au Québec, laissant retomber la responsabilité sur le dos du gouvernement du Québec.

C'est ce qui se dégage des propos tenus, hier aux Communes, par le ministre de l'Agriculture, M. Eugene Whelan, en réponse à des questions du chef créditiste, M. Caouette.

Il a ajouté que déjà le fédéral applique des programmes "susceptibles d'aider" les éleveurs de bovins, de porcs, et les autres catégories d'agriculteurs.

Quant au reste, il appartient au Québec d'exercer sa part de responsabilité.

M. Caouette a demandé si M. Whelan était entré en communication avec son homologue du Québec, M. Normand Toupin, en rapport avec le vif sentiment d'insatisfaction des éleveurs de bovins. Ceux-ci se plaignent de ne pas recevoir de prix justes pour leur bétail.

DES VOLEURS

S'adressant au ministre de la Consommation et des Corporations, M. André Ouellet, M. Caouette lui a demandé s'il instituerait une enquête afin de localiser "ceux qui abusent de la situation et se conduisent en véritables voleurs des consommateurs".

Le leader créditiste a rappelé que les éleveurs de bovins ne retirent maintenant que 15 cents la livre pour leurs veaux comparativement à 60 à 75 cents l'an dernier, alors que les prix au détail du veau n'ont pas baissé.

M. Ouellet a mis en doute les chiffres cités par M. Caouette, mais il l'a assuré qu'une étude est en cours sur toute cette question.

Pour sa part, M. Adrien Lambert (CS—Bellechasse) n'a pas réussi à faire adopter une motion demandant que la Chambre étudie sans délai "cette situation désastreuse dans laquelle se trouvent les éleveurs de bovins" et "que des recommandations soient formulées pour adopter des mesures destinées à protéger cette catégorie de producteurs et à éviter aux consommateurs des moments difficiles dans quelques mois".

L'élection provinciale est déjà engagée au Nouveau-Brunswick

FREDERICTON (PC) — A mesure que se rapproche l'élection du 18 novembre au Nouveau-Brunswick, les appels se multiplient pour gagner la faveur populaire.

Le premier ministre Richard Hatfield a pris les devants en faisant connaitre un programme conservateur qui met l'accent sur la création d'emplois et les réductions fiscales. C'est là une suite à la formule heureuse adoptée en 1970, quand les conservateurs ont délogé le gouvernement libéral de M. Louis Robichaud.

M. Hatfield a déclaré que la priorité majeure de son parti est de créer des emplois, et il a promis de ne pas augmenter les impôts, et même de les réduire dans certains cas.

Quant au leader libéral Robert Higgins, il demande aux électeurs de continuer à faire triompher l'esprit de l'égalité des chances. Et M. J. Albert Richardson, chef du Nouveau parti démocratique, suggère que les deux autres partis débattent en public les grands problè-

CRITIQUES

Le NPD n'a jamais gagné un siège au Nouveau-Brunswick, et M. Richardson blâme vivement le gouvernement de ne s'occuper que de deux grands centres, soit Saint-Jean et Moncton, au détriment du reste de la province. "En certaines régions, dit-il, le chômage atteint 28 pour cent, et l'on se demande pourquoi ces gens sont révoltés."

M. Richardson a prédit un dur hiver pour de nombreux citoyens de la province. Selon lui, environ 80 pour cent des employés de l'industrie du bois seront sans travail vers le 1er janvier, à cause du ralentissement dont souffre la construction des nouvelles habitations.

EDUCATION

M. Higgins rappelle qu'avec le gouvernement Robichaud et son programme d'égalité des chances, tous les enfants au Nouveau-Brunswick avaient l'occasion de s'instruire.

"Il y a eu des erreurs et des failles dans le programme, mais le principe de base existait—on était là pour aider les gens qui en avaient besoin. Et c'est le principe qui cimente notre parti."

De son côté, M. Hatfield soutient que son parti aidera à partager la richesse, grâce à la création de commissions de développement régional et à des programmes améliorés d'aide aux agriculteurs et aux pêcheurs. Le gouvernement veut également investir dans les terres aménagées pour l'industrie, afin de continuer à développer le secteur manufacturier, où l'emploi a augmenté de 35 pour cent depuis 1969.

ERRATUM

DANS L'ANNONCE DE LA **CITE DE CHICOUTIMI**
SAMEDI, LE 26 OCTOBRE

OU ET COMMENT VOTER

ON AURAIT DU LIRE

QUARTIER EST	**Université du Québec à Chicoutimi** (Pavillon des Laboratoires, entrée Est) Chemin St-Thomas
QUARTIER CENTRE	**Ecole Secondaire Laure-Conan, rue des Champs-Elysées**
QUARTIER OUEST	**Centre d'Apprentissage de Chicoutimi, 210, rue des Oblats.**

BRIDGE

SOUS TENSION

Alors que dans une vaine aspiration au chelem des joueurs ont ainsi brûlé leur marge de sécurité en dépassant le palier de la manche, bien souvent le déclarant se trouve sous tension.

Donneur: Sud
Tous vulnérables

Pi-D-9-4-2
Co-A-V-9-5-2
Ca-D-V
Tr-10-3

Pi-10-7-3
Co-10-4
Ca-R-9-5-2
Tr-R-D-5-4

O N E S

Pi-8
Co-R-D-7-6
Ca-10-8-7-6-4
Tr-V-7-6

Pi-A-R-V-6-5
Co-8-3
Ca-A-3
Tr-A-9-8-2

Sud	Ouest	Nord	Est
1-pique	passe	2-coeurs	passe
3 trèfles	passe	4-piques (1)	passe
5-carreaux	passe	5-coeurs	passe
5 piques	passe	passe	passe

(1) Si Nord a une très forte préférence pour les piques, il aurait cependant dû considérer que par son changement à 2-coeurs il avait un peu brûlé toute sa poudre et qu'ainsi le saut à 4-piques risquait d'enthousiasmer le partenaire.

Entame:-roi de trèfle.

Le déclarant refuse la première levée, mais sur le retour du quatre de trèfle il doit en prendre le valet de son as. Comment procéder?

S'il ne s'agissait que d'une simple manche, après deux demandes d'atout le déclarant n'aurait qu'à rechercher la coupe de ses deux derniers trèfles par le Mort et peut-être s'en remettre à l'impasse contre le roi de carreau en vue d'une levée supplémentaire. Mais alors que le contrat est de cinq trics l'impasse contre le roi de carreau n'est aucunement synonime de sécurité. Le déclarant se voit donc devant l'obligation de recourir à la suite coeur pour un minimum de deux levées. Après une première demande d'atout par l'as, le déclarant change au huit de coeur et la levée est dédiée au dix. Ouest se dégage en revenant avec le sept de pique pour le neuf du Mort. Après l'as de coeur le déclarant en coupe la dame de son valet de pique et Ouest abandonne un carreau, ce qui donne le tableau suivant:-

Pi-D-4
Co-V-9
Ca-D-V
Tr-------

Pi-10
Co------
Ca-R-9-5
Tr-D-5

O N E S

Pi------
Co-R
Ca-10-8-7-6
Tr-6

Pi-R-6
Co-----
Ca-A-3
Tr-9-5

Alors que par son attaque du roi de trèfle Ouest a trahi la possession de la dame et alors qu'il se doit de couvrir le neuf, le Mort coupe du quatre de pique. Le retour d'un coeur est coupé par le roi de pique et Ouest est sans ressource. En effet s'il abandonne son dernier trèfle il n'aura rien de mieux que couper le huit de trèfle et il subira une surcoupe. Sur le dernier coeur du Mort le déclarant disposera de son petit carreau.

Si après la coupe du roi de pique Ouest abandonne un carreau en ce cas sur le huit de trèfle le Mort disposera d'un carreau et le déclarant n'aura plus qu'à jouer le six de pique vers la dame.

Mais n'est-ce pas que la nécessité de rechercher une onzième gagnante a exercé une très forte tension sur le déclarant!

Noël Duchesne

Un indicateur de la police a permis la saisie de Vancouver

OTTAWA (PC) — Derrière l'arrestation à Vancouver, mardi, de grands traficants de stupéfiants, il y a l'histoire d'un agent de la police fédérale qui, au risque de sa vie, a réussi à prendre contact avec les chefs du trafic.

Rompant pour un moment un silence habituel en de telles circonstances, des officiers de la police fédérale ont raconté que cet agent a identifié les syndicats qui importent l'héroïne d'Extrême-Orient.

Il a fallu cinq mois à cet agent pour obtenir la confiance de ces grands criminels. Evidemment, son identité reste un secret, jusqu'à son témoignage au procès des 17 personnes arrêtées, et des huit qui sont recherchées.

Pour la police fédérale, ces arrestations sont le plus dur coup qu'ait subi au Canada les importateurs de drogues d'Orient.

$5 MILLIONS

En réalité, c'est le point culminant d'une série de saisies de stupéfiants, depuis deux mois, à Vancouver; ces drogues auraient valu près de $5 millions sur le marché.

Il y a une semaine, des experts canadiens, français et américains de la lutte au trafic des drogues se sont rencontrés à Ottawa, et ils ont fait état de l'augmentation rapide du trafic des stupéfiants à Vancouver.

L'agent fédéral qui a travaillé seul à démenteler le réseau de traficants à Vancouver n'achetait que des grosses quantités, seul moyen d'atteindre les personnages importants; il a acheté pour $500,000 d'héroïne, de cocaïne et d'opium.

Si l'on réussit à coffrer ces 25 grands traficants, dit la police, le trafic va probablement disparaitre. Mais les policiers espèrent que les procès débuteront sans retard, et surtout que les tribunaux n'accorderont pas de cautionnement, comme ils semblent le faire trop facilement dans de tels cas.

Indexer les salaires réduit les tensions

KINGSTON, Ont. (PC) — Selon une étude effectuée par le Centre des relations industrielles de l'Université Aueen's, des clauses d'indexation du coût de la vie, dans les contrats de travail, réduiraient les tensions entre les travailleurs et patronat et atténueraient les pressions inflationnistes.

Le rapport indique que l'inflation a forcé à consacrer plus de temps aux négociations contractuelles et provoqué une plus forte incidence des grèves.

On y lit aussi que le nombre actuel si élevé des débrayages montre la nécessité d'une analyse plus complète des conséquences des conflits du travail et l'urgence de trouver des alternatives aux grèves, là où leur coût est élevé.

Dans ce document préparé par M. L. A. Kelly, directeur adjoint du Centre, et M. Pradepp Kumar, on note, à propos de l'indexation du coût de la vie, que si l'inflation était plus forte que prévue, les salaires monteraient, avec ou sans une allocation de coût de la vie.

Trudeau ridiculisé à Ottawa

OTTAWA (PC) — Les Communes ont rigolé, hier à propos de l'expression désormais célèbre de "trou de c..." employée par l'ancien président Nixon à l'endroit du premier ministre Trudeau et révélée à l'enquête sur l'affaire du Watergate, la semaine dernière.

Le voyage que doit effectuer le chef du gouvernement à Washington, le 4 décembre, en a fourni l'occasion et un bout-en-train des Communes, M. George Hees PC—Prince-Edward-Hastings ne l'a pas ratée.

"Comme le premier ministre doit entreprendre un très important voyage à Washington pour faire connaissance avec le nouveau président des Etats-Unis et discuter de sujets primordiaux avec lui, le chef du gouvernement a-t-il espérance de susciter le même degré de respect mutuel et de relations amicales avec M. Ford qu'il a réussi avec M. Nixon", a demandé le député.

"Siégeant depuis six ans juste en face du député, je sais que l'amitié qui nous lie n'a pas été diminué en raison du langage frivole que le député utilise souvent," a répliqué M. Trudeau.

M. Hees, pas décontenancé par cette répartie, s'est levé de nouveau pour demander si le premier ministre, en négligeant de répondre "à cette question importante pour l'avenir des deux pays", ne croit pas être en mesure de mettre en valeur ses qualités aux yeux de M. Ford, de la même fayon qu'il y est parvenu vis-à-vis de M. Nixon.

M. le président, a immédiatement répliqué M. Trudeau, je ne peux que répondre qu'il est évident que le député ne fait pas la différence entre "un trou de c..." et "un trou dans la terre", ou en anglais "between asshole and a hole in the ground".

La conférence sur l'inflation

OTTAWA (PC) — La conférence des premiers ministres, sur l'inflation, qui se tient aujourd'hui à la résidence de M. Trudeau, à Ottawa, ne comporte par d'ordre du jour précis, si ce n'est que les participants aborderont le problème de la hausse du coût de la vie.

C'est ce qu'a indiqué, hier aux Communes, le chef du gouvernement en réponse à des questions du leader de l'Opposition, M. Stanfield, qui a tenté d'en savoir plus long sur la nature des délibérations.

Le premier ministre a précisé que la rencontre d'aujourd'hui n'est que le début d'un processus devant conduire, plus tard, à l'étude d'aspects plus précis du problème de l'inflation.

Il a refusé de donner plus de détails sur le fond de la discussion, avant que les participants n'aient décidé eux-mêmes de la marche à suivre et de quel angle seront abordés les problèmes du coût de la vie.

Les premiers ministre provinciaux arriveront dans la capitale vers midi, peu avant le début de la rencontre. Seul le bureau de M. Bourassa n'a pas voulu indiquer l'heure de l'arrivée du premier ministre québécois ni l'hôtel où il logera, "pour des raisons de sécurité".

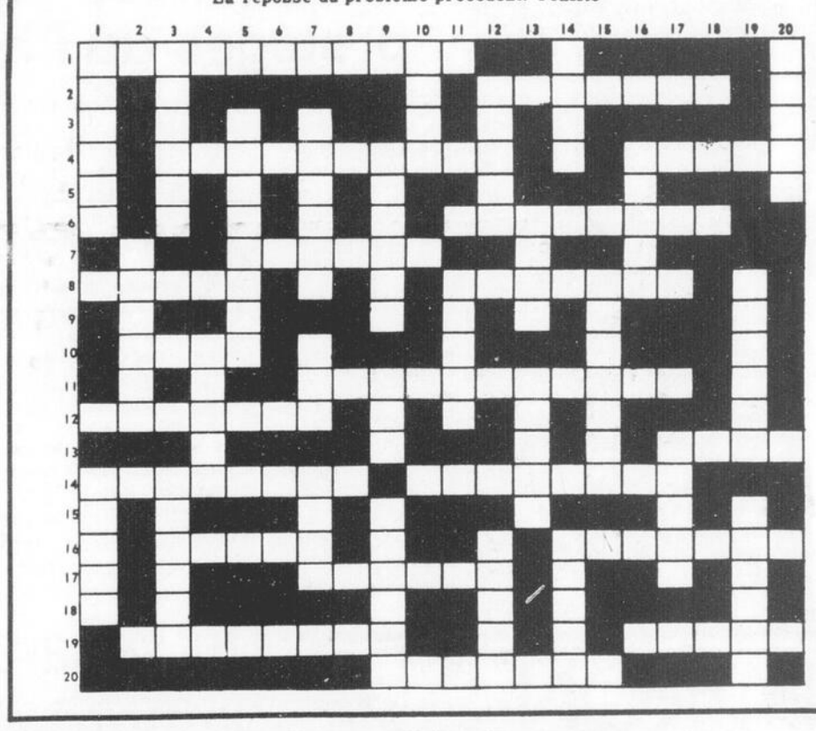
ENTRECROISÉS

7 LETTRES CACHÉES — **PROBLEME NO 302** — **UN OUTIL**

Lorsque tous les mots ci-dessous auront servi pour compléter la grille, il ne vous restera qu'un seul mot dont le nombre de lettres est indiqué dans cette page.

3	5	tamis	merlin	tarière
arc	alène	tille	niveau	8
hie	burin	union	pioche	escabeau
4	fêler	6	vrille	étrilles
	jauge		7	jabloire
bout	outil	archet	dentelé	pointeau
clou	patte	bielle	équerre	serpette
idée	pelle	bouvet	filière	10
râpé	petit	diable	marteau	instrument
ripe	pince	drille	poinçon	11
rond	piton	fraise	tapette	imagination
	plane	levier		vilebrequin

La réponse du problème précédent: réalité



MOT MYSTERE

Problème no 298 — **9 lettres cachées** — **THÈME LES CARTES**

Lorsque tous les mots ci-dessous auront été utilisés horizontalement, verticalement et diagonalement dans la grille, il ne vous restera que les lettres servant à relever le MOT-MYSTERE.

A	C	enjeu	huit	mignon	pile	rome
avoir	cagnotte	F	J	mise	piquet	S
atout	capot	façon	jeton	mort	point	six
B	carte	fiche	jocker	N	portée	T
baste	casino	figure	L	numéro	Q	tableau
biribi	chelem	fredon	levée	P	quatre	talon
bog	D	G	M	parole	R	trèfle
boston	donneur	grec	maçao	pari	rate	trick
brelan	E	H	mal	passe	refait	V
brisque	écart	hoca	main manche	perte	refus	valet

La réponse du problème précédent: ingénieur

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
1	C	A	R	T	E	T	S	A	B	R	I	S	Q	U	E
2	A	Q	N	O	T	E	J	M	E	L	E	H	C	S	L
3	S	C	U	R	M	A	C	A	O	M	P	F	I	B	F
4	I	T	O	A	E	B	I	R	I	B	I	X	U	O	E
5	N	M	I	H	T	C	C	E	R	G	L	G	E	S	R
6	O	N	T	U	A	R	A	U	U	A	E	L	N	T	T
7	D	P	U	P	H	S	E	R	M	A	O	L	J	O	T
8	E	R	O	M	E	N	E	A	T	R	E	O	E	N	N
9	R	T	T	R	N	R	N	O	A	V	C	L	U	U	I
10	F	I	A	O	T	C	T	P	E	K	A	M	B	T	O
11	I	A	D	L	H	E	A	E	E	K	E	L	E	A	P
12	C	F	C	E	O	S	E	R	C	R	E	S	E	N	T
13	H	E	B	O	S	N	R	I	O	V	A	T	I	T	E
14	E	R	O	E	N	B	R	E	L	A	N	U	A	M	R
15	C	A	G	N	O	T	T	E	U	Q	I	P	A	R	I

LES BANDES ILLUSTREES QUOTIDIENNES

LE COWBOY MASQUE



SOURIS MIQUETTE



LA FAMILLE FLOP



AGENT SECRET



JULIETTE



BLONDINETTE



LUC BRADEFER



SCAMP



ANNONCES CLASSEES

CHICOUTIMI 545-4895 | Alma et les environs 662-7829 | St-Félicien et les environs 679-3832

AUTOS A VENDRE

PIECES: et autos usagées à vendre, de Valiant et de tous genres. 2630, Route 16-A. Tél.: 549-3912.
F-2579

— — —

DATSUN 1973, bonne condition, "Ziebart" stéréo-cassettes, 2 pneus d'hiver, cause: auto fournie par compagnie, prix à discuter. Tél.: 549-9735.
F-2503

— — —

FORD L.T.D. convertible, 1971, en bonne condition, 53,000 milles, peinture neuve. Tél.: 547-8103, de 5 h. p.m. à 7 h. p.m.
F-2466

DIVERS A VENDRE

SET DE SALLE à manger en acajou, table ronde, 5 chaises, bahut et vaisselier à vitre bombée. L'Artisan du Meuble Ltée. Tél.: 668-8784.
F-2451

— — —

40', Cruiser Wheeler, 1960, sedan, avec fly bridge, 2 moteurs diesel, G.M.C. 170 H.P. chacun (1971) génératrice 110/220-V. 5K.W., complètement équipé, très rapide, en parfait état. Tels: 418-651-2142 ou 418-656-9750.
F-2502

— — —

ENSEIGNES magnétiques. Tél.: 548-6271.
F-2475

— — —

DOUCHES, toilette neuves. Lavabos usagés, neufs, à vendre. Tél.: 549-3984.
F-2307

POELE MOFFAT en acier inoxydable, ayant 2 plaques chauffantes de 7½" x 7½", avec grand fourneau, pour chalet ou cuisine de restaurant. Offre raisonnable acceptée. Visible au PROGRES DU SAGUENAY LTEE, 316 ave Labrecque, Chicoutimi.
F-2382

BALAYEUSES et laveuses de tapis usagées marque renommée "Bas Prix", balais électriques usagés $25.00 et plus. Tél.: 543-1733.
F-2514

Nous achetons, vendons ou échangeons: skidder, pulp, camions, loader, chargeuse, tracteur, chenille, etc... Communiquez au numéro de téléphone: (418) 899-6840.
F-2392

— — —

A VENDRE, terre 70 acres cultivables, 30 boisés, rivière, maison (9½ pièces), chauffage central, garage double, cour paysagée, 6 milles d'Alma. Tél.: 662-5543.
F-2519

— — —

UNE TABLE 72" de longueur, 36" largeur, conviendrait pour dessinateur, couturière, exposition vêtements ou bingo, rangement facile, les pattes se repliant; plusieurs articles de bureau, dont une lampe, toiles vénitiennes: $1.00. Tél.: 543-3559.
F-2518

— — —

YAMAHA 750 1974, neuve, occasion, cause: incapacité. Tél.: 548-3830, soir.
F-2492

AVIS DIVERS

AVIS DE PRESENTATION

Avis est par les présentes donné que le 9 décembre 1974 à 9:45 hres a.m., Jean-Guy Bedard, gérant, domicilié et résidant à 1545 Carré Duclaux, ville des Saules, district de Québec, s'adressera à l'un des juges de la Cour Supérieure, siégeant en chambre au palais de justice de Roberval, pour obtenir des lettres de vérification attestant que la succession de Lucien Georges Joseph Henri Ardouin et de dame Diane Côté résidant tous deux de leur vivant à Chibougamau est entièrement dévolue à leur seul fils survivant Dany Ardouin.

QUEBEC, ce 23 octobre 1974.

PROCUREUR DU REQUERANT

MAISONS A VENDRE

RESIDENCE FAMILIALE, directement du propriétaire, grandeur 30½' x 42', 2,200 pi. car. d'occupation, 20,160 pieds cubes, 11½ pièces, 5 chambres à coucher, 2 salles de bains, salle à diner, foyer, sous-sol fini de qualité, toit cathédrale, cuisinière encastrée, tapis mur à mur, chauffage eau chaude, fournissant eau chaude domestique, extérieur en briques, terrain 50' x 100', pavage, entrée asphaltée, située près des services, bon voisinage, visite sur rendez-vous, à: 549-7335, 412, St-Michel Jonquière, paroisse de Fatima.
F-2387

DIRECTEMENT DU PROPRIETAIRE: Joli bungalow 5 ans. Arrière Place du Saguenay. Entrée asphaltée. Abri d'auto. Terrain 65 x 95, extérieur tout en briques, 40 x 26, 3 grandes chambres. Tapis: salon, corridor et chambre des maîtres. Entrées laveuse, sécheuse, dans salle de bains. Sous-sol, hauteur 8 pieds, avec divisions en place. Chauffage air chaud avec humidificateur central. Balance d'hypothèque, 9% fixe et transférable. Cause: transfert. Tél.: 545-4100.
F-2568

DIRECTEMENT du propriétaire à Arvida, quartier St-Jacques; maison familiale de 2 logements. Très bien située. 28 x 30, 1,680 pi. car., plus garage. Acheteur sérieux seulement. Tél.: 548-7292.
F-2565

MOTOS-NEIGE A VENDRE

MOTO-SKI 1973, F 340, 28 forces, à l'état neuf. Tél.: 549-1997.
F-2569

— — —

MONTONEIGE BOA-SKI 1970, 24 H.P. avec casse-cul. Tél.: 547-2455.
F-2554

APPARTEMENTS A LOUER

APPARTEMENT: 3 pièces, meublé, chauffé, éclairé, $125.00 par mois, fini moderne, situé 710, boul. Jean-Noël Tremblay. Tél.: 549-7415.
F-2551

— — —

HABITAT Saguenay, 3½ et 4½ pièces. Libres immédiatement, tapis, chauffés, meublés colonial, prix: $160.00 à $190.00, situés près centre d'achats. Tél.: 549-4322.
F-2505

— — —

APPARTEMENT: 1½ pièce, meublé, chauffé, éclairé, stationnement arrière, libre immédiatement. Tél.: 549-7149, après 6 h. p.m.
F-2506

APPARTEMENT: 1½ pièce, moderne, meublé à neuf, avec buanderie, stationnement et connection d'auto, meublé, chauffé, éclairé, situé centre-ville Arvida, en haut de la B.C.N. Tels: 542-6419 ou 547-2393 ou 543-4021.
F-2507

LOGEMENTS A LOUER

CHICOUTIMI-NORD, 3½ pièces, chauffé, eau chaude fournie, $100.00 par mois. Aussi Chicoutimi, 4½ pièces, chauffé, eau chaude fournie, $130.00. Tél.: 549-5279.
F-2516

6 LOGEMENTS: de 4½ pièces, situés rue Langevin, Chicoutimi, libres immédiatement, non meublés. Aussi: 2 logements, 3½ pièces, rue Roussel, Chicoutimi-Nord, non meublés. Aussi: 2½ pièces, meublé, Chicoutimi-Nord, chauffé, éclairé, $125.00. Tels: 543-4021 ou 543-3113.
F-2509

LOGEMENT 2½ pièces, meublé, tapis mur à mur, eau chaude, éclairé, situé à Arvida, rue Racine, libre immédiatement. Tél.: 548-7176.
F-2523

— — —

PORT-ALFRED, logement 3½ pièces, chauffé, tapis mur à mur, entrée sécheuse, stationnement. Prix: $70.00. Libre immédiatement, tél.: 544-3700.
F-2522

— — —

LOGEMENT 4½ pièces, eau chaude fournie, stationnement, 2550, St-Jean-Baptiste, $110.00. Tels: 549-3281, 549-7771 ou 549-1610.
F-2521

LOGEMENT à louer, 4½ pièces, chauffé, eau chaude fournie, demi-sous-sol. Tél.: 543-1733.
F-2515

— — —

LOGEMENT: 4½ pièces, non chauffé, situé près du centre-ville, $95.00 par mois, disponible 1er novembre ou 15 novembre. Informations: 543-4062, après 5 h. p.m.
F-2585

— — —

LOGEMENT: 4½ pièces, bas de maison, 505, St-Paul, libre immédiatement, prix: $90.00. Tél.: 549-4322.
F-2504

— — —

LOGEMENT: 4 pièces, éclairé, chauffé, 174 de la Gravière, Rivière-du-Moulin. Tél.: 543-3035.
F-2511

— — —

LOGEMENT 4½ pièces, situé à Jonquière, meublé ou non. Tels: 542-6419 ou 543-4021.
F-2520

MAISONS A LOUER

MERVEILLEUX SITE: MAISON meublée, toute offre raisonnable acceptée, cause: départ. Pour informations, tél.: 549-3755.
F-2578

Louis-Georges Perron INC. COURTIER EN IMMEUBLES

CONSEILLER EN HABITATION
509 Sacré-Coeur, ALMA,
668-8316

ARVIDA — 548-3125
ROBERVAL — 275-1924

ALMA, bloc appartements, rue Collard, 21 logements, très bon prix. Jules Bettez, 662-5800, 668-8316.

ALMA, maison de chambres dans le centre-ville, très bon revenu. Roch Maltais, tels: 668-8503, 668-8316.

ALMA, plain-pied, 36' x 25', chauffé électrique, terrain boisé, 100' x 60', construit en 74, Bernard Boudreault, tels: 668-7369, 668-8316.

ALMA, joli bungalow avec terrain boisé, situé 185, Delage, cause départ. Robert Boivin, tels: 662-6878, 668-8316.

ALMA, bloc appartements, 4 logements, très bas prix, Ronald Dumontet, tels: 668-2071, 668-8316.

BAGOTVILLE, bungalow, grand terrain, quartier tranquille, logement au sous-sol, 108, St-Joseph. J.-D. Tremblay, tels: 549-6565, 548-3125.

CHICOUTIMI, maison neuve, 7½ pièces, 3 chambres, briques extérieur, Marcel Lalancette, tels: 548-2650, 548-3125.

ST-FELICIEN, commerce avec épicerie, cabine et terrain de camping, chiffre d'affaires très intéressant. Marcel Lalancette, tels: 548-2650, 275-1924.

ALMA, résidence style ranch, 200,000 pi. ca. de terrain boisé, située à 2 milles de la ville, site enchanteur. Robert Boivin, tels: 662-6878, 668-8316.

CHAMBORD, épicerie, restaurant, très bon revenu, Ronald Dumontet, tels: 668-2071, 275-1924.

ALMA, quartier Delisle, restaurant à louer, très bon chiffre d'affaires, excellente condition. Robert Boivin, tels: 668-6878, 668-8316.

ARVIDA, maison unifamiliale, 302, boul. Taschereau, belle grosse maison de 7½ pièces, avec foyer, J.-D. Tremblay, tels: 549-6565, 548-3125.

ROBERVAL, résidence 2 logements, située centre-ville, rue Garnier, Ronald Dumontet, tels: 668-2071, 275-1924.

CHICOUTIMI, maison mobile Marlet, 1970, 2187, boul. St-Paul, très grand salon, 20' x 20', Expendo, J.-D. Tremblay, tels: 549-6565, 548-3125.

ST-GEDEON, résidence 2 logements, rue St-André, centre du village, beau terrain, Ronald Dumontet, tels: 668-2071, 668-8316.

JONQUIERE, maison 8 appartements, 327, Monfort, très bonne occasion pour un propriétaire de maison avec bonne équité de faire un échange. J.-D. Tremblay, tels: 549-6565, 548-3125.

ALMA, plain-pied, situé centre-ville, $10,000. Ronald Dumontet, tels: 668-2071, 668-8316.

ST-FELICIEN, boul. Sacré-Coeur, bâtisse Manoir La Calèche, possession immédiate, conditions très faciles, Ronald Dumontet, tels: 668-2070, 275-1924.

CHICOUTIMI, JONQUIERE, ARVIDA, location de bureaux commerciaux pour commerce ou bureau dans des édifices commerciaux, Marcel Lalancette, tels: 548-2650, 548-3125.

Louis-Georges Perron INC. COURTIER EN IMMEUBLES

DIVERS

FAIRE-PART... Futur(e)s marié(e)s; faire-part de mariage exclusifs, plus de 175 modèles à votre choix, s'adresser à: IMPRIMERIE LE PROGRES DU SAGUENAY LTEE, 349, Jacques-Cartier Est, Chicoutimi, P.Q. Tél.: 545-4474.
F-2260

SEX O SEXE... service de rencontres, films, photos, livres, pour dépliants, envoyez $1.00 plus enveloppe affranchie à: SEX O SEXE, C.P. 381, Station postale, Chicoutimi-Nord.
F-2384

OFFRE DE SERVICES

JEUNE FILLE sérieuse, offre ses services comme gardienne et aide-ménagère, devra loger chez l'employeur. Appelez 678-9804, Laterrière.
F-2600

— — —

POUR BANQUETS, réceptions de tout genre, etc., à prix modique. Informations: 542-3044.
F-2555

PERDUS

PERDU chatte noire 2½ ans. Nom: Julie. Poil plutôt long sans être angora, queue longue et fournie, deux taches blanches sous le ventre, une petite sur le poitrail. Forte récompense. Tels: 545-5483, jour, 543-3987, soir après 6 h. p.m.
F-2540

DEMANDES

SERAIS acheteur d'un petit frigidaire de 4 pieds cubes, portatif. Tél.: 545-1709.
F-2556

— — —

DEMANDE logement, 4½ pièces, aux environs Chicoutimi ou Bagotville, pour décembre à juin (6 mois) meublé, chauffé, tout compris. Tél.: 677-2752.
F-2486

— — —

AMATEUR de sport désire acheter du terrain convenable à la chasse ou à la pêche. S'intéresse à acheter des terrains d'une superficie petite ou grande, sans bâtiment. S.V.P. envoyez les détails concernant dimensions et autres informations à: L. Tailor B.P. 852, Station K, Toronto, Ontario.
F-2317

FEMMES DEMANDÉES

SAVIEZ-VOUS que vous pouvez transformer vos temps libres en dollars? Oui, en vendant des produits cosmétiques et de besoin courant Régine de France, division Familex. Pour informations: tél: Mme Bertrande Tremblay-Bradet, 549-6728 ou 542-2854.
F-2315

HOMMES OU FEMMES DEMANDÉS

VOUS désirez un revenu supplémentaire? Nous avons la solution. Travail à volonté, c'est facile, téléphonez à: 677-2253, (à l'heure du souper).
F-2489

POUR INSERER UNE
ANNONCE CLASSEE
SIGNALEZ:
CHICOUTIMI
545-4895
Alma et les environs
662-7829
St-Félicien et les environs
679-3832
Sans frais interurbains
NOS TELEPHONISTES SE FERONT UN PLAISIR DE VOUS AIDER

TARIF D'ABONNEMENT

Par porteur: Saguenay-Lac-St-Jean.
.75 par semaine, 6 éditions.
Par porteur: Chibougamau-Côte-Nord.
$1.00 par semaine, 6 éditions.
Prix dans les dépôts: .20 la copie.

Autorisé comme envoi postal de deuxième classe, ministère des Postes et port payé en numéraire.

Le prix par la poste: Région Saguenay-Lac St-Jean et Côte-Nord:
1 an: $40.00; 6 mois: $23.00

Autres régions au Canada:
1 an: $50.00; 6 mois: $30.00

Pays étrangers:
1 an: $60.00; 6 mois: $35.00

Dépôt légal: Bibliothèque Nationale du Québec.

Qui succèdera à Stanfield?

Par DAVE BLAIKIE

OTTAWA (PC) — Le Parti conservateur prendrait un gros risque s'il choisissait hors du Parlement un successeur à M. Robert Stanfield comme leader. Mais un rapide sondage parmi les députés conservateurs fédéraux, lundi, a indiqué qu'ils sont d'avis qu'on ne devrait pas tenter d'empêcher des gens de l'extérieur de la Chambre de poser leur candidature.

M. Stanfield, qui était premier ministre de Nouvelle-Ecosse quand a été élu chef fédéral, en 1967, a perdu depuis trois élections générales, et il compte démissionner vers le milieu de 1976 ou même plus tôt.

En fin de semaine, M. John Diefenbaker, ancien premier ministre, a recommandé qu'on choisisse le prochain leader parmi les 95 députés conservateurs actuels. Et il a suggéré que la convention ait lieu sans tarder, au plus tard en juillet prochain.

La plupart des 12 députés fédéraux conservateurs interroges lundi ont admis avec l'ancien premier ministre qu'un député aurait une meilleure chance de triompher des libéraux au prochain scrutin, prévu pour 1978. Mais ils ne s'entendent pas sur une convention hâtive. Pour certains, les candidats devraient avoir assez de temps pour faire valoir leur compétence.

LE CAUCUS

M. Alvin Hamilton, député de Qu'Appelle-Moose Mountain et ancien membre du cabinet Diefenbaker, a émis le voeu qu'on renonce aux conventions de ladership et que seul le caucus fédéral choisisse le nouveau chef. Selon lui, les conventions avec leurs campagnes coûteuses et leur tralala tumultueux sont héritées du système politique américain.

M. Gordon Fairweather, du comté de Fundy Royal, au Nouveau-Brunswick, a déclaré, de son côté, que les suggestions de M. Diefenbaker viennent au mauvais moment et n'aideront pas le parti. "Il est absurde, dit-il, de laisser croire que le caucus a le monopole des aptitudes au leadership. N'importe quelle personne de 18 ans et plus, avec de l'intégrité et de l'intelligence, devrait avoir l'occasion de se présenter."

EXPERIENCE

Quant à M. Sinclair Stevens (York-Simcoe), il est d'avis qu'un leader ayant l'expérience des communes serait mieux qualifié pour assumer le poste rapidement. "Je n'éliminerais aucun citoyen de l'extérieur qui voudrait être candidat, dit-il, mais la tâche est plus dure quand on n'a pas déjà été député."

M. Gordon Ritchie, du comté de Dauphin, au Manitoba, a exposé "qu'un roi a besoin de barons autour de lui" quand il accepte le leadership fédéral. D'ici 1978, dit-il, on comptera environ 40 députés conservateurs ayant 10 ans d'expérience ou plus aux Communes. Si un nouveau venu était élu, plusieurs députés anciens pourraient décider de ne plus se présenter et l'on perdrait certains de leurs sièges.

Et ainsi de suite. Les avis sont fort partagés. Cependant, jusqu'ici, personne— ni de l'intérieur ni de l'extérieur des Communes— n'a annoncé publiquement son intention de rechercher le poste. Mais la rumeur mentionne, comme candidats possibles: M. Sinclair Stevens, York-Simcoe M. Claude Wagner (Saint-Hyacinthe), Mme Flora MacDonald (Kingston-Ismlands), M. James McGrath (St. John's East), M.Jack Horner (Crowfoot), M. Joe CLark (Rocky Mountain), M. John Fraser (Vancouver South), M. Walter Baker (Grenville-Carleton), et M. Allan Lawrence (Northumberland-Durham).

Parmi les candidats de l'extérieur dont on parle le plus figurent les premiers ministres William Davis, de l'Ontario, et Peter Lougheed, de l'Alberta.

Des troubles de gènes jouent un rôle dans 20 pour cent des crises cardiaques

WINNIPEG (PC) — Un éminent généticiste de Montréal, le Dr Charles Scriver, préconise une forme de triage propre à déceler les accouplements humains les plus susceptibles de procréer des enfants atteints de maladies génétiquement parentes.

Selon le Dr Scriver, les personnes affectées de maladies d'origines génétiques ne constituent probablement que 20 pour cent de la population actuelle de nos hôpitaux pour adultes. Mais au cours des derniers trois ans, on a découvert que les troubles des gènes jouent un rôle dans 20 pour cent des crises cardiaques chez les hommes de moins de 50 ans.

Le triage génétique pose divers problèmes éthiques, juridiques et sociaux, dit le Dr Scriver, professeur à l'université McGill et praticien au Montréal Children's Hospital. Au cours d'une conférence de presse, il a fait ressortir que le soin des enfants arriérés impose un fardeau financier considérable à l'Etat, cependant que le triage suggéré assurerait mieux les parents d'avoir un bébé en bonne santé.

DANGER

Plus tôt, durant une allocution au symposium sur les dilemmes: "Dans notre société, il existe peu de maladies qui n'aient pas un aspect génétique", et il a ajouté que les maladies génétiques affectaient cinq pour cent de toutes les naissances humaines.

Un autre participant au symposium, le généticiste anglais Sir Cyril Clarke, a affirmé que les expériences faites pour transformer la composition génétique de certains animaux et de certaines plantes présentent de vastes et dangereuses possibilités. C'est pourquoi il suggère un moratoire dans les expériences faites sur les humains.

Les Jeux de Montréal seront les mieux protégés de l'histoire

WASHINGTON (PC) — La sécurité aux Jeux olympiques de 1976 sera la meilleure dans toutes l'histoire des Olympiades, a déclaré mardi le solliciteur général du Canada à une réunion de dirigeants de la police aux Etats-Unis.

L'accès au terrain des Jeux sera beaucoup mieux contrôlé qu'à Munich, a dit M. Warren Allmand, et nous voulons être certains que des terroristes et des criminels ne s'y introduiront pas.

Tout cela sera sous l'autorité de la police fédérale, de la police de Montréal et de la Sûreté du Québec, et si c'est nécessaire l'armée interviendra, a ajouté le ministre.

Avec une telle protection, a-t-il expliqué, les concurrents, les chefs d'équipe, les journalistes devront posséder un visa et un passeport, mais tout cela peut se faire sans créer d'embarras.

Il y a une semaine, la police de Montréal déclarait que les mesures de sécurité étaient préparées avec la collaboration d'autres pays, y compris le FBI.

La visite de M. Allmand à Washington avait cependant pour but de savoir comment se fait la coopération policière aux Etats-Unis entre le pouvoir central et les Etats, en matière criminelle.

Il a eu un entretien avec le procureur général William Saxbe dont il ne partage pas le pessimisme au sujet de la réhabilitation des anciens détenus. La réhabilitation est le seul moyen de protéger le public, dit-il.

Quant à M. Saxbe, il a demandé comment le Canada, avec une seule police fédérale alors qu'il y en a plusieurs aux Etats-Unis, peut s'occuper de toute la législation fédérale en matière criminelle.

PATRON



TRIO A LA MODE!

Patron imprimé 9065.
Grandeurs: 2 - 8.
Par Marian Martin

Trio à la mode pour tous les déplacements et toutes les occasions cet automne. Des tuniques rapides à endosser. Une blouse à col roulé et des pantalons. La version de la robe sert aussi de jumper. Choisissez des tissus attrayants et faciles d'entretien.

Patron imprimé: 9065.
Grandeurs enfants: 2, 4, 6, 8.
Les quantités de tissu requises sont indiquées dans les patrons.

Envoyez $1.00 pour chaque patron, argent, chèque, ou mandat. Imprimez lisiblement la grandeur, le nom, l'adresse et le modèle. Envoyez à: Marian Martin, Le Quotidien, dept. des patrons, à 60, Progress Street, Scarborough, Ontario, M1T 4P7.

Economisez! cousez une garde-robe et économisez des dollars, commandez le nouveau catalogue de patrons automne-hiver! Mode pour l'écolière, la femme de carrière et modes populaires. Coupons gratuit de $0.75 à l'intérieur.

Livre Cousez et tricotez, avec tissus de base $1.25.
Livre de Modes Instant $1.00.
Livre de Couture Instant $1.00.

Marian Martin

LE QUOTIDIEN DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN du Sag.-Lac-St-Jean

Numéro .....

60 Progress Avenue
Scarborough,
Ontario, MIT 4P7

Nom .....

Adresse .....

Du séparatisme dans le nord de l'Ontario

TORONTO (PC) — Après avoir campé pendant deux jours sur les pelouses du Parlement ontarien, M. Ed Diebel, propriétaire d'un motel à North Bay, a fini par être reçu par "le premier ministre du sud de l'Ontario", comme il dit.

Mais le premier ministre William Davis lui a refusé d'organiser un vote dans le nord de l'Ontario au sujet de la création d'une province séparée.

M. Diebel à déclaré que son entrevue avec M. Davis a été cordiale, mais décevante. Il est le chef d'un groupement séparatiste dans le nord de l'Ontario où, à son avis, on est exploité et négligé par les législateurs du sud de la province.

M. Davis lui a répondu qu'il sait que les gens quittent le nord de la province, à cause de la situation économique, et que son gouvernement a pris des mesures de redressement.

Comme on lui demandait si M. Davis juge sérieuse l'augmentation d'un mouvement de sécession, M. Diebel a répondu:

Le premier ministre du sud de l'Ontario a dit: "Non, et pas de vote, pas de nouvelle province".

M. Diebel se propose de fonder un parti, qui sera séparatiste.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Mesdames,
D'ICI NOEL
Gagnez $300.00 à $500.00 durant vos heures libres.
CECI CONCERNE LE SAGUENAY-LAC-ST-JEAN ET ROBERVAL.
Si vous êtes ambitieuses, écrivez à:
GERANTE DU PERSONNEL,
721, rue Jacques-Cartier,
Jonquière, P.Q.

Ville de Chibougamau
Hôtel de ville

APPEL D'OFFRES

REGLEMENT NO: 181
Contrat no 74-2, plan no "A-001"
AQUEDUC 24", fonte ductile.

La ville de Chibougamau désire obtenir des soumissions pour l'exécution de la pose d'une conduite d'aqueduc 24", fonte ductile, sur une distance approximative de 4,300 pi. lin., sur la Ruelle Nord, à partir de l'intersection de la 3ième Rue et de la 5ième Avenue jusqu'à la station de pompage de la ville de Chibougamau.

Un dépôt de garantie de cinquante dollars ($50.00) est requis, chèque visé, fait à l'ordre de la ville de Chibougamau, pour l'obtention d'un jeu complet de plans, devis et formules de soumission, au bureau du secrétaire-trésorier de la ville de Chibougamau, 650, 3ième Rue, Chibougamau, Abitibi-Est, Québec, G8P 1P1.

Ce dépôt de garantie sera remboursé aux soumissionnaires dont la soumission aura été complétée conformément aux instructions et qui auront retourné le jeu complet de plans, devis et formules de soumission, en bonne condition dans les quinze (15) jours suivant la fermeture des soumissions.

GARANTIE:
Chaque soumission devra être accompagnée:
a- D'un chèque visé, fait à l'ordre de la ville de Chibougamau, équivalent à dix pour cent (10%) du montant total de la soumission,
et/ou

b- D'un cautionnement de soumission, établie au montant de dix pour cent (10%) de la soumission et émis à l'ordre du propriétaire, par une société autorisée à se porter caution judiciaire.

La garantie de soumission devra être valide pour quatre-vingt-dix jours (90) à partir de la date d'ouverture des soumissions. Cette garantie de soumission sera remise à l'entrepreneur avant la signature du contrat en échange de la garantie d'exécution et de la garantie de paiement de la main-d'oeuvre et des matériaux, dont le montant total est égal à cinquante pour cent (50%) du coût total de la soumission.

c- En aucun cas, l'adjudicataire du contrat n'aura la permission de débuter les travaux s'il n'a pas remis au secrétaire-trésorier de la ville de Chibougamau, ledit cautionnement d'exécution égal à cinquante pour cent (50%) du coût total de sa soumission, et ceci dans un délai de quinze (15) jours à partir de la date d'ouverture des soumissions.

CLOTURE DES SOUMISSIONS:
17.00 heures, à la salle du Conseil de ville de Chibougamau, le 7 NOVEMBRE 1974.

OUVERTURE DES SOUMISSIONS:
20:00 heures, à la salle du Conseil de ville de Chibougamau, le 7 NOVEMBRE 1974.

Le présent avis est donné en conformité de l'article 610 de la Loi des Cités et Villes.

La ville de Chibougamau ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni la plus haute, ni aucune des soumissions reçues.
et j'ai signé à Chibougamau, ce 17ième jour d'OCTOBRE, mil neuf cent soixante-quatorze (1974).

Mivile MORISSETTE,
Assistant-secrétaire-trésorier.

DEMANDE DE PERMIS A LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

Avis est donné que demande pour un permis spécial pour le transport des joueurs de hockey les Castors Juniors de Dolbeau, Inc. pour la saison 1974-75 selon leur cédule a été faite à la Commission des Transports du Québec le 21e jour d'octobre 1974.

Cédule: endroit et la date.

Port-Alfred 13-10-74, Roberval 18-10-74, Alma 10-11-74, Jonquière 17-11-74, Chicoutimi 22-11-74, Roberval 29-11-74, Jonquière 8-12-74, Port-Alfred 20-12-74, Chicoutimi 22-12-74, Roberval 3-1-75, Alma 5-1-75, Port-Alfred 17-1-75, Roberval 24-1-75, Alma 31-1-75, Chicoutimi 2-2-75, Roberval 9-2-75, Jonquière 14-2-75, Alma 16-2-75, Roberval 23-2-75, Alma 7-3-75.

Ainsi que pour les partis de détail suivant les demandes de la direction du club. Véhicules utilisés: 1 courrier, 41 passagers, 1 écolier, 78 pass, immatriculés A dans les cas d'impossibilité d'employer le courrier.

Toute personne désirant faire opposition peut le faire dans les 4 jours qui suivent la date de la première parution dans ce journal. Article 2.71 (a)

Les Autobus de Dolbeau, Ltée,
247, 7e Avenue,
Dolbeau,
Brigitte Filion, sec.

Wilson nationalise des industries-clés

LONDRES (Reuter) — Le gouvernement travailliste de M. Harold Wilson a annoncé ce matin son intention de procéder à de nouvelles nationalisations.

L'Etat prendra ainsi en charge la construction navale et l'aéronautique accroîtra son contrôle sur les gisements de pétrole en Mer du Nord. Une compagnie nationale pétrolière (British National Oil Corporation) sera créée pour participer à leur exploitation et l'Etat s'assurera la propriété de sites pétroliers en Ecosse.

Ce sont au total 26 projets de loi d'inspiration socialiste que le gouvernement se propose de présener au cours de cette première session du nouveau Parlement que la reine Elizabeth a ouverte en prononçant le traditionnel discours du Trône devant les membres des deux Chambres réunis à Westminster.

Ce discours fait également écho aux assurances données au secteur industriel privé par M. Wilson depuis sa victoire aux législatives du 10 octobre. Le premier ministre a souligné que la Grande-Bretagne continuerait à disposer d'une économie mixte et la reine a déclaré mardi: "Mes ministres souhaitent encourager les investissements et l'expansion des secteurs industriel public et privé dynamiques et profitables."

NEGOCIATIONS COLLECTIVES

Le gouvernement se propose ainsi de créer un office national appelé à aider les sociétés industrielles privées tout en y accroissant la participation de l'Etat. Un projet de loi sera également déposé pour permettre la prise en charge par la communauté de terrains à bâtir requis pour le développement.

En raison de "la gravité de la situation économique", la tâche la plus importante du gouvernement, sur le plan intérieur, sera de réaliser le contrat social avec les syndicats "élément essentiel de sa stratégie pour réduire l'inflation et le déficit de la balance des paiements, encourager les investissements dans l'industrie, maintenir l'emploi, particulièrement dans les vieilles zones industrielles, et promouvoir la justice sociale et économique.

Certains produits alimentaires continueront de faire l'objet de subventions pour maintenir les prix et de nouvelles mesures seront proposées pour protéger les consommateurs. Dans le même ordre d'idées, des projets seront soumis pour protéger les touristes de faillites d'agence se voyages ainsi que les détenteurs de police d'assurance.

Une taxe sur les cessions de capitaux sous forme de dons sera mise en vigueur, renforçant ainsi la législation actuelle qui prévoit déjà de lourds impôts sur les héritages.

PRESTATIONS HAUSSEES

Les prestations de la sécurité sociale et les allocations familiales seront augmentées.

L'IRLANDE DU NORD

S'agissant de l'Ecosse et du Pays de Galles, où les dernières élections ont montré que les sentiments nationalistes gagnaient du terrain, le gouvernement préparera la législation nécessaire pour la mise en place d'assemblées élues et des projets seront également soumis pour la création d'agences de développement dans chacune des deux provinces.

En Irlande du Nord, le gouvernement continuera à oeuvrer en faveur d'une solution politique à même de permettre "un véritable partage des pouvoirs et une participation des deux communautés à la direction des affaires." Le gouvernement agira de manière décisive contre le terrorisme. Il attache une importance paticulière à la coopération avec le gouvernement de la république d'Irlande en matière de sécurité et dans les autres domaines d'intérêt mutuel.

LE MARCHE COMMUN?

En politique étrangère, le gouvernement de M. Wilson réaffirme ses grandes options, notamment à l'égard de la Communauté économique européenne.

"Mon gouvernement, a déclaré la reine, poursuivra de manière énergique la renégociation des conditions d'adhésion du Royaume-Uni à la Communauté économique européenne. D'ici 12 mois, l'occasion sera donnée au peuple britannique de décider, après avoir vu les résultats des négociations, si ce pays doit maintenir son adhésion."

Le gouvernement accordera son "soutien total aux efforts internationaux pour régler le problème mondial de l'inflation et jouera pleinement son rôle dans les discussions internationales pour résoudre les problèmes créés par le renchérissement du pétrole". Il s'efforcera d'accroître l'aide aux pays en voie de développement et oeuvrera sur le plan international en faveur d'une plus grande libéralisation du commerce.

LA PAIX MONDIALE

Le gouvernement continuera à soutenir la recherche d'une paix juste et durable au Proche-Orient et à oeuvrer en faveur d'une solution satisfaisante aux problèmes en Grande-Bretagne et à l'extérieur et, en Rhodésie, "n'acceptera acceptera aucun règlement que ne soutient pas le peuple africain de ce pays."

Le gouvernement apportera son appui total au maintien de l'OTAN en laquelle il voit un instrument de détente non moins que de défense. Il soutiendra la politique de détente entre l'Est et l'Ouest, jouera pleinement son rôle dans les efforts internationaux pour parvenir à un désarmement général et empêcher la dissémination des armes nucléaires, et participera pleinement aux négociations sur les réductions de forces en Europe centrale et à la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

La situation économique est en mauvais état au pays du sionisme

TEL AVIV (AP) — Le Jerusalem Post, citant des personnalités de la Banque nationale, écrivait mardi qu'Israël est au bord de la plus grave crise économique qu'il ait jamais connue.

Les importantes dépenses militaires expliquent les problèmes économiques actuels. Israël connaît une inflation de plus de 30 pour cent.

Ce pays consacre l'équivalent de près de $4 milliards, cette année, à son budget militaire, soit 30 pour cent de son produit national brut.

Le spécialiste économique du Jerusalem Post, David Krivine, qui a interviewé divers experts, en est venu à la conclusion que le seul moyen d'échapper à la crise qui menace et d'empêcher le chômage sur une vaste échelle est "de vivre selon nos moyens, de produire plus et de consommer moins". Il préconise de ralentir l'augmentation des salaires malgré la hausse du coût de la vie.

Sinon, écrit David Krivine, "nous verrons, l'année prochaine, des faillites et des travailleurs dans les rues".

RECORD

Le directeur du ministère des Finances, M. Avraham Agnon, a annoncé il y a quelques jours que le déficit commercial atteindra, cette année, $3.3 milliards, soit le double de celui de l'an dernier.

Cela représente, selon le Jerusalem Post, le plus fort déficit par habitant de n'importe quel pays, dans toute l'histoire. La population israélienne est de 3.4 millions d'habitants.

Les problèmes économiques mondiaux et la crise du pétrole ajoutent aux difficultés israéliennes. L'augmentation des prix du pétrole, des matières premières et des armes. ajoutée au remboursement des dettes, coûte à Israël plus de $4.2 milliards, soit un tiers du revenu national.

Les autorités israéliennes craignent, par ailleurs, que l'inflation ailleurs dans le monde ne permette plus aux Juifs de l'étranger de faire des contributions aussi importantes que par le passé aux différents fonds d'aide à l'Etat hébreu.

La menace de chômage a également pour effet de ralentir l'immigration, inférieure de 40 pour cent cette année à celle de l'année dernière.



FIN DU SOMMET ARABE — Fait sans précédent, tous les dirigeants arabes ou leurs représentants, y compris ceux de la Jordanie et de l'OLP, se sont rencontrés en même temps. Le roi Faycal, d'Arabie saoudite, s'entretient avec Hassan II du Maroc. A l'arrière droite, on reconnaît le président syrien Hafez el Assad. (PC Téléphoto)

La Jordanie doit lâcher le morceau

La Cisjordanie sera administrée par l'OLP si jamais Israël se retire

RABAT (AFP) — Le roi Hussein de Jordanie ne récupérera peut-être jamais la Cisjordanie, mais le prétendant Yasser Arafat n'est pas au bout de ses peines non plus. Et au demeurant, la Cisjordanie est pour l'instant occupée par Israël.

Au moment où se séparent les participants de la rencontre au sommet de Rabat, on convient dans l'entourage de nombreuses délégations arabes que le leader palestinien, dont l'organisation vient d'être consacrée comme le "seul et légitime représentant du peuple palestinien sur tout territoire libéré", va devoir entreprendre une longue marche avant de pouvoir déposer son bâton de pèlerin en quelque lieu du Proche-Orient.

Sans assise territoriale, sans autorité nationale indépendante, pour reprendre les termes de la résolution en cinq points qui a mis fin, à Rabat, au différend jordano-palestinien, M. Yasser Arafta demeurera au mieux le chef d'un gouvernement provisoire, itinérant ou en exil. Il est certes l'interlocuteur de 105 pays qui lui ont entrouvert les portes de l'ONU, mais il est également flanqué de troupes qui pensent souvent davantage à la révolution permanente qu'aux pantoufles, ce qui n'est pas pour satisfaire les dirigeants des monarchies ou des gouvernements arabes traditionnels, qui trouvent déjà bien remuants certains dirigeants socialistes ou progressistes.

GENEVE

M. Arafat est donc condamné à se trouver un coin au soleil, et on ne voit pas comment il pourrait le trouver ailleurs qu'en Cisjordanie. Ce qui complique les choses, si l'on s'en tient à une solution pacifique de l'affaire, c'est que pour M. Arafat la route de Cisjordanie passe par Genève.

Or, pour le moment, la route de Genève est coupée.

Par la voix de son ministre de l'Information, Israël vient de réaffirmer son opposition catégorique à la création d'un Etat palestinien entre Israël et la Jordanie. Cette prise de position israélienne fait que, pour le moment, le débat sur la présence de l'OLP à Genève, seule ou intégrée dans une délégation arabe commune, est assez académique. De surcroît, un porte-parole de la délégation de l'OLP à la conférence de Rabat a démenti, mardi matin, que l'OLP ait accepté de faire partie de la délégation conjointe palestino-jordanienne, pour le cas où les négociations de paix reprendraient. Enfin, la presse israélienne est déchaînée, et réaffirme que jamais Israël ne négociera avec Arafat.

Les perspectives immédiates d'une reprise à Genève sont donc sombres. Elles ont de quoi tempérer, chez ses réalistes, la satisfaction que, pour la première fois, la famille arabe — 125 millions d'habitants, de la Mauritanie aux confins de l'Iran - était présente au complet à une réunion au sommet, les chefs d'Etat lybien et irakien s'étant fait représenter.

D'autre part, si l'accord jordano-palestinien a été salué, comme l'a dit le ministre égyptien de l'Information, comme une "victoire de tous les Arabes", il est bien certain que les pressions dont le roi Hussein a été l'objet ont créé chez certaines délégations un malaise évident. On peut penser que le souverain hachémite, qui n'a plus de responsabilité directe dans sa région, ne va pas accepter aussi facilement le sort qui lui est fait.

Le soulagement causé par son ralliement à l'accord de Rabat" ne va pas sans inquiéter les observateurs. Isolé à Rabat, le roi Hussein sait que, chez lui, il détient encore quelques clés de a négociation avec Israël.

L'ARME DU PETROLE

La cérémonie de clôture ayant été renvoyée d'heure en heure mardi, on ne connaît pas encore les résolutions du sommet de Rabat concernant les problèmes énergétiques et l'arme du pétrole".

Ces questions ont été examinées à deux reprises par les chefs d'Etat et leurs experts. Accaparés par le différend palestino-jordanien, les souverains, présidents et émirs ne leur auront sans doute pas consacré tout le temps souhaité, et on dit que le président Boumediene, qui ne porte pas le roi Hussein dans son coeur, trouvait que c'était faire grand cas d'un homme qui, selon lui, n'a pas grand chose à faire au Machrek (Proche-Orient).

Le président algérien, convaincu, comme il l'a dit avant de se rendre à Rabat, que "l'Occident vit à présent au-dessus de ses moyens", avait des idées précises sur l'emploi et le recyclage des pétrodollars, dont les excédents doivent d'abord servir le développement arabe. On pense que les résolutions de la conférence de Rabat feront droit à cette idée.

Washington est d'avis qu'il y a un "peu" moins de répression au Chili

WASHINGTON (AP) — La répression intérieure s'est quelque peu atténuée au Chili mais, déclare-t-on à Washington, rien ne laisse présager un retour prochain de la démocratie.

Il y a 13 mois, lorsque les militaires renversèrent le gouvernement Allende, ils déclenchèrent une campagne brutale contre tout ce qui était suspect d'opposition.

Depuis six ou sept mois, dit-on, cette campagne a perdu de son intensité. On donne à ce phénomène deux explications, à Washington: le fait que la junte ait pris confiance dans sa force, principalement parce qu'aucune opposition ne s'est manifestée, et la pression exercée par le Congrès américain, qui a menacé d'interrompre l'aide militaire au Chili.

L'armée chilienne est presque exclusivement équipée en matériel américain et aucun autre gouvernement ne veut, ni ne peut devenir un important fournisseur de la junte de Santiago. Les militaires chiliens savent, de leur côté, qu'ils n'ont pas beaucoup d'amis dans le monde et qu'il leur faut de bonnes relations avec les Etats-Unis.

Néanmois, dit-on à Washington, cette attitude accomodante a des limites. La pression du Congrès américain déplaît à la junte et on estime qu'à long terme cette pression perdra son effet.

Même si l'aide militaire américaine était complètement interrompue, déclare-t-on, les militaires chiliens disposent d'un armement suffisant pour faire face à tout problème interne. Ils n'éprouveraient des soucis que dans le cas d'un conflit avec l'ennemi traditionnel du Chili, le Pérou. Dans ce cas, la situation du Chili serait difficile mais, dit-on, un tel conflit semble exclus pour l'instant.

De ce point de vue, dit-on à Washington, la meilleure politique américaine consiste à ne pas laisser ignorer aux militaires de Santiago les critiques dont ils font l'objet et à poursuivre l'aide militaire au Chili.

PROGRES

En tout état de cause, souligne-t-on, l'opposition à la junte paraît des plus réduites et aucun retour à un régime démocratique n'est attendu avant cinq ou même dix ans.

Pour les milieux américains, le renversement du gouvernement Allende et l'arrivée des militaires au pouvoir ont été accueillis favorablement par une partie importante de l'opinion, et il ne s'est pas constitué d'opposition.

D'autre part, les dirigeants de l'ancien régime ont été arrêtés, éxécutés ou ont fui à l'étranger, ce qui n'a plus laissé personne pour prendre la tête d'une insurrection.

Les militaires ont également freiné une inflation galopante, ils ont approvisionné les magasins et établi un indice des prix qui égale le taux d'inflation.

Enfin, dit-on, même la classe laborieuse s'est ralliée au nouveau régime, ce que l'on attribue à l'instauration d'une stabilité dans les conditions de travail: les employés ne doivent plus abandonner leurs activités pour assister à des meetings politiques. Ils sont jugés sur leurs aptitudes et non plus sur leurs activités politiques, et leur existence a retrouvé un certain ordre.

On affirme aussi à Washington que malgré les informations faisant état de violations des droits de l'homme et des droits politiques, le Chili ne ressemble pas à un Etat policier.

Il ne s'agit pas d'un changement d'attitude de la part de la junte, dit-on, mais simplement qu'une absence d'opposition rend la chose inutile. Si un puissant mouvement de gauche se formait, on pense, à Washington, qu'il se produirait un retour des tactiques de terreur qui ont marqué les jours qui suivirent immédiatement le renversement du gouvernement Allende.

La Jordanie n'englobera pas la délégation de l'OLP

RABAT (AFP) — Un porte-parole de la délégation de l'Organisation de libération de la Palestine au sommet de Rabat a démenti catégoriquement, mardi matin, les informations selon lesquelles M. Yasser Arafat, président du conseil exécutif de l'OLP, a accepté la formation d'une délégation conjointe palestino-jordanienne pour la conférence de Genève.

"Il a également démenti que l'OLP ait accepté de faire partie de la délégation jordanienne à la conférence de la paix de Genève.

"Rien de semblable n'a eu lieu au cours des réunions du sommet de Rabat, et d'ailleurs vous constaterez vous-même qu'une pareille acceptation n'existe pas dans le texte final, qui sera lu à l'issue de la cérémonie de clôture du sommet", a indiqué le porte-parole palestinien. Ce dernier a enfin déclaré qu'aux termes de l'accord réalisé lundi à Rabat "l'OLP est confirmée en tant que représentant unique et légitime du peuple palestinien, conformément à la résolution à ce sujet adopté au cours du sommet d'Alger".

Le Portugal

La balance des paiements déficitaire de $600 millions

LISBONNE (AP) — Le ministre portugais des Finances, M. Jose da Silva Lopes, a révélé mardi que son pays avait de graves problèmes économiques relatifs à la balance des paiements, l'inflation, le chômage et la confiance générale du monde des affaires.

Il a ajouté que la plupart de ces difficultés étaient provoquées par "la mauvaise situation économique internationale", et n'étaient pas dues au nouveau régime en place depuis le mois d'avril.

Dans une interview à l'Associated Press, M. Silva Lopes a annoncé que cette année le déficit de la balance des paiements du Portugal se situerait entre $500 et $600 millions, et que le taux d'inflation ne serait "pas supérieur à 30 pour cent". Reconnaissant que les statistiques gouvernementales étaient "très incomplètes", il a ajouté que selon les estimations actuelles 80,000 personnes étaient en chômage, sur une population active d'environ 3,000,000 d'individus.

M. Silva Lopes a fait observer que dans le pays comme à l'étranger, la confiance des milieux d'affaires dans l'économie portugaise était faible, et que le rétablissement de cette confiance ne se ferait que progressivement.

"Nous rencontrons certaines dificultés, a-t-il dit, bien qu'elles ne soient pas aussi graves que certaines personnes le disent ou le prévoyaient il y a cinq mois".

PETROLE

Après un excédent de la balance des paiements de $350 millions l'an dernier, la situation s'est détériorée par suite du renchérissement considérable du pétrole et des matières premières, de sorte qu'au moment de la révolution du 25 avril, le pays avait déjà un déficit de $280 millions pour cette année,a expliqué M. Silva Lopes.

Dans les $500 à $600 millions de déficit envisagé, le ministre des Finances a indiqué que la majoration du prix du pétrole comptait pour environ $300 millions de dollars, et qu'une perte de $40 à $50 millions pouvait être attribuée a une baisse de 15 p.c. de la revenue des touristes.

M. Silva Lopes a déclaré que son pays est dans une situation favorable pour résister à ce qu'il a souhaité n'être que des difficultés à court terme de la balance des paiements.

Le régime dictatorial a fait du Portugal l'un des Etats les plus riches en réserves d'or et de devises par habitant.

CONFIANCE

"Pour les deux prochaines années au moins, a pousuivi M. Silva Lopes, nous ne prévoyons aucun problème pour absorber le déficit. A long terme, bien sûr, nous nous intéressons à développer nos exportations et à éviter un déficit".

L'une des principales préoccupations du gouvernement, a-t-il dit, est de rétablir un climat de confiance. Les investissements dans le secteur privé sont hésitants.

M. Silva Lopes a annoncé, d'autre part, que le gouvernement prépare une déclaration générale de politique économique. Il a souligné que le secteur privé se fait "une idée erronée sur les nationalisations et les expropriations. Il y aura de grands changements dans la politique économique: les salaires augmenteront plus rapidement que par le passé, la fiscalité sera plus lourde qu'elle ne l'était pour les riches, et il y aura un contrôle gouvernemental plus grand sur l'économie. Cela ne sera pas accepté par tout le monde."

Il a ajouté: "Notre but est de réformer la vie économique, et non d'instaurer le socialisme d'un seul coup".

La déclaration, qui devrait être prête avant la fin de l'année, fera en sorte de "clarifier avec une plus grande précision les champs d'action du gouvernement et du secteur privé", a dit M. Silva Lopes.

Il a précisé que l'un des domaines dans lesquels le gouvernement devrait prendre un contrôle important est celui des logements à loyers modérés, à la fois pour répondre aux besoins massifs d'habitations et pour créer des emplois.

S'il y a récession, Ford modifiera sa politique

WASHINGTON (AFP) — Le président Ford a laissé entendre mardi, qu'il purrait modifier son programme économique si la récession de l'économie américaine s'aggravait, et limiter les importations de pétrole si la consommation ne diminuait pas suffisamment aux Etats-Unis.

Au cours d'une conférence de presse impromptue à la Maison Blanche, M. Ford a réaffirmé que les mesures économiques qu'il a proposées, il y a trois semaines, à l'approbation du Congrès étaient tout à fait adaptées à la situation, étant destinées à combattre à la fois l'inflation et la récession.

Mais M. Ford a aouté qu'il serait ouvert aux suggestions si le ralentissement de l'économie américaine se révélait plus prononcée que prévu.

M. Ford n'a pas précisé s'il considérait la baisse de l'indice de l'activité économique en septembre, la plus forte depuis 1951, qui a été rendue publique mardi, comme une des indications qui pourrait le faire changer d'avis.

PETROLE

Le président a d'autre part confirmé que si les mesures volontaires qu'il a proposées pour réduire la consommation d'énergie aux Etats-Unis n'étaient pas appliquées, il aurait évidemment recours à des mesures obligatoires, y compris la limitation des importations américaines de pétrole.

La Maison Blanche a fixé comme objectif une diminution de un million de barils par jour de la consommation, en 1975, de produits pétroliers américains, qui atteint actuellement 17 millions de barils par jour dont 6 millions sont importés. Cette baisse devrait être atteinte par une réduction volontaire de la consommation de produits pétroliers des particuliers et des entreprises.

En même temps, le président Ford a demandé au Congrès d'augmenter de 5 pour cent, en 1975, les impôts d'un tiers des Américains, tout en annonçant des réductions du budget fédéral.

Les experts officiels de l'administration espèrent que ces mesures vont permettre de réduire de moitié, l'année prochaine, le taux d'inflation qui dépasse actuellement 12 pour cent aux Etats-Unis.

Les Etats-Unis se disent prêts à aider l'Inde sans condition politique

NEW-DELHI (AFP, AP) — M. Henry Kissinger, secrétaire d'Etat américain, a été reçu mardi matin successivement par les ministres indiens des Finances, M. C. Subramaniam, de l'Agriculture et de l'Irrigation, M. Jagjivan Ram, et de la Défense, M. Swaran Singh.

Ce dernier, qui, jusqu'au début de ce mois, était ministre des Affaires étrangères a déclaré après son entretien avec M. Kissinger: "Comme chacun sait, il n'y a pas de coopération entre l'Inde et les Etats-Unis dans le domaine militaire. Donc cet aspect n'a évidemment pas été soulevé."

De son côté, Mme Indira Gandhi, premier ministre, avec laquelle M. Kissinger a eu lundi deux séries d'entretiens, a quitté New Delhi mardi matin pour se rendre en visite d'inspection au Cachemire.

Par ailleurs, M. Kissinger a mis en garde l'Inde—nouveau membre du "club atomique"—contre les périls de la prolifération nucléaire, et il a promis d'autre part que les Etats-Unis accorderaient une aide aux populations indiennes sous alimentées sans y attacher aucune condition politique.

Le secrétaire d'Etat américain a traité de ces questions dans une allocution qu'il a prononcée lundi devant le Conseil indien sur les affaires mondiales, au terme d'une journée chargée durant laquelle il a eu avec le gouvernement de Mme Indira Gandhi des entretiens scellant la réconciliation entre les Etats-Unis et l'Inde, et a signé un accord portant sur l'établissement d'une commission mixte chargée de la coopération entre les deux pays dans les domaines de l'éducation, de la science et de la culture.

Mme Gandhi, qui, dans une interview publiée quelques heures seulement avant l'arrivée de M. Kissinger, avait suggéré que les Etats-Unis ne portaient qu'un intérêt marginal à son pays, a déclaré lundi au cours d'une conférence de presse que, "entre deux pays, entre deux individus, il y a des hauts et des bas, mais dans l'ensemble, les relations avec les Etats-Unis sont satisfaisantes".

Le secrétaire d'Etat américain, qui était assis à côté d'elle, l'interrompit: "Je suis entièrement d'accord. Les relations remontent la pente".

Dans son discours M. Kissinger a reconnu que les relations entre les deux plus grandes démocraties du monde avaient tendance "à osciller entre de grandes espérances et une méfiance profonde".

Faisant allusion à la détérioration de ces relations, en 1971, durant la guerre indo-pakistanaise, il a déclaré:

"Nous avons fait face à ces divergences avec franchise. La crise est maintenant derrière nous".

A plusieurs reprises le secrétaire d'Etat fut interrompu par les applaudissements de l'assistance composée d'hommes d'affaires, de représentants d'organisations professionnelles et d'intellectuels.

Mais quelque 70 jeunes gens qui étaient groupés au-dehors criaient: "Kissinger allez-vous en" en levant le poing à son arrivée et à son départ de l'auditorium.

Record des exportations des pays en voie de développement

GENEVE (Reuter) — Les exportations des pays en voie de développement ont atteint un niveau record en 1973, indique le secrétariat du GATT—General Agreement on Tariffs and Trade—dans son rapport annuel publié mardi à Genève.

Leur volume a progressé de huit pour cent en volume et de 37 pour cent en valeur-dollar. Le bilan général fait apparaître un excédent commercial de $11 milliards très inégalement réparti puisque les pays producteurs de pétrole enregistrent un excédent de $21 milliards et les autres un déficit de près de $10 milliards.

Le rapport du GATT jette des doutes sur la poursuite de cette tendance au développement des exportations face aux difficultés économiques mondiales actuelles. La hausse du prix de l'énergie conduira vraisemblablement à une pénurie relative de capitaux en provenance des pays industrialisés et disponibles à l'investissement dans les pays non industrialisés. Le maintien du rythme des développement atteint dans les années 1960 et le début des années 1970 pourrait bien être la question cruciale de la fin de cette décennie, indique le rapport.

La hausse de la valeur des exportations est due en majeure partie à la montée des prix des matières premières, les exportations de pétrole comptant pour 40 pour cent du total. Les produits manufacturés comptent pour moitié dans la hausse du volume des exportations.

Au total, la part des pays en voie de développement dans les exportations mondiales a légèrement augmenté, passant à 18.1 pour cent.

La valeur des importations des pays en voie de développement a fortement augmenté en 1973. La cause en est due largement à la hausse des prix et, également, à la pénurie de produits alimentaires causée par de mauvaises récoltes ainsi qu'aux besoins de matières premières de l'industrie.

D'autre part, le commerce des pays communistes d'Europe et d'Asie a atteint des niveaux records. La valeur de leurs importations a été en hausse de 33 pour cent, atteignant $50 milliards. Leurs exportations ont dépassé $56 milliards, en hausse de 31 pour cent.

Le commerce extérieur de la Chine, notamment, a largement augmenté. Les importations en provenance du Japon, son partenaire principal, ont augmenté de plus de 70 pour cent en valeur. Les Etats-Unis, par ailleurs, sont passés au deuxième rang des fournisseurs de Pékin.

Les prisonniers de Scheveningen demandent un avion

LA HAYE (AP) — Les quatre prisonniers qui détenaient 16 personnes en otage dans la chapelle de la prison de Sheveningen ont demandé, mardi, un avion pour quitter la Hollande, a déclaré un porte-parole du ministère de la Justice.

Les quatre hommes ont également exigé que l'autre Palestinien, qui se trouve à l'hôpital de la prison, leur soit remis. Ils ont ajouté qu'ils libéreraient deux femmes et un homme cardiaque en échange.

Ils demandent qu'un autre prisonnier détenu à Scheveningen un homme identifié comme étant Van Hoesel soit autorisé à inspecter l'autocar avant qu'eux-mêmes et les 13 otages n'y montent.

Ils insistent pour qu'un autre Palestinien détenu dans la prison, Sami Hussein Tanima, leur soit amené dans la chapelle de la prison où ils se trouvent avec leur otages, depuis samedi soir.

Tanima et Nuri purgent actuellement une peine de cinq ans de prison pour le détournement d'un VC-10 de la British Airways à Schipol, en mars dernier, et pour y avoir mis le feu après avoir libéré les 92 passagers et 10 membres de l'équipage.

Tanima avait refusé, lundi, un tête-à-tête avec Nuri, et avait dit à ce dernier, par radio-téléphone, qu'il voulait rester aux Pays-Bas pour purger sa peine. Il avait conseillé à Nuri de faire de même. Par la suite, le ministère de la Justice avait déclaré qu'il ne remettrait jamais Tanima aux détenus qui sont armés contre sa volonté.

Les demandes des quatre hommes rompent une impasse de 27 heures dans les négociations engagées entre eux et les autorités néerlandaises.

Un porte-parole du ministère de la Justice a déclaré que le gouvernement néerlandais étudiait maintenant ces demandes.

Après Kissinger, Ford tente de faire avancer les négociations SALT-2



WASHINGTON (AP) — Le président Gerald Ford a exprimé, mardi, l'espoir que sa prochaine rencontre avec le secrétaire général du Parti communiste soviétique, M. Leonid Brejnev, constituera une étape pour la conclusion d'un accord SALT-2 sur la limitation des armements nucléaires offensifs, qu'il prévoit pour l'année prochaine.

Le chef de l'exécutif a souligné au cours d'une conférence de presse impromptue à la Maison-Blanche, que les conversations que le secrétaire d'Etat Henry Kissinger a eues à ce sujet à Moscou, la semaine dernière, ont été "très constructives". Ces discussions, a ajouté M. Ford, ont permis "d'aplanir les divergences" existant à propos de la limitation des armements stratégiques dans une proportion "considérable".

"Nous espérons que chaque étape apportera des progrès", a dit M. Ford, qui s'est ensuite déclaré convaincu que les deux superpuissances parviendront à un nouvel accord SALT.

M. Ford n'a cependant pas précisé quel stade, dans ces négociations de désarmement, il compte atteindre au cours de sa rencontre avec M. Brejnev, les 23 et 24 novembre, en Sibérie.

Le chef du Parti communiste soviétique doit se rendre à son tour à Washington l'été prochain. Après ses entretiens à Moscou, la semaine dernière, M. Kissinger s'était montré d'un optimisme prudent sur la possibilité de conclure, à l'occasion de cette seconde visite de M. Brejnev dans la capitale américaine, un accord permettant aux deux super-puissances de surmonter la complexité et les différences quantitatives et qualitatives de leurs armements nucléaires respectifs et de limiter d'une manière permanente leur course aux armements.

DECES

M. CLEOPHAS FORTIER

A Jonquière le 29 octobre 1974, à l'âge de 77 ans, est décédé **M. Cléophas Fortier,** époux de feue dame Elodia Faucher. Il demeurait au 109, rue Angers, Jonquière.

Les funérailles auront lieu vendredi, le 1er novembre 1974 à 2 hres. Départ du salon funéraire Nault & Girard Inc., 105, Ste-Famille, Kénogami à 1.30 hres pour l'Eglise Ste-Famille et de là au cimetière paroissial.

Direction: Nault & Girard Inc.

MME SIMONE GUAY

A Alma le 29 octobre 1974, à l'âge de 66 ans, est décédée **dame Simone Guay** épouse de Wilbrod Tremblay. Elle demeurait à l'Ascension.

Les funérailles auront lieu jeudi, le 31 octobre 1974 à 3 hres. Départ du Centre communautaire de l'Ascension à 2.30 hres pour l'Eglise de l'Ascension et de là au cimetière paroissial.

Direction: Coopérative Funéraire Lac-Saint-Jean.

M. ALEXANDRE THOMASISH

A Roberval le 27 octobre 1974, à l'âge de 74 ans, est décédé **M. Alexandre Th - masish.** Il demeurait à Pointe-Bleue.

Les funérailles auront lieu mardi, le 29 octobre 1974 à 3 hres. Départ du salon funéraire Harvey Ltée, 816, St-Joseph, à 2.30 hres pour l'Eglise de Pointe-Bleue et de là au cimetière paroissial.

Direction: Harvey Ltée.

SERVICE ANNIVERSAIRE

MONSIEUR L'ABBE JOSEPH RIVERIN

Le service anniversaire de **l'Abbé Joseph Riverin,** sera chanté samedi, le 2 novembre 1974 à 2.30 hres p.m., en l'église Christ-Roi de Chicoutimi.

Parents et amis sont invités à y assister.

AUTRES DECES

M. Alphonse Brindamour 67 ans et 8 mois, Foyer St-Antoine.

Mme Juliette Casse Côté, 72 ans, 224, des Commissaires, Québec.

— — —

M. Donat Dussault, Québec.

— — —

M. Joseph Gagnon, 86 ans et 11 mois, 790, des Chênes Est, app. 7 Québec.

— — —

M. Louis Genois, 79 ans et 9 mois, 332, rue St-Pierre, St-Raymond.

— — —

M. Henri Lachance, 57 ans et 6 mois, 2227, Bourg-Royal Giffard.

— — —

M. Robert "R.-H." Houde, 66 ans, 4400, de la Promenade, St-Antoine-de-Tilly.

— — —

Mme Rose-Anna Vézina Huot, 86 ans et 6 mois, 5376, Ave Royale, Boischatel.

— — —

Mme Simone Doré Lachance, 52 ans et 8 mois, 209, du Pont Scott, app. 302.

— — —

Mlle Gertrude Lafleur, 58 ans, Hôpital Sacré-Coeur de Cartierville.

M. Samuel Mccune, 75 ans, 25 rue McCune, Stoneham.

— — —

Mme Félix-Théodore Morin, 70 ans et 9 mois, 1645, de la Vérendrye, Québec.

— — —

Mlle Dominique Pelletier, 17 ans, 1227, Preston, Sillery.

— — —

Mme Ernestine St-Pierre Pilon, 92 ans, 870, rue Eymard, Québec

— — —

M. Maurice Quintal, 53 ans, 6ième Avenue, Sherbrooke.

— — —

M. Eugène St-Laurent, 73 ans et 11 mois, 335, de la Reine, Québec.

— — —

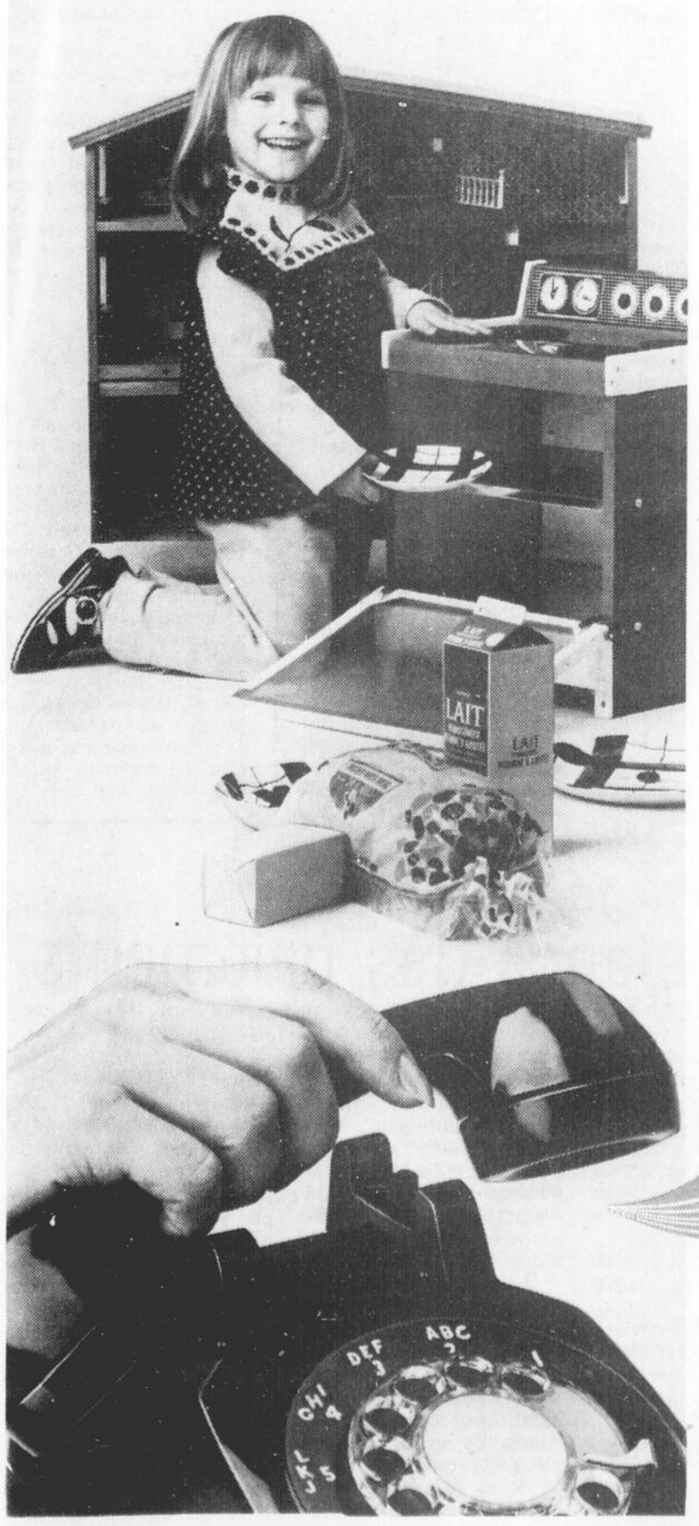
M. Marcel Tanguay, 31 ans et 6 mois, Québec.

— — —

M. Roland Thiboutot, 48 ans, St-Pamphile.

— — —

Mme Florentine Gaulin Vaillancourt, 74 ans, 1309, avenue Royale, Ile d'Orléans, Québec.



Tout compte fait, c'est pas cher.

Bell Canada investit beaucoup de temps et d'argent pour perfectionner votre service téléphonique. C'est une nécessité de la vie moderne qu'il faut assurer.

Pourtant, le téléphone reste un service que nous nous efforçons de vous offrir à prix abordable, tout en continuant de l'améliorer.

Tout compte fait, si vous considérez tout ce que vous en tirez le téléphone c'est pas cher.

allô!

C'est tout un monde pour si peu

Bell Canada